

**M
A
I

2
0
2
4**



***DELIBERATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DU VENDREDI 24 MAI 2024***

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 30 mai 2024

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - RAPPORT/DHSDSC /N°115459 DCP2024_0216.....
OBJET : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES MUSÉES RÉGIONAUX : SPL
RMR

**DELIBERATION N°DCP2024_0216****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 24 mai 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

**Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil
Régional**

*Nombre de membres
en exercice : 15*

*Nombre de membres
présents : 8*

*Nombre de membres
représentés : 2*

*Nombre de membres
absents : 5*

Présents :

LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
BAREIGTS ERICKA

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE

Absents :

BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE

*La Présidente,
Huguette BELLO*

RAPPORT /DHSDSC / N°115459
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES MUSÉES RÉGIONAUX : SPL RMR

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Télécopieur : 0262 48 70 71 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr



Séance du 24 mai 2024
Délibération N°DCP2024_0216
Rapport /DHSDSC / N°115459

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES MUSÉES RÉGIONAUX :
SPL RMR**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1410-1 à L.1411-19,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.3211-1 à L.3211-5,
- Vu** le budget de l'exercice 2024,
- Vu** la délibération N° DACS/20110034 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 17 novembre 2011 (DACS/20110034) relative à la création de la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux,
- Vu** la délibération N° DAP 2024_0012 du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Régional,
- Vu** la délibération N° DAP 2024_0013 du 28 mars 2024 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional,
- Vu** la délibération N° DCP 2021_0555 en date du 27 août 2021 relative à la désignation au sein des organismes extérieurs,
- Vu** la délibération N° DCP 2023_0674 en date du 10 novembre 2023 relative à l'adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation des musées régionaux et à la passation du contrat avec la SPL RMR,
- Vu** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 12 octobre 2023 approuvant le principe du recours à une délégation de service public et à la quasi-régie pour l'exploitation et la gestion des musées régionaux en passant par la SPL RMR,
- Vu** l'avis du Comité social technique du 20 octobre 2023 approuvant le recours à une délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des musées régionaux,
- Vu** l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 29 février 2024 sur l'analyse de l'offre et invitant à l'engagement des négociations avec la SPL RMR,
- Vu** le projet de contrat et les annexes, joints à la présente délibération,
- Vu** le rapport N° DHSDSC / 115459 de Monsieur le 1^{er} Vice-Président sur le rapport de présentation et l'économie générale du contrat de délégation de service public,
- Vu** l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 10 mai 2024,

Considérant,

- qu'après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative des services publics locaux et de l'avis du Comité social technique, la Commission permanente, par délibération du 10 novembre 2023 s'est prononcée sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des musées régionaux, et le recours à la procédure de la quasi-régie en confiant le service public à la SPL RMR,
- qu'en raison du rapport de quasi-régie entre la Région et la SPL RMR, la collectivité a fait le choix d'initier une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.3211-1 et suivants du code de la commande publique, et que la procédure de passation a été conduite dans le respect du CGCT et du code de la commande publique,
- que l'offre a été jugée conforme et répondant aux attentes par la Commission de délégation de service publique, laquelle instance proposant au 1^{er} Vice-président d'engager des négociations avec la SPL RMR,
- qu'à l'issue des négociations, l'offre révisée de la SPL RMR a été appréciée comme satisfaisante aux regards des objectifs et des exigences de la collectivité,
- la proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-Président d'attribution de la délégation de service public à la SPL RMR,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le choix de la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux comme concessionnaire du service public pour la gestion des musées régionaux pour une durée de 4 ans et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2024 (période 2024 – 2028) ;
- d'approuver le contrat de concession du service public pour la gestion des musées régionaux et ses annexes ;
- d'approuver le montant annuel de la contribution financière de la Région de 6 723 209 € TTC (6 584 926 € HT) en compensation des charges d'exploitation liées aux sujétions de service public imposées au délégataire ;
- d'approuver la grille tarifaire des entrées des quatre musées régionaux indiqué en annexe du projet de contrat ;
- d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer le contrat de concession de service public avec la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux, ainsi que les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le 1er Vice Président,
Patrick LEBRETON**



**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION ET DE GESTION
DES MUSÉES RÉGIONAUX**

RAPPORT SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Personne publique : Conseil Régional de La Réunion

Autorité habilitée à signer la convention : Monsieur le 1^{er} Vice-Président

Objet de la consultation : Concession de service public d'exploitation et de gestion des musées régionaux

I – RAPPEL DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Propriétaire de quatre structures muséales (Kélonia, Cité du volcan, musée Stella Matutina et le musée des arts décoratifs de l’océan Indien), la Région Réunion a décidé en 2011, dans une logique de mutualisation des moyens et d’optimisation de la gestion de l’ensemble des établissements de la création d’une Société Publique Locale, dénommée Réunion des Musées Régionaux, afin de confier la gestion de ses musées à un opérateur unique.

La Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux est principalement rattachée à la Région Réunion et fonctionne avec la collectivité et ses actionnaires selon le principe de la quasi-régie.

Le mode de gestion de 2012 à 2017 : 4 contrats d’affermage de quasi-régie.

A partir de 2018, un contrat unique, dit de « gestion transitoire », a été conclu dans le but de permettre la restructuration de la Société Publique Locale RMR, en créant les conditions de réalisation d’économies d’échelle à travers des démarches de rationalisation et de mutualisation. Ce contrat, dont la durée était initialement fixée à un an reconductible a été prolongée, prenant fin le 31 mai 2024.

Préalablement au lancement de la procédure :

- La Commission consultative des services publics locaux du 12 octobre 2023 : a rendu un avis favorable au principe de délégation de service public pour l’exploitation et la gestion des musées régionaux en passant par la SPL RMR.
- Le Comité territorial social du 16 octobre 2023 : a émis un avis favorable au principe de délégation de service public pour l’exploitation et la gestion des musées régionaux.
- La Commission permanente de la Région du 10 novembre 2023, a adopté le principe de délégation de service public pour l’exploitation des musées régionaux et la passation du contrat avec la SPL RMR.

- La Commission consultative des services publics locaux du 12 octobre 2023 : a rendu un avis favorable au principe de délégation de service public pour l’exploitation et la gestion des musées régionaux en passant par la SPL RMR ;
- Le Comité territorial social du 16 octobre 2023 : a émis un avis favorable au principe de délégation de service public pour l’exploitation et la gestion des musées régionaux ;
- La Commission permanente de la Région du 10 novembre 2023, a adopté le principe de délégation de service public pour l’exploitation des musées régionaux et la passation du contrat avec la SPL RMR.

1- Déroulement de consultation

Considérant le rapport de « *quasi-régie* » entre la Région et la SPL RMR, la collectivité a fait le choix d’initier une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L.3211-1 et suivants du code de la commande publique.

- Une lettre de consultation a été adressée par courrier à la SPL RMR le 22 novembre 2023.
- Les documents suivants ont été remis à la SPL afin de lui permettre de préparer son offre :
 - Le projet de développement des musées ;
 - Le projet de contrat de concession / 2024-2028 ;
 - L’annexe 1 constituant les plans du périmètre de délégation ;
 - L’annexe 3 indiquant les indicateurs de performance et de suivi ;
 - L’annexe 4 décrivant la matrice de répartition des responsabilités des opérations d’entretien, de maintenance, de réparation et de renouvellement des équipements confiés ;
 - L’annexe 7 proposant les cadres des comptes d’exploitation prévisionnels.

- o La date de remise de l'offre initiale de la SPL a été fixée au 22 janvier 2024 à 12h00 ;
- o La SPL RMR a remis son offre le lundi 22 janvier 2024 par voie dématérialisée à 11h23 puis par courrier au pôle musées ; o La Commission de délégation de service public du 19 février 2024 a analysé l'offre et rendu l'avis suivant : l'offre de la SPL RMR répond globalement aux attentes de la collectivité. La Commission propose au Vice-Président d'engager des négociations avec la SPL RMR sur les points à améliorer.

La date de remise de l'offre initiale de la SPL a été fixée au 22 janvier 2024 à 12h00 ;

La SPL RMR a remis son offre le lundi 22 janvier 2024 par voie dématérialisée à 11h23 puis par courrier au pôle musées ;

La Commission de délégation de service public du 19 février 2024 a analysé l'offre et rendu l'avis suivant: l'offre de la SPL RMR répond globalement aux attentes de la collectivité. La Commission propose au Vice-Président d'engager des négociations avec la SPL RMR sur les points à améliorer.

2. Phase de négociation :

Les données financières de l'offre initiale de la SPL RMR - CEP (compte d'exploitation prévisionnel) :

- Charges d'exploitation en hausse de 16% (5,1M€) par rapport à 2022 (hors maintenance et renouvellement des équipements)
- Charges de personnels en hausse de 8% (6,9M€)
- Recettes commerciales en hausse de 8% (5,1M€)
- COSP en hausse de 17%, de 7,4 M€, soit +1.2M€ par rapport à 2023 (6.335 956M€ HT/ 6 469 010 €TTC)
- Fréquentation annuelle en baisse de 2,8% par rapport à 2023 : 419 000 visiteurs en 2025
- Effectif total de 158 ETP dont 4 recrutements prévus sur 2024-2025
- Mission GER : Dotations sollicitées de 1,2 M€ pour 2024, en baisse à partir de 2026 (0,5M€)

Les discussions et les réunions de négociation (organisées les 08 et 19 avril) ont porté sur différents points suivants :

Points d négociation	Propositions actées
<p><u>Attractivité des musées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation des entrées et des recettes d'exploitation - Activités de restauration à valoriser - Projets de développement à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> - Réajustement des chiffres de fréquentation annuels autour de 2% durant la période du contrat . La fréquentation annuelle moyenne est de 425 000 visiteurs. - Alignement du tarif d'entrée de Kélonia sur les tarifs de la CDV et du musée Stella (+1€) visant une harmonisation de la politique tarifaire des musées les plus visités. - Amélioration de l'offre de restauration existante au musée Stella (montée en gamme et en qualité)

	<p>- Réalisation d'une étude sur la création et construction d'un espace de restauration</p> <p>- Projets : Réalisation du projet d'un centre d'interprétation du volcanisme littoral à Sainte-Rose, Kélonia II, adaptation et valorisation du parcours de visite du Madol</p> <p>- Mise en place d'expositions itinérantes hors les murs permettant de répondre à une orientation forte de la Région et des administrateurs : irrigation de la culture sur le territoire.</p>
Gestion RH et évolution des effectifs : maîtrise de l'évolution de la masse salariale	Hausse des effectifs maîtrisée, évolution de la masse salariale contenue
Mission de gestion de l'entretien-maintenance des sites de nouveau 4 et renouvellement des équipements (dotations de travaux et de renouvellement votées chaque année)	Mise en place d'un plan pluriannuel de maintenance et de renouvellement en concertation et co-construction avec la Région
Equilibre financier : charges et produits d'exploitation. Baisse de la COSP	Effort de diminution des charges d'exploitation et d'amélioration des recettes commerciales

Les aspects financiers :

En synthèse, le nouveau plan d'affaire propose une réduction de la contribution de la Région à hauteur de - 1 735 434 € par rapport à l'offre initiale. Cette réduction est financée notamment par :

- Une augmentation des recettes commerciales (Kélonia) de + 172 792 €
- Une réduction des charges d'exploitation de - 1 411 531 €
- Une réduction du résultat annuel de la SPL RMR de 6196 094 €

L'économie générale prévisionnelle du contrat : (HT)

- **Charges d'exploitation moyenne/an : 4 855 327 €**
- **Charges de personnel moyenne/an : 6 792 326 €**
- **Recettes annuelle moyenne/an : 5 315 956 €**
- **Contribution financière Région /an : 6 584 926 €**
- **Résultat annuel moyen/an : 196 094 €**

Compte d'exploitation prévisionnel par musées

Début de période
Fin de période

	MOYENNE/AN OFFRE AVRIL	MOYENNE/AN OFFRE MAI	Evolution
RECETTES ANNUELLES	5 140 264	5 315 056	174 792
Recettes Cité du Volcan	1 347 804	1 347 804	-
Recettes Kélonia	2 330 918	2 505 710	174 792
Recettes MADOI	143 983	143 983	-
Recettes Stella Matutina	1 209 559	1 209 559	-
Recettes siège	108 000	108 000	-
AUTRES PRODUITS	10 582	10 582	-
TEOM	-	10 582	10 582
	-	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION	6 266 857	4 855 327	1 411 531
Charges Cité du Volcan	1 174 782	869 950	304 832
Charges Kélonia	1 592 027	1 398 508	193 519
Charges MADOI	810 407	628 309	182 098
Charges Stella Matutina	2 190 966	1 465 884	725 082
Charges siège	498 676	492 676	6 000
	-	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	6 745 344	6 792 326	- 46 982
Charges personnel Cité du Volcan	1 443 232	1 406 500	36 732
Charges personnel Kélonia	1 412 164	1 365 264	46 900
Charges personnel MADOI	627 430	627 430	-
Charges personnel Stella Matutina	1 458 747	1 425 616	33 131
Charges personnel siège	1 684 844	1 651 452	33 392
Taxes	22 909	22 909	-
Autres frais de personnel	96 018	96 018	-
	-	69 547	69 547
	-	127 590	127 590
	-	-	-
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	8 340 315	6 604 881	- 1 735 434
Compensation fixe Cité du Volcan	1 150 166	1 033 622	116 544
Compensation fixe Kélonia	639 197	423 927	215 270
Compensation fixe MADOI	1 288 219	1 100 390	187 829
Compensation fixe Stella Matutina	2 064 585	1 864 369	200 215
Compensation fixe siège	2 218 909	2 167 163	51 746
Compensation variable Cité du Volcan	-	-	-
Compensation variable Kélonia	-	-	-
Compensation variable MADOI	-	-	-
Compensation variable Stella Matutina	-	-	-
Compensation variable siège	-	-	-
Dotation entretien maintenance Cité du Volcan	108 361	-	108 361
Dotation entretien maintenance Kélonia	71 367	-	71 367
Dotation entretien maintenance MADOI	48 185	-	48 185
Dotation entretien maintenance Stella Matutina	137 590	-	137 590
Dotation équipement Cité du Volcan	129 357	-	129 357
Dotation équipement Kélonia	57 196	-	57 196
Dotation équipement MADOI	14 793	-	14 793
Dotation équipement Stella Matutina	353 345	-	353 345
Autres Cité du Volcan	8 182	-	8 182
Autres Kélonia	4 500	4 500	-
Autres Madoi	-	-	-
Autres Stella Matutina	46 364	-	46 364
Autres Siège	-	10 909	10 909
	-	-	0
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	478 959	282 865	- 196 094
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- 189 818	- 189 818	0
Dotation Cité du Volcan	49 091	49 091	-
Dotation Kélonia	49 091	49 091	-
Dotation MADOI	24 000	24 000	-
Dotation Stella Matutina	48 000	48 000	-
Dotation Siège	19 636	19 636	-
	-	-	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	289 141	93 047	- 196 094
RESULTAT FINANCIER	-	-	0
Produits financiers			
A détailler (+)	-	-	-
Charges financières			
Autres, à détailler (-)	-	-	-
	-	-	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	289 141	93 047	- 196 094
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	0
Produits exceptionnels			
A détailler (+)	-	-	-
Charges exceptionnelles			
A détailler (-)	-	-	-
	-	-	0
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS (-)	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	289 141	93 047	- 196 094

3. Montant annuel de la contribution des obligations de service public

A l'issue des négociations et au vu des obligations imposées au concessionnaire, les deux parties ont acté le montant annuel de la contribution financière de la collectivité régionale venant en compensation des charges d'exploitation des obligations de service public assignées au concessionnaire, pour la période 2024 – 2028.

L'enveloppe budgétaire de la partie fixe de la contribution des obligations de service public s'élève à 6 584 926 € HT, soit 6 723 209 € TTC par an.

Exercice budgétaire	Montant annuel net de taxe en €	Montant annuel TTC en € (TVA 2,10%)
2024	6 584 926	6 723 209
2025	6 584 926	6 723 209
2026	6 584 926	6 723 209
2027	6 584 926	6 723 209
2028	6 584 926	6 723 209

II– PROPOSITION DE MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT SUR LE CHOIX DU CONCESSIONNAIRE

Au vu de l'appréciation globale issue de cette analyse, il ressort des négociations que l'offre de la SPL RMR apparaît comme satisfaisante et pertinente pour la Région. En effet, sa proposition présente notamment les avantages suivants :

- Le compte d'exploitation paraît cohérent au niveau des charges et des recettes présentant un résultat annuel positif tout au long du contrat, traduisant une volonté de contenir l'évolution dépenses et le maintien d'un niveau de recettes.
- Le financement annuel de la Région connaît une augmentation de +204 199 € par rapport au montant 2023 (en incluant l'enveloppe du dispositif « Guétali dans les musées » allouée chaque année de 50 K€), respectant la soutenabilité budgétaire de la collectivité.
- Le maintien d'une offre scientifique, culturelle et événementielle de qualité au sein des musées et le mise en œuvre de projets attractifs et innovants tels que le Centre d'interprétation du volcanisme littoral, l'installation d'une offre de restauration plus qualitative, la mise en œuvre d'un programme d'exposition itinérant « hors les murs », la poursuite des projets en cours (Kélonia II, valorisation du Madoi).
- Une harmonisation de la tarification des 3 musées les plus visités (CDV, Stella et Kélonia) permettant une hausse des recettes commerciales tout en respectant le principe de l'accès du service public au plus grand nombre.
- Une prise en compte de la mission d'entretien et de maintenance de niveau 4 et de renouvellement d'équipements par le concessionnaire, en contrepartie de laquelle une dotation de renouvellement (travaux et équipement) est mise en place chaque année et calculé sur la base du programme annuel de réalisation et du budget disponible de la collectivité (hors COSP annuel de fonctionnement).

Par conséquent, Monsieur le Vice-Président propose de confier l'exploitation et la gestion des musées régionaux à la **SPL Réunion des Musées Régionaux pour la période 2024 -2028**.

III- PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES ET DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT

Le contrat a pour objet l'exploitation et la gestion des quatre établissements muséographiques régionaux :

- le Musée Stella Matutina, située sur la commune de Saint-Leu (appellation « musée de France »)
- la Cité du Volcan , située à BourgMurat, à la Plaine des Cafres sur la commune du Tampon
- le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI, appellation « musée de France ») sur la commune de Saint-Louis
- Kélonia, situé sur la commune de Saint-Leu.

Ce contrat relève de la quasi-régie au sens de l'articles L.2511-1 et suivants du Code de la commande publique.

1. La durée du contrat

Le contrat de concession prend effet à compter du 1^{er} juin 2024. Elle est conclue pour une durée de 4.5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, avec une reconduction tacite pour une période de 1 an.

2. Les missions du concessionnaire

En cohérence avec les objectifs fixés par la collectivité, le concessionnaire se voit confier la gestion et la responsabilité globale, à ses risques et périls, de l'exploitation administrative, technique et commerciale du service délégué, dans une perspective de développement de la fréquentation, du respect des principes de continuité du service et d'égalité des usagers, de la qualité, la performance et la sécurité du service, ainsi que la mission de gestion de l'entretien et maintenance des sites, le renouvellement des équipements.

Dans le cadre du contrat, les missions du délégataire seront principalement les suivantes :

- Une mission de partage au plus grand nombre des connaissances scientifiques du patrimoine naturel et culturel, et de valorisation des collections des musées de France à travers des activités de recherche et d'études, des expositions, une programmation annuelle d'actions culturelles et scientifiques (conférences, ateliers, animations, actions « hors les murs ») ;
- Une mission de médiation scientifique et culturelle envers tous les publics ;
- Une mission d'éducation et d'action culturelle en direction du jeune public et du public scolaire ;
- Une mission de développement et d'accessibilité des publics visant la diversité des publics et notamment ceux issus du champ social ;
- Une mission de développement territorial en valorisant la coopération et le partenariat avec les réseaux publics et professionnels existants, visant à contribuer à l'irrigation du territoire dans sa dimension patrimoniale et culturelle ;
- Une mission de gestion de l'entretien-maintenance et de renouvellement des équipements des sites.

3. Les responsabilités du concessionnaire

- La mise en œuvre de l'ensemble des moyens d'exploitation adaptés aux services dédiés : humains, financiers, techniques ;
- La gestion de l'ensemble du personnel nécessaire à l'exercice de ses missions, et notamment la formation des personnels afin de garantir leur qualification pur l'exercice des métiers tels qu'ils découlent du cahier des charges et de ses évolutions ;
- L'entretien et la maintenance des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition pour la réalisation de ses missions ;
- Le renouvellement des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition pour la réalisation de ses missions ;
- La qualité des services vis-à-vis des usagers ainsi que de l'exploitation et de la maintenance ;

- La transmission des données de suivi d'activité ;
- La gestion comptable et financière du service délégué.

4. Périmètre de la délégation

Le périmètre de gestion du contrat concernera en premier lieu l'ensemble des terrains d'assiette qui compose les bâtiments et les espaces extérieurs des quatre musées.

Le périmètre de la délégation sera également ouvert aux projets de préfiguration d'espaces muséographiques en lien avec les thématiques scientifiques des musées régionaux. Dans cette perspective, il est prévu par l'Autorité délégante d'intégrer dans le périmètre de la délégation :

- la réalisation d'un Centre d'interprétation sur le volcanisme littoral situé sur le territoire de la Commune de Sainte-Rose d'ici fin 2025,
- la collaboration avec l'AMO choisi par l'Autorité délégante sur de l'ingénierie culturel dans le cadre du projet « Grand Stella ».

5. Qualité du service et suivi du contrat : Indicateurs

En termes de suivi du contrat, des indicateurs de suivi d'activités et de performance ont été définis pour chaque équipement afin de mesurer et d'évaluer les résultats des actions, de suivre et d'analyser les évolutions au cours du cycle du contrat. Ils sont regroupés autour des trois axes suivants :

- Axe 1- Connaissance et développement des publics
- Axe 2 - Animations événementielles
- Axe 3 - Optimisation de la gestion

6. Gestion des biens mis à disposition et dotation de renouvellement

Le délégataire a l'entière charge des opérations de maintenance préventive et corrective permettant le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages de bâtiment, des espaces extérieurs, des matériels, mobiliers et équipements spécifiques qui lui ont été remis par la Région Réunion ou acquis ultérieurement. Il assurera à ses frais toutes les opérations de maintenance préventive et corrective des ouvrages, équipements et des installations, selon les niveaux 1 à 4 du fascicule normatif AFNOR FD X 60-000 de maintenance.

Le délégataire percevra une dotation budgétaire lui permettant de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance des établissements relevant de son périmètre de gestion dans les conditions prévues par le contrat, et une dotation pour le renouvellement des équipements.

Le montant de la dotation sera défini chaque année en concertation avec le Délégataire en tenant compte des besoins, du bilan de l'année N-1, de la programmation pour l'année N, de celle à envisager en année N+1, et des niveaux de priorité.

7. Clause de réexamen du contrat

Le contrat peut être soumis à un réexamen dans les cas suivants (liste non limitative) :

- Modification du patrimoine immobilier délégué par le retrait de tout ou partie de l'un des immeubles ou mentionnés en annexe ou par l'intégration d'un nouvel immeuble (projet de Centre d'interprétation du volcanisme littoral à Sainte-Rose) ;
- Modification substantielle des caractéristiques du service public délégué à la demande du délégant ;
- Travaux d'adaptation, de mise en conformité, de mise aux normes ou remplacement par un matériel technologique plus performant, sur les biens immobiliers et mobiliers mis à la disposition

du délégataire et souhaités par le délégant ou imposés par la réglementation ayant pour conséquence une modification substantielle de l'équilibre financier de la délégation ;

- Evènements extérieurs aux parties constitutifs d'un cas de force majeure susceptibles de présenter des répercussions substantielles sur l'équilibre financier de la délégation.

8. Conditions financières du contrat

Le délégataire assure seul le risque d'exploitation du service public qui lui est confié. A ce titre, il assume la totalité des charges liées aux missions déléguées conformément aux stipulations du présent contrat.

Les ressources du délégataire sont constituées : des recettes tarifaires perçues auprès des usagers s'acquittant des droits d'entrée dans les différents équipements ; des recettes commerciales perçues dans le cadre de l'exploitation des espaces de restauration, de l'auditorium et des boutiques ; des recettes perçues dans le cadre de la commercialisation des espaces pouvant faire l'objet d'une location.

Dans la mesure où l'équilibre financier de la présente concession ne saurait être atteint au moyen des seules recettes tarifaires perçues auprès des usagers, le délégataire perçoit une compensation des obligations de service public imposées par la Région.

a) Détermination de la compensation des obligations de service public

En contrepartie, le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers les recettes relatives au service délégué. En outre, il se charge de rechercher des partenariats privés ou publics et est autorisé à bénéficier de leur concours.

Afin de compenser les surcoûts d'exploitation liés aux sujétions de service public imposées au délégataire dans le cadre du présent contrat, une compensation de service public est versée par le délégant au délégataire. La compensation de service public correspond à la somme d'une compensation fixe et d'une compensation variable. Les montants de la compensation fixe sont fixés comme suit :

Exercice budgétaire	Montant annuel net de taxe en €	Montant annuel TTC en € (TVA 2,10%)
2024	6 584 926	6 723 209
2025	6 584 926	6 723 209
2026	6 584 926	6 723 209
2027	6 584 926	6 723 209
2028	6 584 926	6 723 209

En outre, le montant de la compensation fixe de l'année N sera révisé au 31 octobre de chaque année sur la base de la formule établie à cet effet dans le contrat.

Les modalités de versement de cette compensation seront définies dans le contrat.

Clause d'indexation

Cette contribution pour obligation de service public sera indexée selon une clause de révision correspondant à la structure des charges avec une pondération des différents indices adaptés au domaine d'activité.

La **grille tarifaire** du contrat est annexée au présent rapport.

A l'exception d'une augmentation de 1€ du TP et TR à Kélonia, permettant un alignement sur les tarifs du musée Stella et de la Cité du volcan, il n'est pratiqué aucun changement de la grille tarifaire des missions de service public des musées régionaux.

SITES	TARIFICATION		
	PLEIN TARIF EN €	TARIF REDUIT EN €	SCOLAIRE EN €
STELLA MATUTINA	9	6	2
KELONIA	9	6	2
MADOI	5	2	2
CDV	9	6	2

En conclusion, l'économie générale prévisionnelle du contrat est présentée ci-dessous :

En moyenne sur la durée du contrat

	Montant HT
Charges d'exploitation moyenne/an	4 855 327 €
Charges de personnel moyenne	6 792 326 €
Recettes annuelles moyenne/an	5 315 956 €
Excédent brut d'exploitation moyenne/an	282 865 €
Résultat annuel moyen/an	93 047 €

Le contrat correspondant à cette concession porte le montant annuel de la contribution financière pour obligations de service public de la Région à : **6 584 926 € HT, soit 6 723 209 € TTC.**



**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS
 JEUDI 29 FEVRIER 2024**

PROCES-VERBAL RAPPORT AVIS SUR CANDIDATURE/OFFRE

OBJET : Renouvellement du contrat d'exploitation des Musées Régionaux 2024-2028.

DUREE : 4 ANS

DATE D'ENVOI DE LA LETTRE DE CONSULTATION : 22 NOVEMBRE 2023

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE INITIALE : 22 JANVIER 2024 à 12h00

**COMPOSITION DE LA COMMISSION
 PRÉSIDENT : M. JACQUES TECHER**

Membres à voix délibérative	Titulaires	Christian ANNETTE
		Axel VIENNE
		Régine CHANE-HONG
		Johnny PAYET
		Denise HOARAU
	Suppléants	Karine NABENESA
		Evelyne CORBIERE
		Céline SITOUZE
		Patricia LOCAME-VAISSETTE
		Sabrina RAMIN
Membres à voix consultative	DEETS	Jonathan REB
	Comptable Public Régional	Rose-Mery VELLIN

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Les membres à voix délibérative présents signalent ne pas se trouver en situation de conflits d'intérêts et peuvent régulièrement prendre part aux débats.

I – PRESENTATION ET PROCEDURE SUIVIE

La Collectivité a lancé une procédure de Délégation de service public (DSP) en vue du choix de son futur délégataire pour l'exploitation des quatre musées régionaux (musées Stella Matutina, musée des arts décoratifs de l'océan Indien, Cité du volcan et Kélonia).

Le présent dossier porte sur l'analyse de l'offre initiale de la SPL Réunion des Musées Régionaux - SPL RMR- dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour le renouvellement de l'exploitation des quatre musées régionaux.

La collectivité a fait le choix d'initier une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L.3211-1 et suivants du code de la commande publique.

Le 22 janvier 2024, la SPL RMR a remis son offre.

L'analyse technique et financière de l'offre est basée notamment sur les critères suivants :

1/Qualité du projet de développement (cohérence des propositions au regard des objectifs du contrat et des orientations de la Collectivité, moyens affectés) comprenant :

- les orientations scientifiques, culturelles, touristiques ainsi que la politique des publics,
- les dimensions économiques,
- l'organisation et le fonctionnement des services.

2/ Qualité du plan d'affaires avec la déclinaison financière du projet de développement des musées au travers des comptes d'exploitation prévisionnels du projet de contrat, la viabilité économique et la stratégie de maîtrise des coûts de fonctionnement.

La réunion de ce jour a pour objet de solliciter votre avis sur la candidature et l'offre reçues.

II – PROPOSITION

Il ressort de l'analyse des différents éléments transmis que l'offre de la SPL RMR est conforme au cahier des charges en terme de complétude des documents demandés. Néanmoins plusieurs points doivent être éclaircis tant sur le volet fonctionnement, développement et activité que sur le volet financier, mais également sur le volet « entretien/maintenance et équipements ».

Par conséquent, il est proposé de rencontrer et d'ouvrir la phase négociation avec la SPL RMR.

III – DECISION DE LA COMMISSION

Au vu des éléments du rapport transmis, et après échanges, la Commission de délégation de services publics estime que l'offre proposée par la SPL RMR répond globalement aux attentes de la Collectivité.

Elle considère toutefois, en complément des points relevés par les services, que d'autres éléments dans la proposition nécessitent des améliorations notamment :

- Sur le développement de l'offre de restauration dans les musées, qui est jugée très insuffisante au regard du potentiel et de l'attractivité de ces lieux pour mettre en avant les traditions culinaires et le terroir réunionnais ;
- La capacité technique et financière de la SPL RMR à assurer le niveau de Gros Entretien et Réparation (GER) qui est exigée d'elle ;
- La clarification de la répartition des prérogatives de gestion des mises à disposition des espaces entre la SPL RMR et la Région, dans l'objectif d'une valorisation optimale.

Enfin, les élus exigent qu'un bilan soit présenté à l'issue de la première année de fonctionnement afin de s'assurer que les points précédents auront bien été pris en compte.

S'agissant de la valorisation du site du « Grand Stella », Mme Nabenesa souhaite être tenue informée de l'avancement des actions et projets.

La commission propose en conséquence au 1er Vice-Président Monsieur Patrick LEBRETON, d'engager des négociations avec SPL RMR sur les points devant être améliorés.

VOTE :**POUR : 04 VOIX****CONTRE : 00 VOIX****ABSTENTION : 00 VOIX**

Membres à voix délibérative Présents	Titulaires	Régine CHANE- HONG
		Christian ANNETTE
	Suppléants (es)	Karine NABENESA

**Le Président
Jacques TECHER**

**Pour la Présidente et
par délégation**

Signé électroniquement par : Jacques TECHER

Date de signature : 29/04/2024

Qualité : VICE-PRESIDENT

**Le Vice-Président
Jacques TECHER**



REGION REUNION
SPL RMR : gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan,
Musée Stella Matutina

CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028

PREAMBULE

La Région Réunion est propriétaire de quatre établissements muséographiques :

le Musée Stella Matutina, détenant l'appellation « Musée de France », installé dans une ancienne usine sucrière, musée de patrimoine industriel et de société qui retrace l'histoire de cette industrie sur l'île et son influence sur la société réunionnaise ;

Kélonia, l'observatoire des tortues marines, centre d'interprétation scientifique ayant pour missions de sensibiliser le public au patrimoine naturel et culturel associé aux tortues marines et à leurs habitats et de participer au développement des programmes d'études et de conservation des tortues marines, de leurs habitats dans le cadre de la coopération régionale ;

le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI), « Musée de France », dont la collection de référence (mobilier, objets d'art, textiles, porcelaines) témoigne de la richesse des grands foyers de civilisations islamiques, persans, indiens, européens, africains, chinois, qui se sont croisés durant des siècles dans l'océan Indien et les relations avec La Réunion ;

la Cité du Volcan, centre de culture scientifique consacré à la volcanologie, à l'histoire géologique de La Réunion au travers de la naissance et de l'évolution des volcans du Piton de Neiges et du Piton de la Fournaise.

A l'échelle du territoire, ces établissements muséographiques jouent un rôle à la fois éducatif, économique et social majeur au sein de l'action publique.

Lieu de mémoire et de préservation du patrimoine, de transmission, de médiation culturelle, espace de rencontres et de dialogues, les musées participent au développement du territoire et à l'émancipation de la société.

La Région est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en faveur de la structuration de ses musées par :

Le lancement de grands chantiers de réhabilitation : la reconversion de la ferme d'élevage de tortues marines en un centre de vulgarisation scientifique Kélonia en 2006, l'installation du MADOI sur le site du Domaine de maison Rouge et son ouverture au public en 2008, la rénovation de la Cité du Volcan en 2014, la réhabilitation complète du musée Stella Matutina en 2015.

La mise en place chaque année de crédits pour l'enrichissement, la conservation et la restauration des collections, la programmation de ses musées et l'entretien des sites dans le but de maintenir la qualité des équipements en tant que propriétaire.

Dans le cadre de la mandature, plusieurs projets phares à vocation muséale sont inscrits dans le PPI-PPF 2023/2030 tels que l'aménagement des réserves mutualisées des collections du musée Stella Matutina et du MADOI, la réhabilitation et la mise en valeur du Domaine de Maison Rouge (classé Monument Historique) ainsi que le projet d'extension de Kélonia et de son aménagement paysager.

En 2012, La Région a confié la gestion de ces équipements à la Société publique locale (SPL) Réunion des Musées Régionaux (RMR) par une procédure de délégation de service public « in house » ayant conduit à l'établissement de quatre contrats d'affermage qui ont pris fin le 31 décembre 2017.

A partir de 2018, un contrat unique dit « de gestion transitoire » a été conclu pour une durée d'un an, reconduit par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2023, dans le but de permettre la restructuration de la SPL RMR et de créer les conditions d'un équilibre financier en perspective de la trajectoire budgétaire et financière de la collectivité régionale.

Les musées régionaux sont aujourd’hui bien identifiés par les Réunionnais.e.s et les visiteurs extérieurs, et figurent parmi les équipements culturels les plus fréquentés de l’île. Dans l’enquête sur les pratiques culturelles des Réunionnais menée par l’INSEE pour le Ministère de la Culture en 2019, La Cité du Volcan, Kelonia et Stella Matutina sont cités parmi les quatre sites patrimoniaux les plus visités.

La SPL-RMR a réussi la sortie de la crise sanitaire COVID-19 en 2022 en retrouvant globalement le niveau de fréquentation de 2019 avec 412 304 visiteurs et en réalisant un chiffre d’affaires de 4 687 688 €, soit en augmentation de 7% par rapport à 2019.

La Région a opté pour la poursuite de cette dynamique et souhaite renforcer la politique muséale en conciliant à la fois une programmation scientifique et culturelle de qualité, une animation événementielle des sites pour tous les publics, la transmission aux jeunes générations en particulier, et la participation au développement économique et touristique durable du territoire.

Table des matières

PREAMBULE.....	2
Table des matières	4
ENJEUX ET AXES PRIORITAIRES	7
CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GENERALES	8
1.1. OBJET DU CONTRAT	8
1.2. DUREE, PRISE D'EFFET ET ECHEANCE DU CONTRAT	8
1.3. EXCLUSIVITE.....	8
CHAPITRE 2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	9
2.1. OBJECTIFS POURSUIVIS.....	9
2.2. LES MISSIONS.....	9
2.2.1. Stella Matutina	10
2.2.2. MADOI	12
2.2.3. Cité du Volcan	14
2.2.4. Kélonia	16
2.3. PERIMETRE DE LA DELEGATION.....	18
2.3.1. Musée Stella Matutina	18
2.3.2. MADOI	19
2.3.3. Cité du Volcan	19
2.3.4. Kélonia	19
2.4. CLAUSE DE REVISION DU PERIMETRE DE LA DELEGATION	19
2.5. INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE : OUTIL DE PILOTAGE	19
2.5.1. Liste des indicateurs applicables.....	20
2.5.2. Modalités de révision	20
2.5.3 Bilan annuel de performance	20
2.6. PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION	21
2.7. PLANNINGS D'OUVERTURE.....	22
2.8. POLITIQUE DE COMMUNICATION	22
2.9. GESTION DES ESPACES DE RESTAURATION	22
2.10. MISE A DISPOSITION DES ESPACES DES MUSEES A LA REGION	22
2.11. SURVEILLANCE ET SECURITE	23
CHAPITRE 3. BIENS MIS A DISPOSITION.....	24
3.1. GENERALITES	24
3.2. OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE AU REGARD DES BIENS MIS A DISPOSITION	25
3.2.1. Définition des travaux d'entretien, de maintenance et de réparation	25
3.2.2. Répartition des obligations de nettoyage et entretien généraux.....	25
3.2.2.1. Nettoyage et entretien des installations, équipements et matériels	25
3.2.2.2. Nettoyage et entretien des collections des musées.....	25

3.2.2.3. Travaux de maintenance et de réparation.....	26
3.2.3. Vérifications réglementaires : maintien des conditions d'ouverture au public.....	27
3.2.4. Interventions en période de garantie.....	27
3.2.5. Travaux de renouvellement des installations et équipements.....	27
3.2.6. Exécution d'office.....	28
3.2.7. Travaux d'extension ou de modification.....	28
3.2.7.1. Généralités.....	28
3.2.7.2. Suivi par le Délégué de la réalisation des ouvrages.....	29
3.2.7.3. Mise à disposition des ouvrages réalisés par la Région en cours de contrat.....	29
3.2.8. Fournitures d'énergies et fluides.....	29
3.2.9. Interventions sur équipements ayant bénéficié d'un financement de l'Union Européenne.....	30
3.2.10. Réunion de programmation.....	30
CHAPITRE 4. PERSONNEL.....	31
4.1. OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE.....	31
4.2. FORMATION DU PERSONNEL.....	32
CHAPITRE 5. DISPOSITIONS FINANCIERES.....	33
5.1. PRINCIPES GENERAUX.....	33
5.2. RESSOURCES DU DÉLÉGATAIRE.....	33
5.3. PRODUITS DE TARIFICATION.....	34
5.3.1. Formation des tarifs.....	34
5.3.2. Facturation et encaissement des tarifs.....	34
5.4. DETERMINATION DE LA COMPENSATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC.....	34
5.5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA COMPENSATION FIXE.....	35
5.6. MODALITES DE VERSEMENT DE LA COMPENSATION VARIABLE.....	35
5.7. CLAUSE D'INDEXATION.....	36
5.8. DOTATION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE.....	37
5.8.1. Détermination du montant de la dotation.....	37
5.8.2. Modalités de versement de la dotation.....	37
5.9. DOTATION D'EQUIPEMENT.....	37
5.9.1. Détermination du montant de la dotation.....	37
5.9.2. Modalités de versement de la dotation.....	38
5.10. DELAI DE PAIEMENT.....	38
5.11. IMPÔTS ET TAXES.....	38
CHAPITRE 6. CONTRÔLE.....	39
6.1. CONTRÔLE EXERCE PAR LA REGION.....	39
6.2. CONTRÔLE DE L'ACTIVITE DU DELEGATAIRE : RAPPORT ANNUEL.....	39
6.3. REPORTING TRIMESTRIEL.....	40
6.4 CLAUSE DE RENCONTRE.....	40

6.5. COMITE D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI	41
CHAPITRE 7. RESPONSABILITES ET ASSURANCES	42
7.1. RESPONSABILITES	42
7.2. ASSURANCES.....	42
7.2.1. Dommages causés aux biens mis à disposition	42
7.2.2. Dommages causés aux personnes.....	42
7.2.3. Polices d'assurances.....	42
CHAPITRE 8. SANCTIONS DES MANQUEMENTS	44
8.1. EXECUTION D'OFFICE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN	44
8.2. LES MESURES D'URGENCE	44
8.3. SANCTION COERCITIVE : LA MISE EN REGIE PROVISOIRE.....	44
8.4. SANCTION RESOLUTOIRE : LA DECHEANCE DU DELEGATAIRE	44
8.5. SANCTIONS FINANCIERES : PENALITES	45
CHAPITRE 9. MODIFICATION ET FIN DE CONTRAT	47
9.1. REVISION ET REEXAMEN DU CONTRAT	47
9.2. CAS DE FIN DU CONTRAT	47
9.3. CONTINUITE DU SERVICE EN FIN DU CONTRAT	47
9.4. RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL	48
9.5. DISSOLUTION, REDRESSEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION JUDICIAIRE	48
9.6. EXPIRATION DU CONTRAT.....	48
9.6.1. Retour des installations	48
9.6.1.1. Remise des installations	48
9.6.1.2. Biens de retour	49
9.6.1.3. Biens de reprise et biens propres	49
9.6.1.4. Stocks.....	50
9.6.2. Sort du personnel	50
CHAPITRE 10. CLAUSES DIVERSES.....	52
10.1. ELECTION DE DOMICILE.....	52
10.2. LITIGES	52
ANNEXES	53

ENJEUX ET AXES PRIORITAIRES

Le présent contrat est rédigé dans un esprit de continuité des missions statutaires des quatre musées régionaux (dont deux musées ont l'appellation « musée de France » définie par la Loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France), devant s'adapter aux défis de demain et faire ressortir les enjeux et les priorités propres à la collectivité.

La Région Réunion, dans ses orientations budgétaires, affiche une volonté d'une stratégie financière responsable, visant à pérenniser à court et moyen termes les équilibres budgétaires.

Le cadre d'une trajectoire budgétaire exigeante étant posé, les enjeux et les objectifs pour les quatre musées régionaux et pour la SPL RMR au cours des 5 prochaines années, sont déclinés ci-dessous :

- Rendre plus accessible les structures muséales à la population et assurer la diffusion au plus grand nombre ;
- Accroître l'attractivité des musées régionaux sur le territoire et contribuer au rayonnement touristique de l'île ;
- Offrir un service de qualité ;
- Fidéliser et conquérir les publics ;
- Renforcer le rôle éducatif et social des musées, notamment auprès des jeunes et du public du champ social ;
- Contribuer à la connaissance et à la valorisation scientifique ;
- Développer des partenariats et de coopération avec les réseaux professionnels dans la mise en œuvre des projets et des actions.

De plus, la conjoncture budgétaire fortement contrainte rend nécessaire la poursuite d'une gestion rigoureuse et stratégique des moyens alloués et le développement d'une politique d'accroissement des ressources propres. Le Délégué devra s'attacher à :

- Maintenir la bonne maîtrise des dépenses ;
- Adopter une politique d'achat responsable ;
- Optimiser les marges de manœuvre au profit des projets et des missions des musées
- Renforcer le développement de ses ressources propres, même si les financements demeurent structurellement tributaires des subventions publiques, et notamment par la recherche de financements autres que les dotations provenant de la tutelle.

Par délibération du 2024, la Commission permanente de la Région Réunion a approuvé la signature du présent contrat d'exploitation des musées régionaux avec la SPL Réunion des musées Régionaux.

Le présent contrat est conclu sur la base des articles L 1411-12 et L 411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permettent de conclure des conventions de délégations de service public sans mise en concurrence ni publicité avec une SPL, à la double condition que l'autorité délégante exerce sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, et que l'activité déléguée figure dans ses statuts.

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la gestion et l'exploitation des quatre équipements culturels de la Région Réunion qui sont les suivants :

Le **Musée Stella Matutina**, située Piton Saint-Leu, au 6 allée des Flamboyants, sur la commune de Saint-Leu ;

La **Cité du Volcan**, située à Bourg Murat, à la Plaine des Cafres sur la commune du Tampon ;

Le **Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI)** et les espaces situés au domaine de Maison Rouge, sur la commune de Saint-Louis ;

L'Observatoire des tortues marines dénommé **KELONIA**, situé Pointe des Châteaux, sur la commune de Saint-Leu.

Le délégataire gère l'ensemble de ces établissements, sous le contrôle de la Région, en exploitant le service à ses risques et périls selon la définition même des concessions données par le Code de la commande publique.

1.2. DUREE, PRISE D'EFFET ET ECHEANCE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de sa notification au délégataire par la Région

Le contrat est conclu pour une durée de 4 années et 7 mois. Il prend effet le 1er juin 2024 et prendra fin le 31 décembre 2028.

Il peut faire l'objet d'une reconduction tacite pour une période d'une (1) année, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Le délégataire est tenu d'assurer personnellement l'exécution de la mission qui lui est confiée.

Le délégataire précise dans tous les contrats passés avec des tiers et nécessaires à la continuité du service, les conditions dans lesquelles la Région a la faculté de se substituer au Délégataire dans le cas où il est mis fin prématurément au présent contrat.

1.3. EXCLUSIVITE

Le contrat confère au délégataire l'exclusivité de l'exploitation des équipements décrits par le présent contrat et qui lui sont mis à disposition sous réserve des dispositions du présent contrat et, en particulier, de son article 2.7.

CHAPITRE 2. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1. OBJECTIFS POURSUIVIS

La collectivité régionale contribue à la mise en œuvre de sa politique culturelle au sein de laquelle les musées régionaux tiennent une place importante, celle d'être un outil de l'intervention culturelle de la collectivité. Plus largement, l'institution muséale dans la société d'aujourd'hui, a un rôle de démocratisation de l'accès à la culture.

La gestion du service délégué s'inscrit dans la poursuite des objectifs de développement culturel et touristique du territoire suivants :

- Rendre plus accessible les structures muséales à la population et assurer la diffusion au plus grand nombre ;
- Contribuer à la connaissance, à la vulgarisation scientifique et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire ;
- Fidéliser, conquérir et diversifier les publics ;
- Renforcer le rôle éducatif et social des musées, notamment auprès des jeunes et du public du champ social ;
- Accroître l'attractivité des musées sur le territoire et contribuer au rayonnement touristique de l'île ;
- Développer des partenariats et de coopération avec les réseaux professionnels dans la mise en œuvre des projets et des actions ;
- S'engager dans une dynamique de développement territorial pouvant entraîner la cohésion des communautés locales.

2.2. LES MISSIONS

Le délégataire met en œuvre une mission de service public culturel à travers l'exploitation des quatre musées régionaux. Cette mission est encadrée par le présent contrat et par la traduction qui en est donnée par le projet de développement des musées du délégataire.

L'ensemble des missions de service public confiées au délégataire se décompose ainsi :

- Une mission de partage au plus grand nombre des connaissances scientifiques du patrimoine naturel et culturel, et de valorisation des collections des musées de France à travers des activités de recherche et d'études, des expositions, une programmation annuelle d'actions culturelles et scientifiques (conférences, ateliers, animations, actions « hors les murs ») ;
- Une mission de médiation scientifique et culturelle envers tous les publics ;
- Une mission d'éducation et d'action culturelle en direction du jeune public et du public scolaire ;
- Une mission de développement et d'accessibilité des publics visant la diversité des publics et notamment ceux issus du champ social ;
- Une mission de développement territorial en valorisant la coopération et le partenariat avec les réseaux publics et professionnels existants, visant à contribuer à l'irrigation du territoire dans sa dimension patrimoniale et culturelle.

Le délégataire sera chargé des missions suivantes lesquelles sont détaillées aux articles 2.2.1 à 2.2.4 par équipement.

Pour chaque équipement, des indicateurs de suivi et de performance sont prévus à l'article 2.5 du présent contrat. L'absence d'atteinte totale ou partielle d'un ou plusieurs objectifs est susceptible de conduire à un ajustement de la compensation d'obligations de service public annuellement versée par la Région.

2.2.1. Stella Matutina

Le Musée Stella Matutina bénéficie du label Musée de France prévu par les articles L. 441-1 et suivants du Code du patrimoine.

Dans ce cadre, l'article L. 441-2 du code du patrimoine, énonce les missions permanentes d'un musée ayant reçu un tel label à savoir :

- « a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections*
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large*
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture*
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »*

Ces missions de médiation culturelle, de diffusion, de transmission et d'éducation sont placées au cœur des activités du musée Stella Matutina.

Le Musée Stella Matutina, musée de site et musée d'histoire des techniques en lien avec l'industrie sucrière et musée d'histoire de la société réunionnaise, s'adresse à tous les publics en valorisant le patrimoine réunionnais dans un discours muséographique axé sur les rapports entre la canne, le territoire et la population. C'est une invitation à partager la mémoire des Réunionnais.

Il remplit ces fonctions par la conservation, la recherche, la diffusion et la médiation à travers :

La mise en place d'une programmation culturelle : une programmation en direction des publics à partir des orientations données dans le PSC, et déclinée en série d'actions (expositions, publications, actions pédagogiques, animations culturelles...);

La mise en œuvre d'une programmation scientifique : celle-ci sera centrée sur la conservation scientifique des collections et sur des travaux de recherche dans le domaine des sciences humaines et histoire des techniques, en interne et/ou en partenariat dans le cadre de programme de recherche extérieur.

Dans ce cadre, le Délégué assure notamment les prestations suivantes :

Programmation scientifique et culturelle :

Accueil, information culturelle et scientifique du public ;

Exploitation de l'exposition permanente ; propositions d'adaptations et d'enrichissement du parcours muséographique ;

Programmation des expositions temporaires selon le programme prévisionnel du délégué en cohérence avec le nouveau Projet scientifique culturel du musée en cours de révision ;

Réalisation d'actions culturelles et de médiation culturelle : la création, et la mise à disposition d'outils de tout ordre permettant aux publics la découverte des contenus du musée ;

Accueil des publics scolaires en lien avec l'Éducation Nationale, création et mise en œuvre d'outils pédagogiques permettant d'exploiter les contenus du musée (permanent et temporaire) en lien avec les programmes scolaires ;

Développement du service des publics : analyse détaillée de la fréquentation du musée à des fins prospectives et de développement de la politique culturelle de l'établissement (visites grand public, les scolaires, les

publics éloignés ou porteurs de handicap, la fréquentation des expositions temporaires, le nombre de résidents et de touristes) ; conduite d'enquêtes des publics (recueil de données qualitatives : satisfaction des visiteurs, typologie et pratiques des publics) ;

Développement d'une politique en faveur des publics éloignés ou porteurs de handicap, dans la continuité de la démarche d'accessibilité totale du parcours muséal : partenariats avec des associations spécialisées, développement d'outils et visites spécifiques, démarche de labellisation.

Programmation événementielle :

Définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle et artistique de l'auditorium Pierre Roselli et des espaces événementiels extérieurs du musée ;

Accueil des équipes artistiques et des projets artistiques financés dans le cadre du dispositif régional Guetali.

Recherche et partenariats :

Contribuer par la recherche à l'enrichissement des collections du musée, propriété de la Région : objets, documents d'archives, documents iconographiques, audiovisuels ;

Développer et enrichir les thématiques du musée par des partenariats avec les réseaux professionnels et les institutions dans la mise en œuvre des projets et des actions ;

Mettre à disposition du public sur site dans le Centre de documentation les informations concernant les collections sous forme de bases de données, de dossiers documentaires rassemblant les informations historiques et iconographiques, de notes de synthèse ;

Organisation et participation à des colloques, tables rondes, conférences ;

Développer des partenariats avec des collectivités de l'hexagone ou à l'étranger (notamment dans la zone Océan Indien, sphère d'influence de la Région Réunion), dans le strict cadre d'actions de coopération culturelle en rapport avec l'activité muséale, au plan régional ou international, et permettant de renforcer l'attractivité des musées, le rayonnement de ses collections et de son expertise, ainsi que la promotion du territoire réunionnais et de ses œuvres culturelles et artistiques ;

Partenariat avec les institutions nationales et internationales (musées, fondations, etc.), recherche de partenaires permanents ou temporaires (expositions ou événements temporaires) afin d'accroître la visibilité du musée et de diversifier les sources de financements.

Gestion, conservation et enrichissement des collections régionales :

La Région est propriétaire des collections. Les propositions d'enrichissement des collections par le biais des acquisitions ou de dons relèvent du conservateur-directeur du musée, responsable des collections, agent qualifié de la Région mis à disposition de la SPL-RMR et dûment désigné à cet effet avec l'accord des services de l'État. Les acquisitions sont financées par la Région ;

Les propositions de restauration des collections sont faites par le conservateur-directeur du musée. Elles sont réalisées et financées par la Région ;

Gestion et entretien courant des collections régionales exposées dans le musée et conservées dans les réserves sous la direction du conservateur-directeur du musée, agent qualifié représentant la Région, mis à disposition de la SPL RMR et dûment désigné à cet effet et avec l'accord des services de l'Etat : mise en œuvre de toutes mesures de conservation préventive conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, tenue de l'inventaire, régie d'œuvres, surveillance des collections, manutention, emballage, transport et installation ;

Prise en charge des matériels et des fournitures d'entretien courant des collections.

La gestion et l'entretien des locaux des réserves des musées actuellement situés à Bel Air – Saint-Louis, relèvent du propriétaire des collections. Lorsque le transfert des collections du musée Stella Matutina et du MADOI dans les nouvelles réserves mutualisées situées dans la ZI 4 à Saint-Pierre sera effectif (mise en service prévue en 2026), le fonctionnement et l'organisation de celles-ci seront redéfinis avec les conservateurs-directeurs des deux musées et le Délégué.

Exploitation commerciale :

Billetterie et perception des recettes sur les usagers : entrées et prestations de médiation, expositions temporaires, animations culturelles, spectacles, conférences, représentations...

Actions de communication innovantes valorisant la structure et ses activités, en lien avec la programmation du musée ;

Gestion de la boutique du musée et de la vente de produits dérivés en rapport avec le positionnement culturel du musée ; développement d'une ligne commerciale innovante et cohérente avec l'identité de la structure et en lien avec la programmation culturelle, opérations marketing de promotion des produits ;

Gestion de l'espace de restauration du musée ;

Commercialisation des différents espaces du site : salle de cinéma 4D, salle d'exposition temporaire (*en dehors de la programmation du musée*), auditorium, espaces extérieurs, privatisation du musée.

Gestion de l'auditorium :

Définition et mise en œuvre d'une programmation culturelle et artistique de la salle.

Fonctionnement :

Gestion administrative, financière et des personnels, tenue d'une comptabilité analytique et de tableaux de bord de gestion

Entretien et maintenance du bâtiment et des installations, des jardins thématiques et espaces extérieurs.

2.2.2. MADOI

Le MADOI a reçu le label Musée de France prévu par les articles L. 441-1 et suivants du Code du patrimoine.

Dans ce cadre, l'article L441-2 du Code du patrimoine, énonce les missions permanentes d'un musée ayant reçu un tel label à savoir :

- « a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. »

Ces missions de médiation culturelle, de diffusion, de transmission et d'éducation sont placées au cœur des activités du MADOI.

La collection « Musée de France » du MADOI comprend en outre, la collection d'écaille de Kélonia. Cette dernière demeure sous la responsabilité du Conservateur du MADOI.

Le MADOI conserve une collection de référence (meubles, objets d'art, textiles, porcelaines) qui témoigne

de la richesse des grands foyers de civilisations islamiques, persans, indiens, européens, africains, chinois, qui se sont croisés durant des siècles dans l'océan Indien et les relations avec La Réunion. Le musée dispose de l'appellation Musée de France.

En outre, le MADOI assure la sensibilisation au public et la médiation culturelle des aires associées du domaine de Maison Rouge ainsi que l'exploitation de la caféière.

Il est précisé que le domaine de Maison Rouge est protégé au titre des Monuments historiques depuis le 5 mai 2004 (*arrêté n° MH.04-IMM 030*).

Dans ce cadre, le délégué assure notamment les prestations suivantes :

Programmation scientifique et culturelle :

Accueil, information scientifique et culturelle du public

Programmation des expositions temporaires selon programme prévisionnel du délégué en cohérence avec le PSC du musée en cours d'élaboration ;

Réalisation d'actions culturelles et de médiation culturelle : la création, et la mise à disposition d'outils de tout ordre permettant aux publics la découverte des contenus du musée ;

Réalisation d'actions pédagogiques : accueil des publics scolaires en lien avec l'Éducation Nationale, création et mise en œuvre d'outils pédagogiques permettant d'exploiter les contenus du musée en lien avec les programmes scolaires ;

Développement du service des publics : analyse détaillée de la fréquentation du musée à des fins prospectives et de développement de la politique culturelle de l'établissement (visites grand public, les scolaires, les publics éloignés ou porteurs de handicap, la fréquentation des expositions temporaires, le nombre de résidents et de touristes) ; conduite d'enquêtes des publics (recueil de données qualitatives : satisfaction des visiteurs, typologie et pratiques des publics) ;

Développement du service des publics : analyse détaillée de la fréquentation du musée à des fins prospectives et de développement de la politique culturelle de l'établissement (visites grand public, les scolaires, les publics éloignés ou porteurs de handicap, la fréquentation des expositions temporaires, le nombre de résidents et de touristes) ; conduite d'enquêtes des publics (recueil de données qualitatives : satisfaction des visiteurs, typologie et pratiques des publics).

Programmation événementielle :

Programmation d'événements organisés en propre ou avec des partenaires ;

Accueil des équipes artistiques et des projets artistiques financés dans le cadre du dispositif régional Guetali.

Recherche et partenariats :

Contribuer par la recherche à l'enrichissement des collections du musée, propriété de la Région : objets, documents d'archives, documents iconographiques, audiovisuels ;

Développer et enrichir les thématiques du musée par des partenariats avec les réseaux professionnels et les institutions dans la mise en œuvre des projets et des actions ;

Organisation et participation à des colloques, tables rondes, conférences ;

Développer des partenariats avec des collectivités de métropole ou à l'étranger (notamment dans la zone Océan Indien, sphère d'influence de la Région Réunion), dans le strict cadre d'actions de coopération culturelle en rapport avec l'activité muséale, au plan régional ou international, et permettant de renforcer

l'attractivité des musées, le rayonnement de ses collections et de son expertise, ainsi que la promotion du territoire réunionnais et de ses œuvres culturelles et artistiques ;

Partenariat avec les institutions nationales et internationales (musées, fondations, etc.), recherche de partenaires permanents ou temporaires (expositions ou événements temporaires) afin d'accroître la visibilité du musée et de diversifier les sources de financements.

Gestion, conservation et enrichissement des collections régionales :

La Région est propriétaire des collections. Les propositions d'enrichissement des collections par le biais des acquisitions ou de dons relèvent du conservateur-directeur du musée, responsable des collections, agent qualifié de la Région mis à disposition de la SPL-RMR et dûment désigné à cet effet avec l'accord des services de l'État. Les acquisitions sont financées par la Région ;

Les propositions de restauration des collections sont faites par le conservateur-directeur du musée. Elles sont réalisées et financées par la Région ;

Gestion et entretien courant des collections régionales exposées dans le musée et conservées dans les réserves sous la direction du conservateur-directeur du musée, agent qualifié représentant la Région, mis à disposition de la SPL RMR et dûment désigné à cet effet et avec l'accord des services de l'Etat : mise en œuvre de toutes mesures de conservation préventive conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, tenue de l'inventaire, régie d'œuvres, surveillance des collections, manutention, emballage, transport et installation ;

Prise en charge des matériels et des fournitures d'entretien courant des collections.

Exploitation commerciale :

Billetterie et perception des recettes sur les usagers : entrées et prestations de médiation, expositions temporaires, animations culturelles, spectacles, conférences, représentations... ;

Actions de communication innovantes valorisant la structure et ses activités, en lien avec la programmation du musée ;

Gestion de la boutique du musée et de la vente de produits dérivés en rapport avec le positionnement culturel du musée ; développement d'une ligne commerciale innovante et cohérente avec l'identité de la structure et en lien avec la programmation culturelle, opérations marketing de promotion des produits ;

Commercialisation des différents espaces du site : espaces extérieurs, privatisation du musée.

Fonctionnement :

Gestion administrative, financière et des personnels, tenue d'une comptabilité analytique et de tableaux de bord de gestion ;

Entretien et maintenance du bâtiment et des installations, des jardins thématiques et espaces extérieurs.

2.2.3. Cité du Volcan

Centre d'interprétation scientifique consacré à la volcanologie, espace culturel axé sur la communication, vecteur de culture scientifique et technique, la Cité du Volcan sert de trait d'union entre les Réunionnais, les touristes et le Piton de la Fournaise lui-même.

Les missions de médiation scientifique et culturelle, de diffusion, de transmission et d'éducation sont placées au cœur des activités de Cité du Volcan.

Dans le cadre de l'exploitation de la Cité du Volcan, le délégataire assure notamment les fonctions suivantes :

Programmation scientifique et culturelle :

Accueil, information scientifique et culturelle du public ;

Exploitation de l'exposition permanente, propositions d'adaptations et d'enrichissement ;

Programmation des expositions temporaires selon programme prévisionnel du Délégataire en cohérence avec le PSC de l'établissement ;

Réalisation d'actions culturelles et de médiation scientifique : la création, et la mise à disposition d'outils de tout ordre permettant aux publics la découverte des contenus de l'établissement ;

Réalisation d'actions pédagogiques : accueil des publics scolaires en lien avec l'Éducation Nationale, création et mise en œuvre d'outils pédagogiques permettant d'exploiter les contenus de l'établissement en lien avec les programmes scolaires ;

Développement du service des publics : analyse détaillée de la fréquentation de l'établissement (visites grand public, les scolaires, les publics éloignés ou porteurs de handicap, la fréquentation des expositions temporaires, le nombre de résidents et de touristes) ; conduite d'enquêtes des publics (recueil de données qualitatives : satisfaction des visiteurs, typologie et pratiques des publics) ;

Développement d'une politique en faveur des publics éloignés ou porteurs de handicap, dans la continuité de la démarche d'accessibilité du parcours muséal : partenariats avec des associations spécialisées, développement d'outils et visites spécifiques, démarche de labellisation ;

Exploitation du Centre de documentation : service assurant la collecte de fonds et de témoignages, la conservation, l'exploitation, l'enrichissement et la valorisation des archives et des collections graphiques, photographiques et audiovisuelles de l'établissement, propriété de la Région ;

Partenariat avec les institutions régionales, nationales et internationales, avec le monde universitaire et scientifique en vue de produire de nouveaux contenus culturels sous forme d'expositions, de publications ou autres médias ;

Publications pédagogiques, scientifiques et de vulgarisation ;

Organisation et participation à des colloques, tables rondes, conférences.

Programmation événementielle :

Programmation d'événements organisés en propre ou avec des partenaires, dans l'auditorium et les espaces événementiels du musée ;

Accueil des équipes artistiques et des projets artistiques financés dans le cadre du dispositif régional Guetali.

Gestion des collections :

Gestion et entretien courant des collections conservées et exposées dans l'établissement sous la direction du Responsable scientifique : mise en œuvre de toutes mesures de conservation préventive, nettoyage et entretien, tenue de l'inventaire...

Recherche et partenariats :

Valorisation et renforcement du lien avec le monde de la recherche : accueil de chercheurs, formations, mise en place et poursuite des programmes de recherche ;

Partenariat avec le monde universitaire et scientifique en vue de faire des recherches et de produire de nouveaux contenus culturels et scientifiques sous forme d'expositions, de publications ou autres supports ;

Partenariats avec les institutions régionales (dont l'observatoire volcanique de La Réunion), nationales et internationales ;

Publications pédagogiques, scientifiques et de vulgarisation ;

Organisation et participation à des colloques, tables rondes, conférences ;

Développer des partenariats avec des collectivités de l'hexagone ou à l'étranger (notamment dans la zone Océan Indien, sphère d'influence de la Région Réunion), dans le strict cadre d'actions de coopération culturelle en rapport avec l'activité muséale, au plan régional ou international, et permettant de renforcer l'attractivité des musées, le rayonnement de ses collections et de son expertise, ainsi que la promotion du territoire réunionnais et de ses œuvres culturelles et artistiques ;

Partenariat avec les institutions nationales et internationales (musées, fondations, etc.), recherche de ~~mécènes~~ partenaires permanents ou temporaires (expositions ou événements temporaires) afin d'accroître la visibilité du musée et de diversifier les sources de financements.

Exploitation commerciale :

Billetterie et perception des recettes sur les usagers : entrées et prestations de médiation, expositions temporaires, animations culturelles, spectacles, conférences, représentations... ;

Actions de communication innovantes valorisant la structure et ses activités, en lien avec la programmation de l'établissement ;

Gestion de la boutique de l'établissement et de la vente de produits dérivés en rapport avec le positionnement culturel de l'établissement ; développement d'une ligne commerciale innovante et cohérente avec l'identité de la structure et en lien avec la programmation culturelle, opérations marketing de promotion des produits ;

Gestion de l'espace de restauration et de détente de l'établissement ;

Commercialisation des différents espaces du site : salle de cinéma 4D, salle d'exposition temporaire (en dehors de la programmation de l'établissement), auditorium, espaces extérieurs, privatisation de l'établissement.

Fonctionnement :

Gestion administrative, financière et des personnels, tenue d'une comptabilité analytique et de tableaux de bord de gestion ;

Entretien et maintenance du bâtiment et des installations, des jardins thématiques et espaces extérieurs.

2.2.4. Kélonia

Kélonia est un centre d'interprétation scientifique chargé de sensibiliser le public au patrimoine naturel et culturel associé aux tortues marines et à leurs habitats, et participer au développement des programmes d'études et de conservation des tortues marines et de leurs habitats dans le cadre de la coopération régionale. A ce titre, Kélonia est reconnu comme un centre de compétence au niveau international en ce qui concerne l'étude et la conservation des tortues marines.

Kélonia présente au public des animaux d'espèces non domestiques protégées, et à ce titre le site doit disposer des installations et du personnel compétent Délégué du certificat de capacité adéquat.

Par ailleurs, c'est également un centre de soin qui bénéficie d'un agrément du Ministère de l'environnement pour accueillir des animaux malades ou blessés provenant de la ZEE. A ce titre, il doit disposer des installations et du personnel compétent Délégué du certificat de capacité adéquat.

Les missions de médiation scientifique et culturelle, de recherche, de diffusion, de transmission et d'éducation sont placées au cœur des activités de Kélonia.

Dans ce cadre, le Délégué assurera notamment les fonctions suivantes :

Programmation scientifique et culturelle :

Accueil, information scientifique et culturelle du public ;

Exploitation de l'exposition permanente, propositions d'adaptations et d'enrichissement ;

Programmation des expositions temporaires selon programme prévisionnel du délégué en cohérence avec les contenus scientifiques de l'établissement ;

Réalisation d'actions culturelles : la création, et la mise à disposition d'outils de tout ordre permettant aux publics la découverte des contenus de l'établissement ;

Réalisation d'actions pédagogiques : accueil des publics scolaires en lien avec l'Éducation Nationale, création et mise en œuvre d'outils pédagogiques permettant d'exploiter les contenus de l'établissement en lien avec les programmes scolaires ;

Développement du service des publics : analyse détaillée de la fréquentation de l'établissement (visites grand public, les scolaires, les publics éloignés ou porteurs de handicap, la fréquentation des expositions temporaires, le nombre de résidents et de touristes) ; conduite d'enquêtes des publics (recueil de données qualitatives : satisfaction des visiteurs, typologie et pratiques des publics) ;

Développement d'une politique en faveur des publics éloignés ou porteurs de handicap, dans la continuité de la démarche d'accessibilité du parcours de visite : partenariats avec des associations spécialisées, développement d'outils et visites spécifiques, démarche de labellisation.

Recherche et partenariats :

Valorisation des données recueillies dans le cadre des activités du centre de soins dans des bases de données régionales, nationales et internationales ;

Formation de partenaires, accueil de chercheurs ;

Développement et enrichissement des thématiques de recherche par des partenariats avec les institutions régionales, nationales et internationales dans le cadre de programmes de recherches et d'études, en vue de produire de nouveaux contenus sous forme d'expositions, de publications ou autres médias ;

Organisation et participation à des colloques, tables rondes, conférences ;

Développer des partenariats avec des collectivités de l'hexagone ou à l'étranger (notamment dans la zone Océan Indien, sphère d'influence de la Région Réunion), dans le strict cadre d'actions de coopération culturelle en rapport avec l'activité muséale, au plan régional ou international, et permettant de renforcer l'attractivité des musées, le rayonnement de ses collections et de son expertise, ainsi que la promotion du territoire réunionnais et de ses œuvres culturelles et artistiques ;

Partenariat avec les institutions nationales et internationales (musées, fondations, etc.), recherche de partenaires permanents ou temporaires (expositions ou événements temporaires) afin d'accroître la visibilité du musée et de diversifier les sources de financements.

Gestion des animaux :

La présence d'animaux non domestiques d'espèces protégées et d'animaux domestiques nécessitent que l'exploitant assure et garantisse : les installations, le personnel et l'organisation adéquats, conformément aux autorisations d'exploitation et d'ouverture du site.

Gestion des collections régionales :

Les collections présentées à Kélonia sont placées sous la responsabilité du MADOI (cf. paragraphe précédent concernant la gestion de ces collections).

Exploitation commerciale :

Billetterie et perception des recettes sur les usagers : entrées et prestations de médiation, animations culturelles, spectacles, conférences, représentations... ;

Actions de communication innovantes valorisant la structure et ses activités, en lien avec la programmation de l'établissement ;

Gestion de la boutique de l'établissement et de la vente de produits dérivés en rapport avec le positionnement culturel de l'établissement ; développement d'une ligne commerciale innovante et cohérente avec l'identité de la structure et en lien avec la programmation culturelle, opérations marketing de promotion des produits ;

Gestion de l'espace de restauration de l'établissement ;

Commercialisation des différents espaces du site : salle d'exposition temporaire (en dehors de la programmation de l'établissement), espaces extérieurs, privatisation de l'établissement.

Fonctionnement :

Gestion administrative, financière et des personnels de façon à assurer les astreintes et permanences nécessaires en raison de la présence des animaux, tenue d'une comptabilité analytique et de tableaux de bord de gestion ;

Entretien et maintenance du bâtiment, des espaces extérieurs et des installations, y compris des pompes.

Le délégataire veillera également à garantir l'intégrité du cheptel et à veiller à ce qu'aucune activité extérieure à l'activité principale de Kélonia ne mette en danger l'intégrité des animaux.

2.3. PERIMETRE DE LA DELEGATION

Le périmètre de gestion des biens immobiliers (annexe 1) et des biens mobiliers qui est confié au délégataire comprend l'ensemble des terrains d'assiette qui compose les quatre musées, et énuméré comme suit :

2.3.1. Musée Stella Matutina

Le terrain d'assiette du musée comprenant tous les bâtiments (hors Levanti) et les espaces extérieurs (jardins, parkings Nord et Sud) ;

Le bâtiment Zantac, le bâtiment Laleu Cevad, les modulaires administratifs et les espaces extérieurs liés au bâti précité (voirie, cour intérieure) ;

Le mobilier, les équipements et les matériels techniques, muséographiques, scéniques.

2.3.2. MADOI

Les bâtiments qui composent le musée (*les anciennes écuries*) ;

Le magasin à engrais ;

La caféière haute et basse ;

Le verger autour de la maison de maître ;

Les argamasses, l'ancienne bergerie, la dépendance le long de la Ravine du Mouchoir Gris.

Le mobilier, les équipements et les matériels techniques, muséographiques, scéniques,

Les parcelles cadastrales sont référencées comme suit :

DT 554, 559, 608, 562, 566,

DT 564, 924

2.3.3. Cité du Volcan

Le terrain d'assiette du musée comprenant tous les bâtiments et les aménagements extérieurs (jardins, parkings)

Le mobilier, les équipements et les matériels techniques, muséographiques, scéniques.

2.3.4. Kélonia

Le terrain d'assiette du musée comprenant tous les bâtiments, les aménagements extérieurs et le parking

La zone de stationnement situé sur la parcelle cadastrale CD0261 et la zone d'espace vert jusqu'au niveau de la ravine de Colimaçons

le mobilier, les équipements et les matériels techniques, muséographiques, scéniques.

2.4. CLAUSE DE REVISION DU PERIMETRE DE LA DELEGATION

Le périmètre de gestion pourra être ouvert aux projets de préfiguration d'espaces muséographiques en lien avec les thématiques scientifiques des quatre musées à la demande du délégant.

Dans cette perspective, il est prévu par l'Autorité délégante d'intégrer dans le périmètre de la délégation :

- la réalisation d'un Centre d'interprétation sur le volcanisme littoral situé sur le territoire de la Commune de Sainte-Rose d'ici fin 2025,
- la collaboration avec l'AMO choisi par l'Autorité délégante sur de l'ingénierie culturel dans le cadre du projet « Grand Stella ».

Tout projet ou toute opération se trouvant hors du périmètre de gestion défini dans le présent contrat (article 2.1.3) fera préalablement l'objet d'une analyse de faisabilité technique et économique concertée en conformité avec les statuts de la société, et devra faire l'objet de la passation d'un avenant au présent contrat ou d'un contrat de prestations distinct et dissocié de la présente.

2.5. INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE : OUTIL DE PILOTAGE

En termes de suivi du présent contrat, des indicateurs de suivi d'activités et de performance ont été définis pour chaque équipement afin de mesurer et d'évaluer les résultats des actions, de suivre et d'analyser les évolutions au cours du cycle du contrat.

Les parties conviennent de définir et de quantifier les objectifs à atteindre annuellement à l'effet de maintenir un niveau élevé de service public, à la hauteur de l'enjeu culturel et touristique pour le territoire réunionnais.

S'agissant des objectifs à atteindre au cours de la première année du contrat : ceux-ci sont fixés contradictoirement par les parties et figurent au sein du tableau produit en annexe 4 du présent contrat.

2.5.1. Liste des indicateurs applicables

Les missions confiées sont regroupées autour des trois axes suivants :

Axe 1- Connaissance et développement des publics

Axe 2 - Animations événementielles

Axe 3 - Optimisation de la gestion

Au sein de l'Axe 1 sont déclinés deux indicateurs et de performance (présentés en annexe 4 du présent contrat) : fréquentation totale du musée (axe 1.1), satisfaction globale du public (axe 1.2).

2.5.2. Modalités de révision

Une révision des indicateurs et des objectifs cibles pourront être envisagée en cours de contrat à l'initiative de la Région ou du délégataire.

En cas d'initiative régionale : la Région proposera, par écrit (courriel ou courrier), au délégataire une modification des indicateurs de suivi et de performance en exposant les raisons justifiant cette proposition.

Le délégataire disposera d'un délai de quarante-cinq jours (45) jours à compter de la réception de la proposition pour faire parvenir à la Région ses observations quant à la modification proposée.

A l'issue de ce délai, et au regard des observations, la Région délibèrera sur l'évolution des indicateurs sans être liée par les remarques effectuées par le délégataire ;

En cas d'initiative du délégataire : le délégataire proposera, par écrit (courriel ou courrier), à la Région une modification des indicateurs de suivi et de performance mis en œuvre. Il exposera précisément les raisons justifiant cette proposition et, notamment, en cas de volonté de remplacement ou de suppression d'un indicateur les raisons pour lesquelles il considère que cela permettrait un suivi plus efficace du contrat.

Une phase d'échange avec le délégataire sera initiée par la Région suite à la réception de cette proposition. A l'issue de celle-ci, la Région pourra soumettre à délibération la modification des indicateurs proposés ou refuser la modification. Elle disposera d'un délai de 45 jours (quarante-cinq) pour répondre.

A l'issue de cette réunion, la Région pourra :

Refuser la proposition formulée ;

Soumettre cette proposition à délibération ;

Formuler une « contre-proposition » qu'elle transmettra au Délégué du contrat et soumettra à délibération le cas échéant.

2.5.3 Bilan annuel de performance

Le délégataire remettra chaque année à la Région (au plus tard le 31 mars de l'année N+1) un bilan de performance présentant les résultats des indicateurs du contrat fixés pour l'année N (annexe 4).

L'absence d'atteinte totale ou partielle des deux critères de performance sera susceptible de conduire à un ajustement de la part variable de la compensation d'obligations de service public annuellement versée par la Région en application de l'article 5.4 du présent contrat.

2.6. PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION

La programmation prévisionnelle proposée pour chacun des équipements confiés veillera à décliner les différents axes et à se conformer aux engagements du projet, qui pourra faire l'objet de mises à jour.

Les équipements confiés au Délégué par la Région doivent être gérés de manière optimale pour permettre le développement des activités culturelles de la Région. Le Délégué doit chercher à maintenir au mieux la notoriété des équipements dont l'exploitation lui est confiée ainsi que leur fréquentation.

Le Délégué dispose, sans préjudice du droit de contrôle reconnu à la Région, d'une liberté totale pour l'organisation de son exploitation sous réserve du strict respect des principes d'égalité du traitement des usagers, de continuité du service et des prescriptions du présent contrat en matière de tarification, d'horaires d'ouverture, de programmation, de niveau de qualité minimale des prestations, de sécurité ainsi que toutes les prescriptions que la Région pourrait, à tout moment, imposer en considération de la préservation de l'intérêt public et des obligations de service public.

La Région conserve le contrôle du service confié.

Le Délégué s'engage à assurer la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité et la qualité du service.

Il veille, en particulier, à ce que les moyens techniques et humains soient suffisants pour satisfaire au mieux l'accueil des usagers. À ce titre, le Délégué affecte au fonctionnement du service le personnel en nombre et en qualification nécessaires à l'exploitation.

Le Délégué doit également garantir au mieux la sécurité des œuvres, des usagers et de son personnel, notamment en exploitant les ouvrages et les équipements qui lui sont confiés en conformité avec la réglementation applicable.

La Région reste propriétaire des collections mises à disposition du Délégué pour leur gestion scientifique et leur valorisation culturelle. Cette gestion scientifique et culturelle est confiée à des personnels dûment qualifiés (*conservateurs, attachés de conservation, bibliothécaires...*), conformément au Code du Patrimoine.

Les collections constituent des biens de retour au sens de l'article 9.5.1.2.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine applicables aux Musées de France, les collections des Musées de France sont imprescriptibles et inaliénables et font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Toute décision de déclassement d'un de ces biens ne peut être prise qu'après avis conforme de la commission scientifique nationale des collections.

Le Délégué doit veiller à n'accueillir aucune manifestation ou n'organiser aucune activité qui porterait, directement ou indirectement, atteinte aux missions scientifiques et culturelles du service.

Le Délégué est seul responsable de toute contravention ou autre action qui pourrait être constatée ou engagée par quelque autorité que ce soit à l'occasion de l'exploitation du service qui lui est confié. Il fait son affaire de l'ensemble des risques et litiges directement ou indirectement liés à l'exploitation et de toutes leurs conséquences.

2.7. PLANNINGS D'OUVERTURE

La Région peut demander la modification du planning pour des considérations d'intérêt public. Dans ce cas, elle s'engage à prendre en charge les conséquences éventuelles de ces modifications sur les conditions d'exploitation.

De façon générale, la Région et le Délégué s'engagent à faire œuvre de concertation pour que le planning garantisse au mieux la bonne utilisation des équipements, la conservation des collections, la politique de conquête de nouveaux publics, le développement du tourisme culturel, la recherche d'harmonisation avec les autres sites culturels de l'île et la rentabilité du service concédé.

2.8. POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le Délégué met en œuvre les actions de communication et développe au cours de l'exploitation toutes les actions nécessaires dans ce domaine pour promouvoir les équipements et maintenir la fréquentation.

Toute action de communication doit s'appuyer sur les ressources et institutions présentes sur le territoire ; plus particulièrement, les actions de communication à mener à destination des publics touristiques doivent être mises en cohérence avec l'action de l'Île de la Réunion Tourisme.

Le Délégué doit garantir la mise en cohérence des actions de communication avec les programmes culturels et scientifiques développés pour chaque établissement.

2.9. GESTION DES ESPACES DE RESTAURATION

Les espaces de restauration des musées peuvent être exploités directement par le délégué ou par un tiers, et ce dans le cadre de durées contractuelles compatibles avec la durée du présent contrat.

Dans ce dernier cas, le choix du tiers exploitant doit être réalisé en conformité avec les règles du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Le délégué doit informer la Région du cahier des charges, contrats et modalités d'exploitation liés à ces espaces.

Le délégué doit assurer une exploitation conforme aux règles d'hygiène qu'impose la réglementation en matière de « petite restauration ». Il veillera notamment au maintien en bon état de propreté et de fonctionnement des installations et abords immédiats.

2.10. MISE A DISPOSITION DES ESPACES DES MUSEES A LA REGION

La Région conserve le droit de réserver et d'organiser à ses frais des manifestations dont elle assure la mise en œuvre et la coordination, dans les différents espaces du musée Stella Matutina, de la Cité du Volcan et du MADOI.

Les manifestations sous maîtrise d'ouvrage régionale pouvant bénéficier de la mise à disposition gratuite des sites référencés en amont sont au nombre de douze (12) par an.

La Région supporte tous les frais et coûts liés à ces manifestations dont elle est à l'initiative .

Le délégué est informé au moins 6 mois à l'avance de l'organisation de ces événements. Cette condition de délai pourra être réduite en cas de circonstances exceptionnelles, la programmation du délégué et la disponibilité des espaces proposées par le délégué demeurant néanmoins dans ce cas prioritaire.

Le délégataire ne pourra réclamer aucune indemnité à ce titre, les mises à disposition étant réputées être faites à titre gratuit.

Toutes les demandes d'occupation des espaces des musées ne relevant pas de ce critère ne pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite du délégataire.

2.11. SURVEILLANCE ET SECURITE

L'exploitation des équipements confiés au Délégué dans le cadre du présent contrat doit être conforme aux dispositions, normes et recommandations particulières d'accueil du public, de surveillance, de sécurité et d'hygiène.

Plus particulièrement, le Délégué doit respecter les normes et sujétions imposées d'une part par le statut des collections (*notamment en ce qui concerne les Musées de France*), leur valeur patrimoniale ou vénale, leur fragilité, et d'autre part par la présence d'animaux d'espèces non domestiques protégées pour Kélonia.

CHAPITRE 3. BIENS MIS A DISPOSITION

3.1. GENERALITES

La Région met à disposition du délégataire, à titre exclusif, les terrains d'assiette, bâtiments, installations et aménagements nécessaires à l'exploitation du service faisant l'objet du contrat.

Un inventaire immobilier et technique, constituant l'annexe 2 du présent contrat, sera réalisé par la Région Réunion dans la première année suivant la date d'effet du présent contrat. Pour la réalisation de cet inventaire, la SPL RMR donnera libre accès au prestataire en charge de cette mission et apportera tous les éléments utiles à la mise à jour des recensements.

Ces biens constituent des biens de retour mis à la disposition du délégataire avec droit de jouissance exclusif et affectation exclusive au contrat.

Le délégataire prendra en charge les biens de retour dans l'état dans lequel ils se trouvent. Il appartient au Délégataire, de contrôler les biens qui lui sont remis au regard de la réglementation et de signaler à la Région tout problème qui lui semblerait se poser sur ce point.

Le délégataire tient constamment à jour l'inventaire de biens du contrat initialement élaboré. Cet inventaire est mis à jour par les parties, autant que de besoin, pour tenir compte des opérations de réparation, de renouvellement et d'extension des biens mis à disposition.

Les biens de retour sont et demeurent la propriété de la Région dès leur réalisation ou leur acquisition.

Les biens acquis par le délégataire durant la période d'exécution du présent contrat et qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du service public constituent des biens de reprise.

Le délégataire assurera l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens mis à sa disposition dans les conditions prévues ci-après. Les obligations de maintenance des biens mis à disposition seront déterminées en fonction de l'état des installations et des équipements à la date de signature du contrat.

Le délégataire devra élaborer les plans et la programmation pluriannuelle de maintenance des sites dans la première année d'exécution de contrat, ces plans seront actualisés à l'issue de l'inventaire et mis à jour annuellement.

Durant l'exécution du contrat, le délégataire est tenu d'informer la Région de l'évolution des normes en vigueur régissant les activités confiées, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'en ce qui concerne, le cas échéant, les normes et réglementations liées à l'accueil d'animaux non domestiques, et de lui soumettre les mesures d'amélioration en cas de non-conformité.

Le non-respect des obligations définies aux alinéas précédents autorise la Région à prononcer la déchéance du contrat dans les conditions prévues à l'article 8.4 du présent contrat.

3.2. OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE AU REGARD DES BIENS MIS A DISPOSITION

3.2.1. Définition des travaux d'entretien, de maintenance et de réparation

Les travaux d'entretien, de maintenance et de réparation comprennent toutes les opérations qui sont nécessaires pour assurer en permanence toutes les opérations normales d'entretien, de maintenance préventive ou curative, de réparation permettant d'assurer le maintien en état des installations et équipements du service jusqu'au moment où leur vétusté ou une défaillance rend nécessaire des travaux de remplacement. Ces travaux comprennent également :

Toutes les opérations destinées à assurer la conformité et le maintien aux normes légales et réglementaires

Toutes les opérations de nettoyage permettant de garantir l'hygiène, la propreté des installations et de leurs abords et leur intégration dans l'environnement.

3.2.2. Répartition des obligations de nettoyage et entretien généraux

3.2.2.1. Nettoyage et entretien des installations, équipements et matériels

Le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant, la réparation, des installations, équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service et notamment :

le nettoyage et l'entretien du petit et du gros matériel, le mobilier, etc. ;

l'entretien courant et le maintien en parfait état de propreté de tous les locaux (*sols, vitres, murs, peintures, plafonds, motifs de décoration*) ainsi que les abords et les zones affectées à la livraison des marchandises et à l'évacuation des déchets et des emballages ;

l'évacuation des déchets et des ordures ménagères, en conformité avec les règles en vigueur en matière sanitaire et selon des modalités compatibles avec l'exécution du service de collecte et d'élimination des déchets et ordures ménagères, la fourniture des conteneurs, réceptacles de stockage temporaire et sachets jetables étant à la charge du délégataire ;

l'entretien courant des espaces verts, voiries et parkings inclus dans le périmètre du contrat ;

l'entretien courant des équipements spécifiques au cinéma 4D de la Cité du Volcan, au centre de documentation du Musée Stella Matutina, aux salles d'exposition permanentes et temporaires, aux auditoriums, aux halles et espaces annexes (boutiques, espaces pédagogiques, etc.).

3.2.2.2. Nettoyage et entretien des collections des musées

Le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant des collections exposées dans le musée et conservées dans les réserves sous l'autorité des conservateur-directeur des musées.

Les campagnes de restauration des pièces de collection sont proposées par le conservateur-directeur du musée, responsable des collections. La réalisation et le financement des opérations de restauration sont gérés par la Région.

Le nettoyage et l'entretien des collections du musée de Stella Matutina in situ, nécessitant l'intervention d'équipes spécialisées, sont assurés par la Région propriétaire, sur proposition du conservateur et en fonction des budgets inscrits.

3.2.2.3. Travaux de maintenance et de réparation

Le délégataire a l'entière charge des opérations de maintenance préventive et corrective permettant le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages de bâtiment, des espaces extérieurs, des matériels, mobiliers et équipements spécifiques qui lui ont été remis par la Région Réunion ou acquis ultérieurement.

Le délégataire assurera à ses frais toutes les opérations de maintenance préventive et corrective des ouvrages, équipements et des installations, **selon les niveaux 1 à 4** du fascicule normatif AFNOR FD X 60-000 de maintenance.

Une matrice des responsabilités est annexée à la présente convention, elle précise les champs d'intervention du Délégataire, notamment pour le niveau 4 de maintenance selon les sous-catégories indiquées en annexes et rappelées ci-après :

Niveau 4 amélioration : ensemble des mesures techniques, administratives et de gestion, destinées à améliorer la sûreté de fonctionnement d'un bien sans changer sa fonction requise ;

Niveau 4 modification : ensemble des mesures techniques, administratives et de gestion, destinées à changer la fonction d'un bien ;

Niveau 4 reconstruction : Action suivant le démontage d'un bien et la réparation ou le remplacement des composants qui approchent de leur fin de durée de vie et/ou devraient être systématiquement remplacé ;

Niveau 4 renouvellement : Action de remplacer un bien (équipement, installation) par un autre bien de caractéristiques fonctionnelle, d'usage et de durabilité au moins équivalente.

Les opérations de maintenance préventive seront exécutées à intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits afin de réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation d'un bien ou d'un équipement. Elles seront destinées à maintenir dans le temps les performances des installations à un niveau optimal proche des performances initiales.

Les opérations de maintenance corrective seront destinées, après pannes ou défaillances, à remettre les biens et les installations dans un état dans lequel ils pourront accomplir leurs fonctions initiales requises. Dans le cadre des actions correctives le délégataire devra informer la Région des difficultés rencontrées sur chaque site et proposer une hiérarchisation des actions.

Le délégataire est soumis à une obligation de résultats, il s'attachera à respecter la réglementation technique et les normes en vigueur.

Pour ce faire, il-devra notamment assurer :

L'ingénierie de la maintenance relative aux installations (établissement de la programmation pluriannuelle et des plans de maintenance préventive). Il pourra recourir à des sociétés conseils ou des entreprises spécialisées en matière de maintenance ;

le choix du mode d'intervention retenu (en interne ou externalisé) ;

le choix des gammes de maintenance suivant les installations et équipements concernés ;

la souscription des contrats de maintenance correspondants à la stratégie choisie ;

La coordination et le suivi de la réalisation des prestations de maintenance ;

La fourniture de tous les consommables, pièces de rechange et pièces à remplacement programmé nécessaires au bon fonctionnement des installations pendant la durée dudit contrat ;

La formation de son personnel pour les niveaux de maintenance requis.

Pendant toute la durée du contrat le délégataire doit un suivi de la maintenance, il assurera annuellement le reporting des actions préventives et curatives, auprès des services de la Région.

Afin d'éviter toute rupture d'exploitation et la déchéance de garantie contractuelle des équipements, le délégataire est tenu de souscrire des contrats liés à la maintenance de l'ouvrage et des équipements.

Le délégataire réalise les interventions de maintenance au titre du plan de maintenance du constructeur des installations de manière systématique (*maintenance en période de garantie*).

En cas d'urgence et de mise en cause de la sécurité du public, du personnel, et des animaux, après alerte formelle auprès de la Région, avec ou sans réponse de la Région, le délégataire pourra exécuter les travaux conservatoires, de mise en sécurité ou de réparation des dommages sur les installations et les équipements. Le coût de ces travaux d'urgence fera l'objet d'une compensation financière de la Région.

3.2.3. Vérifications réglementaires : maintien des conditions d'ouverture au public

Le délégataire est réputé connaître et être formé à la législation en vigueur des Établissements recevant du public (ERP) concernant la sécurité des usagers et des personnels.

Il a à sa charge l'organisation, la formation, l'information et la mise en place de la sécurité incendie et doit s'assurer de son contrôle ou la faire contrôler.

Le délégataire assure à ses frais les vérifications réglementaires issues de la réglementation ERP, au maintien des autorisations obtenues au titre du code de l'urbanisme et de la Construction et Habitat. Il assurera à ses frais la levée des réserves signalées lors des vérifications réglementaires.

Le délégataire devra s'assurer du maintien du service en faisant notamment :

procéder aux vérifications réglementaires relatives à la sécurité des personnes dans les ERP, (*électricité, sécurité incendie, ascenseurs et monte-charge, porte et portails, équipements de travail-levage...*) et souscrire les contrats de maintenance obligatoires afférents ;

veiller au respect des prescriptions issues de l'arrêté d'ouverture pris suite à l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité ;

maintenir les conditions d'accessibilité de chacun des équipements mis à disposition ;

respecter les servitudes liées à l'exploitation de la balance TEREOS , au maintien des issues de secours et accès pompiers et de signaler à l'exploitant de la balance toute élément faisant entrave au maintien de la servitude.

Pendant toute la durée du présent contrat, un suivi de la maintenance sur tout ce qui relève des vérifications réglementaires obligatoires sera effectué par le délégataire et transmis aux services de la Région une fois par an selon les modalités définies dans l'article 3.2.10, lors des réunions de reporting avec les directions de la Région.

3.2.4. Interventions en période de garantie

Le délégataire réalise tout diagnostic sur aléa ou défaillance consécutif à la manifestation d'un vice de conception ou de construction et pour lequel s'applique la garantie du constructeur ou la garantie légale (*intervention de garantie*).

3.2.5. Travaux de renouvellement des installations et équipements

Les équipements sont constitués des biens ou parties d'un bien déjà fractionné, considérés individuellement et qui assurent une voire plusieurs fonctions requises élémentaires (*par exemple, un groupe de production d'eau glacée, un vidéo projecteur dans la salle de conférence, un siège du ciné 4D...*).

Le renouvellement des installations et équipements mis à disposition est à la charge de la Région dès lors qu'il est la conséquence de l'usure normale de ceux-ci, d'un défaut de fabrication ou d'un vice caché.

Tout renouvellement des installations et équipements relevant d'un défaut de maintenance sera à la charge du délégataire.

La mise en œuvre des opérations de renouvellement est assurée par le délégataire ou la Région conformément à la matrice de responsabilité de la maintenance et selon les arbitrages opérés annuellement lors des réunions de reporting.

Une dotation de renouvellement d'équipement est attribuée chaque année au délégataire pour financer ces travaux, sur la base d'une programmation préalablement proposée par le délégataire et validée par la Région, selon les modalités de l'article 6.

Le délégataire devra informer, sans délai, la Région des travaux de renouvellement qu'il aurait à effectuer quand bien même il n'en résulterait aucun dommage apparent.

À défaut, le délégataire supportera personnellement et intégralement les conséquences directes ou indirectes de toute nature qui pourraient résulter d'un retard de sa part dans l'exécution de cette obligation.

3.2.6. Exécution d'office

Faute pour le délégataire de pourvoir aux opérations d'entretien, de renouvellement et de réparation qui lui incombent au titre du présent contrat, la Région peut faire procéder aux frais et risques du délégataire à l'exécution des travaux nécessaires au fonctionnement du service, après une mise en demeure restée en tout ou partie infructueuse à l'issue d'un délai de huit (8) jours à compter de sa réception par le délégataire.

En cas de mise en danger des personnes, la Région est habilitée à intervenir, sans délai, et sans préjudice des poursuites pénales, ou autres, éventuellement ouvertes.

Les sommes mandatées par la Région en application du premier alinéa du présent article lui seront remboursées par le délégataire sur présentation de l'acte de mandatement, dans les trente (30) jours suivant cette présentation.

3.2.7. Travaux d'extension ou de modification

3.2.7.1. Généralités

Sauf accord contraire entre les parties, la Région reste maître d'ouvrage des travaux d'extension et, à ce titre, en assure la réalisation et le financement.

Ces travaux d'extension sont soumis au droit de contrôle de la Région. Le délégataire peut être associé aux études éventuellement réalisées dans ce cadre.

Les éventuelles améliorations apportées par le Délégataire ne peuvent intervenir qu'après accord préalable et exprès de la Région. Elles demeurent la propriété du Délégataire pendant toute la durée du contrat et deviendront de plein droit propriété de la Région à la fin normale ou anticipée du contrat, sans indemnité ni compensation, sauf si à cette date lesdites améliorations ne sont pas amorties.

3.2.7.2. Suivi par le Délégué de la réalisation des ouvrages

Le Délégué dispose d'un droit de suivi de la réalisation ou d'aménagement des équipements mis à disposition sans pour autant disposer d'un droit de contraindre ou de s'opposer aux décisions de la Région.

Ce droit comporte la communication au Délégué des études, plans et projets d'exécution établis par la maîtrise d'œuvre.

Le Délégué aura également le droit de suivre l'exécution des travaux et aura, en conséquence, le libre accès au chantier. Au cas où il constaterait quelques omissions ou malfaçons d'exécution susceptibles de nuire à l'exploitation des ouvrages et équipements, il devra le signaler à la Région, dans les plus brefs délais.

Le Délégué sera le cas échéant invité à assister aux opérations de réception des ouvrages et équipements et sera autorisé à présenter ses observations.

3.2.7.3. Mise à disposition des ouvrages réalisés par la Région en cours de contrat

Les ouvrages éventuellement réalisés par la Région en cours de contrat seront mis à disposition du Délégué.

Pour ce faire, ils feront l'objet d'un procès-verbal de remise et seront intégrés à l'inventaire des biens mis à disposition qui fera l'objet d'une mise à jour.

Le Délégué est informé et consulté pour avis sur l'avant-projet des travaux de renouvellement, d'extension et de renforcement à la charge de la Région, notamment lorsque l'exécution des travaux risque de nuire à la permanence du service ou que ces travaux nécessitent que des précautions particulières soient prises à proximité des installations du service.

Le Délégué, ayant eu pleine connaissance des avant-projets, ayant donné un avis motivé et ayant pu suivre l'exécution des travaux, ne pourra à aucun moment invoquer leurs dispositions pour se soustraire aux obligations du présent contrat. Il ne peut s'opposer à la remise de ces ouvrages ou biens ni à leur intégration dans l'inventaire des biens de la concession.

Toutefois, le Délégué peut être autorisé par la Région à exercer les recours ouverts à celui-ci, vis-à-vis des entrepreneurs et fournisseurs par la législation en vigueur.

Le suivi par le Délégué de la réalisation des ouvrages ne donne lieu pour lui à aucune rémunération ou indemnité.

3.2.8. Fournitures d'énergies et fluides

Le Délégué prend en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergies et des fluides, notamment, l'eau, l'électricité, le téléphone, ainsi que les frais relatifs à l'assainissement, à l'élimination des déchets ménagers.

Il acquitte à bonne date les frais et cotisations, et assurera le maintien des contrats associés, de façon à permettre un fonctionnement continu du service.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique et du nouveau décret tertiaire, la Région mettra en œuvre les études et travaux nécessaires pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments (installation d'équipements performants, dispositifs de gestion et de contrôle de ces équipements, bornes électriques de recharge, étude d'installation de panneaux solaires...).

Le Délégué mettra en œuvre des mesures pour réduire la consommation d'énergie, tant sur le plan des modalités d'exploitation que sur le comportement des usagers.

3.2.9. Interventions sur équipements ayant bénéficié d'un financement de l'Union Européenne

Le délégataire s'engage à transmettre les informations nécessaires et respecter l'ensemble des obligations liées au cofinancement de l'Union européenne des équipements afférents (*notamment les équipements multimédia*). Il assure toutes les conséquences financières (retrait de l'aide) découlant d'une décision de la Commission européenne ou d'une juridiction dans l'hypothèse où il serait responsable du fait générateur de la faute commise conduisant au retrait de l'aide (non-respect des modalités de publicité sur les sites des musées, violation des règles de publicité dans les supports de communication, site Internet, etc.).

3.2.10. Réunion de programmation

Deux réunions de suivi auront lieu chaque année avec les services de la Région (service en charge des musées et services en charge des bâtiments). Elles sont organisées par la Région.

Ces réunions ont pour objectifs de :

Faire le bilan des travaux de maintenance réalisés dans l'année et dresser les prévisions pour les années suivantes ;

Faire le bilan du programme de renouvellement d'équipements et de matériels réalisés dans l'année et dresser les prévisions pour les années suivantes ;

Faire le bilan des projets de travaux d'amélioration et/ou d'extension réalisés dans l'année et déterminer les prévisions pour les années suivantes en fonction des enveloppes financières disponibles

Le délégataire fournira le bilan des travaux de maintenance réalisés dans l'année, ainsi que les travaux d'urgence éventuellement réalisés à la place du Propriétaire.

La Région fournira le bilan des travaux de maintenance réalisés et les travaux d'amélioration et/ou d'extension réalisés dans l'année.

Le délégataire devra avant le 31 mars de chaque année N remettre un rapport de maintenance relatif à l'année n-1 faisant apparaître :

le bilan qualitatif et quantitatif des actions de maintenance (interne et externalisée) avec les justificatifs des dépenses acquittées au titre de la dotation de maintenance travaux (article 5.4) ;

le bilan qualitatif et quantitatif du programme de renouvellement des équipements et matériels avec les justificatifs des dépenses acquittées au titre de la dotation d'équipement ;

un état des vérifications réglementaires (article 3.2.3).

Ce rapport sera intégré au rapport annuel (article 6.2).

CHAPITRE 4. PERSONNEL

4.1. OBLIGATIONS DU DÉLÉGATAIRE

Le délégataire est tenu au respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière d'obligations sociales et de droit du travail.

Dans le respect des dispositions du Code de la fonction publique, l'autorité délégante peut décider de détacher ou de mettre à disposition des agents publics auprès de la Société publique locale délégataire de la concession.

Le délégataire affecte à l'exécution du service du personnel qualifié et approprié aux besoins. Il assume l'ensemble de la politique salariale et des charges de personnel.

Le délégataire gère librement le personnel du service qui comprend des salariés qualifiés affectés à son exploitation, dans le respect de ses missions définies dans le présent contrat, et en tenant compte des spécificités de chaque établissement.

Si nécessaire, le délégataire pourra également faire intervenir d'autres salariés ainsi que des vacataires ou des stagiaires, sous sa responsabilité exclusive.

Le délégataire doit assurer la continuité du service et éviter les interruptions liées à des événements prévisibles ou imprévisibles d'origine sociale ou technique. Il doit également être en capacité de faire face à d'éventuelles situations d'urgence et proposer des solutions opérationnelles adaptées.

Le personnel recruté par le délégataire selon les règles du Code du travail est entièrement rémunéré par le délégataire, charges sociales et patronales comprises, ainsi que les autres frais et taxes.

Le délégataire instruit le personnel, placé sous son autorité et travaillant dans les locaux affectés au service, des précautions à prendre pour assurer sa sécurité et celle des usagers.

Le délégataire ne peut pas invoquer le manque de personnel en cas de rupture du service public pour se dégager de sa responsabilité. Le délégataire porte à la connaissance de la Région les éléments d'information en sa possession relatifs aux fautes graves commises par son personnel susceptibles d'affecter la qualité du service public confié ; il informe la Région des mesures prises pour remédier aux troubles provoqués par la commission de ces fautes graves.

La Région devra être informée de toute variation d'effectif en cours de contrat et de toute variation de la masse salariale affectée à la délégation.

Le délégataire précisera dans son rapport annuel de délégation de service public, le nombre de personnels affecté à l'exécution du service en ETP exclusivement rattachés à la DSP, ainsi que les ETP non dédiés exclusivement à la DSP et les mécanismes de calculs des quotités réellement imputées à la DSP, avec mention des postes.

Il précisera également dans son rapport, les frais de personnel distinguant ceux relatifs aux ETP exclusivement rattachés à la DSP de ceux non exclusivement dédiés.

4.2. FORMATION DU PERSONNEL

Le délégataire met en place un plan de formation permettant d'assurer en permanence la qualification de son personnel dans des conditions satisfaisantes au regard des exigences réglementaires en vigueur.

Le plan de formation doit être adapté aux besoins et aux spécificités de chaque établissement.

CHAPITRE 5. DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1. PRINCIPES GENERAUX

Le délégataire assure seul le risque d'exploitation du service public qui lui est confié. A ce titre, il assume la totalité des charges liées aux missions déléguées conformément aux stipulations du présent contrat.

En contrepartie, le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers les recettes relatives au service délégué. En outre, il se charge de rechercher des partenariats privés ou publics et est autorisé à bénéficier de leur concours. Il peut recourir à l'emprunt pour assurer ou compléter le financement de ses dépenses.

Le délégataire doit gérer le service de façon à assurer un équilibre des comptes, celui-ci ayant été prévu selon les comptes d'exploitation prévisionnels (CEP), figurant en annexe 7 du présent contrat.

Le délégataire supporte les charges correspondant aux postes suivants, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive ou limitative :

l'emploi des personnels permanents et non permanents ;

les achats directement liés aux activités ;

la production de projet ;

l'ensemble des moyens de communication et de promotion ;

les coûts de structure et administratifs, dont techniques (entretien, maintenance) et de fonctionnement des sites ;

l'amortissement des investissements nécessaires à l'exercice des missions confiées et au maintien et au renouvellement des équipements et matériels.

Le CEP doit permettre au délégant d'apprécier l'équilibre financier de la délégation année par année, en permettant de distinguer les produits et les charges correspondant aux différentes activités confiées par le présent contrat.

5.2. RESSOURCES DU DÉLÉGATAIRE

Les ressources du délégataire proviennent des produits perçus à l'occasion de l'exploitation du service délégué auprès des usagers et se décomposent comme suit :

les recettes tarifaires perçues auprès des usagers s'acquittant des droits d'entrée dans les différents équipements et des différentes activités proposées ;

les recettes commerciales perçues dans le cadre de l'exploitation des espaces de restauration, des boutiques, de la programmation des auditoriums ;

les recettes perçues dans le cadre de la commercialisation des espaces pouvant faire l'objet d'une location ;

les fonds extérieurs publics ou privés que saura capter le délégataire ;

les prestations annexes et accessoires éventuelles.

Les ressources intègrent également :

la compensation financière de la Région pour obligations de service public (article 5.3) ;

la dotation annuelle de maintenance pour les travaux d'entretien et de maintenance des sites (articles 5.6) ;

la dotation annuelle d'équipement pour le renouvellement de matériels et équipements des musées liés l'exploitation du service (articles 5.7).

Ces ressources sont réputées permettre au délégataire d'assurer l'équilibre financier du contrat dans des conditions normales d'exploitation.

5.3. PRODUITS DE TARIFICATION

5.3.1. Formation des tarifs

Les tarifs du service public sont validés par délibération du Conseil régional sur la base d'une proposition du délégataire.

Les parties conviennent d'inscrire le sujet tarifaire à l'ordre du jour du dernier comité de suivi de l'année N en vue d'étudier et, le cas échéant de préparer, une évolution tarifaire pour l'année N+1.

Le délégataire est toutefois force d'initiative pour l'évolution de la structure et du niveau des tarifs.

Les tarifs devront être approuvés préalablement à son application par l'assemblée délibérante de la Région. A défaut d'homologation par la Région de la modification proposée, les tarifs initiaux demeurent applicables.

Tout au long de l'année, des propositions d'évolution de tarifs pour une durée limitée (cas des offres promotionnelles, etc.) pourront être formulées par le délégataire à la Région, sous réserve de l'accord préalable de la Région.

Toutefois, dans le cadre de mise en place d'offres promotionnelles ou afin d'expérimenter de nouvelles offres sur le marché, des évolutions de la grille tarifaire, limitées à six mois, seront possibles à tout moment, avec l'accord de la Région, par simple courrier.

5.3.2. Facturation et encaissement des tarifs

La facturation et l'encaissement des tarifs applicables aux usagers sont pris en charge par le délégataire.

Il prend à sa charge la gestion des litiges et des impayés, ainsi que l'intégralité des impayés non recouvrables.

5.4. DETERMINATION DE LA COMPENSATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La délégation comprend des exigences de service public qui imposent des contraintes particulières d'exploitation, notamment les sujétions de service public relatives aux missions des musées décrites dans l'article 2.2 du présent contrat et qui sont suivantes :

La mission de valorisation au plus grand nombre des connaissances scientifiques du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, des collections des musées de France comprenant notamment des activités de recherche et d'études, une programmation d'expositions et d'actions culturelles et scientifiques ;

La mission de conservation des collections des musées (au sens de l'article L 441-2 du Code du patrimoine) comprenant notamment, l'étude et la documentation des collections, le récolement, l'entretien des collections, etc. ;

La mission d'études, de soins et de conservation des tortues marines et terrestres dans le respect de la réglementation appliquée aux établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques et protégées ;

La mission de vulgarisation et de médiation scientifique et culturelle envers tous les publics ;

La mission d'éducation artistique et culturelle et de développement d'actions pédagogiques en direction du jeune public et du public scolaire ;

La mission de diversité et d'accessibilité des publics, notamment ceux issus du champ social et du public en situation de handicap passant par la définition de tarifs sociaux adaptés aux ressources économiques de certains publics.

Afin de compenser les surcoûts d'exploitation liés aux sujétions de service public imposées au délégataire dans le cadre du présent contrat, une compensation de service public est versée par le délégant au délégataire. La compensation de service public correspond à la somme d'une compensation fixe et d'une compensation variable. La compensation fixe est versée, à hauteur des montants forfaitaires suivants :

Exercice budgétaire	Montant annuel net de taxe en €	Montant annuel TTC en € (TVA 2,10%)
2024	6 584 926	6 723 209
2025	6 584 926	6 723 209
2026	6 584 926	6 723 209
2027	6 584 926	6 723 209
2028	6 584 926	6 723 209

La compensation variable de l'année N est déterminée à partir des deux indicateurs de performance prévus à l'article article 2.5.1 :

- En cas d'atteinte d'aucun objectif de performance de l'année N alors la compensation variable de l'année N est nulle ;
- En cas d'atteinte de seulement un des deux objectifs de performance de l'année N alors la compensation variable de l'année N s'élève à 5% de la compensation fixe de l'année N ;
- En cas d'atteinte des 2 objectifs de performance de l'année N alors la compensation variable de l'année N s'élève à 10% de la compensation fixe de l'année N.

5.5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA COMPENSATION FIXE

La compensation fixe est versée chaque année selon l'échéancier suivant :

Pour la 1^{ère} année d'exploitation :

A la date de signature du contrat : un premier versement de 80% au prorata du montant de l'avance 2024 ;

Au 31 octobre : un deuxième versement de 20 % ;

Pour les années suivantes :

Au 15 février : un premier versement de 80 % ;

Au 31 octobre : un deuxième versement de 20 %.

Le 2eme versement de la compensation sera conditionné à la complète transmission des pièces à fournir tout au long de l'année : pièces et informations prévues aux articles 2.5 et 6.2, ainsi que tout autre information demandée dans le cadre du contrôle exercé par la Région tel que spécifié à l'article 6.1.

5.6. MODALITES DE VERSEMENT DE LA COMPENSATION VARIABLE

La compensation variable est versée chaque année selon l'échéancier suivant :

Pour la 1ère année d'exploitation :

- Au 31 octobre de l'année N : un versement à hauteur de 5% de la compensation fixe de la première année d'exploitation ;
- En cas d'atteinte des 2 objectifs de performance le délégant versera au délégataire les 5% de compensation fixe manquants au 30 avril de l'année N+1 ;
- En cas d'atteinte d'aucun objectif de performance le deuxième versement de la compensation fixe versée le 31 octobre de l'année N+1 sera diminué du montant de la compensation variable préalablement versée au 31 octobre de l'année N.

Pour les années suivantes :

- La compensation variable N est versée au 30 avril N+1 et après production du bilan de performance conformément à l'article 2.5.3.

5.7. CLAUSE D'INDEXATION

La date de valeur est fixée à la date de signature du contrat. Le montant de la compensation fixe de l'année N figurant dans le tableau de l'article 5.3 sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la formule suivante :

$$\text{Cnr} = \text{Cn} \times (\mathbf{1.7\%} + \mathbf{41\%} \text{ ICHT-IME}_n / \text{ICHT-IME}_0 + \mathbf{17\%} \text{ BT50}_n / \text{BT500} + \mathbf{16.2} \text{ SYNTEC}_n / \text{SYNTECO} + \mathbf{2,6\%} \text{ ICE-BT}_n / \text{ICE-BT0} + \mathbf{21.5\%} \text{ IPC}_n / \text{IPC0}).$$

Dans laquelle :

- Cnr : valeur de la compensation fixe de l'année N indexée,
- Cn : valeur de la compensation fixe de l'année N figurant dans le tableau de l'article 5.3,
- ICHT-IME : l'indice national de coût horaire du travail, tous salariés, dans les Industries mécaniques et électriques,
- BT50 : l'indice national bâtiment « rénovation – entretien tous corps d'état »,
- SYNTEC : l'indice national de coût horaire du coût de la main d'œuvre, essentiellement de nature intellectuelle, pour des prestations fournies,
- ICE-BT : l'indice du coût de l'énergie dans le bâtiment,
- IPC : l'indice des prix à la consommation à l'île de la Réunion,
- L'indice 0 = valeur du dernier indice publiée par l'organisme public en charge de leur suivi correspondant au 1^{er} janvier 2024,
- L'indice n = valeur de l'indice connue au 1er janvier de l'année N publiée par l'organisme public en charge de leur suivi.

La compensation fixe versée lors de la première année d'exploitation ne sera pas révisée.

Le délégataire notifie au délégant, chaque année avant le 31 janvier, le montant de la compensation fixe applicable pour l'année en cours tel que modifié en application de la formule ci-dessus. Il accompagne sa notification du détail des calculs ainsi que de tous les éléments justifiant les montants utilisés.

En cas de retard dans la publication d'un indice, le dernier indice publié est utilisé jusqu'à ladite publication. Si un indice disparaît de façon définitive, le délégataire proposera au délégant de substituer un indice équivalent, en justifiant le choix du nouvel indice proposé.

Dans le cas où la formule d'indexation ne refléterait plus l'évolution réelles des charges couvertes par la compensation fixe, les parties se rapprocheront afin de leur substituer de bonne foi une formule assurant le juste équilibre économique.

5.8. DOTATION D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Le délégataire percevra une dotation budgétaire lui permettant de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance des établissements relevant de son périmètre de gestion dans les conditions prévues par le contrat.

5.8.1. Détermination du montant de la dotation

Le montant de la dotation sera défini chaque année en concertation avec le Délégataire en tenant compte des besoins, du bilan de l'année N-1, de la programmation pour l'année N, de celle à envisager en année N+1, et des niveaux de priorité.

Le Délégataire devra, chaque année, établir un plan de maintenance pour chaque site, en assurer le suivi et la réalisation.

Ce plan de maintenance sera transmis à la Région par le Délégataire avant le **30 septembre** de l'année N pour une réalisation sur l'année N+1. Le plan de maintenance sera étudié par les directions opérationnelles de la Région et sera validé et/ou amendé par la Région avant le **31 mars** de l'année N+1.

5.8.2. Modalités de versement de la dotation

La dotation sera versée en 2 tranches suivantes :

80 %, suite à la validation par le Région du programme et des dépenses prévisionnelles des travaux d'entretien et de maintenance des établissements de l'année, ces propositions ayant préalablement fait l'objet d'un arbitrage avec les directions opérationnelles de la Région ;

le solde de 20 %, sur remise d'un bilan des réalisations du programme prévisionnel transmis par le délégataire et de la production des états de dépenses assortis des factures attestées du service fait, au plus tard le 31 mars de l'année N+1. Ce solde sera versé au plus tard le 30 juin de l'année N+1 sous réserve des dispositions de l'article 3.2.10.

5.9. DOTATION D'EQUIPEMENT

Le délégataire percevra une dotation budgétaire pour le renouvellement de matériels et des équipements et installations muséographiques, scéniques, pédagogiques, scientifiques, liés à l'exécution des missions des établissements.

5.9.1. Détermination du montant de la dotation

Le montant de la dotation sera défini chaque année en concertation avec le délégataire en tenant compte des besoins, du bilan de l'année N-1, de la programmation pour l'année N, de celle à envisager en année N+1 et des niveaux de priorité.

Le délégataire devra, chaque année, établir un programme prévisionnel d'équipement pour chaque site, en assurer le suivi et la réalisation.

Ce programme sera transmis à la Région par le délégataire avant le **30 septembre** de l'année N pour une réalisation sur l'année N+1. Il sera validé et/ou amendé par la Région avant le **31 mars** de l'année N+1.

5.9.2. Modalités de versement de la dotation

La dotation sera versée en 2 tranches suivantes :

80 %, suite à la validation par la Région du programme prévisionnels d'équipement des établissements de l'année ;

le solde de 20 %, sur la production des états de dépenses assortis des factures attestées du service fait. Ce solde sera versé au plus tard le 30 juin de l'année N+1 sous réserve des dispositions de l'article 3.2.10.

5.10. DELAI DE PAIEMENT

Les sommes attribuées par le délégant au délégataire en application du présent contrat sont versées dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception des pièces correspondantes. Tout dépassement du délai précité entraîne de plein droit le versement d'intérêts moratoires au taux d'intérêt légal en vigueur.

5.11. IMPÔTS ET TAXES

Tous les impôts ou taxes liés à la réalisation et à l'exploitation du service, y compris ceux relatifs aux équipements du service, sont à la charge du délégataire à l'exception de la taxe foncière.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères de chaque site sera refacturée à l'euro au délégataire par la Région.

CHAPITRE 6. CONTRÔLE

6.1. CONTRÔLE EXERCE PAR LA REGION

La Région, en sa qualité d'autorité délégante, dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique, financière et patrimoniale du service délégué (directement ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté par elle). Ce contrôle comprend notamment :

un droit d'information sur la gestion du service délégué ;

le droit de contrôler les renseignements donnés par le délégataire tant dans le compte rendu annuel que dans les comptes d'exploitation sous forme d'audit sur pièces et/ou sur place.

Le délégataire est impérativement tenu de prêter son concours à la Région pour qu'elle accomplisse sa mission de contrôle, en lui fournissant tous les documents nécessaires, notamment ceux prévus aux articles 6.2 et 6.3 du présent contrat.

Les agents accrédités de la Région peuvent se faire présenter toutes pièces et tous documents nécessaires à l'exercice du droit de contrôle de la Région ; ils peuvent procéder à toute vérification utile pour s'assurer que le service est exploité dans les conditions prévues au présent contrat et que les intérêts contractuels de la Région sont sauvegardés.

Il en va ainsi également pour tout tiers que la Région chargerait d'une mission d'audit des conditions d'exécution du présent contrat.

Les résultats de ces contrôles sont susceptibles de donner lieu à application des mises en demeure et sanctions prévues au chapitre 8 du présent contrat.

Dans l'hypothèse d'un refus de transmission, outre l'application des pénalités attachées à une transmission tardive, la Région étudiera la mise en œuvre de la sanction résolutoire de l'article 8.4, selon le degré de gravité du refus.

6.2. CONTRÔLE DE L'ACTIVITE DU DELEGATAIRE : RAPPORT ANNUEL

Pour permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service délégué et de contrôler les conditions financières et techniques d'exécution du contrat, le délégataire produira chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public et une analyse de la qualité de service, conformément aux articles l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, L.3131-5 du code de la commande publique et R.3131-2 et suivants du même code.

Ce rapport doit également satisfaire aux exigences des articles R. 3131-3 et R. 3131-4 du Code de la commande publique. Celui-ci comprendra au moins les informations suivantes :

Partie sur l'exploitation – qualité du service rendu :

- La présentation de l'activité globale réalisée dans chaque structure, des moyens mis en œuvre et des résultats de l'année écoulée : recensement des données des indicateurs de l'annexe 3, analyse des données et le cas échéant, proposition de piste d'amélioration ;
- L'ensemble des données d'exploitation détaillées et analysées sur la fréquentation des sites : nombre d'entrées par catégorie tarifaire, par type de public et notamment le public scolaire, par activité, etc. ;
- Le bilan scientifique et culturel des structures régionales dont la gestion est déléguée ;

- Le bilan des activités commerciales ;
- Un bilan des principaux incidents et faits particuliers avec les usagers du service.

Chacune de ces informations sera assortie de commentaires propres à éclairer et à informer la Région sur les conditions d'exécution du service.

Partie sur les aspects techniques et sur la gestion des biens :

- L'inventaire des biens désignés dans le contrat comme biens de retour et de reprise et biens propres du service concédé mis à jour ;
- Liste des contrats de maintenance des matériels et équipements ;
- La description des prestations d'entretien et de maintenance effectuées au titre du chapitre 3 et les montants détaillés en lien avec le suivi de l'utilisation de la dotation ;
- La description des opérations de renouvellement effectuées au titre du chapitre 3 et les montants détaillés ;
- Le récapitulatif des rapports de visite des organismes de contrôle ;

Partie sur les aspects financiers et de gestion :

- Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) ;
 - L'analyse et les explications, pour chaque poste de dépenses et de recettes, des écarts constatés avec le budget prévisionnel contractuel et avec l'année N-1 ;
 - Un bilan spécifique à la dotation d'entretien/maintenance et de renouvellement d'équipements : montant total des dépenses engagées sur l'exercice et solde de l'année.
- L'organigramme à jour avec la liste des personnels par activité et par site (en distinguant le type de contrat, la catégorie de personnel), la masse salariale correspondante et les explications des variations ;
 - Un état de l'absentéisme et des accidents de travail survenus au cours de l'année.

6.3. REPORTING TRIMESTRIEL

Outre la remontée d'informations prévue à l'article 6.2, le Délégué remonte trimestriellement à la Région les informations suivantes :

Les états de fréquentation par équipement (par typologie) ;

Le chiffre d'affaires par équipement.

Selon les cas, le Délégué remonte à la Région les faits particuliers dans les relations avec les usagers ou tout événement particulier dont la teneur devra être transmise à la Région au regard de sa mission de coordination du service confié.

6.4 CLAUSE DE RENCONTRE

Les deux parties pourront se rencontrer à l'initiative de l'une ou l'autre aux fins de suivi de l'exécution et des conditions d'exécution du contrat, et pour analyser le cas échéant, les dysfonctionnements relevés et ce, dans un souci commun d'amélioration du service rendu :

à l'initiative de l'autorité délégante ;

à la demande du délégataire si de nouvelles contraintes de fonctionnement ou une évolution substantielle des conditions techniques et/ou économiques d'exécution du service venaient à modifier les conditions de fonctionnement.

6.5. COMITE D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI

Conformément à ses statuts et son règlement intérieur, la SPL dispose d'un Comité d'Engagement et de Suivi (« CES ») chargé de veiller au respect du contrôle analogue exercé par les actionnaires sur la SPL.

Ce CES doit notamment :

- Examiner toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres ;
- Emettre un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la SPL ainsi que de son domaine d'intervention. Pour ce faire, il doit lui être présenté dans le détail, les risques et contraintes de la nouvelle opération (financière et technique) ;
- Suivre l'évolution des opérations engagées par la SPL par rapport au plan prévisionnel des opérations approuvé par le conseil d'administration ;
- Alerter le Conseil d'administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur ledit plan ou le budget de la SPL.

A ce titre, le CES peut formuler des recommandations à l'adresse de la SPL et émettre des avis sur les reporting, la qualité de l'exécution du service et la réalisation des objectifs fixés par l'Autorité délégante. Il peut contrôler les actions menées par le Délégataire ainsi que le respect de ses engagements et objectifs contractuels justifiant le versement de la compensation d'obligation de service public. Il est également compétent pour proposer toute action corrective afin de garantir le statut « in house » de la SPL dans le cadre de l'exécution de la concession.

La SPL est tenue de coopérer de bonne foi et de répondre à toutes les questions, demandes ou opérations de contrôle émanant du CES en lien avec le présent contrat.

Dans le cadre de l'exécution de la concession, la Région exercera donc le contrôle analogue sur la SPL de deux manières :

- Directement en tant qu'Autorité délégante, en vertu notamment des dispositions des articles 6.1 à 6.4 du présent contrat ;
- Indirectement en tant qu'actionnaire de la SPL et membre du CES.

CHAPITRE 7. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

7.1. RESPONSABILITES

Le Délégué assume dans les conditions et limites du présent contrat la gestion du service qui lui est confié, et fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir de son fait. La responsabilité de la Région ne pourra être recherchée à l'occasion des litiges provenant de la gestion du Délégué.

Le Délégué est seul responsable vis-à-vis des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature que ce soit. Il lui appartient de conclure les assurances qui couvriront les différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'exploitation, comme indiqué à l'article 7.2 ci-après.

Est toutefois considéré comme exonérateur de la responsabilité du Délégué, le cas de force majeure, y compris les événements, reconnus par la jurisprudence en vigueur comme imprévisibles, irrésistibles et extérieurs au Délégué.

Les Parties arrêtent d'un commun accord les modalités les plus appropriées à mettre en œuvre pendant la suspension de toute ou partie de l'exécution du service qui en résulte.

Au-delà d'une période de suspension de 6 mois, la Région peut prononcer la résiliation du contrat selon les modalités décrites au chapitre 8 du présent contrat.

7.2. ASSURANCES

7.2.1. Dommages causés aux biens mis à disposition

Les dommages causés aux biens, y compris les collections exposées et en réserve, sont couverts par la Région dans le cadre de sa garantie patrimoniale.

Toutefois, toutes dégradations causées sur les collections de manière accidentelle, par négligence ou volontaire par le personnel seront à la charge du Délégué.

7.2.2. Dommages causés aux personnes

Le Délégué fait son affaire personnelle vis-à-vis de la Région de tous les risques, litiges et indemnités de toute nature résultant de dommages causés à son personnel, aux usagers ou aux tiers, résultant de l'exploitation du service.

A cet effet, le Délégué souscrit auprès d'une société ou d'une compagnie d'assurance européenne notoirement solvable, une assurance comprenant des garanties couvrant la totalité de la responsabilité évoquée à l'alinéa précédent.

Il informe la Région, sans délai, de la nature et des circonstances des dommages causés aux personnes.

7.2.3. Polices d'assurances

Les polices d'assurance souscrites en application de l'article précédents, doivent fournir des garanties suffisantes qui ne peuvent être inférieures aux limites usuelles pratiquées sur le marché européen de l'assurance.

Sauf cas de force majeure, le Délégué doit prendre toutes dispositions pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'exécution du service, que ce soit du fait d'un sinistre ou du fait des travaux de remise en état engagés à la suite du sinistre.

En cas de sinistre affectant les biens affermés, l'indemnité versée par les compagnies d'assurances sera intégralement affectée à la remise en état des biens concernés.

Les travaux de remise en état devront commencer immédiatement après le sinistre sauf cas de force majeure ou impossibilité liée aux conditions d'exécution des expertises.

Il doit être prévu dans le ou les contrats d'assurances souscrits par le Délégué que :

les compagnies d'assurances ont communication des termes spécifiques du présent contrat afin de rédiger en conséquence leurs garanties ;

les compagnies d'assurances renoncent à tout recours contre la Région ou son assureur ;

les compagnies ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article L.113-3 du Code des assurances, pour retard de paiement des primes de la part du Délégué, que trente jours après la notification à la Région de ce défaut de paiement. La Région a alors la faculté de se substituer au Délégué défaillant pour effectuer ce paiement sans préjudice de son recours contre ce dernier.

Il doit être prévu dans le ou les contrats d'assurances souscrits par le Délégué que celui-ci renonce à tout recours contre la Région. Les contrats d'assurances, conditions générales et particulières, et attestations de paiement des primes doivent être communiqués à la Région, après la signature du présent contrat, ainsi que dans les quinze jours de l'entrée en vigueur de toute modification apportée à la couverture des risques, de manière à ce que la Région puisse contrôler la nature et le montant des garanties souscrites ainsi que les exclusions.

La Région peut le cas échéant exiger un complément de garantie qu'elle estimerait nécessaire. La Région peut en outre, à toute époque, exiger du Délégué la justification du paiement régulier des primes d'assurances.

Cette communication n'engage en rien la responsabilité de la Région pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre ou dommage, l'étendue des garanties ou le montant de ces assurances s'avèreraient insuffisants.

CHAPITRE 8. SANCTIONS DES MANQUEMENTS

8.1. EXECUTION D'OFFICE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

Faute par le Délégué à toutes les obligations mentionnées aux articles du présent contrat, la Région peut faire procéder, aux frais du Délégué, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au bon fonctionnement du service, après une mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception ou de première présentation.

En cas de risque pour les personnes, le délai est d'une (1) semaine.

8.2. LES MESURES D'URGENCE

En cas de carence grave du Délégué, ou de menace à l'hygiène ou à la sécurité publique, la Région peut prendre d'urgence toute décision adaptée à la situation.

Les conséquences financières d'une telle décision sont à la charge du Délégué sauf en cas de force majeure ou de destruction totale de l'équipement ou de retard imputable à la Région.

8.3. SANCTION COERCITIVE : LA MISE EN REGIE PROVISOIRE

En cas d'interruption tant totale que partielle du service, la Région a le droit d'assurer le service par le moyen qu'elle juge nécessaire.

Si l'interruption du service n'est pas due à un cas de force majeure, le service peut être assuré en régie aux frais et aux risques du délégataire. La Région peut à cet effet prendre possession temporairement de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exécution du service.

La mise en régie doit être précédée d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois. En cas d'urgence, le délai de mise en demeure est réduit à 48 heures.

La régie cesse dès que le délégataire justifie être en mesure de remplir à nouveau ses obligations, sauf si la déchéance prévue à l'article 8.4 est prononcée.

Les frais de mise en régie provisoire du service sont immédiatement exigibles auprès du délégataire. En l'absence de règlement du montant de ces frais, dans un délai de trente jours à compter de leur notification par la Région au délégataire, la Région peut prononcer la déchéance du délégataire.

8.4. SANCTION RESOLUTOIRE : LA DECHEANCE DU DELEGATAIRE

En cas de faute d'une particulière gravité, la Région pourra prononcer elle-même la déchéance du délégataire. Cette mesure devra être précédée d'une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de dix (10) jours.

La Région se réserve le droit de résilier le présent contrat, sans indemnité :

Sans mise en demeure préalable, en cas de :

- dissolution volontaire ;
- fraude ou de malversation de la part du Délégué ;

Après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception dûment motivée restée sans effet dans le délai imparti, sauf cas de force majeure dûment constaté, en cas de faute d'une particulière gravité, notamment si :

- le Délégué n'assure plus le service confié depuis sept (7) jours consécutifs ou non sur une période de un (1) mois, dûment constatés par huissier, sauf cas de force majeure ou de grève ;
- le Délégué commet des manquements graves et répétés aux obligations prévues au présent contrat ;
- le Délégué refuse d'obéir aux injonctions et aux mises en demeure de la Région ;
- le Délégué refuse de s'acquitter des obligations financières visées au présent contrat ;
- du fait du Délégué, la sécurité vient à être gravement compromise par défaut d'entretien de l'installation ou de matériel dans les conditions définies par la réglementation en vigueur ;
- par incapacité, négligence ou mauvaise foi, le Délégué compromet l'intérêt général ;
- le Délégué cède le présent contrat à un tiers sans l'autorisation de la Région ;
- il est constaté une modification significative et irrémédiable de l'activité du Délégué sans l'autorisation préalable de la Région, ou une utilisation non-conforme ou un abus de jouissance des locaux mis à disposition par la Région au Délégué.

La Région prononce elle-même la déchéance du délégué après délibération de son organe délibérant. La déchéance est notifiée par la Région au délégué par un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège de la SPL.

En cas de déchéance, afin d'assurer la continuité du service la Région se réserve le droit de se substituer au délégué pour les engagements pris par celui-ci vis-à-vis des tiers nécessaires pour l'exécution de l'ensemble des contrats de prestations et de services conclus pour l'exécution du service confié.

Les suites de la déchéance sont mises à la charge du délégué.

En cas de déchéance, le délégué ne pourra réclamer aucune indemnité.

8.5. SANCTIONS FINANCIERES : PENALITES

Faute pour le délégué de remplir ses obligations lui incombant en vertu du présent contrat, des pénalités pourront lui être infligées par l'autorité déléguée.

Ces sanctions s'appliqueront sans préjudice des éventuelles sanctions résolutoires mais également, s'il y a lieu, de devoir supporter d'éventuels dommages et intérêts dus aux tiers ou à l'autorité déléguée.

Les pénalités sont applicables par constat adressé par LRAR au Délégué.

Ce constat contient :

- l'exposé des manquements constatés ;
- le montant des pénalités dues.

Le Délégué dispose d'un délai de dix (10) jours suivant la réception de ce courrier pour faire parvenir à la Région toute justification expliquant les causes de l'atteinte portée aux obligations contractuelles. Le cas échéant, le Délégué propose une modulation des pénalités. En cas d'absence de réponse du Délégué dans ce délai, ce dernier est réputé avoir accepté tant la nature des manquements constatés par l'Autorité déléguée que le quantum des pénalités en découlant.

La Région fait parvenir sa décision quant aux pénalités retenues à l'issue de cette phase contradictoire dans un délai de deux (2) mois suivant la réception du courrier du Délégué.

La Région n'est pas réputée avoir abandonné les pénalités si elle ne respecte pas ce délai de deux mois.

Les sanctions suivantes seront notamment applicables au Délégué :

Dans l'hypothèse de transmission tardive des documents indispensables au contrôle de l'exécution du contrat par le délégant (art. 6.1 à 6.3 du contrat) et ne résultant pas d'un événement extérieur au délégataire, le délégant appliquera une sanction financière de 500€ (Cinq cents euros) par jour de retard dès l'échéance du terme d'une mise en demeure ;

En cas d'inexécution ou de non-respect des obligations décrites dans le présent contrat (notamment toutes les règles d'exécution du service public délégué, les obligations de protection des biens et collections mis à disposition du Délégué, les règles d'accueil du public et d'hygiène, les obligations de coopération au titre du contrôle analogue, etc.), une sanction de 500€ (cinq cents euros) par jour de retard ou par jour sur lequel le manquement des obligations est constaté ;

En cas d'inexécution des obligations d'entretien, de maintenance et de renouvellement prévues et tels que décrit dans le titre 3 du présent contrat, une sanction de 500€ (cinq cents euros) par jour de retard.

Les sanctions ne sont pas applicables si la faute identifiée n'est pas imputable au délégataire ou si celui-ci peut justifier avoir engagé les actions nécessaires pour remédier à une situation anormale lui étant imputable ou en cas de force majeure.

CHAPITRE 9. MODIFICATION ET FIN DE CONTRAT

9.1. REVISION ET REEXAMEN DU CONTRAT

Selon l'article R.3135-1 du Code de la commande publique, le contrat de concession peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clause de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque.

A la demande de l'une des parties, le présent contrat peut être soumis à un réexamen sur production par celle-ci des justifications nécessaires dans les cas suivants (liste non limitative) :

- Modification du patrimoine immobilier délégué par le retrait de tout ou partie de l'un des immeubles ou mentionnés en annexe ou par l'intégration d'un nouvel immeuble (projet de Centre d'interprétation du volcanisme littoral à Sainte-Rose) ;
- Modification substantielle des caractéristiques du service public délégué à la demande du délégant ;
- Travaux d'adaptation, de mise en conformité, de mise aux normes ou remplacement par un matériel technologique plus performant, sur les biens immobiliers et mobiliers mis à la disposition du délégataire et souhaités par le délégant ou imposés par la réglementation ayant pour conséquence une modification substantielle de l'équilibre financier de la délégation ;
- Evénements extérieurs aux parties constitutifs d'un cas de force majeure susceptibles de présenter des répercussions substantielles sur l'équilibre financier de la délégation.

Le réexamen des conditions de la présente convention ne peut intervenir que par voie d'avenant, dans le respect des conditions de modification d'un contrat de concession prévues par l'article L.3135-1 du Code de la commande publique.

9.2. CAS DE FIN DU CONTRAT

Le contrat cesse de produire ses effets dans les cas suivants :

à la date d'expiration du contrat ;

en cas de déchéance du Délégué ;

en cas de résiliation du contrat ;

en cas de redressement ou liquidation judiciaire du Délégué.

9.3. CONTINUITÉ DU SERVICE EN FIN DU CONTRAT

La Région a la faculté, sans qu'il en résulte un droit à indemnité pour le Délégué, de prendre pendant les derniers six (6) mois du présent contrat toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service en réduisant autant que possible la gêne qui en résulte pour le Délégué.

D'une manière générale, la Région peut prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser le passage progressif du régime transitoire d'exploitation du service au régime juridique appelé à lui succéder au-delà de l'échéance contractuelle.

Le Délégué doit, dans cette perspective, fournir à la Région tous les éléments d'information qu'il estimerait utiles.

À la fin normale ou anticipée du présent contrat, la Région est subrogée aux droits du Délégué.

9.4. RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Pour un motif d'intérêt général, la Région peut mettre fin de façon anticipée du présent contrat.

La décision est dûment motivée et notifiée au Délégué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, le Délégué a droit à indemnisation de son préjudice dans les conditions suivantes :

le montant de la marge bénéficiaire nette sur la durée normale résiduelle du contrat à compter de la prise d'effet de la résiliation et compte tenu des données connues et prévisibles ;

une indemnité dont le montant ne saurait dépasser la valeur nette comptable résiduelle du matériel non amorti mis en œuvre par le Délégué ;

les autres frais et charges engagés par le Délégué pour assurer l'exécution du présent contrat pour la partie non couverte à la date de la prise d'effet de la résiliation ;

le prix des stocks que la Région souhaite racheter ;

les frais liés à la rupture des contrats de travail, ne pouvant, le cas échéant, être repris à la suite de cette résiliation.

9.5. DISSOLUTION, REDRESSEMENT JUDICIAIRE, LIQUIDATION JUDICIAIRE

En cas de dissolution de la personne morale du Délégué, la Région pourra prononcer la déchéance sans attendre que la procédure engagée ait abouti (*notamment la clôture de la liquidation amiable*). Cette déchéance pourra donc intervenir de plein droit, dès la date de dissolution publiée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), et sans que le Délégué puisse prétendre à une quelconque indemnité.

En cas de redressement judiciaire du Délégué, la déchéance pourra être prononcée si l'administrateur judiciaire ne demande pas la continuation du contrat dans le mois suivant la date du jugement.

En cas de liquidation de la personne morale, la déchéance interviendra automatiquement et de plein droit dans le mois suivant le jugement. Cette déchéance interviendra de plein droit sans que le Délégué ou l'administrateur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

9.6. EXPIRATION DU CONTRAT

9.6.1. Retour des installations

9.6.1.1. Remise des installations

A l'expiration du contrat, le Délégué est tenu de remettre à la Région, en état normal d'entretien et de fonctionnement, tous les biens et équipements qui font partie intégrante du service lui ayant été confié, et quelle que soit leur affectation. Cette remise est faite sans indemnité à l'exclusion des dispositions prévues ci-dessous.

Trois (3) mois avant la fin normale du présent contrat et sans délai en cas de fin anticipée, les parties arrêteront et estimeront, s'il y a lieu, après expertise, les travaux à exécuter sur les biens qui ne seraient pas en bon état d'entretien.

Le Délégué devra exécuter à ses frais les travaux correspondant avant l'expiration du présent contrat.

9.6.1.2. Biens de retour

Sont appelés « biens de retour » les biens correspondant aux biens matériels (*meubles et immeubles*) et immatériels nécessaires au fonctionnement du service public, qui font partie intégrante du contrat et qui sont, et demeurent, la propriété de la Région dès leur réalisation ou leur acquisition. Ils reviennent de plein droit et gratuitement à la Région à l'échéance du présent contrat.

Sont considérés comme biens de retour, non seulement les biens mobiliers et immobiliers confiés au délégataire lors de la signature du présent contrat, mais aussi les biens mobiliers et immobiliers qui pourraient être mis à la disposition du Déléгатaire par la Région durant le contrat.

Il en est de même des biens acquis antérieurement par le délégataire mais nécessaires à l'exécution du service public et affectés à ce dernier.

Sont également considérés comme biens de retour tous les biens acquis ou créés par le délégataire et qui sont nécessaires au fonctionnement du service public pendant la durée de ce dernier. Ils sont en conséquence inscrits dans les comptes du contrat pour leur valeur initiale et amortis dans ce cadre et dans la limite de la durée du contrat.

A chaque remise d'un nouveau bien de retour, l'inventaire figurant en annexe 1 du présent contrat fait l'objet d'une mise à jour ; cet inventaire est également mis à jour à chaque fin d'exercice, sous forme d'annexe au rapport annuel du délégataire (*cf. article 6.2*).

Lesdits biens font retour à la Région à la fin du présent contrat, sans versement d'une quelconque indemnité au profit du Déléгатaire.

9.6.1.3. Biens de reprise et biens propres

Les biens de reprise sont les biens, meubles ou immeubles, qui ne sont pas remis au concessionnaire par l'autorité concédante et qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du service public. Ils sont la propriété du Déléгатaire durant toute la durée du contrat et n'entrent dans le patrimoine de la Région au terme du présent contrat que si cette dernière l'exige, contre rémunération dans les conditions prévues ci-après.

La liste des biens de reprise est mise à jour tous les ans par le délégataire ; l'actualisation de cette liste devra être jointe en annexe du rapport annuel du Déléгатaire visé à l'article 6.2, avec présentation de leur affectation, de leur valeur d'achat et des modalités de financement et d'amortissement (*mode, durée, taux*).

A la fin du présent contrat, la Région pourra décider d'acquérir tout ou partie des biens de reprise en contrepartie du versement au délégataire d'une indemnité qui ne pourra excéder la valeur nette comptable résiduelle des biens, déduction faite des financements publics qu'il aurait pu obtenir.

La Région peut décider de reprendre tout ou partie de ces biens sans que le délégataire puisse s'y opposer.

La liste de ces biens et leur valeur seront communiquées par le délégataire à la Région dix mois (10) avant l'expiration du présent contrat ou sans délai en cas de fin anticipée.

Les biens acquis ou créés par le délégataire, autres que les biens de retour et les biens de reprise, constituent des biens propres et restent sa propriété. Les biens propres du délégataire sont les biens non financés, même

pour partie, par des ressources du contrat et qui ne sont grevés d'aucune clause de retour obligatoire ou facultatif. Ils appartiennent en pleine propriété au délégataire pendant toute la durée du contrat.

Les biens propres peuvent être rachetés par la Région après accord des parties. La valeur de ces biens est fixée à l'amiable ou, à défaut à dire d'expert, et payée dans les soixante (60) jours calendaires suivant leur rachat par la Région.

9.6.1.4. Stocks

La Région peut reprendre, ou faire reprendre par un exploitant désigné par elle, contre indemnités, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer, les stocks nécessaires à l'exploitation du service, financés en tout ou partie par le délégataire et ne faisant pas partie intégrante de l'exploitation.

La valeur de ces stocks sera fixée à l'amiable, et l'indemnité sera réglée dans les six (6) mois qui suivent leur rachat par la Région ou le nouvel exploitant.

La liste de ces stocks et leur valeur seront communiquées par le délégataire à la Région dix (10) mois avant l'expiration du présent contrat ou sans délai en cas de fin anticipée.

9.6.2. Sort du personnel

En cas de fin normale ou anticipée du contrat, la Région et le délégataire conviennent de se rapprocher pour examiner la situation des personnels affectés au service et notamment les conditions de leur reprise par le nouveau gestionnaire du service conformément à l'article L. 1224-1 du Code du Travail.

Au plus tard trois (3) mois avant la date d'expiration de la durée convenue du présent contrat ou sans délai en cas de fin anticipée, le délégataire communique à la Région une liste non nominative des personnels susceptibles d'être repris par le nouvel exploitant.

Cette liste mentionne *a minima* les éléments suivants, ainsi que toute autre information légalement communicable que la Région pourrait exiger :

type de contrat (*CDD, CDI...*) ;

âge ;

niveau de qualification professionnelle ;

diplômes et certifications ;

tâche assurée ;

convention collective ou statuts applicables ;

montant total de la rémunération pour l'année civile précédente (*charges patronales et primes comprises*) ;

volume horaire mensuel ;

ETP ;

date d'entrée ;

date théorique de fin de contrat (*le cas échéant*) ;

existence éventuelle, dans le contrat ou dans le statut, d'une clause ou d'une disposition pouvant empêcher le transfert de l'intéressé à un autre exploitant.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



À compter de cette communication, le délégataire informe la Région, dans les plus brefs délais, de toute évolution affectant cette liste.

CHAPITRE 10. CLAUSES DIVERSES

10.1. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties font élection de domicile :

pour la Région :

Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
Moufia - B.P. 67190
97801 SAINT-DENIS Cedex 9 ;

pour le Délégué :

6, Allée des Flamboyants
97424 PITON SAINT-LEU.

10.2. LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les éventuels différends sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat.

Les litiges pourront ainsi être préalablement portés devant une commission de conciliation qui statuera dans les trois (3) mois suivant sa saisine. Les Parties pourront alors s'en remettre à l'avis de la commission ou, en cas de désaccord persistant entre les parties, organiser ou faire organiser une médiation (*conformément aux dispositions des articles L. 213-5 et suivants du Code de Justice Administrative*) dans le cadre d'une procédure administrative contentieuse, ou saisir le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

La commission de conciliation est composée de trois (3) personnes. Le délégué et la Région disposent d'un délai de trente (30) jours calendaires pour nommer chacun un conciliateur. A défaut de nomination dans ce délai, le ou les conciliateurs sont nommés par le Président du Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion à la requête de la Partie la plus diligente.

Les deux conciliateurs ainsi nommés désignent un tiers d'un commun accord dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant leur désignation conjointe, le président de la commission de conciliation. A défaut d'entente dans ce délai, le président de la commission est nommé par le Président du Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion à la requête de la partie la plus diligente.

À défaut d'accord amiable, les différends découlant de la passation, de l'exécution, de l'interprétation ou de la fin du présent contrat que les parties ne peuvent résoudre par elles-mêmes, seront soumis au Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis en deux exemplaires originaux, le

Pour la Région Réunion,

Pour la SPL RMR¹,

¹ Daté et signé par la SPL-RMR, avec la mention manuscrite suivante : « *bon pour acceptation* »

ANNEXES

Le présent contrat comprend sept (7) annexes :

Annexe 1 : Périmètre du service – plans

Annexe 2 : Inventaire des biens – à joindre dans l’année de la signature du contrat

Annexe 3 : Matrice de répartition des responsabilités des opérations d’entretien/maintenance/réparation et renouvellement d’équipements – répartition par site suivant le plan de maintenance à joindre à l’issue de sa production

Annexe 4 : Tableau des indicateurs de suivi et de performance

Annexe 5 : Projet de développement des musées 2024-2028 et ses annexes

Annexe 6 : Grille de tarification des établissements (voir annexes du projet)

Annexe 7 : Comptes d’exploitation prévisionnels et budgets prévisionnels des établissements

Annexe 8 : Programme de maintenance 1 à 3 – à joindre à l’issue de sa production

Annexe 9 : Programme de maintenance niveau 4 – à joindre à l’issue de sa production

Annexe 10 : Programme de renouvellement d’équipements – à joindre à l’issue de sa planification

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**






**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

ANNEXE 1 – PERIMETRE DU SERVICE – PLANS


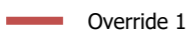


Contrat de concession - Exploitation des musées

Musée Stella Matutina et bâtiments annexes








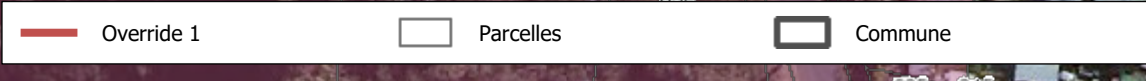
 Override 1	 Override 1	 Parcelles
 Sections	 Commune	



 Override 1	 Override 1	 Parcelles
		 Commune



 Override 1	 Override 1	 Parcelles
 Sections	 Commune	



**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXE 3 – MATRICE DE REPARTITION DES
RESPONSABILITES DES OPERATIONS D'ENTRETIEN /
MAINTENANCE / REPARATION ET RENOUVELLEMENT
D'EQUIPEMENTS**

REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales : Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina

CONTRAT DE CONCESSION - EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX - 2024 – 2028

ANNEXE 3 – MATRICE DE REPARTITION DES RESPONSABILITES DES OPERATIONS D'ENTRETIEN / MAINTENANCE / REPARATION ET RENOUELEMENT D'EQUIPEMENTS

Niveau de maintenance	Actions	Signification	Porteur de l'action		Financement de l'action		Observation
			RMR	Région	RMR	Région	
1 à 3	Maintenance	Ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie du bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise	x		x		
4	Amélioration	Ensemble des mesures techniques, administratives et de gestion, destinées à améliorer la sûreté de fonctionnement d'un bien sans changer sa fonction requise <i>Les améliorations n'entrent pas dans le cadre de la maintenance « courante » de niveau 1 2 3</i>	x		x		Nécessite l'établissement d'un plan de maintenance annuel par la RMR – qui sera contractualisé par le biais d'une convention de maintenance annuelle et fera l'objet du versement d'une dotation
	Modification	Ensemble des mesures techniques, administratives et de gestion, destinées à changer la fonction d'un bien. <i>- Modification ne signifie pas remplacement par un bien équivalent - Une modification n'est pas une action de maintenance - Une modification peut être réalisée par du personnel de maintenance</i>	x		x		
	Reconstruction	Action suivant le démontage d'un bien et la réparation ou le remplacement des composants qui approchent de leur fin de durée de vie et/ou devraient être systématiquement remplacé <i>- Permet de rétablir les caractéristiques fonctionnelles, d'usage et de durabilité au moins équivalente à leurs valeurs initiales. - La reconstruction est basée sur le réemploi de tout ou partie du bien initial</i>		Réunion de reporting : arbitrage à réaliser au cas par cas selon matrice de responsabilité		x	
	Renouvellement	Action de remplacer un bien (équipement, installation) par un autre bien de caractéristiques fonctionnelle, d'usage et de durabilité au moins équivalente <i>- Le remplacement est basé sur la substitution du bien initial par un autre bien - Le choix entre reconstruction et remplacement peut dépendre : * du coût comparé des deux solutions * de la nécessité d'y adjoindre une modification ou une amélioration Le titulaire devra justifier de la bonne maintenance de l'équipement</i>		Réunion de reporting : arbitrage à réaliser au cas par cas selon matrice de responsabilité		x	
5	Grosses réparations / Réhabilitation	Les opérations de grosses réparations concernent les ouvrages et installations entiers. Elles découlent d'un « plan de renouvellement » qui prend en compte les durées de vie initiales et résiduelles		x		x	

MATRICE DE RESPONSABILITE – REPARTITION DES NIVEAUX DE MAINTENANCE

		Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4				Niv 5
					Amélioration	Modification	Reconstruction	Renouvellement	
1 Le clos&couvert du bâtiment									
	Façades	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
	Vitres	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
	Toitures	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
	Terrasses	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
	Eaux Pluviales	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
	Menuiseries et serrureries extérieures	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Photovoltaïques et panneaux solaires	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP	DBP	DBP
2 Les aménagements extérieurs									
	Voirie - parking	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Cheminevements piétons	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Clôtures, portails, portillons	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Arrosage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Réseau AEP	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Réseaux EU	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Réseaux EP	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Réseaux incendie	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Fosses de séparation hydrocarbures	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Eclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Eclairages extérieurs scénographiques	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Mobilier	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Bassins	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Mains courantes, gardes corps	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Escaliers	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Jardins, espaces verts	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Voiles, pergolas, stores, toiles tendues	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
3 Les aménagements intérieurs									
	Menuiseries et serrureries intérieures	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Murs, plafonds et cloisons	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Faux plafonds	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
4 Les installations de plomberie sanitaire									
	Eau froide : compteurs, disconnecteurs, vannes, clapets antiretour..	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Traitement d'eau : filtration, bassins, pompes ...	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Eau chaude sanitaire : chauffe-eau, vannes, tuyauteries ...	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Appareils sanitaires : cuvettes et réservoirs, robinets ,chasses, urinoirs, lavabos, siphons ...	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
5 les installations d'électricité CFO et CFA									
Courant fort	Poste transformateur HT/BT	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Raccordement réseau distribution public, TG/BT, armoires divisionnaires, chemins de câbles, circuits et boîtes de dérivation, appareillage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Eclairage intérieur, extérieur, de sécurité	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Eclairage décoratif (façades, éclairage de mise en valeur ...)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Groupe électrogène	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
Courant faible	Câblage informatique (FO/Cu) et Wifi	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Câblage téléphonique	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Système de sécurité incendie et sonorisation	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Autocommutateur	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Interphonie	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Baies de brassage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Éléments actifs	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Éléments passifs	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
6 les installations de climatisation – ventilation									
Production de froid	Groupe frigorifique, générateur d'eau glacée,	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
Distribution de froid	Pompes	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Organes de sécurité et de réglage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Expansion et accessoires	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Calorifuge, revêtement extérieurs et pare vapeur	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
Terminaux	Ventilo convecteurs, cassettes plafonniers	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
Installations aérauliques	CTA, systèmes de diffusion	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR – DBP	RMR – DBP	DBP
	Ventilateurs d'extraction, VMC	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Gaines, volets de réglage, calorifuges	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Installations dites autonomes	Climatiseurs, split système, multi-split	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Roof top	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Déshumidificateur	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Brasseurs d'air	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Régulation et mesures	GTC, régulation centralisée, régulations terminales	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Organes de contrôle et de signalisation	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Désenfumage – protection incendie	Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
7 les appareils élévateurs									
	Ascenseurs et monte charges	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Nacelle	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
8 les portes automatiques, rideaux stores motorisés									
Portes automatiques intérieures	Portes coupe-feu automatiques	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Portes et Protections extérieures	Rideau métallique à lames ou grilles à enroulement	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Stores extérieurs ou volets roulants	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP

1 Le clos&couvert du bâtiment									
9 Les systèmes de sûreté									
	Détection intrusion	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Contrôle d'accès	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Vidéosurveillance	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
10 Les systèmes de sécurité									
Protection incendie	Centrale de détection incendie	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Réseaux d'alarme	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Sonorisation	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Extinction incendie	Réseaux de poteau incendie	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Bâches incendie	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Réseau de poste incendie armé (RIA)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Installations de colonnes sèche	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Extincteurs portatifs	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
	Signalétique sécurité incendie et accessibilité	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Les équipements scénographiques amphithéâtre / Expo temporaire/Musées halles / ciné 4D									
Eclairages scénographiques	Réseaux éclairage scénographique (câblage, rails, gradateurs...)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
	Matériels d'éclairages scénographiques (spot, projecteurs, ruban led...)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
Equipements audio-visuels	Réseaux audio-visuel (câblage, rails, gradateurs...)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
	Matériels d'éclairages scénographiques (spot, projecteurs, ruban led...)	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
	Ecrans, video projecteurs	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
	Sonorisation, amplification	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
Equipements muséographiques inventoriés	Equipements industriels et rampes	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
	Collections industrielles	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
Equipements de levage	Moteurs écran, patience - câbles, chaines et accessoires	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
Equipements mobiliers	Vitrines, fauteuils	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
Signalétique muséographique	Marquages, panneaux, cimaise ...	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR - DCS	RMR - DCS	DBP
12 Equipements spécifiques									
Installation de pompage	Pompes, filtres ...	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP
Aquariums et bassins	Etanchéité	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	RMR	DBP

**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXE 4 – TABLEAU DES INDICATEURS DE SUIVI ET
DE PERFORMANCE**

CDV									
AXE	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE 2024	VALEUR CIBLE 2025	VALEUR CIBLE 2026	VALEUR CIBLE 2027	VALEUR CIBLE 2028	REALISE N 2023
I	1. Fréquentation totale du musée	PERFORMANCE	Mode de calcul : Somme des visiteurs payants et gratuits du musée + somme des scolaires et hors temps scolaire accueillis par le service médiation, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et événementielle dont les événements nationaux, y compris hors les murs. Hors visiteurs accueillis lors de la gestion locative.	63 125	108 897	109 602	110 082	110 804	109 421
I	2. Satisfaction globale du public	PERFORMANCE	Taux de satisfaction : Les valeurs seront indiquées en 2025 après mise en place d'un dispositif d'évaluation						

I	3. Fréquentation totale du public scolaire du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre de scolaires	7 279	11 973	12 032	12 077	12 138	14 713
I	4. Nombre d'abonnés	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	12 632	22 376	23 121	23 891	24 688	19 140
II	5. Fréquentation des animations événementielles	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Somme des visiteurs accueillis sur les événements (animations, spectacles, conférences)	5 985	10 363	10 570	10 676	10 889	10 997
III	6. Chiffre d'affaires annuel du musée	SUIVI D'ACTIVITE	€	736 265	1 271 651	1 279 234	1 286 623	1 294 789	1 232 922
III	7. Evolution de la masse salariale du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Ratio site / coût total	21,06	21,15	21,16	21,16	21,16	

KELONIA									
AXE	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE 2024	VALEUR CIBLE 2025	VALEUR CIBLE 2026	VALEUR CIBLE 2027	VALEUR CIBLE 2028	REALISE N 2023
I	1. Fréquentation totale du musée	PERFORMANCE	Mode de calcul : Somme des visiteurs payants et gratuits du musée + somme des scolaires et hors temps scolaire accueillis par le service médiation,	121 507	208 298	209 261	210 269	211 325	217 425

			des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et événementielle dont les événements nationaux, y compris hors les murs. Hors visiteurs accueillis lors de la gestion locative.						
I	2. Satisfaction globale du public	PERFORMANCE	Taux de satisfaction : Les valeurs seront indiquées en 2025 après mise en place d'un dispositif d'évaluation						
I	3. Fréquentation totale du public scolaire du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre de scolaires	9 730	16 679	17 513	18 389	19 308	17 016
I	4. Nombre d'abonnés	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	18 629	32 625	33 333	34 058	34 802	29 423
II	5. Fréquentation des animations événementielles	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Somme des visiteurs accueillis sur les événements (animations, spectacles, conférences)	700	1 400	1 450	1 500	1 550	1 354
III	6. Chiffre d'affaires annuel du musée	SUIVI D'ACTIVITE	€	1 371 656	2 351 411	2 373 237	2 395 566	2 418 409	2 315 135

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



III	7. Evolution de la masse salariale du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Ratio site / coût total	20,94	20,48	20,48	20,48	20,48	
-----	---	------------------	--	-------	-------	-------	-------	-------	--

MADOI									
AXE	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE 2024	VALEUR CIBLE 2025	VALEUR CIBLE 2026	VALEUR CIBLE 2027	VALEUR CIBLE 2028	REALISE N 2023
I	1. Fréquentation totale du musée	PERFORMANCE	Mode de calcul : Somme des visiteurs payants et gratuits du musée + somme des scolaires et hors temps scolaire accueillis par le service médiation, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et événementielle dont les événements nationaux, y compris hors les murs. Hors visiteurs accueillis lors de la gestion locative.	9 690	15 837	13 541	13 541	15 837	12 795
I	2. Satisfaction globale du public	PERFORMANCE	Taux de satisfaction : Les valeurs seront indiquées en 2025						

			après mise en place d'un dispositif d'évaluation						
I	3. Fréquentation totale du public scolaire du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre de scolaires	1 744	3 642	2 438	2 438	3 642	2 198
I	4. Nombre d'abonnés	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	4 084	7 168	7 339	7 514	10 090	6 392
II	5. Fréquentation des animations événementielles	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Somme des visiteurs accueillis sur les événements (animations, spectacles, conférences)	2 020	3 901	3 848	3 848	3 901	2 412
III	6. Chiffre d'affaires annuel du musée	SUIVI D'ACTIVITE	€	86 195	149 960	123 729	117 079	149 960	101 437
III	7. Evolution de la masse salariale du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Ratio site / coût total	10,24	10,29	10,29	10,29	20,28	

MUSEE STELLA									
AXE	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE 2024	VALEUR CIBLE 2025	VALEUR CIBLE 2026	VALEUR CIBLE 2027	VALEUR CIBLE 2028	REALISE N 2023

I	1. Fréquentation totale du musée	PERFORMANCE	Mode de calcul : Somme des visiteurs payants et gratuits du musée + somme des scolaires et hors temps scolaire accueillis par le service médiation, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et événementielle dont les événements nationaux, y compris hors les murs. Hors visiteurs accueillis lors de la gestion locative.	32 490	65 550	67 925	69 825	71 725	70 458
I	2. Satisfaction globale du public	PERFORMANCE	Taux de satisfaction : Les valeurs seront indiquées en 2025 après mise en place d'un						

			dispositif d'évaluation						
I	3. Fréquentation totale du public scolaire du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre de scolaires	6 480	9 000	9 450	9 900	10 350	7 120
I	4. Nombre d'abonnés	SUIVI D'ACTIVITE	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux	11 895	20 924	21 471	22 033	22 610	18 892
II	5. Fréquentation des animations évenementielles	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Somme des visiteurs accueillis sur les événements (animations, spectacles, conférences)	6 030	14 850	15 300	15 750	16 200	18 989
III	6. Chiffre d'affaires annuel du musée	SUIVI D'ACTIVITE	€	561 446	1 133 437	1 166 355	1 191 055	1 214 330	1 343 842
III	7. Evolution de la masse salariale du musée	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : Ratio site / coût total	23,08	23,19	23,19	23,18	23,18	

SPL RMR									
AXE	INDICATEUR	TYPE D'INDICATEUR	UNITE DE MESURE	VALEUR CIBLE 2024	VALEUR CIBLE 2025	VALEUR CIBLE 2026	VALEUR CIBLE 2027	VALEUR CIBLE 2028	REALISE N
III	8. Evolution de la masse salariale de la SPL RMR	SUIVI D'ACTIVITE	Mode de calcul : en €	3795736	6532922	6597394	6662507	6728267	6592509

**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXE 5 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES
ET SES ANNEXES**

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



Réunion des Musées Régionaux

CONSULTATION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DES MUSÉES RÉGIONAUX

DOSSIER DE L'OFFRE REVISEE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES 2024/2028

02/05/2024



SOMMAIRE

I.	RECHERCHER LA VALEUR AJOUTEE DE LA SPL RMR	3
A.	UN ROLE DE PILOTAGE ET D’ANIMATION D’UN ENSEMBLE DE SITES.....	3
B.	UN ROLE DE FACILITATEUR ET D’ACCELERATEUR DE PROJETS COOPERES	4
C.	UN ROLE DE RESSOURCES ET D’APPUI AUX SITES.....	4
II.	RENFORCER L’IDENTITE DE CHAQUE MUSEE	5
A.	REMETTRE LA FONCTION SCIENTIFIQUE AU CŒUR DES MISSIONS DES MUSEES	6
1.	Pérenniser les recrutements de conservateurs/attachés de conservation du patrimoine nécessaires pour les deux musées de France.....	6
2.	Positionner ces personnels comme directeurs de site et managers de leurs équipes	6
3.	Accompagner la rédaction des nouveaux Projets Scientifiques et culturels de chaque musée	7
B.	ARTICULER LA PROGRAMMATION CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE AVEC L’ACTIVITE SCIENTIFIQUE DU MUSEE	7
1.	Concevoir la programmation culturelle et événementielle à partir de l’identité du lieu, de son territoire et des réflexions qui l’animent.....	7
2.	Inscrire nos événements dans un calendrier de manifestations internationales, nationales et régionales à forte valeur ajoutée	8
3.	Créer des RDV et une programmation organisée en « saisons »	8
C.	DEVELOPPER LES PUBLICS	9
D.	INSCRIRE CHAQUE MUSEE DANS UN GRAND PROJET.....	9
1.	Le MADOI et la réhabilitation du domaine de Maison Rouge.....	9
2.	KELONIA 2, « L’île aux tortues », parc paysager des tortues terrestres.....	10
3.	STELLA : renouvellement de la muséographie et rénovation des espaces événementiels ..	10
4.	La CITE DU VOLCAN et le réaménagement des espaces d’accueil	10
III.	COOPERER ET METTRE EN RESEAU	10
A.	CONVENTIONNER AVEC LES PARTENAIRES REGIONAUX	10
B.	DEVELOPPER LES RESEAUX DE PROXIMITE ET THEMATIQUES.....	11
C.	PARTICIPER AUX PROJETS DE MISE EN RESEAU PORTES PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVEES.....	12
D.	ETUDIER LA POSSIBILITE DE PILOTER OU PARTICIPER A DES ACTIONS A L’INTERNATIONAL....	12
IV.	OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES.....	12
A.	CONTRACTUALISER AVEC LA REGION	12
B.	MAITRISER L’EVOLUTION DES CHARGES DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE	13
C.	ACCOMPAGNER LA REGION MAITRE D’OUVRAGE SUR LES TRAVAUX URGENTS.....	13
D.	NEGOCIER ET OPTIMISER LES ACHATS	14

V.	DYNAMISER LES RECETTES ET TROUVER DE NOUVEAUX MOYENS DE FINANCEMENT	15
A.	DYNAMISER LES RECETTES	15
1.	Une grille tarifaire harmonisée (cf. annexe 9).....	15
2.	Proposer de nouveaux produits et de nouveaux services	16
3.	Intéresser les personnels dédiés à la vente aux résultats	17
4.	Développer la vente en ligne de nos produits et services : réservation et paiement.....	17
B.	EXPLORER DE NOUVELLES PISTES DE FINANCEMENT	17
1.	Financements européens, programmes, appels à projets	17
2.	Partenariats avec le secteur privé	18
C.	RECHERCHER DE NOUVEAUX CONTRATS.....	18
1.	Etudier l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires	18
2.	Développer de nouveaux projets avec les actionnaires.....	18
VI.	UN SIEGE RESSERRE ET DES DIRECTIONS DE SITE RESPONSABILISEES.....	19
A.	PRINCIPES DE LA REORGANISATION DE 2023 (cf. annexe 6)	19
B.	LA CONSOLIDATION DES ORGANIGRAMMES DES MUSEES (cf. annexe 6)	20
C.	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES, PLANNINGS	20
VII.	METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE RENOVEE	21
A.	UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE EFFECTIF DEPUIS 2021	21
B.	CREER LES CONDITIONS D'UN CONTROLE ANALOGUE EFFICACE	21
C.	CONTRACTUALISER AVEC LA REGION	22

Le projet de développement des musées porté par la SPL-Réunion des Musées Régionaux (RMR) sert de feuille de route pour la contractualisation avec la Région sur la période 2024-2028.

Il s'appuie sur un état des lieux et des perspectives de développement de chacun des sites composant la RMR : la Cité du Volcan, Kelonia, Stella Matutina et le MADOI (cf. Fiches synthèse PSC annexées). Ces perspectives, assises sur des projets de réhabilitation ou d'extension, s'inscrivent parfois au-delà de la durée du contrat. Des propositions d'amélioration sont faites à la Région propriétaire et maître d'ouvrage afin de maintenir l'attractivité de ses musées, dont les bâtiments ou la muséographie approchent les dix ans d'ancienneté pour les plus récents. C'est au prix d'un effort d'investissement significatif que les musées pourront conserver leur position de musées les plus fréquentés de La Réunion. Dans le cas contraire, il est à craindre une dégradation de la qualité de service, des contenus, parfois même des fermetures au public.

Le projet définit la valeur ajoutée d'une animation d'ensemble par la SPL-RMR de ces quatre structures muséales régionales, au service du territoire, des habitants, des publics.

Il élabore la trajectoire de l'entreprise face aux enjeux économiques et financiers auxquels elle doit faire face, en particulier le contexte économique international et l'inflation. Cet environnement est marqué par l'incertitude : la crise des gilets jaunes, la crise sanitaire de 2020/2021, les guerres successives montrent la nécessité d'un soutien fort de la collectivité et d'un dialogue régulier afin d'ajuster cette trajectoire en permanence.

Il dresse enfin les perspectives de développement dans les cinq prochaines années. Sensibles aux courbes de la fréquentation touristique extérieure, les musées régionaux ont su développer une offre pour les touristes locaux. Leur développement reste néanmoins conditionné à la venue de touristes extérieurs et à la capacité à capter cette clientèle.

I. RECHERCHER LA VALEUR AJOUTEE DE LA SPL RMR

A. UN ROLE DE PILOTAGE ET D'ANIMATION D'UN ENSEMBLE DE SITES

Les statuts de La SPL-RMR dans son article 2 précisent l'objet de la société :

« La société a pour objet, pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, la gestion d'établissements culturels et de loisirs et ou l'apport de son concours, notamment financier, à leur développement, ainsi que, sur demande de la collectivité actionnaire intéressée, la réalisation des travaux de toute nature sur lesdits établissements, le tout directement ou indirectement, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandité, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, au autrement, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, notamment l'organisation, la promotion et la gestion de manifestations et de spectacles publics, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire. »

Depuis sa création en 2015, la SPL-RMR a géré quatre établissements culturels régionaux, selon des modes d'organisation qui ont fluctué dans le temps, laissant plus ou moins d'autonomie aux sites concernés.

Le parti-pris de ce nouveau projet est de positionner la SPL-RMR comme un ensemblier, dans un rôle de pilotage et d'animation d'un ensemble de sites, et non dans un rôle de gestion directe des sites, voire de substitution en cas de dysfonctionnement des sites.

La stratégie de développement de l'entreprise est définie à ce niveau et déclinée dans chacun des sites, mais elle est préalablement co-construite avec les sites. Un pilotage partagé entre le siège et les sites pourra être mis en place à travers des tableaux de bord.

Par ailleurs, la SPL-RMR mènera une démarche de recensement et de mise en cohérence de ses actions en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Elle s'engagera également dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de façon progressive et pragmatique.

B. UN ROLE DE FACILITATEUR ET D'ACCELERATEUR DE PROJETS COOPERES

La SPL-RMR agira de façon à faciliter les projets coopérés entre musées de la RMR, entre les musées de la RMR et les autres musées du territoire ou d'ailleurs, entre les musées de la RMR et les autres institutions culturelles, patrimoniales, mais aussi économiques et touristiques.

Par exemple, lorsque le Musée du Louvre a piloté le projet d'exposition de ses collections intitulé « Résonances » avec les cinq Musées de France du territoire, il a permis, pour la première fois dans leur histoire, à ces cinq musées départementaux et régionaux de collaborer sur un projet commun d'exposition et d'édition. Cette initiative pourrait être reconduite avec d'autres partenaires nationaux.

La SPL-RMR mettra en place une ingénierie de projets, notamment sur le plan financier, afin d'accompagner les musées dans le développement de ces projets.

Lorsque le projet est susceptible d'atteindre une taille critique, excédant le périmètre d'au moins un des sites, la SPL RMR pourra piloter directement le projet en lien avec les sites.

Afin de répondre à la demande de la Région de mieux irriguer le territoire, la SPL-RMR propose d'élaborer un catalogue d'expositions itinérantes destiné aux collectivités, établissements publics, associations, et entreprises privées (cf. annexe 5 Fiches projet / Catalogue d'exposition itinérantes).

C. UN ROLE DE RESSOURCES ET D'APPUI AUX SITES

La SPL-RMR a mutualisé les fonctions liées aux ressources (humaines, financières, achats, systèmes d'information, logistique et moyens généraux) et continuera de le faire.

Afin de fluidifier l'organisation interne et de gagner en qualité de gestion, une animation d'un réseau de référents sur site sera mise en place sur ces fonctions ressources, en particulier sur la fonction financière et achats.

L'organisation qui est mise en place à travers une Direction administrative et financière élargie permettra de progresser dans la sécurisation de l'ensemble des procédures : administratives, financières, juridiques, commande publique, technique et sécurité. L'arrivée d'une Directrice Administrative et Financière en septembre 2023, au parcours professionnel confirmé dans ce type de fonctions, répond aux observations de la Chambre Régionale des Comptes formulées en 2019 sur l'absence de ressource sur une telle fonction stratégique.

Enfin, les fonctions de communication et de développement (commercial, territorial, publics, partenariats) sont mutualisées au niveau du siège dans une Direction du Développement et des Publics.

La politique de communication définie et mise en œuvre au niveau du siège a fait ses preuves et a démontré son efficacité. Les campagnes de communication permettent d'attirer efficacement le grand public tout au long de l'année ainsi que pour les manifestations phares, grâce à des supports variés : affichage urbain, supports imprimés, insertions publicitaires dans la presse, reportages TV et radio, supports digitaux et réseaux sociaux, vidéos, application mobile, etc... Cette stratégie de communication cross-média vise à développer et maintenir un lien fort entre les Musées Régionaux et leurs publics. Le développement progressif des relations avec les médias et les influenceurs (communiqués de presse, interviews, articles, etc...) aide à maintenir une couverture médiatique permanente qui favorise la notoriété des musées.

Des partenariats avec d'autres institutions, des associations ou encore des entreprises ont pu être concrétisés, ils seront renforcés et de nouveaux seront amorcés. Ces collaborations stratégiques visent à accroître la visibilité des structures, à renforcer leur ancrage territorial et à développer leur influence au-delà du territoire. Elles permettent en outre la réalisation d'événements conjoints, d'expositions inédites et de programmes éducatifs pour tous les publics.

Les projets de développement de nouveaux services seront incubés dans cette direction pour un déploiement sur les sites.

La connaissance des publics est une donnée essentielle pour construire une politique de développement. La Direction du Développement et des Publics est chargée de collecter et centraliser les données disponibles sur la fréquentation des musées, la typologie des visiteurs, leur origine. Des enquêtes de satisfaction pourront compléter utilement cette approche quantitative des publics et de leur évolution.

II. RENFORCER L'IDENTITE DE CHAQUE MUSEE

Les quatre musées sont très différents, tant par leur patrimoine bâti et paysager que par leur thématique, leur positionnement géographique sur le territoire, leur « histoire » et culture administrative.

De cette hétérogénéité, il faut en tirer une force par une offre diversifiée et pouvant répondre à des publics eux-mêmes très divers.

Si l'on devait cependant tracer une ligne directrice commune aux quatre sites, on pourrait dire qu'ils ont pour point commun de porter un discours scientifique sur un patrimoine naturel (Kelonia, Cité du volcan) et culturel, mais aussi sur des techniques et savoir-faire artisanaux (MADOI et Kelonia), industriels (Stella) et agricoles (MADOI, Stella).

Tous parlent de l'histoire de La Réunion, de ses paysages, de ses habitants, de son peuplement.

Aussi, l'identité de la RMR sera renforcée par l'affirmation de l'identité propre de chaque site, qu'il faut réinterroger à l'aune d'une approche scientifique.

A. REMETTRE LA FONCTION SCIENTIFIQUE AU CŒUR DES MISSIONS DES MUSEES

1. Pérenniser les recrutements de conservateurs/attachés de conservation du patrimoine nécessaires pour les deux musées de France

Depuis le départ de Thierry-Nicolas Tchakaloff de la direction du MADOI fin 2018, un intérim a été assuré par une responsable d'exploitation jusqu'au recrutement d'Anne-Laure Garaïos, attachée de conservation, par la Région fin 2019. Celle-ci n'a été mise à disposition de la SPL-RMR qu'au 1^{er} janvier 2023.

Au musée Stella Matutina, depuis le départ d'Arnaud Martin de la direction scientifique de Stella en 2017, la direction du musée a été assurée par Thierry Boyer, dont les qualifications ne permettaient pas de valider la nomination à la tête d'un Musée de France. Au 1^{er} janvier 2023, Bernard Leveneur, conservateur du patrimoine mis à disposition par la Région, a été nommé directeur du musée.

Lors de la désignation de la nouvelle direction générale en janvier 2022, la SPL RMR a en effet demandé à la Région de procéder aux recrutements nécessaires pour installer un personnel scientifique de niveau direction à la tête des deux Musées de France que sont le MADOI et Stella Matutina, conformément à la loi sur les musées.

L'audit mené par la Région et rendu en avril 2022 a confirmé cette absolue nécessité.

Les recrutements puis mises à disposition de ces personnels à la SPL-RMR ont été effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

2. Positionner ces personnels comme directeurs de site et managers de leurs équipes

L'organisation antérieure de la SPL RMR avait placé, de façon temporaire ou permanente, des personnels non qualifiés en responsabilité des deux musées de France, par défaut d'une direction scientifique.

En 2020, l'organisation mise en place avait retiré aux directeurs de site la responsabilité managériale des équipes d'exploitation (billetterie/boutique) et technique. Ceux-ci n'avaient de responsabilité hiérarchique que sur l'équipe scientifique et de médiation.

La nouvelle organisation de la SPL RMR positionne les deux personnels qualifiés mis à disposition par la Région comme managers directs des équipes opérationnelles sur site, englobant administratif, scientifique, médiation, technique et exploitation.

Elle donne les moyens à ces personnels scientifiques de niveau direction d'exercer leurs missions en toute autonomie, avec une responsabilité managériale élargie des équipes.

3. Accompagner la rédaction des nouveaux Projets Scientifiques et culturels de chaque musée

L'élaboration d'un projet scientifique et culturel (PSC) s'impose aux deux Musées de France. Il s'agit d'une obligation liée au label du Ministère de la Culture et qui conditionne l'obtention de subventions en cas de réhabilitation. La production de ces PSC a pour objectif, à partir d'un état des lieux exhaustif, de dresser les perspectives de développement (scientifique, culturel, éducatif, événementiel, commercial...) de chaque musée et d'inscrire les moyens correspondants. La connaissance des publics est un élément essentiel pour la rédaction du projet scientifique et culturel, dont il faudra relancer l'étude, avec des partenaires extérieurs. Les fiches de synthèses annexées pour les deux Musées de France présentent un état des réflexions en cours.

Si la Cité du Volcan et Kelonia ne sont pas soumis à cette obligation, ils sont toutefois en mesure de produire un projet scientifique et culturel, ou l'ont déjà fait par le passé. Il s'agira d'en actualiser le contenu, en particulier dans la perspective du projet Kelonia 2.

B. ARTICULER LA PROGRAMMATION CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE AVEC L'ACTIVITE SCIENTIFIQUE DU MUSEE

1. Concevoir la programmation culturelle et événementielle à partir de l'identité du lieu, de son territoire et des réflexions qui l'animent

Comme l'a montré l'audit mené par la Région, la programmation événementielle a pris le pas sur la production de contenus scientifiques en particulier sur le site de Stella avec l'affirmation des « Scènes Régionales » souhaitée par la précédente gouvernance, et l'absence de direction scientifique.

Cela est moins le cas voire pas du tout le cas pour les autres sites.

De manière générale, la programmation culturelle devra être articulée en priorité autour de l'identité du lieu, sans pour autant la figer dans une approche conservatrice, et en laissant toute sa place à la création contemporaine. La diversité des esthétiques sera recherchée, avec une ouverture plus marquée sur le cinéma et l'image animée.

L'identité du lieu s'entend par la thématique qu'il développe dans ses contenus, mais pas uniquement. Elle intègre également l'insertion dans son environnement et son territoire, et

le rapport à ses publics, notamment de proximité. Par exemple, la Cité du Volcan ne pourrait programmer du spectacle vivant dans son auditorium si elle devait se restreindre à la thématique du volcan, il en est de même avec sa galerie d'exposition. Le dispositif régional Guetali dont bénéficient les musées vise également à animer les lieux avec une programmation pluridisciplinaire destinée aux familles, sur des formes légères et accessibles gratuitement.

L'accueil d'artistes en résidence sera envisagé en fonction des conditions et des possibilités réelles des sites, ainsi que des besoins de l'artiste en termes d'espaces et de matériel. Nos sites étant liés à des imaginaires et des identités fortes, il serait pertinent de susciter de telles initiatives, voire de les inscrire dans un programme sur plusieurs années.

Nous avons ainsi déposé pour 2024 un dossier dans le cadre du dispositif « Rencontre entre un auteur, un territoire et ses habitants » co-financé par l'Etat, la Région et le Centre National du Livre, pour accueillir à la Cité du Volcan l'autrice réunionnaise Gaëlle Belem.

Dans le cas où nos conditions d'accueil ne seraient pas satisfaisantes, nous pourrions nous appuyer sur des partenaires tels que le FRAC ou l'Espace culturel Leclerc qui disposent de lieux de travail et de répétition pour les artistes.

2. Inscrire nos événements dans un calendrier de manifestations internationales, nationales et régionales à forte valeur ajoutée

Les manifestations nationales et internationales incontournables sont les Journées européennes du Patrimoine, la Nuit des Musées, la Fête de la Science. Les trois musées participants ont ainsi accueilli en 2023 2574 visiteurs pour la Nuit des Musées et 5973 visiteurs pour les JEP, 1686 pour la Fête de la Science en 2022. Ces manifestations sont gratuites et plutôt bien connues du public, et bénéficient d'une bonne couverture médiatique.

Des manifestations régionales comme le Village Maloya organisé par la Région ou la « Semaine kreol » complètent l'agenda. Lors de la Semaine kreol, les musées peuvent proposer des visites guidées en créole, un programme événementiel spécifique (ex. Nuit du conte à Stella), des ateliers autour de la langue et de la culture créoles.

Chaque musée organise également ses propres manifestations en fonction de sa thématique ou de son public : « L'ambians Volkan » (plus de 2200 visiteurs) et la « Fèt Gran Mer Kal » (1136 visiteurs) pour la Cité du Volcan, les « Journées réunionnaises des Tortues Marines » pour Kelonia (2763 visiteurs), « Nout l'heritaz » (1500 visiteurs) à Stella, la « Fête du Café » au MADOI (1146 visiteurs). La gratuité ou une tarification spécifique est appliquée selon les événements et les activités.

L'agenda événementiel rythme l'année et crée une fidélisation de nos publics, notamment familiaux.

3. Créer des RDV et une programmation organisée en « saisons »

Au-delà de la programmation événementielle habituelle, il s'agira de réfléchir à l'organisation de RDV ambitieux, inscrits dans un nouvel agenda, sur un plus long terme et ce afin de mener des actions structurantes avec le public.

Concevoir une programmation originale, coopérée avec plusieurs musées régionaux ou départementaux, ou privés, et mutualisant les moyens scientifiques, pédagogiques, culturels, financiers, par exemple sous forme de « saisons », tous les deux ans. La recherche de financements extérieurs étant une condition de réussite, un projet de cette dimension ne pourra se concrétiser que si la RMR intègre une réelle compétence en ingénierie de projets.

Elle n'est donc pas intégrée dans la projection financière du contrat.

C. DEVELOPPER LES PUBLICS

Afin de développer ses publics, la SPL-RMR doit d'abord mieux les connaître et en suivre l'évolution régulièrement. Si des initiatives ont pu être explorées, notamment avec les services de la Région pour la mise en place d'un observatoire des publics, il faudra dorénavant repartir sur un système plus simple.

Les sites de la SPL-RMR entrent depuis 2023 les origines géographiques des visiteurs dans le logiciel de billetterie GTS. Un travail conséquent de toilettage de la tarification devra être mené pour simplifier le traitement de ces données par la suite et en fiabiliser la remontée à la Direction du Développement et des Publics.

Cette connaissance des publics par les données disponibles sur le logiciel de billetterie devra être complétée par des enquêtes de publics. La SPL-RMR pourra s'appuyer sur des ressources externes pour mener à bien ces enquêtes : Ministère de la Culture (Enquête « A l'écoute du visiteur » menée en 2023), IRT (Observatoire), étudiants en BTS tourisme.

Toutefois, elle devra mettre en place un système propre afin de répondre à la demande de la Région de suivi du critère de performance lié à la satisfaction du public, soit à travers des enquêtes de publics, soit à travers un module complémentaire de l'application de visite des musées. Le dispositif sera ajusté en fonction des moyens disponibles.

D. INSCRIRE CHAQUE MUSEE DANS UN GRAND PROJET

1. Le MADOI et la réhabilitation du domaine de Maison Rouge

Grand projet inscrit dans un temps long, la réhabilitation du domaine de Maison Rouge devra permettre au MADOI de fonctionner avec des espaces bâtis adaptés, de remettre en valeur la dimension patrimoniale du domaine avec sa maison de maître mais aussi sa caféière. Une mise en réseau touristique autour du café voire un accueil de la coopérative Bourbon Pointu sur site seront des atouts essentiels à la réussite de ce projet.

Ce projet en maîtrise d'ouvrage régionale est inscrit dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Région.

En attendant la réalisation de ce grand projet, la SPL-RMR a proposé à la Région un programme de travaux visant à améliorer l'offre de visite du domaine et à mettre aux normes le bâtiment à engrais (cf. Annexe 5 Fiches projet). Le projet devrait être discuté lors des réunions prévues avec le maître d'ouvrage sur le volet maintenance / équipements / travaux.

2. KELONIA 2, « L'île aux tortues », parc paysager des tortues terrestres

Prévu pour une fréquentation initiale de 120 000 visiteurs par an, Kelonia est à l'étroit sur son site actuel, ayant accueilli 200 000 visiteurs en 2022. Un projet d'extension avec un parc paysager de tortues terrestres situé de l'autre côté de la nationale permettra de mieux accueillir les visiteurs, toujours plus nombreux, et de valoriser le terrain appartenant à la Région.

Ce projet en maîtrise d'ouvrage régionale est inscrit dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Région. (cf. Annexe 5 Fiche projet / Kelonia 2 état d'avancement).

3. STELLA : renouvellement de la muséographie et rénovation des espaces événementiels

Un renouvellement de la muséographie du parcours permanent sera proposé, en intégrant progressivement des contenus ou des éléments des expositions temporaires qui seront programmées. Par ailleurs, Stella offre des espaces événementiels exceptionnels. La configuration des espaces, depuis la réhabilitation du musée en 2015, n'est cependant pas optimale. Afin de mieux accueillir les visiteurs et de proposer de nouveaux services, il conviendra de réaménager les espaces dédiés à la boutique, aux événements, aux spectacles et de créer un lieu de restauration plus qualitatif.

Ce projet a fait partiellement l'objet d'un échange avec la collectivité maître d'ouvrage pendant la phase de négociation (cf. Annexe 5 Fiches projet / Restauration du musée Stella). La SPL-RMR a proposé de porter une étude de marché et une étude de faisabilité sous réserve de financement complémentaire, non assuré à ce jour. Le projet devrait être discuté lors des réunions prévues avec le maître d'ouvrage sur le volet maintenance / équipements / travaux.

4. La CITE DU VOLCAN et le réaménagement des espaces d'accueil

La Cité du Volcan doit proposer aux visiteurs de nouveaux espaces d'accueil afin d'améliorer le confort du visiteur, mais aussi du personnel, de mieux mettre en valeur la boutique, les espaces de repos et café, la circulation du public dans la zone d'accueil intégrant les galeries d'exposition.

Ce projet a été proposé à la collectivité maîtresse d'ouvrage. Il devrait être discuté lors des réunions prévues avec le maître d'ouvrage sur le volet maintenance / équipements / travaux.

Par ailleurs, la collectivité a souhaité que la SPL-RMR propose un projet de centre d'interprétation du volcanisme littoral à Sainte-Rose (cf. Annexe 5 Fiches projet). La SPL-RMR a proposé de porter une étude de faisabilité sous réserve de financement complémentaire, non assuré à ce jour.

III. COOPERER ET METTRE EN RESEAU

A. CONVENTIONNER AVEC LES PARTENAIRES REGIONAUX

La SPL RMR va s'engager dans une politique de conventionnement avec des partenaires de niveau régional et avec lesquels des relations existent, de façon plus ou moins structurée.

Ces conventionnements permettront d'inscrire ces partenariats dans le temps et de définir un cadre équilibré de prestations d'une part, et de collaborations artistiques et culturelles d'autre part.

Parmi ces partenaires identifiés figurent le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Séchoir à Saint-Leu, le CRR (service de la Région), Sciences Réunion, la Fondation Réunion des Talents, le RSMA-R, l'Académie de La Réunion, l'Université de La Réunion.

La SPL-RMR a ainsi déjà conventionné avec le RSMA-R sur 2022-2024, le FRAC Région sur 2023-2025 et l'Académie de la Réunion sur 2024-2026. Le partenariat avec le RSMA-R permet d'accueillir 1000 volontaires par an en visite guidée, ateliers, chantiers de lutte contre les EEE, chantier vert et d'ouvrir nos musées à un public qui n'est jamais venu au musée. La SPL-RMR participe ainsi aux actions de lutte contre l'illettrisme et à l'insertion des jeunes.

Avec le FRAC, il s'agit de croiser les compétences et les ressources entre les musées et le milieu de l'art contemporain (artistes, lieux de résidence ou de diffusion...), comme l'a montré la coproduction de l'exposition et du séminaire William Zitte en 2022/2023, mais aussi de relancer des parcours de visite innovants sur un territoire d'implantation partagé à Stella.

Avec l'Académie, nous avons pu consolider la mise à disposition de professeurs-relais, formaliser des échanges sous forme de séminaires et journées de rencontre avec les enseignants et intégrer les nouveaux parcours pédagogiques.

D'autres partenariats seront à construire, par exemple avec l'Université, ou encore le CHOR. En effet, le dispositif « Culture et Santé » est mis en œuvre à travers une convention entre l'ARS, la DAC, le Département et la Région Réunion depuis 2023. Dans ce cadre, des liens et des projets sont développés entre les structures culturelles et les lieux de soins. Des discussions sont en cours avec le CHOR pour que la SPL-RMR collabore sur ce dispositif, mais pourront être élargies à d'autres structures de soins.

B. DEVELOPPER LES RESEAUX DE PROXIMITE ET THEMATIQUES

Chaque musée ayant vocation à s'inscrire dans un territoire de proximité géographique, il est essentiel que chacun développe son propre réseau de partenaires.

De la même façon, la spécificité de chaque musée au regard de la thématique abordée amène à développer un réseau professionnel cohérent comme le fait Kelonia auprès des acteurs de la défense de l'environnement et de la biodiversité.

La SPL RMR aura à jouer un rôle de facilitateur de cette mise en réseau de proximité et thématique, en s'engageant dans des conventionnements pluriannuels.

Cette dynamique de réseau portée par chaque musée pourra également, selon les thématiques abordées, s'élargir aux autres musées. Par exemple, la charte Nature et Nuit, visant à réduire la pollution lumineuse nocturne, signée avec le Parc National de La Réunion, EDF, CEDTM, la SEOR et le GCOI pour Kelonia, pourrait progressivement s'étendre aux autres musées.

C. PARTICIPER AUX PROJETS DE MISE EN RESEAU PORTES PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVEES

Lorsque la mise en réseau dépasse la thématique d'un site ou son réseau géographique, la SPL RMR jouera le rôle d'animateur de cette mise en réseau.

Par exemple, si la Route des musées et des jardins devait se mettre en place, la SPL RMR sera force de proposition dans l'élaboration d'une offre permettant de mettre ses sites en valeur. Des collaborations suivies seront développées avec les structures régionales touristiques que sont l'IRT (Institut Régional du Tourisme) et la FRT (Fédération Régionale du Tourisme), mais aussi des structures touristiques de niveau intercommunal comme les OTI (Offices du Tourisme Intercommunaux).

La recherche de labellisation sera prioritaire : label QTIR (Qualité Tourisme Ile Réunion), label Tourisme et Handicap, Tourisme durable... Kelonia a ainsi obtenu le renouvellement du label QTIR en 2023.

D. ETUDIER LA POSSIBILITE DE PILOTER OU PARTICIPER A DES ACTIONS A L'INTERNATIONAL

La Région souhaite ouvrir la possibilité pour la SPL-RMR d'une action à l'international dont le cadrage juridique devra être précisé.

Jusqu'à présent, les musées de la SPL-RMR participaient de façon indirecte à des projets à l'international.

Lors du transfert de Kelonia à la SPL-RMR, il a été confié à l'association CEDTM, ancienne gestionnaire de Kelonia, les missions liées à l'international. Kelonia n'est intervenu que comme prestataire ou comme co-porteur sur la partie réunionnaise des projets, comme dans le programme INTERREG V « TIMOI (Tortues imbriquées de l'Océan Indien) ».

La Cité du Volcan a participé au programme INTERREG V « HATARI : les sources des aléas sismiques et volcaniques aux Comores » porté par l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP). Ce projet entrant dans une phase opérationnelle nécessitant l'apport en compétences muséographiques de la Cité du Volcan, la participation de la SPL-RMR se pose à nouveau.

Dans le cadre du nouveau contrat, le pilotage ou le portage d'actions à l'international sera étudié au cas par cas, avec une analyse de risque systématique. Il est à noter que si la SPL-RMR devait s'engager dans des prestations d'ingénierie de projets patrimoniaux ou muséographiques, une modification de ses statuts serait nécessaire.

IV. OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES

A. CONTRACTUALISER AVEC LA REGION

La contractualisation pluriannuelle 2024-2028 avec la Région, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, est essentielle pour assurer le redressement et le développement de la SPL RMR. La reconduction d'année en année d'un contrat de gestion

transitoire a en effet fragilisé la structure d'un point de vue financier. L'instabilité de la gouvernance et de la direction générale n'ont pas permis de fixer une quelconque trajectoire pour l'entreprise, avec un pilotage à vue, renforcé par la période COVID 2020/2021.

Le travail de redressement engagé en 2022 commence à porter ses fruits mais nécessite d'être accompagné dans le temps par la collectivité.

En effet, la subvention régionale est établie à 6 157 389, 83 € HT depuis 2018. En l'absence de clause d'indexation ou de clause de revoyure, elle n'a augmenté de + 2,8% qu'en 2023, après la crise sanitaire de 2020 et 2021 et l'inflation qui a suivi.

Les deux comités d'engagement et de suivi de la SPL-RMR du 20 mars et du 25 octobre 2023 se sont prononcé favorablement sur les points d'amélioration des relations contractuelles suivantes :

- Redéfinir les objectifs de la collectivité et les indicateurs chiffrés
- Simplifier et fluidifier les modalités financières de versement de la C.O.S. et prévoir une clause d'indexation et une clause de revoyure
- Clarifier la prise en charge des dépenses de G.E.R.
- Redéfinir les mises à disposition des espaces pour la Région
- Renforcer et formaliser le contrôle de la SPL

B. MAITRISER L'EVOLUTION DES CHARGES DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE

L'évolution de la masse salariale, rendue plus difficile à lire du fait des aides de l'Etat pendant les années 2020 et 2021, devra être maîtrisée dans le cadre d'une réorganisation, qui est en cours. Il faut cependant prendre en considération le contexte inflationniste qui perdure et qui entraîne une augmentation du coût de la vie. La demande sociale pour une revalorisation des salaires est très forte.

Les charges d'exploitation liées notamment au vieillissement des installations vont augmenter significativement, vu Les difficultés de la Région propriétaire pour effectuer les travaux pérennes nécessaires. Cette augmentation sera aggravée par le contexte inflationniste. Les clauses de révision des prix seront dorénavant intégrées dans nos marchés.

L'entreprise prend en charge par ailleurs des dépenses qui incombent au propriétaire chaque année. Ces dépenses ne sont que partiellement couvertes par des subventions d'équipement. Il est ainsi demandé une enveloppe dédiée aux dépenses « GER » (Gros Entretien et Renouvellement) dans le cadre du nouveau contrat, selon une matrice de répartition des responsabilités adaptée entre propriétaire et exploitant, site par site. Pour mémoire, le seul plan de GER existant est celui de la Cité du Volcan, il prévoyait un pic de 400 k€ de dépenses pour l'année 2024.

C. ACCOMPAGNER LA REGION MAITRE D'OUVRAGE SUR LES TRAVAUX URGENTS

Les bâtiments les plus récents, Stella Matutina et la Cité du Volcan, ont été réhabilités en 2015. Il est à prévoir, dix ans plus tard, un coût conséquent pour le remplacement des équipements et des installations, arrivés en fin de vie.

De plus, les dysfonctionnements et désordres constatés dès la réouverture de ces sites, sur la Cité du Volcan (infiltrations récurrentes au niveau des pyramides en verre), sur Stella Matutina (absence de locaux et de vestiaires pour le personnel, manque de bureaux, caillebotis) n'ont pas été résolus, neuf ans plus tard.

Sur Kelonia, le remplacement des pompes a été effectué au cours de ces dernières années, mais un renouvellement doit être prévu sur une durée de cinq ans. Un chantier conséquent de remplacement des joints du bassin principal est à programmer sur la durée du contrat, ainsi le remplacement du caillebotis, entamé par zones depuis deux ans. Le renouvellement de l'installation de climatisation est également devenu une urgence fin 2023. L'usure accélérée du bâtiment, dû à la forte salinité du milieu, est réelle.

Sur le MADOI, le remplacement du groupe climatisation est signalé au propriétaire en urgence et en priorité depuis des années. Les réparations effectuées régulièrement sur ce groupe sont coûteuses, les dépenses d'électricité également. Des fermetures du musée ont été nécessaires du fait de ces pannes. Des travaux d'amélioration nombreux seront à effectuer, sans attendre le projet de réhabilitation du domaine comme la mise aux normes du bâtiment à engrais (entré dans le périmètre du contrat).

La SPL-RMR souhaiterait pouvoir faire avancer ces dossiers plus rapidement, si la Région lui déléguait certaines responsabilités, y compris en termes d'aménagements (comme la reconfiguration des espaces d'accueil ou les locaux pour le personnel).

Cependant, la SPL-RMR n'a pas à ce jour les compétences nécessaires en interne pour piloter un plan d'entretien et de maintenance, et encore moins des travaux d'aménagement même mineurs. Le recrutement d'un ingénieur ou équivalent sera une condition sine qua non de la prise en charge par la SPL-RMR de ces nouvelles responsabilités.

D. NEGOCIER ET OPTIMISER LES ACHATS

La société est soumise aux règles du Code des Marchés Publics et a adopté un règlement des achats en février 2020, actualisé en mars 2023.

La SPL RMR mènera, à partir d'un diagnostic des achats réalisés ces cinq dernières années et des marchés passés, une analyse approfondie des marchés à élaborer sur les années 2024/2025 afin d'optimiser les achats.

La mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a également été réactivée conformément au nouveau règlement intérieur de la SPL, adopté lors du conseil d'administration du 07/12/2022.

La pratique de la négociation sera encouragée et formalisée.

V. DYNAMISER LES RECETTES ET TROUVER DE NOUVEAUX MOYENS DE FINANCEMENT

A. DYNAMISER LES RECETTES

1. Une grille tarifaire harmonisée (cf. annexe 9)

Nous avons choisi d'appliquer une politique de tarification qui vise à favoriser l'accessibilité à la culture pour tous, mais aussi d'harmoniser les tarifs pratiqués entre les musées pour plus de cohérence.

A ce titre, nous proposons d'aligner le tarif plein et réduit pour l'entrée de Kelonia à celui de Stella Matutina et de la Cité du Volcan. Les autres tarifs sont maintenus. Le contexte inflationniste ne nous incite pas en effet à augmenter de façon générale nos tarifs pour ne pas dissuader les visiteurs de venir dans nos musées. Si ces tarifs sont en-deçà de certains tarifs pratiqués dans l'hexagone, ils sont plus élevés que ceux pratiqués par les musées départementaux. Ils pourront être reconsidérés si une amélioration significative de notre offre aux visiteurs est apportée (nouveaux aménagements).

Dans un souci d'inclusion et de solidarité, nous proposons d'élargir les bénéficiaires des tarifs réduits. Désormais, les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les demandeurs d'emploi et allocataires du RSA auront accès aux tarifs réduits pour visiter nos établissements.

Nous proposons également d'élargir la gratuité pour les détenteurs de la carte ICOM, ayant adhéré en 2023 à cette organisation internationale regroupant les professionnels des musées dans le monde entier. De même, les accompagnateurs des bénéficiaires du tarif « agence » pourront accéder gratuitement à nos expositions permanentes.

Enfin, nous avons choisi de réajuster nos tarifs de groupe (hors scolaire) et de développer des offres complémentaires :

- Offres combinées en billetterie, incluant l'entrée musée et l'accès payant à un autre espace ou à un service (ex. entrée musée + entrée exposition temporaire pour Stella, visite du domaine de Maison Rouge + dégustation d'un café bourbon pointu...). Cette offre vise à offrir une expérience culturelle complète, et de faire bénéficier aux visiteurs des tarifs avantageux ;
- Déploiement en version payante de l'application mobile, disponible en plusieurs langues à 2€. (Stella et MADOI : Anglais/Français - Cité du Volcan et Kélonia : Français/Anglais/ Allemand/Espagnol) ;
- Extension de l'offre d'abonnement annuel à tous les sites en plus de Kélonia ;
- Harmonisation des tarifs des visites guidées et des agences pour permettre une meilleure visibilité pour le public et les professionnels ;
- Tarif préférentiel à partir d'un nombre défini de billets achetés pour répondre à la demande des entreprises.

Comme prévu dans le contrat, des offres promotionnelles pourront être proposées sur de courtes périodes, ceci afin d'ajuster notre politique tarifaire au plus près de la réalité de notre fréquentation, et de ses variations saisonnières.

2. Proposer de nouveaux produits et de nouveaux services

La SPL RMR propose une offre en gestion locative très attractive, en particulier sur le site de Stella : auditorium de 400 places à Stella, espaces événementiels extérieurs qualitatifs, accessibilité et parkings, espaces paysagers, salles de réunion.

Un responsable et une assistante sont dédiés à la gestion locative au niveau du siège, ce qui permet de fidéliser des clients et de maîtriser la prestation commerciale depuis la prospection jusqu'à la tenue de l'événement.

Au vu de la programmation de l'auditorium de Stella, et d'un équilibre à trouver entre les différents usages, il est difficile d'envisager un développement quantitatif de cette activité. Une réflexion sera menée sur la tarification de ces espaces au regard d'une analyse de l'offre concurrente existante, ainsi que sur une offre de prestations plus qualitative. La diversité de la clientèle démontre que le site de Stella est attractif pour une large palette d'activités (spectacles, projections, conférences, séminaires, soirées, défilés de mode...).

Pour ce qui concerne les autres sites, Kelonia, du fait de ses missions ne se prête pas à l'événementiel. Le MADOI a un potentiel, mais l'absence d'espaces bâtis adaptés nécessite l'installation de structures temporaires pour chaque événement, et donc plus onéreuses. La Cité du Volcan, par sa localisation géographique, est un lieu plus difficile d'accès.

La SPL RMR a développé par le passé des produits innovants, comme la vente de prestations aux comités d'entreprise. Ces prestations, outre des tarifs préférentiels et autres cartes d'abonnement, sont complétées par un catalogue de coffrets personnalisés par nos soins. Une responsable et une assistante sont dédiées à cette activité, qui sera poursuivie.

Enfin, l'offre de restauration dans certains musées sera à nouveau étudiée.

A ce jour, aucun des quatre sites ne propose de véritable restauration sur place.

La Cité du Volcan met à disposition des visiteurs un distributeur de boissons dans le nouvel espace détente aménagé en 2022. Le MADOI ne propose dans l'espace du patio que la dégustation de café Bourbon Pointu via la boutique. Stella offre une restauration légère (sandwichs, crêpes, boissons) et un bar à jus avec un espace extérieur. Pourtant, un local dédié à un « snack » a été aménagé du côté du parking Nord, non utilisé depuis sa création en raison de sa position excentrée, non optimale pour une exploitation commerciale. Enfin, Kelonia propose un bar à jus sur l'esplanade à la sortie du musée.

Si l'offre de restauration de proximité de Kelonia est riche, cela n'est pas le cas pour les trois autres sites. La configuration du MADOI et l'absence de locaux disponibles ne permettent cependant pas d'envisager à court terme de développer cette offre sur ce site. En revanche, il est nécessaire de la reformater pour Stella et pour Kelonia.

La SPL élaborera ainsi un nouveau cahier des charges pour l'utilisation des espaces de restauration de Stella, plus en phase avec l'esprit du lieu et la gestion de flux de fréquentation parfois conséquent, notamment lors de la tenue des événements et manifestations. Le cahier des charges intégrera des objectifs de développement durable (tri sélectif des déchets, choix des contenants, produits locaux...). Pour Kelonia, il s'agira d'étudier l'accueil d'un foodtruck

permanent sur le site. Pour Stella, la réflexion portera sur les espaces extérieurs, notamment ceux situés face au bar. La Région maître d'ouvrage devra porter les études nécessaires pour réaliser les travaux d'aménagement du restaurant de Stella.

Enfin, la SPL-RMR proposera une offre nouvelle à travers un catalogue d'expositions itinérantes (cf. Annexe 5 Fiches Projet / Catalogue d'expositions itinérantes) qui sera soumis à une tarification. Les entreprises privées pourront être démarchées afin de développer des recettes nouvelles.

3. Intéresser les personnels dédiés à la vente aux résultats

Dans le cadre d'un avenant à l'accord d'entreprise, une prime permettant de récompenser l'atteinte et le dépassement des objectifs annuels pour les personnels travaillant dans les boutiques des musées a été mise en place à la fin de l'année 2022. Elle a certainement contribué à motiver les personnels concernés, l'année 2022 ayant été une année exceptionnelle.

Le mode de calcul de la prime, assis sur la marge brute, incitera également les responsables des boutiques à améliorer leurs marges.

4. Développer la vente en ligne de nos produits et services : réservation et paiement

Développer la vente en ligne de nos produits et nos services est un chantier important à mener pour l'entreprise, dont il ne faut pas sous-estimer le coût. Aucun musée de La Réunion ne propose ce système de vente aujourd'hui.

Il s'agira de concevoir, développer et mettre en place en interne un système de réservation et de paiement en ligne pour la billetterie des entrées, visites guidées, ateliers, spectacles, concerts.

À la suite de différentes tentatives peu concluantes, la SPL-RMR ne s'engagera pas dans l'offre d'une boutique en ligne. Elle explorera d'autres possibilités de promouvoir notre offre sur des points de vente particulièrement bien exposés, comme à l'aéroport Roland-Garros.

D'autres services pourraient être vendus comme l'application de visite des musées développée en interne, enrichie de traductions en langues étrangères et de jeux, la réservation et billetterie en ligne pour les programmations extérieures accueillies dans nos musées.

B. EXPLORER DE NOUVELLES PISTES DE FINANCEMENT

1. Financements européens, programmes, appels à projets

L'acquisition de compétences en matière d'ingénierie financière et de montage de projets complexes est un objectif pour l'entreprise.

La recherche de financements européens, que ce soit les fonds structurels européens, les programmes comme Europe Creative ou les appels à projets, nécessite en effet des compétences spécifiques et un suivi des opérations extrêmement rigoureux.

La SPL explorera les possibilités de porter des projets à l'international, dans le cadre des coopérations régionales de la collectivité notamment, en respectant le cadre juridique et statutaire. Elle pèsera de façon systématique les risques notamment financiers qu'elle pourrait encourir.

Par ailleurs, de nombreux appels à projets sont lancés chaque année par l'Etat, les collectivités territoriales et autres structures publiques. La SPL RMR effectuera une veille particulière sur tous ces dispositifs.

2. Partenariats avec le secteur privé

Malgré un lobbying régulier de la Fédération des Epl auprès du législateur, le statut de SPL ne permet pas aujourd'hui de faire appel à du mécénat d'entreprise et de faire bénéficier à ces entreprises mécènes des dispositions fiscales avantageuses prévues dans ce cadre.

Cependant, la SPL peut très bien conclure des partenariats avec le secteur privé sur des opérations identifiées assurant une visibilité pour le partenaire.

La gestion locative de nos sites en direction d'entreprises privées pourrait être un moyen de prospecter pour développer des partenariats plus importants avec ces entreprises et qui s'inscriraient dans le temps. Une collaboration avec la Fondation Clément s'est ainsi amorcée pour développer des projets de valorisation du patrimoine.

Des partenariats privés portant sur les missions essentielles de nos musées, en particulier pédagogiques, seront aussi recherchés. A titre d'exemple, la SPL-RMR pour le MADOI a conventionné avec la Fondation Hermès sur le projet « Manufacto » en 2023, qui vise à promouvoir les métiers manuels auprès des jeunes. Une classe du collège Michel Debré à Saint-Denis sera ainsi accompagnée pendant une année par un artisan pour réaliser un prototype de mobilier, avec l'appui du MADOI.

C. RECHERCHER DE NOUVEAUX CONTRATS

1. Etudier l'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires

L'ouverture du capital à de nouveaux actionnaires pourrait être l'occasion d'une part de solliciter une augmentation du capital aux actionnaires minoritaires existants, d'autre part d'élargir l'actionnariat à de nouveaux partenaires.

Cependant, l'ouverture éventuelle du capital à de nouveaux actionnaires doit se baser sur une étude des risques pour l'entreprise et sur la capacité de ces actionnaires à financer les projets de développement.

2. Développer de nouveaux projets avec les actionnaires

Depuis la création de la SPL, aucun projet n'a été confié à la SPL par un de ses actionnaires minoritaires. Il s'agira de construire avec chacun d'entre eux, une relation nouvelle et être force de proposition pour développer de nouveaux projets de territoire.

VI. UN SIEGE RESSERRE ET DES DIRECTIONS DE SITE RESPONSABILISEES

A. PRINCIPES DE LA REORGANISATION DE 2023 (cf. annexe 6)

Du point de vue de l'organisation interne de la SPL, il s'agira de définir les rôles et missions de la direction générale, des directions mutualisées et des directions de site.

La réorganisation qui est menée depuis 2023 permet à la SPL-RMR d'aborder la période contractuelle 2024-2028 avec une organisation qui répond aux recommandations tant de la Chambre Régionale des Comptes que de la Région à travers l'audit de la structure qu'elle a mené en 2021 et rendu en avril 2022.

Elle part d'un constat partagé d'une organisation imparfaite et inefficace, générant de l'inertie dans les prises de décision.

L'organisation mise en place en 2020 a en effet abouti à une centralisation via des fonctions de coordination de pôle qui se sont rajoutées aux directions de sites et directions mutualisées déjà en place. Certains sites ont vu leurs effectifs diminuer progressivement alors que le siège renforçait les siens, au point de poser de réels problèmes de fonctionnement quotidien. Les circuits décisionnels ont été complexifiés, avec l'accumulation de niveaux hiérarchiques et une dilution des responsabilités. La fonction d'animation et de management des coordonnateurs était peu opérante dans la réalité.

Le principe de la réorganisation menée en 2023 est celui d'un « siège » (direction générale et directions mutualisées) resserré autour des fonctions support, et de fonctions mutualisées telles que le développement commercial et territorial, la communication, et quatre directions de sites autonomes dans l'exploitation de l'équipement, responsabilisées sur le management des équipes et la gestion financière. De façon agile, des groupes projet transversaux pourront être déployés sur des projets spécifiques, dans les domaines de la recherche-innovation ou la gestion de grands projets.

L'objectif est de retrouver de l'agilité et une clarté dans la répartition des fonctions entre le « siège » et les sites, en rationalisant les fonctions transverses au plus proche des besoins et en renforçant les responsabilités des sites.

Les sites retrouveront une autonomie réelle dans l'exploitation et la programmation scientifique et culturelle. Le siège jouera le rôle d'animateur et de facilitateur de projets coopérés et de partenariats, outre la mutualisation des fonctions support, de la communication et de certaines fonctions commerciales.

Le projet de nouvelle organisation permettra une rationalisation des coûts et charges communes et un développement de l'activité par l'allocation de ressources directement dédiées aux sites, afin d'assurer le redressement durable de la SPL RMR.

Dans un second temps, une formalisation des relations entre le « siège » et chaque direction de site pourra se faire pour déterminer la répartition opérationnelle des responsabilités et le contrôle exercé.

B. LA CONSOLIDATION DES ORGANIGRAMMES DES MUSEES (cf. annexe 6)

En 2023, les organigrammes de Stella, de Kelonia et de la Cité du Volcan ont été actualisés. Celui du MADOI le sera au premier trimestre 2024.

Dans la logique décrite précédemment, des recrutements sont prévus pour consolider les organigrammes des sites en fonction des besoins.

Ainsi, un poste a été redéployé du siège à Stella et un autre du siège à la Cité du Volcan.

Pour Kelonia, des recrutements sont prévus en 2024 (pérennes ou en renfort ponctuel) pour renforcer les services scientifique et médiation, administratif, le centre de soins et la maintenance. La montée en charge de l'équipement, qui a de nouveau battu son record de fréquentation et de chiffre d'affaires en 2023, sera cependant freinée tant que Kelonia 2 ne sera pas mis en œuvre par la Région.

Pour le MADOI, la priorité est mise sur le renforcement de l'équipe scientifique dans la perspective du nouveau projet scientifique et culturel préalable au grand projet de réhabilitation du Domaine : un.e chargé.e de documentation et de l'action scientifique, un.e assistant.e de conservation des collections. L'équipe des médiateurs devra également être pérennisée, avec un ou deux CDI en lieu et place de deux CDD.

Le fonctionnement des futures réserves mutualisées des musées, projet sous maîtrise d'ouvrage régionale, n'ayant pas été défini à ce jour, les moyens supplémentaires qui seront nécessaires n'ont pas été évalués.

C. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES, PLANNINGS

Le plan de développement des compétences 2024 est annexé au présent document (annexe 7). Il distingue les formations obligatoires de celles liées au développement des compétences. De manière générale, les formations sont priorisées sur la sécurité et les conditions de travail, ainsi que sur les besoins en exploitation (accueil, boutique).

Le planning d'ouverture des musées est annexé au présent document (annexe 9). Il prend en compte pour chacun des musées la spécificité du territoire d'implantation et de sa fréquentation. Les musées ne sont fermés que quatre jours fériés dans l'année. La régularité du service et l'amplitude de l'ouverture au public est en effet un critère essentiel pour attirer la clientèle touristique et obtenir des labels.

La durée du temps de travail est de 35h hebdomadaires, avec des plannings adaptés au fonctionnement des différentes activités et de chaque musée.

Les effectifs et la liste des personnels (site, poste, statut, contrat) sont annexés à l'offre (cf. annexe 6).

VII. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE RENOVEE

A. UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE EFFECTIF DEPUIS 2021

À la suite des élections régionales de juin 2021, une nouvelle gouvernance a été instituée pour les Sociétés Publiques Locales dont la Région est actionnaire majoritaire.

Ainsi, la SPL-RMR est passée d'une présidence-direction générale assistée d'une direction générale déléguée à une présidence du conseil d'administration et d'une direction générale de plein exercice.

Huguette Bello a été élue Présidente du conseil d'administration de la SPL-RMR le 27/08/2021. Le temps de procéder au recrutement de la direction générale, Thierry Boyer puis Fabienne Carassou ont été successivement désignés Directeurs Généraux. Emmanuelle Thuong-Hime a ensuite été désignée Directrice Générale le 17/01/2022 sur un mandat de cinq ans.

B. CREER LES CONDITIONS D'UN CONTROLE ANALOGUE EFFICACE

Un règlement intérieur a été adopté par le conseil d'administration de la SPL du 7 décembre 2022.

Il précise les modalités de gouvernance de la société en prenant en compte les dispositions de la loi 3DS.

Il met en place les modalités d'exercice du contrôle analogue par les collectivités actionnaires, en particulier la création d'un comité d'engagement et de suivi. Celui-ci réunit des élus administrateurs, des représentants de la société, et les services régionaux, au moins deux fois par an.

Le comité d'engagement et de suivi donne son avis et soumet une recommandation au conseil d'administration concernant :

- Toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la Spl par l'un de ses membres
- Tous projets significatifs de croissance externe et interne, de cession, d'accords stratégiques, partenariats soumis au conseil d'administration ;
- De veiller au respect des grands axes sur lesquels repose la stratégie de la société ;
- Le suivi de l'activité opérationnelle
- L'exécution des contrats passés entre la société et les actionnaires

Il examinera ainsi la phase de préparation du contrat de DSP avec la Région puis le suivi de son exécution une fois signé. Le premier comité a eu lieu le 13 mars 2023 et le second le 25 octobre 2023 sur cet ordre du jour.

Par ailleurs, la loi 3DS et son décret d'application n°2022-1406 du 4 novembre 2022 précise le contenu relatif au rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du CGCT. Ce rapport annuel est soumis à l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire.

C. CONTRACTUALISER AVEC LA REGION

Il a été décrit en IV-A les raisons financières pour lesquelles la contractualisation avec la Région s'avérerait essentielle pour le redressement de l'entreprise.

Cette contractualisation dressera la feuille de route et la trajectoire de la SPL RMR tant du point de vue du projet culturel et scientifique que du point de vue des moyens humains et financiers à mobiliser.

Elle doit permettre de répondre aux enjeux posés par la Région :

- Un aménagement culturel plus équilibré du territoire
- Une accessibilité plus grande de la culture à tous les publics notamment jeunes et scolaires
- Un service rendu au visiteur de qualité
- Une gestion plus efficiente des ressources

Elle doit permettre de donner les moyens de son développement à la SPL RMR :

- Un accord sur le projet global
- Une visibilité des ressources sur du moyen terme
- Des moyens consolidés pour exploiter des équipements vieillissants

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE

Réunion des Musées Régionaux

CONSULTATION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DES MUSÉES RÉGIONAUX

DOSSIER DE L'OFFRE RÉVISÉE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES 2024/2028

ANNEXES

02/05/2024



Réunion des Musées Régionaux

ANNEXES

- ANNEXE 1 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 KELONIA (synthèse)
- ANNEXE 2 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 CITE DU VOLCAN (synthèse)
- ANNEXE 3 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 MADOI (synthèse)
- ANNEXE 4 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 STELLA MATUTINA (synthèse)
- ANNEXE 5 : FICHES PROJET
- ANNEXE 6 : ORGANIGRAMMES
- ANNEXE 7 : EFFECTIFS PAR SITE, POSTE, STATUT, CONTRAT PROJETS 2024
- ANNEXE 8 : PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2024
- ANNEXE 9 : GRILLE TARIFAIRE
- ANNEXE 10 : HORAIRES D'OUVERTURE

ANNEXE 1 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 KELONIA (synthèse)

1- ETAT DES LIEUX

L'identité du musée

Kelonia, l'Observatoire des tortues marines de La Réunion est un établissement classé Protection de l'Environnement qui bénéficie d'une autorisation d'ouverture délivrée par le Ministère de l'Environnement pour :

- la présentation de tortues marines et terrestres au public,
- un centre de soins pour les tortues marines.

Cette autorisation est conditionnée à la présence permanente de titulaires de certificats de capacité pour ces deux missions. Kelonia est un acteur majeur de l'étude et de la conservation des tortues marines à La Réunion et au niveau régional grâce à sa participation à de nombreux programmes et ses partenariats locaux, régionaux et internationaux.

Kelonia développe avec ses partenaires des programmes de sciences participatives pour associer le public et les acteurs économiques à l'accroissement des connaissances et aux actions de conservation des tortues et de leurs habitats.

Compte tenu de l'évolution de son activité depuis 2015 (+91% en fréquentation et +200% en CA) le développement de Kelonia nécessite de renforcer les effectifs qui n'ont augmenté que de 8% durant cette période.

Contexte historique et géographique

Kelonia est implanté à St Leu sur le site de l'ancienne Ferme CORAIL créée en 1977 pour l'élevage en ranch de tortues marines. L'élevage a fonctionné durant 20 ans avant de s'arrêter en raison de l'évolution réglementaire et d'être en 2006 transformé par la Région Réunion propriétaire du site depuis 1989.

Kelonia est implanté dans un environnement géographique exceptionnel : en bordure du lagon et des plages du Nord de St Leu à proximité d'un sanctuaire de la Réserve Naturelle Marine, de deux plages de ponte de tortues et de terrains du Conservatoire du littoral. Sont également présents sur et à proximité de Kelonia, un patrimoine bâti singulier avec des fours à chaux, des ponts routiers et de l'ancien Chemin de Fer.

Le(s) bâtiment(s) et les abords

Kelonia est implanté sur 5 500m² de terrains situés en bordure du lagon de la Pointe des Châteaux, il dispose de 1 500 m³ de bassins alimentés en eau de mer, et d'un parcours muséographique associant salles d'exposition et espaces extérieurs paysagers. Un espace scientifique incluant le centre de soins jouxte la partie accessible au public. La station de pompage de Kelonia est reliée au lagon de la Pointe des Châteaux par un canal sous-terrain et garantit le renouvellement de l'eau en continue.

Depuis 2011 la Région Réunion a acquis 2 hectares de terrain au-dessus de la RN1 pour l'agrandissement des parkings de Kelonia (+100 places) et le projet d'extension de Kelonia,

qui dépasse sa capacité d'accueil (120 000 visiteurs) depuis 2016. En 2022, Kelonia a accueilli 204 916 visiteurs.

Kelonia est au centre du pôle de pleine nature de la Pointe des Châteaux, qui regroupe également vol libre, escalade, activités nautiques. Le potentiel de ce pôle n'est que très partiellement valorisé et nécessite un aménagement global et concerté pour une maîtrise des accès, du stationnement, de la répartition et de l'agencement des activités dans le respect d'un environnement naturel exceptionnel.

Les collections et espèces protégées

Kelonia présente au public 4 des 5 espèces de tortues marines présentes dans le sud-ouest de l'océan Indien : *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Caretta caretta*, *Lepidochelys olivacea* et *Dermochelys olivacea*, et 2 espèces de tortues terrestres originaires des Seychelles *Dipsochelys elephantina* et Madagascar *Astrochelys radiata*. Toutes ces espèces sont des espèces protégées. Kelonia contribue à favoriser la reproduction de *Chelonia mydas* dans le milieu naturel et en captivité, mais également des deux espèces de tortues terrestres en captivité.

Le patrimoine culturel associé aux tortues marines est présenté en s'appuyant sur des représentations contemporaines et historiques illustrées par une partie des pièces de la collection du MADOI en écaille et en lien avec les tortues. Ce patrimoine est particulièrement riche dans les îles - territoires restreints aux ressources naturelles limitées - sur lesquelles la ritualisation de l'usage des tortues marines a permis une cohabitation de plusieurs millénaires.

Kelonia participe à enrichir le fond muséographique.

Les espaces extérieurs de Kelonia ont été entièrement végétalisés avec la flore indigène et endémique et protégée de La Réunion (Bois d'ortie, Bois d'éponge, Bois de pintade, Bois de nêfle), et des espèces littorales rares (*Pisonia grandis*, *Sophora tomentosa*, *Guetarda speciosa*, *Pemphis acidula*, *Suriana maritima*).

L'action culturelle, événementielle, pédagogique

Le parcours muséographique de Kelonia vise à sensibiliser les visiteurs au patrimoine naturel et culturel associé aux tortues marines. Kelonia organise chaque année les Journées Réunionnaises des Tortues Marines (JTM) qui ont accueilli plus de 4 000 visiteurs en 2023, et participe aux journées à thème sur l'environnement et les sciences (Jours de la Nuit, Semaine du Développement Durable, Journées de la mer, Fête de la science, Festival du film scientifique, etc.).

Kelonia propose des visites libres ou guidées, ainsi que des ateliers pédagogiques à destination des scolaires et associations dont la demande est forte (12 181 scolaires et association en 2022, 11 996 au premier semestre 2023).

Kelonia crée des expositions temporaires en lien avec ses actions d'étude et de conservation, pour diffuser les nouvelles connaissances et sensibiliser les visiteurs aux enjeux contemporains. Kelonia met des espaces de son parcours muséographique à

disposition d'associations, organismes de recherche ou artistes pour compléter/élargir les thématiques abordées.

Kelonia encourage la création artistique en accompagnant les éditeurs, les cinéastes et les artistes qui ont pour source d'inspiration les tortues marines et leur valeur symbolique et patrimoniale.

Kelonia réalise et accueille des formations ou des séminaires dans la limite de la disponibilité et de sa capacité d'accueil.

Les réseaux

Kelonia est un acteur important de plusieurs réseaux au niveau local : Jours de la Nuit, charte Nature & Nuit, national : GTMF, TOTM, et régional : IOSEA, MTTF-WIO, IUCN. Des partenariats sont actifs depuis de nombreuses années avec l'Université, l'Ifremer, l'IRT, la Réserve Marine, Globice, le CEDTM, le CBNM, CITEB, NOI mais également le TCO et les communes, pour la mise en commun de données, de moyens ou la mise en œuvre d'actions ou de programmes d'étude ou de conservation. Ces partenariats continuent à s'étoffer avec plus récemment l'Institut Océanographique de Monaco et le CNRS. Les équipes de Kelonia présentent dans des séminaires et colloques nationaux (Groupe Tortues Marines France) et internationaux (International Sea Turtle Society, Western Indian Ocean Marine Sciences) les programmes et les résultats obtenus. Les nouvelles connaissances acquises par Kelonia et ses partenaires font l'objet de publications dans des revues scientifiques en langue anglaise et française.

2- PROJET

La programmation annuelle de Kelonia comprend en moyenne une nouvelle exposition d'envergure, 6 conférences, 6 soirées à thèmes (voir programmation 2024) et le renouvellement de la programmation vidéo. Kelonia participe en moyenne chaque année à deux colloques et propose également des projets structurants sur des pas de temps pluriannuels.

Conservation et restauration des collections et préservation des espèces protégées

2.1 Rénovation de la salle *La Confrontation*. Cette rénovation s'inscrit dans le renouvellement de la muséographie de Kelonia entamé en 2018 avec les salles 1 *La découverte*, et la salle 3 *L'Avenir*. L'objectif est également de valoriser la richesse du Fond Ecaille du MADOI et de garantir les conditions de conservation de ces pièces uniques. C'est un projet commun Kelonia-MADOI entamé avec l'ancien directeur du MADOI, Thierry Nicolas Tchakaloff. Il devra faire l'objet d'un chiffrage et soumis à la collectivité régionale maître d'ouvrage pour arbitrage.

2.2 Kelonia 2 : *Les îles à tortues* vise à élargir les thématiques abordés par Kelonia en racontant la colonisation des îles océaniques par les tortues marines et terrestres, et à maintenir les bonnes conditions d'hébergement des tortues et d'accueil des visiteurs. Cette extension de Kelonia a été inscrite au PPI de la Région Réunion. Le projet est implanté sur les terrains en amont de la RN1 qui bénéficient d'un panorama exceptionnel sur la baie de St Leu, adapté à la nouvelle thématique abordée.

2.3 Le projet MAF (Minéral Accretion Factory) va se développer avec un projet porté par le TCO sur l'ancien four à chaux Meralikan, qui vient d'être validé. Kelonia - initiateur de MAF et compte-tenu de cette expérience - est sollicité comme partenaire. Comme cela a été le cas pour la tortue marine avec Kelonia, le projet du TCO souhaite illustrer le passage d'une valorisation extractive du corail (chauffournerie) à une valorisation non extractive (MAF et restauration corallienne)

2.4 Restauration des plages de ponte. C'est l'action prioritaire inscrite au volet Réunion du PNA (Plan National d'Action) pour les tortues marines des territoires français de l'océan Indien. Kelonia poursuit son soutien au CEDTM qui intervient depuis 2023 sur les plages Nord de la commune de St Leu : depuis la Pointe des Châteaux (plage pilote de ce programme depuis 1999) jusqu'à l'entrée Nord de la commune (résidence Gabrielle).

Présentation muséographique

2.1 La muséographie de la salle 2 *La Confrontation* doit être totalement revisitée avec La réalisation de deux grandes vitrines vitrées climatisées qui garantissent la bonne conservation des pièces exposées. La narration s'appuie sur les pièces exposées pour raconter les liens entre les communautés humaines et les tortues.

2.2 Compte-tenu des contraintes liées au classement des terrains, la muséographie envisagée est légère et met en valeur les aménagements extérieurs et les panoramas (Baie de St Leu et Ravine des Colimaçons) grâce à la réalité augmentée. Certains aspects de ce nouvel espace pourront faire l'objet d'exposition de préfiguration sur Kelonia au fur et mesure de l'avancement du projet muséographique.

2.3 et 2.4 Kelonia assurera une assistance scientifique et un soutien logistique, mais ces projets pourront faire l'objet d'une présentation sur l'espace d'exposition temporaire.

Travaux envisagés

2.1 La nouvelle scénographie/muséographie mettra en scène la Collection Ecaille du MADOI présentée dans 2 vitrines à atmosphère contrôlée, qui garantisse la conservation des œuvres présentées. Le projet arrêté depuis le départ de M. Tchakaloff doit être relancé.

2.2 Clôture et aménagement des terrains, avec réalisation d'un espace d'accueil-billetterie et toilettes, des aménagements paysagers intégrant les parcs à tortues terrestres plus spacieux, des points de vue panoramiques, la réalisation d'une passerelle piétonne pour rejoindre Kelonia 1, l'aménagement d'un point de restauration sur la partie nord relié à deux wagons de chemin de fer mobiles parcourant l'ancien pont du chemin de fer sur la Ravine des Colimaçons.

Par ailleurs en raison de son emplacement en bord de mer et des caractéristiques de ses installations, Kelonia nécessite une maintenance appropriée. Kelonia est encore trop souvent en maintenance curative, alors qu'il faudrait être en maintenance préventive. Les travaux suivants seront nécessaires et doivent être programmés :

- Rénovation progressive des caillebotis (poursuite des travaux entrepris depuis 2021),

- Remplacement des menuiseries aluminium notamment les portes anti-pince doigt qui ont largement dépassées leur durée de vie (500 000 ouverture/fermeture),
- Traitement des éclats de béton provoqués par l'oxydation des ferrallages,
- Peinture des charpentes métalliques soumises à l'oxydation liée au milieu salin,
- Remplacement de la clôture côté mer,
- Sécurisation et renforcement de la qualité d'eau de mer (acquisition de pompes et système traitement de l'eau), sécurisation des circuits électriques,
- Réfection de la couverture en zinc en partie oxydée et des pergolas bois,
- Réalisation de nouveaux espaces de bureau pour accompagner l'évolution des effectifs,
- Remplacement des joints des parois vitrées des bassins.

Développement des publics

Compte-tenu du niveau actuel de fréquentation de Kelonia, les objectifs sont de :

- garantir une qualité de visite en gérant les flux,
- maintenir la fréquentation actuelle en développant des visites augmentées, notamment pour les publics adolescents, ou porteurs de handicap.

Animation du site

L'animation du site s'appuie sur la présence d'animaux vivants et la communication autour des actions du Centre de soins et des programmes scientifiques dont Kelonia est partenaire. Mais également sur un programme d'expositions temporaires dont les contenus découlent de ces programmes et actions. Un effort est mis sur la diversification des modes de médiation en associant des visites augmentées, ludiques avec des reconstitutions historiques. La vidéo et l'image animée sont aussi privilégiés.

Le recours à des médiateurs pour l'ensemble des publics (scolaire et grand public) est un des atouts à l'origine du succès de Kelonia dont la fréquentation est en augmentation constante depuis son ouverture en 2006. La formation de ces médiateurs qui doivent vulgariser les nouvelles avancées en termes de connaissance sur les tortues marines et les programmes scientifiques, nécessite une nouvelle organisation au vu de la fréquentation et des moyens humains actuels.

Les réseaux

Kelonia est membre et acteur de nombreux réseaux locaux (réseau échouage), régionaux (MTTF-WIO, WIOMSA, IOSEA, IUCN) et nationaux (GTMF, VigiMer, SINP). La production scientifique des programmes dont Kelonia est partenaire positionne Kelonia comme un interlocuteur reconnu concernant l'étude et la préservation des tortues marines. Elle débouche sur des publications dans des revues internationales. Kelonia doit poursuivre sa participation aux réseaux, voire développer ses réseaux. Cela nécessite des moyens humains, notamment pour la valorisation des données et des expériences acquises sur le Centre de soins et lors des programmes scientifiques auxquels Kelonia participe. Kelonia communique régulièrement sur les réseaux sociaux avec une audience forte et en

croissance constante (Facebook, Instagram), il faut cependant élargir cette audience sur d'autres réseaux (X, TikTok...).

3- FICHE PROGRAMMATION 2024



EXPOSITIONS

ZISKAKAN TORTI Y MANZ PLASTIK – Janvier à juin

Découvrez l'exposition sur l'impact des plastiques sur la vie marine et les tortues marines en particulier.

REPTILES DE LA REUNION – Juillet

Découvrez les reptiles de La Réunion, leur origine, leur diversité, leur rôle dans les écosystèmes et les menaces auxquelles ils sont confrontés.

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

CONFERENCES

Plusieurs conférences accompagnent les expositions pour développer certains aspects abordés.

PROGRAMMATION SALLE VIDEO – A partir de janvier

Le film « STORM » vient compléter la programmation vidéo.

ATELIER VIVANT - Toute l'année

Les artisans écaillistes de La Réunion présentent l'origine de leur matière première, le cadre réglementaire qui l'entoure et les techniques développées.

INTERNATIONAL SEA TURTLES SYMPOSIUM – Du 18 au 24 mars

Kélonia fera plusieurs présentations orales et des posters pour présenter les actions menées à La Réunion, et participera à plusieurs ateliers.

FESTIVAL DU COURT METRAGE - Mars

Programmation des films courts réalisés à La Réunion en présence de réalisateur(trice)s.

FESTIVAL DU FILM SCIENTIFIQUE – Avril

Programmation de 3 soirées avec des films en lien avec le milieu marin. Gratuit dans la limite des places disponibles.

FESTIVAL DES OCEANS – Juin

Diffusion des films en lien avec la mer. Focus sur le documentaire de Rémy Tézier « Des baleines, des tortues et des hommes », le documentaire qui présente les actions de Kélonia et qui aura été diffusé sur Canal+ Réunion, La Première et ARTE.

JOURS DE LA NUIT – Avril à septembre

Visites nocturnes de Kélonia pour sensibiliser à l'impact de la pollution lumineuse, notamment sur la reproduction des tortues marines

JOURNÉES DES TORTUES MARINES - Juillet

Il s'agit de la 25^{ème} édition des Journées Réunionnaises des Tortues Marines. L'occasion pour les visiteurs d'être sensibilisés à la protection des tortues marines et de leurs habitats.

FETE DE LA SCIENCE - Novembre

Participation à cet évènement avec des conférences et animations.

MOANA LA SIRÈNE – Toute l'année

Tous les premiers samedis du mois à Kélonia, la sirène n'est pas muette, elle est même écolo ! Véritable porte-parole du monde marin, la sirène raconte un petit conte écologique avant de plonger dans le grand bassin avec ses amies les tortues.

PARTENARIAT SCIENTIFIQUE – Toute l'année

Participation aux programmes MAF du TO, SIOMPA-MERMOZ de CNRS/Ifremer, HOMERUN du CEDTM, QWIO de WCS.

SOINS AUX TORTUES – Toute l'année

Poursuite des interventions pour venir au secours des tortues blessées et malades autour de La Réunion.

4- FICHE PROGRAMMATION 2025-2028

EXPOSITIONS

Les expositions temporaires de Kélonia sont renouvelées tous les 12 à 18 mois.

2025 REPTILES DE LA RÉUNION

Inaugurée en 2024, cette exposition se poursuivra en 2025. Elle sera agrémentée de nouvelles animations interactives avec de la réalité augmentée et par la réalisation d'édition et documentaires originaux.

2026 KÉLONIA 20 ANS

Kélonia a ouvert au public en août 2026. Ses 20 ans, sont l'occasion de faire le point sur les résultats obtenus :

Succès populaire avec l'évolution de sa fréquentation

Architecture et aménagement paysager précurseurs

Centre de compétence régional sur les tortues marines, partenariats scientifiques

2027 IMBRIQUÉE, L'AUTRE TORTUE DE LA RÉUNION

La tortue imbriquée en Danger critique d'extinction recolonise malgré tout le littoral de la Réunion. Grâce aux programmes d'étude menés par Kélonia et ses partenaires, les connaissances ont beaucoup évoluées sur cette espèce. Bilan de ces programmes, évolution des populations à la Réunion et au niveau régional. Rôle dans l'écosystème corallien. Mesures de préservation.

2028 LES ÎLES À TORTUES

Le projet d'extension de Kélonia inscrit en 2023 au Programme Pluriannuel d'Investissement de la Région Réunion devrait voir le jour en 2028. Ce nouvel espace aménagé sur les terrains en amont de la RN1 face à Kélonia permettra :

d'élargir la thématique abordée par Kélonia en présentant les « Iles à tortues » colonisées par les tortues terrestres et marines alors qu'elles n'ont jamais été reliées à aucun continent. Les modes d'arrivée des tortues via la mer et la spécificité des écosystèmes qui se sont développés sur ces îles rares et uniques seront présentés avec une muséographie légère et innovante.

- d'améliorer le confort de visite : le doublement de la superficie du parcours muséographique permettra d'améliorer l'accueil des plus de 200 000 visiteurs accueillis par Kélonia, avec une vue exceptionnelle sur la baie de St Leu.

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

CYCLE DE CONFÉRENCES

2 à 3 conférences annuelles sont organisées sur des thématiques en lien avec les expositions.

Kélonia propose des animations spécifiques et régulières :

MOANA LA SIRÈNE

Tous les premiers samedis du mois : Conte écologique, nage avec les tortues et séance photos. Payant sur réservation

ATELIERS VIVANTS

4 demi-journées par semaine les Artisans Écaillistes de La Réunion présentent leur travail et le contexte réglementaire sur l'utilisation de l'écaille d'élevage.

ATELIER VACANCES

Les animations peuvent être réalisées par le Service Médiation de Kélonia ou des prestataires en fonction du plan de charge du service médiation. Payant sur réservation.

KÉLONIA À VÉLO

Afin de promouvoir le déplacement doux, Kélonia accorde le tarif réduit aux visiteurs venant en vélo. La mise en place de bornes de recharge électrique complèterait avantageusement cette offre.

JOURNÉES RÉUNIONNAISES DES TORTUES MARINES

Le premier week-end de Juillet. Tarif réduit et gratuité pour les personnes venant avec une tortue représentée sur un vêtement, tatouage, ou bijoux.

Et des animations associées à des manifestations nationales :

JOURS DE LA NUIT

Visites nocturnes de Kélonia pour sensibiliser à l'impact de la pollution lumineuse sur la reproduction des tortues marines. 3ème vendredi du mois, d'avril à septembre. Gratuit sur réservation.

FESTIVAL DU FILM SCIENTIFIQUE

Programmation de 3 soirées sur les films en lien avec le milieu marin. Gratuit dans la limite des places disponibles.

FESTIVAL DE L'OCÉAN

Convention en cours avec Sciences Réunion. Gratuit dans la limite des places disponibles.

FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE programmations des courts réalisés à La Réunion avec présence d'un.e ou des réalisateurs.trices. Gratuit dans la limite des places disponibles.

FÊTE DE LA SCIENCE

Animation en lien avec la thématique retenue au niveau National. Gratuit dans la limite des places disponibles.

Selon les moyens humains disponibles, Kélonia pourra également répondre à d'autres

sollicitations : Récif en Fêtes, Festival du Cerf-Volant, Nuit des Musées, etc ...

PROGRAMMATION VIDÉO

La programmation de la salle de projection de Kélonia est actualisée chaque année en intégrant des reportages en lien avec les expositions temporaires ou les programmes scientifiques en cours.

PARTENARIATS SCIENTIFIQUES – TOUTE L'ANNÉE

Participation aux programmes MAF du TO, SIOMPA-MERMOZ de CNRS/Ifremer, HOME-RUN du CEDTM, QWIO de WCS,... Participation à des publications scientifiques avec nos partenaires dans des revues internationales. Participation et présentations lors des séminaires nationaux et internationaux sur les tortues marines (ISTS, GTMF) et les sciences marines (WIOMSA,...).

SOINS AUX TORTUES – TOUTE L'ANNÉE

Poursuite des interventions pour venir au secours des tortues blessées et malades autour de La Réunion.

ANNEXE 2 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 CITE DU VOLCAN (synthèse)

1- ETAT DES LIEUX

L'identité du musée

La Cité du volcan est un lieu de culture scientifique et technique dédié à la découverte du Piton de la Fournaise, à la valorisation du patrimoine géologique réunionnais et au volcanisme mondial. Centre d'interprétation consacré à la volcanologie sous toutes ses formes, le site est un vecteur de communication et de sensibilisation au service des Réunionnais et des visiteurs du monde entier par le biais de la conservation, la recherche, l'interprétation et l'exposition.

Son concept englobe le développement d'échanges et de partenariats locaux, nationaux et internationaux avec différentes structures, associations et institutions (musées, muséums, observatoires, laboratoires, ...).

Contexte historique et géographique

Le projet Maison du Volcan a été inscrit au contrat de Région 1989-1993 dans le cadre de travaux du Centre d'Etudes de Valorisation et de Développement (C.E.V.A.D. Réunion). C'est en parcourant à de multiples reprises les pentes du Piton de la Fournaise, au cours des années 80, que le couple KRAFFT a eu l'idée de créer un lieu dédié aux volcans. La Région Réunion s'est alors engagée dans ce projet d'intérêt régional et international en faisant de la Maison du Volcan l'un des points relais de la politique régionale de développement culturel. Ainsi, le 27 novembre 1992, la Maison du Volcan a vu le jour en devenant la première structure au monde entièrement dédiée au volcanisme.

En 2010, la Région Réunion décide d'engager la réhabilitation du site et le muséum renaît en 2014 sous le nom de La Cité du Volcan, avec une muséographie rénovée et étoffée de nouvelles technologies permettant une totale immersion dans le monde des volcans.

La Cité du Volcan est située à la Plaine des Cafres dans les hauteurs de La Réunion sur le plateau entre le massif du Piton des Neiges et celui du Piton de la Fournaise. Au centre du village de Bourg Murat, le site est incontournable avec son architecture composée de pyramides de verre et de métal. Entourée de petits commerces et d'habitations, l'environnement proche de la structure se développe à travers des champs cultivés, des prairies d'élevages, de nombreux sentiers de randonnées faisant du territoire une destination attractive propice au dépaysement et à la découverte.

Les bâtiments et les abords

Les équipements se développent sur une surface de près de 6000 m² répartie sur 4 niveaux. Un niveau Rez-de-jardin qui se compose de 3 pyramides accueillant les espaces d'accueil, billetterie et boutique menant sur une galerie artistique. Une salle de cinéma 4D ainsi que le tunnel de lave complètent cette surface.

Le niveau Rez-de-chaussée invite à découvrir la salle de projection panoramique (270°) ainsi que le parcours muséographique permanent.

Une lithothèque ainsi qu'une ludothèque occupent le niveau 1 tandis qu'un auditorium de 272 places et un centre de documentation finissent de compléter le bâtiment principal. Les jardins accueillent également 2 pyramides abritant des salles de classes et d'ateliers, ainsi qu'un espace initialement destiné à l'installation d'un Orgue à Feu.

Le site totalement clôturé se situe au niveau du rond-point central du village de Bourg Murat desservant la RN3 et la route allant vers le Piton de la Fournaise, il participe de manière importante à l'attractivité de la région.

L'action culturelle, événementielle, pédagogique

Le service du développement culturel s'organise autour de trois grandes missions principales : identifier, planifier et mettre en œuvre les projets culturels d'animation pour l'établissement, dans le but d'inciter à sa découverte, conforter sa connaissance, valoriser et amplifier son attrait, consolider et augmenter sa fréquentation.

Au cours des prochaines années, la Cité du Volcan continuera ses actions, dans le prolongement de celles initiées, elle participera à de nombreux évènements locaux et nationaux et mettra en place des activités à destination d'un large public, avec une priorité pour le jeune public. L'accent sera mis également sur le développement artistique : mettre en avant des créations artistiques afin de renforcer les liens avec les acteurs du milieu et promouvoir une meilleure prise de conscience de la diversité des expressions artistiques.

Les actions mises en œuvre sont de plusieurs types :

- Les animations périodiques

Sur 5 périodes de l'année, à l'occasion des vacances scolaires, des ateliers scientifiques et créatifs sont mis en place à destination des enfants dès 3 ans et des centres aérés.

Deux Soirées Astronomie au cours de l'année proposent des activités d'observation du ciel, des ateliers et des conférences sur la thématique. Celles-ci affichent toujours complet.

La soirée Star Wars, initiée par la Cité du Volcan, accueille les passionnés dans le cadre d'ateliers d'initiations aux combats de sabres laser, jeux d'adresse, quiz...

Chaque année, au mois d'août, nous fêtons sur 2 jours l'anniversaire de la Cité du Volcan dans le cadre de l'évènement Ambians Volcan lors duquel diverses animations sont mises en place à destination du grand public.

La Fêt Gran Mèr Kal clôture la programmation en proposant des animations et spectacles autour de la thématique « mythes et légendes autour du volcan »

De nouveaux évènements autour de nos thématiques seront créés.

- Les évènements nationaux

La Nuit des Musées en mai, les Journées européennes du Patrimoine en septembre ainsi que la Fête de la Science au mois de novembre viennent compléter la programmation culturelle chaque année.

- **Les évènements locaux**

Au mois de mars, La Fête du Court Métrage est suivie au mois de juin de La manifestation Science à Musée en partenariat avec la circonscription 2 du Tampon. C'est l'occasion pour les élèves de présenter leurs travaux artistiques et pédagogiques autour d'une thématique particulière.

- **Le développement artistique (expositions et spectacles)**

Tous les 3 mois, La Cité du Volcan accueille des expositions de tous types (photographies, peintures, sculptures...) dans la galerie artistique Josemont Lauret qui dispose de 6 espaces. Soit une vingtaine d'expositions sur des thèmes en lien avec la muséographie et autant d'artistes qui peuvent montrer leur talent et savoir-faire.

Tout au long de l'année, à la demande, le site reçoit des résidences d'artistes et des spectacles. L'auditorium est mis à disposition pour des résidences de création suivies de restitutions, l'objectif étant d'élargir l'offre culturelle en favorisant la rencontre entre les artistes et le public.

A cela s'ajoutent les scènes régionales dont la diffusion s'oriente autour de 3 dispositifs principaux :

- Les variations artistiques : des représentations avec billetterie, incluant l'entrée spectacle + la visite du musée.
- En juillet- août/ Le Guétali RMR : Dans le cadre d'une subvention spécifique attribuée par la Région, la Cité du Volcan propose des spectacles et des ateliers gratuits pendant les vacances.
- Le Guétali Région : Des spectacles gratuits proposés dans le cadre du dispositif régional, principalement dédiés au public scolaire. Ces différentes propositions favorisent la diversification des publics et contribuent à la notoriété du site.

L'action pédagogique ou plus largement l'action de médiation scientifique, vise à faciliter la diffusion des connaissances scientifiques envers l'ensemble des publics de La Cité du Volcan (du public scolaire au grand public). Divers formats de visites guidées sont réalisés, des sorties terrain et circuits sur la Route du Volcan et la Route de Laves, des ateliers scientifiques, permettent d'atteindre cet objectif tout au long de l'année.

Les réseaux :

La Cité du Volcan est devenue au fil des années un acteur de plus en plus important au niveau local, national et international, que ce soit au niveau scientifique, culturel ou encore artistique.

Collaboration active avec les structures et associations regroupées autour du volcanisme (Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise – Institut du Physique du Globe de Paris, Laboratoire Géosciences Réunion de l'Université, ...), de l'astronomie (Observatoire astronomique des Makes, 2APS, AAR, ARECA,..), de la robotique et des nouvelles technologies (Robotic 974, Bouftang, Sciences Réunion...), de l'environnement et de la biodiversité (Parc national de la Réunion, SEOR,...) pour un partage et une transmission des connaissances au public scolaire et au grand public, par le biais entre autres, de conférences mensuelles.

Partenariat ponctuel avec les théâtres, centres culturels et associations culturelles et sportives (Théâtre Luc Donat, MéliMélo de St Jo, Cultur'Péï, AAJM, Sport Réunion ...). La Cité du Volcan est également partenaire des projets pour le GAL Grand Sud dans le cadre des « Résidences artistiques de territoire ».

La Cité du Volcan est progressivement intégrée à la programmation des festivals de renommée à La Réunion : Festival de marionnettes Tam-Tam, festival de théâtre Komidi, Réunion Comedy festival, la fête du court-métrage.

Avec l'organisme de soutien et de services aux personnes handicapées *La Réunion Pour tous*, La Cité du Volcan a pu s'ouvrir davantage au public en situation de handicap et diffuser plus largement sa programmation.

Participation à des colloques dans la zone océan Indien et à l'international.

Contribution à des publications scientifiques.

2- PROJET

Conservation et restauration des collections :

La Cité du Volcan est une structure muséale de type centre scientifique, son but, avant tout didactique, est d'exposer les concepts et théories scientifiques actuels, montrer des expériences et vulgariser les résultats des recherches les plus pointues. Néanmoins, au fil des années, des objets, échantillons de roches ou cristaux, supports films et photos sont venues constituer une collection atypique qui vient enrichir le parcours muséographique. La numérisation des éléments de cette collection devra être réalisé, cela nécessitera parfois des restaurations notamment de bobines de film 16mm. Cette collection numérisée sera intégrée dans une base de données consultable sur site et en ligne (sous conditions).

Présentation muséographique :

La Cité du Volcan a pour thématique principale, les Sciences de la Terre et de l'Univers, et plus particulièrement l'histoire géologique de l'île de La Réunion, au travers de la naissance et de l'évolution des volcans du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise. Cependant, les thèmes abordés dans la muséographie ne se limitent pas aux seuls aspects géologiques. En effet, afin d'avoir une vision d'ensemble de l'île de La Réunion, y sont également abordés les phénomènes post-volcaniques telles que la mise en place des milieux naturels via la colonisation végétale et l'exploration du Massif du Piton de la Fournaise par les premiers explorateurs, naturalistes ayant visité l'île accompagnés de guides et porteurs locaux.

L'objectif global et ambitieux du projet muséographique consiste à faire de La Cité du Volcan, un carrefour Médiatique (iconographie, éditions), Pédagogique, Scientifique et Technologique, Culturel et Patrimonial, de l'ensemble de ses thématiques.

Pour ce faire, 4 axes pourront être renforcés ou développés :

- Axe médiatique (iconographie, éditions) : Identifier et centraliser les ressources existantes, pour faire de la Cité du Volcan, les archives iconographiques (photos, vidéos) de l'activité volcanique du Piton de la Fournaise et de son histoire (les Hommes et le Volcan), mais également des volcans du Monde. Cette démarche doit également s'étendre à l'enrichissement du fonds documentaire (articles scientifiques, thèses et livres anciens). Éditer des ouvrages de références du Piton de la Fournaise, mais également promouvoir les éditions d'autres éditeurs. Cette démarche devra aussi s'appliquer aux productions audiovisuelles. Pour ce faire, et de façon non exhaustive, un ouvrage sera réalisé chaque année, ainsi qu'une production audiovisuelle tous les deux ans. De plus, une grande exposition temporaire sera installée tous les 2 ans dans la salle prévue à cet effet « Salle Bory de Saint Vincent ».
- Axe scientifique et technologique : Promouvoir, accompagner et initier des projets scientifiques en lien avec les thématiques, pour faire de la Cité du Volcan un acteur scientifique à part entière. En 1992, à l'ouverture de la Maison du Volcan, l'innovation technologique était déjà au rendez-vous. Aujourd'hui encore, plus de 30 ans plus tard, la Cité du Volcan présente un très large panel de technologies, parfois uniques à La Réunion. Il s'agit bien là d'un objectif à tenir en permanence, à savoir, faire de la Cité du Volcan une vitrine technologique au service de la diffusion des connaissances scientifiques. Pour ce faire, et de façon non exhaustive, en moyenne une conférence scientifique par mois sera organisée, ainsi que la participation à un colloque scientifique national ou international chaque année. De plus, l'organisation ou co-organisation d'un évènement en lien avec les nouvelles technologies ou l'installation d'un dispositif muséographique incluant une nouvelle technologie sera réalisé chaque année.
- Axe pédagogique : Support des connaissances, la Cité du Volcan doit devenir la référence pédagogique des différents projets scolaires en lien avec les Sciences de la Terre et le Volcanisme de l'île de La Réunion et de l'Océan Indien. Cette démarche doit s'étendre des projets scolaires locaux aux projets scolaires nationaux, voire internationaux. Pour ce faire, et de façon non exhaustive, une participation ou organisation à/de deux événements à caractères pédagogiques sera réalisé chaque année.
- Axe culturel/patrimonial : La mémoire du Volcan, la Cité du Volcan doit devenir le témoin intemporel, permanent et pérenne du patrimoine culturel du Volcan et en particulier de l'histoire des anciens guides et porteurs du Volcan. En effet, tout un pan de ce patrimoine culturel des anciens guides et porteurs est en train de disparaître avec eux, du fait de leur âge avancé. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques témoins directs de cette époque, où l'accès au Volcan était une véritable expédition qui ne pouvait se faire sans les guides et porteurs du Volcan. Pour ce faire, et de façon non exhaustive, une collecte de ressources photographiques et de témoignages vidéo ou audio, sera effectuée.

Travaux envisagés :

2.1. Travaux urgents : Après 10 années d'ouverture, les défauts sur la construction du bâtiment sont toujours présents, les problèmes d'étanchéité sont constants et de nombreuses réserves n'ont jamais été levées dans le cadre de la réhabilitation. Il est urgent que les marchés prévus par le propriétaire du site soient mis en œuvre afin de permettre l'accueil des visiteurs dans de bonnes conditions.

- Travaux généraux d'étanchéité sur toutes les dalles et toits du bâtiments (parvis Cinéma 4D, terrasse Auditorium, chenaux et bac acier au niveau du foyer + loges artistes). Étanchéité de la toiture au niveau du hall 270.
- Remplacement des vitrages défectueux (environ 20) + remplacement de tous les joints des pyramides et les verrières du Hall 270.
- Travaux généraux de peinture.
- Création d'un caniveau à la sortie de la pyramide laboratoire pour éviter le reflux d'eau lors des intempéries + réfection des sols de deux pyramides (salles de classes et d'ateliers).

2.2 Travaux d'amélioration / accueil du public

Une grande partie de ces travaux relèvent du propriétaire.

- Évolution de l'Espace Orgue à feu avec un projet d'extension muséographique (création d'une salle d'exposition temporaire) + réserves et bureaux dont le site manque cruellement. La d'exposition temporaire actuelle deviendrait une salle d'exposition permanente. La localisation de cette nouvelle salle d'exposition temporaire, permettrait la mise en place de tarification spécifique.
- Réaménagement des espaces d'Accueil-Billetterie-Boutique-Galerie Artistique permettant d'accueillir les visiteurs dans un lieu convivial, confortable, esthétique et répondant à un concept reflétant mieux l'identité de la structure. L'objectif sera de proposer un aménagement cohérent et adapté destiné à l'accueil du public de La Cité du Volcan, la vente des produits en boutique et la proposition d'une offre de restauration.
- Proposition d'achat (ou de mise à disposition) du terrain ONF, pour la réalisation de parkings et d'aménagements supplémentaires.
- Couverture terrasse auditorium et couverture parcours extérieur (accès auditorium).
- Étude et construction d'un abri entre le showroom du cinéma 4D et l'exposition temporaire. Extension nécessaire afin de palier le mauvais temps et la pluie surtout pendant la période hivernale de la Plaine des Cafres.
- Amélioration de l'accessibilité et le confort pour les PMR dans tous les espaces du musée.
- Parking visiteur, espace jardin et parcours extérieur menant à l'auditorium : remplacement et réfection complète de l'éclairage extérieur + remplacement et réfection des spots d'éclairages des pyramides.
- Pyramide d'accueil : couvrir l'entrée ou mise en place d'un SAS contre les intempéries.
- Couvrir et fermer l'espace entre les pyramides Accueil -Boutique et la galerie des artistes.
- Galerie artistique : travaux contre la glissance des sols (pose d'une résine antidérapante).

- Auditorium : Installation système de climatisation et de chauffage. Travaux à réaliser.
- Installation d'un système de chauffage dans l'exposition temporaire, le Hall 270°, le réfectoire.
- Pose d'un système de ventilation dans tous les réserves de la galerie des artistes.
- Remplacement de la couverture en polycarbonate dans la galerie des artistes +désenfumage à prévoir).
- Remplacement portes (2) alu entrée personnel +sortie hall 270.
- Remplacement des fenêtres (5) alu coté verrière administration.
- Remplacement des vitrages abimés de la verrière du Hall 270.

Développement des publics :

La Cité du Volcan reçoit un public varié : touristes, locaux, scolaires, familles, croisiéristes... Les objectifs se porteront sur :

- La 3^{ème} jeunesse avec le package visite du musée et diner dansant (ou spectacle).
- Le public en situation de handicap avec des aménagements associés et des formations pour l'équipe des médiateurs scientifiques.
- La communication : faire connaître nos espaces de location et notamment l'Auditorium pour toucher un autre public (CE, associations, organisateurs de salon...).
- Le public adolescent, en développant des activités spécifiques sur site ou en sortie terrain.

Animation du site :

Les manifestations organisées tout au long de l'année ramènent et fidélisent un public essentiellement familial. Il est pertinent de les conserver, avec toujours le souci de la qualité. Deux évènementiels supplémentaires sont en cours de préparation (Journée Marvel et les Rencontres Astro) pour attirer un nouveau public.

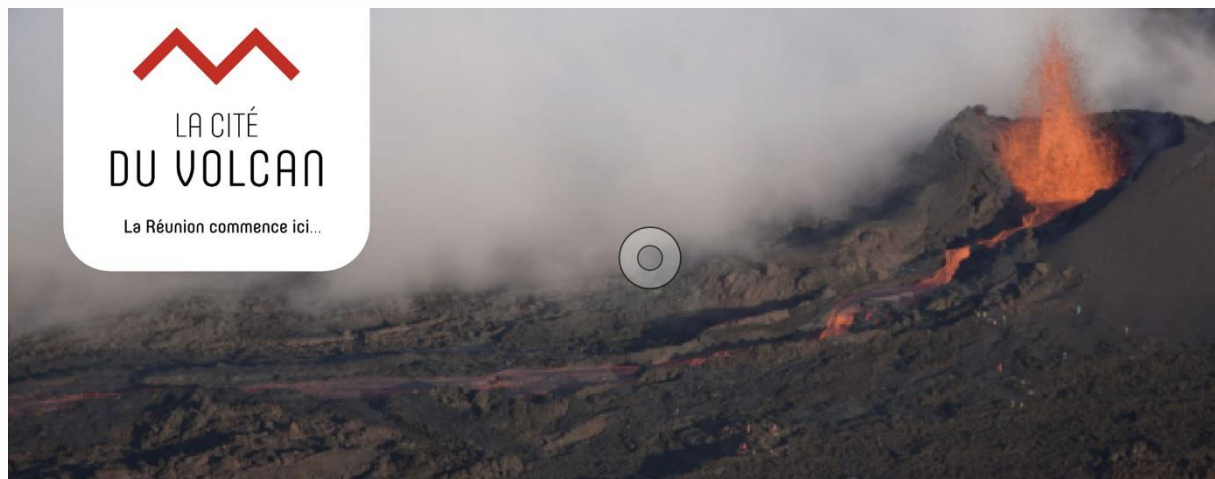
Le volet artistique pourra être renforcé en développant des ateliers dans la galerie artistique à condition que celle-ci soit réhabilitée et en mettant en place des workshops afin de permettre des rencontres entre artistes locaux et de l'extérieur. Enfin, avec un équipement adéquat, l'auditorium pourrait accueillir davantage de résidence d'artistes, et un public à la fois de professionnels et d'amateurs autour du monde du spectacle.

Les réseaux :

Renforcer les partenariats avec les associations culturelles et sportives en participant aux manifestations sur le territoire où est implantée La Cité du Volcan ou qui partagent les mêmes valeurs et objectifs.

Pour développer ses réseaux, La Cité du Volcan doit davantage mener des actions à l'extérieur (sur le terrain, dans les écoles, les médiathèques) et aussi hors du département, que ce soient par des ateliers, des visio-conférences, des expositions itinérantes, des expertises ou médiations...

3- FICHE PROGRAMMATION 2024



EXPOSITIONS

VOLCANISME DE L'ARCHIPEL DES COMORES ET MAYOTTE - Août 2024

Aménagement permanent d'un espace dédié au volcanisme du Karthala (Grande Comore) et au Fani Mahoré le volcan sous-marin de Mayotte, à mi-parcours de la muséographie permanente. (Exposition d'échantillons de lave prélevés par le Marion Dufresne à 2000 mètres de profondeur, ...).

RÉALITÉ AUGMENTÉE - Août 2024

Réalisation d'un mur de réalité augmentée dans le Hall 270. Le public pourra se voir « filmé », marchant sur une passerelle au-dessus d'une coulée de lave (en lien avec le tunnel de lave).

CAVERNES VOLCAN - Décembre 2024

Exposition temporaire sur le projet (DAC La Réunion / INRAP) de fouilles archéologiques sur les « cavernes » du massif du Piton de la fournaise et en particulier sur la caverne des Lataniers, qui garde les traces du passé (période du marronnage au XVIIIe siècle et de la conquête de cet espace entre la fin du XVIIIe et le XXe siècle).

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

ÉVÈNEMENT NATIONAUX ET LOCAUX/ Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Festival du film scientifique, Fête de la science, Scienc'a Musée, Journées nationales de la géologie, Journée internationale des femmes et des filles de science.

CONFÉRENCES - De janvier à décembre 2024 - Cycle de conférences scientifiques.

SOIRÉE STAR WARS (13 avril 2024) et JOURNÉE MARVEL (28 septembre 2024)

Animations sur les thèmes avec l'association « Les Voyageurs des Étoiles ».

VOLCANO GAME JAM - NOVEMBRE 2024 - 11^{ème} édition du concours de création de jeu vidéo en 48h.

ÉDITIONS LIVRETS ET LIVRES - Mars 2024 - « Le Piton des Neiges, de la contemplation à la compréhension », « Maurice et Katia KRAFFT, 30 ans déjà ! »

LAMBIANS' VOLCAN - 03 et 04 août 2024 - Événement annuel de la Cité du Volcan liant le culturel et le scientifique. Anniversaire des 10 ans du site depuis sa réhabilitation.

SOIRÉES ASTRONOMIE - 16 mars et 12 octobre 2024 - Soirées d'observation du ciel, ateliers, cinéma 4D et conférences grand public sur la thématique « Astronomie ».

LES RENCONTRES ASTRO - 09 novembre 2024 - Rendez-vous des passionnés et des curieux du ciel, de la communauté astronomique, professionnelle et amateur.

FET GRAN MER KAL - 26 octobre 2024 : Animations autour de la thématique « mythes et légendes autour du volcan ».

TOURNOI DE ROBOTIQUE - Avril/Mai 2024

Première édition d'un tournoi de conception/réalisation d'un robot de type « rover », devant répondre à une problématique d'exploration en terrain volcanique sur Terre et sur Mars.

RENCONTRES ENTRE UNE AUTRICE, UN TERRITOIRE ET SES HABITANTS - De janvier à décembre 2024
Programme d'activité autour du livre et l'écriture, avec l'autrice Gaëlle Bélem. Thème consacré aux Hauts de l'île.

LA CITE DU VOLCAN EN SCENES

LES VARIATIONS ARTISTIQUES

Programmation artistique pluridisciplinaire (tous les derniers dimanches du mois)

LES « GUETALI »

Rendez-vous artistiques gratuits – Dispositif Région- : entre artistes émergents et « zarboutan » de la scène locale, entre musique, théâtre, danse et cinéma, cette programmation accompagne et valorise les événements scientifiques et culturels du musée.

4- FICHE PROGRAMMATION 2025-2028

EXPOSITIONS

2025 VOLCANISME DE L'ARCHIPEL DES COMORES ET MAYOTTE

Aménagement permanent d'un espace dédié au volcanisme du Karthala (Grande Comore) et au Fani Mahoré le volcan sous-marin de Mayotte, à mi-parcours de la muséographie permanente.

2025-2027 CAVERNES VOLCAN

Exposition temporaire sur le projet (DAC La Réunion / INRAP) de fouilles archéologiques sur les « cavernes » du massif du Piton de la fournaise et en particulier sur la caverne des Lataniers, qui garde les traces du passé (période du marronnage au XVIIIe siècle et de la conquête de cet espace entre la fin du XVIIIe et le XXe siècle).

2027-2029 CRISTAUX & MINÉRAUX

Exposition temporaire sur la diversité des cristaux et minéraux que l'on peut retrouver à La Réunion et dans le Monde. Par le biais d'un voyage au cœur du volcan, le visiteur sera immergé dans un univers de formes et de couleurs des différents minéraux et cristaux de l'île de La Réunion. Un voyage kaléidoscopique !

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

ÉVÈNEMENT NATIONAUX ET LOCAUX : Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Festival du film scientifique, Fête de la science, Scienc'a Musée, Journées nationales de la géologie, Journée internationale des femmes et des filles de science, Journées Européennes de l'Archéologie.

CONFÉRENCES / de janvier à décembre : Cycle de conférences scientifiques.

MARS 1986 / mars 2026 : Workshop sur les 40 ans de l'éruption hors enclos de 1986 : rencontres, projections, témoignages.

AVRIL 1977 ET 2007 / avril 2027 : Workshop sur les 50 ans de l'éruption hors enclos de 1977 à Piton Sainte Rose et les 20 ans de l'éruption du siècle d'avril 2007 : rencontres, projections, témoignages, conférences.

MARS 1998 / avril 2028 : Workshop sur les 30 ans de l'éruption de 1998, la plus longue éruption historique, une éruption faisant suite à 6 années de sommeil du Piton de La Fournaise : rencontres, projections, témoignages, conférences.

SOIRÉE STAR WARS (avril) et **JOURNÉE MARVEL** (septembre) : Animations sur les thèmes avec l'association « Les Voyageurs des Étoiles ».

VOLCANO GAME JAM / novembre : Concours de création de jeu vidéo en 48h.

ÉDITIONS LIVRETS ET LIVRES.

2025 : « Maurice et Katia KRAFFT », « Semelles volcan »

2026 : « Contemplation du Piton des Neiges et de La Fournaise », « carte géologique du Piton de la Fournaise »

2027 : « Carte géologique du Piton de la Fournaise », « Formes et Minéraux »

2028 : « Historique des éruptions du Piton de la Fournaise », tome 3.

L'AMBIANS' VOLCAN / août : Événement annuel de la Cité du Volcan liant le culturel et le scientifique.

SOIRÉES ASTRONOMIE / mars et octobre : Soirées d'observation du ciel, ateliers, cinéma 4D et conférences grand public sur la thématique « Astronomie », visite du musée et de l'exposition temporaire.

FÈT GRAN MÈR KAL / octobre : Animations autour de la thématique « mythes et légendes autour du volcan ».

LES RENCONTRES ASTRO / novembre : Rendez-vous des passionnés et des curieux du ciel, de la communauté astronomique, professionnelle et amateur.

LA CITÉ DU VOLCAN EN SCÈNES

LES VARIATIONS ARTISTIQUES : Programmation artistique pluridisciplinaire (tous les derniers dimanches du mois).

LES GUETALI : Rendez-vous artistiques gratuits – Dispositif Région- : entre artistes émergents et « zarboutan » de la scène locale, entre musique, théâtre, danse et cinéma, cette programmation accompagne et valorise les événements scientifiques et culturels du musée.

ANNEXE 3 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 MADOI (synthèse)

1- ETAT DES LIEUX

L'identité du musée

- **Un musée de France**

Le MADOI est consacré aux échanges culturels, artistiques et techniques entre les grands foyers de civilisations islamiques, indiens, européens, africains, chinois, qui se sont croisés durant des siècles dans l'océan Indien et les relations avec la Réunion. Un pan des collections apporte un éclairage inédit sur la culture matérielle de l'île replacée dans son ouverture au monde. Les objets rassemblés visent à restituer l'art de vivre insulaire au travers du cadre domestique qui reflète particulièrement ces influences multiples, africaines, chinoises, indiennes et européennes.

Le MADOI bénéficie de l'appellation « musée de France » octroyée par le Ministère de la Culture, attestant de l'intérêt public de ses collections. Par ce statut le musée entre dans le cadre de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France. À ce titre, le musée mène des missions de conservation, d'étude et d'enrichissement de ses collections et vise à les rendre accessible par le biais d'actions d'éducation et de diffusion.

- **Un site classé Monument Historique**

Le MADOI est implanté sur le domaine de Maison Rouge, une ancienne grande propriété agricole du Sud de l'île exploitée du 18^e siècle aux années 1970. Tournée vers les cultures vivrières et surtout celle du caféier du temps de la Compagnie des Indes – le site compte au 18^e siècle parmi les grands domaines caféiers – Maison Rouge amorce le virage de l'économie sucrière au 19^e siècle. Quatre familles de propriétaires terriens administrent successivement la parcelle qui évolue au grès de leurs aménagements. Le site conserve les traces de cette histoire de près de 300 ans.

Maison Rouge est aujourd'hui le dernier grand domaine agricole et surtout caféier du 18^e siècle conservé sur l'île. Reconnu d'intérêt public, le site est classé au titre des Monuments historiques en 2004.

- **Entre un musée des arts décoratifs et un domaine agricole, quel trait d'union**

Maison Rouge et le MADOI n'apparaissent pas forcément comme une seule et même entité, ce qui est perceptible dans la dénomination du lieu, parfois nommé MADOI ou Maison Rouge. Le lien entre les deux thématiques est également peu évident au premier abord. A l'origine, le MADOI n'a pas été conçu comme un musée de site mais isolément sans qu'au départ un lieu ne lui soit affecté. Par conséquent, l'histoire du domaine n'entre pas dans la définition de sa problématique ni de son positionnement. L'histoire de Maison Rouge ne transparaît que dans la visite guidée et les panneaux explicatifs implantés sur le site.

Contexte historique et géographique

- **Localisation du site**

Le domaine de Maison Rouge – MADOI se situe sur la commune de Saint-Louis. Le site de 4,5 hectares est implanté à environ 150 mètres d'altitude sur un étroit plateau en légère pente. Il

est bordé de deux ravines, la Ravine du Gol et la Ravine du Mouchoir Gris, et délimité au nord par les terres agricoles et le village La Baryer, au sud par le village La Kour et une zone de savane. Bien que distant d'environ 2 kilomètres du centre-ville, le site s'inscrit davantage dans un contexte rural qui pourrait être qualifié d'isolé. Le domaine est identifié au PLU comme un territoire agricole à préserver et à valoriser. Les activités touristiques de proximité sont tournées vers la nature : les Makes dont l'Observatoire astronomique, l'Étang du Gol et la route de Cilaos à fort potentiel touristique. L'usine du Gol, qui propose des visites guidées, joue un rôle important sur le territoire à la fois d'un point de vue économique et identitaire.

- **Historique du musée et du site**

→ **Un projet municipal**

Le projet de création d'un musée consacré aux arts décoratifs dans l'océan Indien est initié par la commune de Saint-Louis en 1986 dans un souci de préservation de la filière locale de l'artisanat du bois, la Rivière Saint-Louis étant considérée comme un haut lieu de l'ébénisterie. La constitution du fonds initial est confiée à la MFMC¹, en charge de la préfiguration du MADOI. La municipalité étudie plusieurs projets de musée sur son territoire sans aboutir.

→ **La reprise du projet par la Région Réunion**

En 2002, la Région Réunion reprend en maîtrise d'ouvrage le MADOI sur sollicitation de la Ville². Le Conseil régional en concertation avec la DAC et la Commune choisit d'implanter le futur musée sur Maison Rouge. Le site fait l'objet d'un projet d'aménagement porté par la Ville : le CAMR³ qui vise à restituer au domaine son identité historique et agricole tout en l'aménageant pour le public. Un bail emphytéotique de 40 ans est contracté entre les deux collectivités. Le CAMR est finalement avorté. Seule la première phase de revalorisation est menée avec la plantation de la caféière et la réhabilitation des écuries en musée. Le MADOI ouvre au public en 2008 mais amputé de tous les espaces prévus dans le PSC⁴ de 2003 (salle d'exposition permanente, centre de documentation, alvéoles pédagogiques, etc.).

L'arrêt de la réhabilitation globale du site lui confère aujourd'hui un aspect inachevé, figé dans un « entre-deux », entre des espaces valorisés et des parties dégradées sans affectation. En 2017, la Région Réunion accède à la propriété du Domaine de Maison Rouge et s'engage à conserver et à réhabiliter ce site unique du patrimoine réunionnais. En 2022, la collectivité lance la réalisation d'un diagnostic patrimonial, technique et paysager. En 2023 le projet de réhabilitation et de mise en valeur de Maison Rouge est inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Région.

Le(s) bâtiment(s) et les abords

- **Le bâtiment du musée – les écuries**

Le MADOI est un ensemble de trois bâtiments en rez-de-chaussée disposés en U autour d'une cour extérieure. L'administration, la salle d'exposition temporaire (250 m²), l'accueil/billetterie (15 m²), la loge du gardien, la boutique (15 m²) et les sanitaires sont réunis sur une surface totale de 490 m². L'étroitesse des lieux représente aujourd'hui une sérieuse contrainte pour le MADOI limité dans le déploiement de son offre scientifique et culturelle,

¹ MFMC – Maison Française du Meuble Créole, association loi 1901 à qui la municipalité confie la mission de constituer la collection du futur musée. L'association est dissoute en 2013.

² Reprise du projet et cession à titre gratuit des collections déjà acquises à la Région par délibération municipale du 30/11/2001 ; le 12/07/2002, la Commission Permanente de la Région Réunion entérine cette décision.

³ Le Conservatoire agronomique de Maison Rouge

⁴ PSC – Programme scientifique et culturel

l'accueil des publics et dans son administration quotidienne n'offrant pas tous les services nécessaires à son personnel. ERP de catégorie 5, la salle d'exposition ne peut excéder la jauge maximale de 35 personnes. Pour pallier ces difficultés, le MADOI investit pleinement sa cour extérieure offrant un cadre agréable et arboré. Le musée y organise l'ensemble de ses actions culturelles. Une scène réversible en bois a été installée en 2021 pour la tenue des concerts et autres représentations. L'obligation d'organiser l'ensemble de ces activités en extérieur n'est pas sans limites.

- **Des bâtiments nécessitant des travaux de restauration**

Le site a la particularité de présenter peu de surfaces bâties d'autant que les édifices encore présents, en dehors du musée, sont dans un état de conservation excluant leur ouverture aux publics.

- La maison de maître et ses dépendances, en très mauvais état, est inaccessible. En 2018, sa sécurisation est financée par la Région, l'Etat et la Fondation du patrimoine dans le cadre du Loto du patrimoine initié par Stéphane Bern.
- L'ancienne case du gardien, datant du 18^e siècle, est habitée illégalement par un occupant sans titre qui privatise un espace conséquent en plein cœur du site historique. Une procédure d'expulsion est en cours.
- Le magasin à engrais, seul édifice exploitable à minima, est utilisé comme lieu de stockage et atelier de menuiserie par le musée (recyclage et fabrication interne d'éléments scénographiques).

- **Les ruines des dépendances agricoles**

En dehors des écuries et du magasin à engrais, les autres bâtiments à vocation agricole ont disparu. Le site conserve des vestiges. L'état dans lequel se trouvent ces ruines, fragilisées ou enfouies sous la végétation, les invisibilise aux yeux du publics. Elles ne participent pas à la compréhension du domaine.

- **Le paysage**

Le domaine de Maison Rouge possède un espace paysager d'exception présentant un fort potentiel. Trois unités paysagères se distinguent : le cœur du domaine où se concentrent les activités agricoles et dans sa partie supérieure la maison de maître avec ses jardins (environ 3 000 m² - aujourd'hui engazonné), le verger *lontan* (environ 20 000 m²) et la caféière plantée en Bourbon Pointu (1,5 ha). Les aménagements du 20^e siècle ont en partie dénaturé le site : cheminements modernes brouillant les voies distributives d'origine, engazonnement important et enrichissement ainsi que des installations techniques peu harmonieuses (compteurs, local clim, etc.).

Les collections

La collection se compose de plus de 3000 pièces (ivoires, porcelaines, textiles, mobiliers, laques, etc.) réunies pour illustrer :

- L'art de vivre dans une île au carrefour d'influences multiples au travers du cadre domestique et de l'histoire de l'ameublement.
- Les échanges entre l'Orient et l'Occident dans le contexte des routes commerciales maritimes sillonnées par les Compagnies des Indes rapportant dans une Europe éprise d'exotisme les précieuses denrées asiatiques : porcelaines, soieries, laques, indiennes, thé, café, etc.

- Le cadre de vie des Européens dans les différents comptoirs jalonnant l'océan Indien. La collection est marquée par une majorité d'objets extra-européens avec une prédominance de pièces en provenance de Chine (32%) et d'Inde (12%).

Un important travail de remise aux normes de la collection a été entrepris depuis 2021 :

- Lancement du récolement décennal ; plus de 50 % des 3000 items inscrits à l'inventaire ont été récolés. Près de 400 objets non-inscrits ont été repérés sur lesquels il faudra statuer.
- Rangement et réorganisation des réserves encombrées puis réalisation d'un vaste chantier des collections afin de déménager l'entièreté des œuvres du MADOI dans les réserves de Stella.
- Informatisation de l'inventaire papier par la création d'une base de données numérique accompagnée d'une charte de saisie pour améliorer la gestion des collections.
- Mise aux normes progressive de l'inventaire qui comporte plusieurs incohérences.

Ces missions au cœur de l'activité d'un musée de France ont pu être menées grâce au co-financement de la DAC – Réunion pour le recrutement d'une assistante de conservation ; le service scientifique du MADOI étant aujourd'hui inexistant. Cette absence est un frein au travail sur les collections et à la conception de nouveaux contenus (expositions, publications, nouvelles acquisitions, etc.).

L'action culturelle, événementielle, pédagogique

La politique scientifique et culturelle/événementielle initiée par le MADOI depuis 2021 vise à redynamiser le musée, sortir l'institution de sa relative confidentialité, toucher de nouveaux publics et inscrire davantage le musée sur la scène culturelle locale.

Le musée conçoit différentes actions scientifiques visant à rendre accessible ses collections et le domaine de Maison Rouge :

- Des expositions temporaires aux thématiques évocatrices pour le plus grand nombre (« Arts de l'Islam » « l'Islam à La Réunion », « Le Bestiaire ») visant à dépasser l'apparente complexité des arts décoratifs.
- Des conférences en relation avec les expositions visant à approfondir les sujets présentés.
- Des visites guidées régulières aussi bien en semaine que le week-end de l'exposition et du domaine. Cette offre est indispensable au vu du manque d'espaces (ex. salle d'exposition permanente) et de la physionomie actuelle du site dont l'histoire/organisation est peu lisible sans une médiation (cf. descriptif des bâtiments et des abords). Un contenu spécifique est développé pour les scolaires (dossier pédagogique, dispositif « la classe à l'œuvre », pré-visite avec le corps enseignant et stage du PAF, etc.).

Le musée s'inscrit dans une politique dynamique de programmation culturelle en résonance avec ses activités scientifiques :

- Les événements nationaux : Nuits des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, la Semaine du Goût ; le musée veille à proposer des formes renouvelées de découverte de ses thématiques (balades contées, ateliers participatifs, formes musicales, etc.).

- La Fête du Café, manifestation créée par le MADOI permettant de mettre en avant l'identité de domaine caféier du site.
- Les Nocturnes, nouveau rendez-vous mensuel mis en place en 2021 ; soirées festives conçues comme un prolongement de l'exposition, ouvrant le propos et le faisant entrer en résonance avec d'autres disciplines artistiques (chant, danse, musique électronique, etc.).
- Le « 20 Désanm » auquel le musée a participé pour la première fois en 2022 (529 visiteurs), un rendez-vous amené à se pérenniser dans l'agenda du musée. Cette manifestation a été l'occasion de développer une visite spécifique sur le travail servile sur les Habitations telle que Maison Rouge.
- Des ateliers pédagogiques à destination des enfants pendant les vacances scolaires. Le musée veille à proposer des activités originales, ambitieuses et d'initiation à des pratiques nouvelles (musique et danse classiques indiennes, orientales, calligraphie, réalisation de vidéo, initiation à la photographie, etc.).

Ces efforts ont porté leurs fruits, le musée ayant enregistré 15 823 visiteurs en 2022, soit une hausse de 23% par rapport à 2019, l'année de référence. Le maintien de cette politique et son accroissement n'est plus réalisable sans moyens humains (le service des publics ne compte qu'un médiateur en poste fixe et pas à plein temps, les 2 postes en CDD impliquent de changer sans cesse les personnes recrutées ; aucun agent dédié à la programmation culturelle).

Les réseaux

Le MADOI collabore avec un certain nombre d'institutions dans la conception de projets et l'organisation d'événements : la DAC (Direction des Affaires Culturelles) Réunion, la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle), la Mairie de Saint-Louis, la Coopérative Bourbon Pointu, la Fondation Hermès, le Louvre, l'Institut Confucius ainsi que des associations à vocation artistique/culturelle.

Toutefois, ce volet demande à être beaucoup plus développé, le musée devant mener une politique proactive de coopération et de recherche de nouveaux partenaires. Le MADOI est sollicité pour participer à des tables rondes, séminaires ou colloques mais par faute de temps en raison du manque d'effectif, le musée ne peut s'y consacrer.

2- PROJET

Rappel du projet de réhabilitation du domaine de Maison Rouge

Le site fait l'objet d'un projet de réhabilitation globale qui par son ampleur s'inscrit dans un temps long excédant celui du présent contrat de DSP (2024-2028) :

- Restauration des bâtiments historiques
- Conservation des vestiges
- Réutilisation contemporaine
- Agrandissement du musée lui permettant de déployer ses collections et ses activités
- Intégration des activités de la Coopérative Bourbon Pointu en cohérence avec l'histoire du domaine
- Aménagement paysager en lien avec l'organisation historique du site.

Ce projet ambitieux et cohérent vise à créer une offre touristique et culturelle multi-expérientielles autour d'un site historique et patrimonial emblématique, d'un savoir-faire agricole et d'un produit du terroir et des espaces muséographiques.

Conservation et restauration des collections

- **Evolution de l'identité du musée**

Dans le cadre de ce projet, il est essentiel de redéfinir l'identité du musée, son positionnement et de rétablir une synergie entre l'établissement et son site. Ceci implique d'élargir le concept initial du musée en dehors de la seule sphère des arts décoratifs mais d'intégrer l'entièreté du domaine de Maison Rouge dans son périmètre, ce qui passe inévitablement par une réflexion sur le nom même de la structure et l'orientation de la collection.

- **Définir une nouvelle politique d'acquisition**

Il s'agirait de rééquilibrer la collection pour illustrer deux grandes thématiques :

- L'art de vivre, le quotidien et le fonctionnement (agricole, paysager, social et architectural) d'une Habitation inscrite dans une économie de plantation de l'ère du café à celle de la canne à sucre jusqu'au 20e siècle. Ce point nécessite d'évaluer les possibilités de rassembler davantage de pièces et d'iconographies liées au domaine de Maison Rouge d'hier à aujourd'hui : envisager une campagne de collecte de témoignages, de photographies, etc., établir des comparatifs avec des domaines similaires sur l'île et dans d'autres territoires.
- L'aventure du café à La Réunion ; l'introduction de cette première culture d'exportation entraîne le premier développement de l'île : aménagement des premières routes, villes en damier, défrichage des terres dont celles du Sud incluant un focus sur Saint-Louis dont le territoire est propice à la caféiculture. C'est aussi le début d'une construction monumentale et d'un certain décorum dans les intérieurs. La face sombre de cette culture impliquant une main d'œuvre servile doit aussi faire l'objet d'une réflexion. L'objectif est d'aborder le café dans tous ses aspects, de sa culture aux modes de consommation en passant par sa culture matérielle (services, cabarets, etc.).
- En lien avec les thèmes cités supra, il convient de combler les lacunes de la collection liées aux mobiliers et objets d'art de fabrication locale ou en usage sur l'île.
- Le musée poursuit l'acquisition des objets issus du négoce des Compagnies des Indes en privilégiant ces pièces « métissées » conçues pour les Européens et reflets de la vie dans les comptoirs. Les acquisitions porteront sur les typologies manquantes ou moins bien représentées.

Afin d'être conforme aux exigences de l'appellation « Musée de France », le MADOI doit poursuivre la politique de rationalisation de la gestion de ses collections :

- Achever le récolement décennal.
- Procéder à la mise à jour de l'inventaire et aux travaux d'écriture.
- Régulariser la situation du nombre important d'objets « isolés » à l'identification incertaine ou sans historique d'acquisition repérés lors du récolement.
- Poursuivre les opérations de post-récolement.
- Planifier des campagnes de restauration par typologie maintenant que les œuvres sont conservées dans de meilleures conditions, en particulier les objets et mobiliers infestés par des insectes xylophages.

- Un vaste travail de documentation est à entreprendre en raison de l'état lacunaire des dossiers scientifiques et administratifs des œuvres.

Présentation muséographique

À terme, il est prévu que le musée dispose enfin d'une salle d'exposition permanente et divers parcours de visite proposant la découverte du domaine de Maison Rouge ainsi que l'histoire du café dans l'île. Dans l'attente de la réalisation des travaux, il est possible dans les 5 ans à venir d'étoffer d'ores et déjà l'offre de visite pour toucher davantage de publics et dynamiser le site. L'accent est mis sur le domaine, aujourd'hui exploité en deçà de son potentiel et qui pourtant intéresse le public en tant que lieu emblématique de l'histoire de La Réunion.

Axes culturels et scientifiques – Domaine de Maison Rouge

- La caféière plantée en Arabica Bourbon Pointu, un produit de terroir d'exception, est l'un des atouts majeurs du site. Aujourd'hui, la partie haute est inaccessible aux publics et la partie basse est ouverte aux visiteurs mais sur une infime portion, sans déambulation possible. Un circuit de type cheminement en bois ou sentier est à aménager afin de permettre aux visiteurs de découvrir pleinement la caféière plantée à la façon ancienne dans un climat de sous-bois. Dans le prolongement de cette action, le musée souhaite régénérer le verger pour relancer la culture du café de Maison Rouge, de la récolte à la dégustation, et développer tout un panel d'activités autour du caféier (ex. cueillette ouverte aux publics, etc.).

→ Il s'agira de **proposer une nouvelle offre de visite guidée axée sur la caféière** : histoire du café à La Réunion du temps de la Compagnie des Indes à aujourd'hui (une histoire économique, du paysage et de son aménagement et une histoire humaine – sociale et du travail) tout en abordant les notions d'agroforesterie, de culture écologique et durable et de savoir-faire traditionnel de l'agriculture réunionnaise autour du Bourbon Pointu.

- Le verger est aussi un atout avec ses essences exotiques traditionnelles fruitières (zévis, manguier, litchis, pitaya, etc.) et indigènes (benjains, nattes, palmistes, etc.). Il est représentatif de l'art de vivre à la créole et de la flore locale. Un aménagement peut être mis en place : des cartels botaniques/historiques signalant les essences les plus emblématiques, réfection/installation de bancs permettant le repos et la contemplation. Ces aménagements permettraient de démarrer la mise en valeur de cet espace.

→ L'objectif est d'identifier auprès des publics les essences indigènes et traditionnelles de l'île présentes dans le verger ; le but étant **d'illustrer le patrimoine végétal du domaine** qui est aussi le reflet de l'art des jardins créoles à travers **un nouveau parcours de visite** via la pose de cartels.

- Réfection des panneaux pédagogiques sur l'histoire du domaine aujourd'hui vieillissants afin de soigner la visite extérieure. Le musée a pour projet de développer **une nouvelle offre de visite libre du site**.

→ **Restituer l'organisation spatiale et l'histoire du domaine de Maison Rouge à travers l'audioguide** en développant un contenu spécifique (textes, images d'archives, photos, audio, etc.) ; utiliser le numérique pour palier à l'état actuel du domaine qui subit une perte de lisibilité de son paysage agricole.

- Organiser **un cycle de conférences par an sur le café** dans le cadre des journées du café (avril-mai) dans cette perspective d'une meilleure mise en valeur du site et de renforcer l'identité agricole/site caféier du domaine.

Axes culturels et scientifiques – les collections

- Organiser **une exposition temporaire par an** montrant l'extrême diversité et la richesse des collections muséales du MADOI.

Travaux envisagés

En dehors du projet de réhabilitation, des travaux à moyen/court terme sont à réaliser pour améliorer l'accueil des publics, les espaces de travail du personnel et étoffer l'offre de visite.

- Réfection du parking dégradé, parsemé d'importants nids-de-poule et évacuation des eaux de pluie.
- Traitement du revêtement (gravillons) des sentiers de déambulation des visiteurs au sein du domaine aujourd'hui peu soignés conférant une image brouillonne.
- Remise à niveau de l'accès pompier qui est en partie creusé.
- Reprise du groupe froid vieillissant datant de 2008 qui occasionne de nombreuses pannes à la fois dans la salle d'exposition (mise en danger des œuvres causée par les variations brutales du climat), les bureaux, l'accueil et la boutique (chaleur étouffante l'été). La maintenance de cet équipement représente un coût non négligeable.
- Travaux dans les bureaux où les murs se désagrègent (traces de remontée capillaires) et émettent des poussières.
- Aménager le magasin à engrais en local technique (atelier, stockage du mobilier de scénographie, entreposage du matériel espace vert), lieu de stockage de la boutique et en vestiaires ; prévoir une installation électrique et un point d'arrivée d'eau.
- Installation d'un parcours de visite dans la caféière, type cheminement bois.
- Renouveler les panneaux historiques sur l'histoire du domaine.
- Embellir les abords du musée et du site dont le remplacement des barrières et potelets en bois qui sont très abîmés.
- Renouveler la signalétique, de nombreux visiteurs se plaignent du manque d'indication permettant de localiser le musée.

Développement des publics

Le musée a pour objectif de poursuivre la dynamique qui a été déployée depuis 2021 pour accroître le rayonnement du MADOI et sa fréquentation envers un public diversifié :

- Continuer à proposer régulièrement des visites guidées du domaine et de l'exposition et étoffer cette offre, par le développement de nouvelles médiations (caféière et verger) et créer des ateliers pédagogiques en interne à destination des scolaires.
- Maintenir une programmation diversifiée et multiplier les RDV à travers des propositions artistiques « sur mesure » avec les contenus du musée. En 2022, 60% de la fréquentation du MADOI était tournée vers ses événementiels (nocturnes, conférences, ateliers, brunchs, etc.) et 39% au premier semestre de 2023.
- Développer l'accueil des publics en situation de handicap par l'adaptation des contenus et la formation du personnel (si un recrutement pérenne de médiateurs est acté).

Animation du site

Pour tirer son épingle du jeu, accroître son audience et continuer à éveiller l'intérêt du public, le MADOI se doit de mener une politique scientifique/culturelle active pour palier à l'exiguïté du bâtiment du musée et la configuration actuelle du domaine.

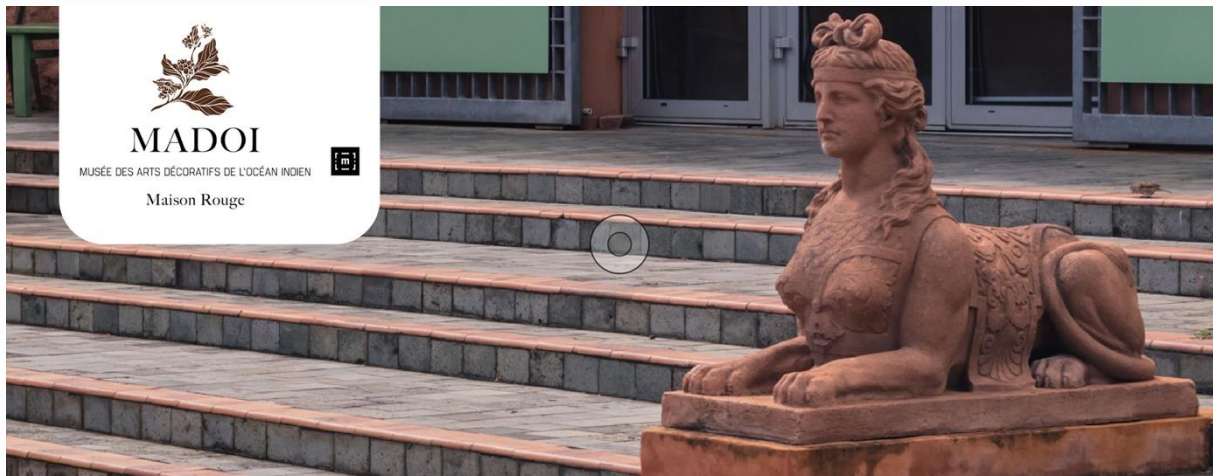
- Orienter davantage le propos des expositions temporaires sur La Réunion, inclure le territoire dans les thèmes présentés. La prochaine exposition dédiée à la porcelaine d'exportation ou de la Compagnie des Indes aura une section dédiée à l'usage de cette céramique dans l'île.
- Développer de nouvelles offres de visite : visite de la caféière + dégustation d'une tasse de café Bourbon Pointu, visite du domaine de Maison Rouge à travers le prisme de ses travailleurs et de leurs conditions de vie dans les plantations, proposer des ateliers pédagogiques en plus de la visite guidée pour attirer plus de scolaires, développer un parcours de découverte renouvelé du domaine via l'audioguide.
- Inscrire davantage le musée sur la scène régionale avec une plus grande participation aux manifestations locales : Somèn Kreol, pérenniser l'édition du 20 Desanm dans l'agenda du MADOI, etc.
- Ériger la Fête du Café au rang de RDV incontournable.
- Poursuivre la même dynamique en termes de programmation culturelles : ateliers vacances, Les Nocturnes, brunchs, conférences, etc.

Le maintien et l'accroissement de l'activité scientifique et culturelle du musée sont conditionnés à un renfort pérenne des effectifs sur des postes indispensables aux musées de France.

Les réseaux

Le MADOI doit mener une politique proactive de développement de partenariats et de nouveaux réseaux en lien avec ses thématiques : les arts décoratifs, les métiers d'art et de l'artisanat, les jardins botaniques, le patrimoine agricole. L'objectif est de faire du musée un lieu de référence sur ces sujets en collaborant avec les écoles d'art, les artistes locaux (photographes, designers, plasticiens, etc.), le FRAC – Réunion, les musées d'arts extra-européens et d'arts décoratifs, etc.

3- FICHE PROGRAMMATION 2024



EXPOSITIONS

LE BESTIAIRE DU MADOI - ANIMAUX FABULEUX, SYMBOLIQUE, SACRES

Dans le cadre de cette exposition, le musée explore et met en valeur ses collections, acquises sur plus de trente ans. L'angle choisi porte sur l'animal, réel ou fabuleux, omniprésent dans l'art, en tant que sujet central ou simple élément de décor. Oiseaux, insectes, mammifères, dragons, phénix et autres créatures peuplent les objets d'art, la porcelaine et le mobilier du MADOI.

Le motif zoomorphe comporte une symbolique forte renvoyant à un système de références, littéraires, mythologies, légendaires ou sacrées propres à la culture qui a façonné l'objet sur lequel il est représenté. À travers cette exposition, le MADOI propose aux publics les clés de lecture des secrets et messages dissimulés dans les décors chinois et la signification des animaux dans le panthéon hindou.

PORCELAINE DE LA COMPAGNIE DES INDES (septembre 2024 - septembre 2025)

Dès son apparition dans le commerce maritime au IX^e siècle, la porcelaine fascine les étrangers par sa blancheur, sa transparence, sa finesse et son exotisme. Exportée dans un premier temps vers l'Asie du Sud-Est et le monde islamique, la frénésie de la porcelaine s'empare également de l'Europe dans le sillage de l'arrivée des Portugais à Macao au XVI^e siècle. La passion de la porcelaine poussera les Européens dans une quête pour percer les mystères de sa fabrication jusqu'à devenir un des premiers exemples « d'espionnage industriel ».

S'intéresser à la porcelaine d'exportation c'est aborder les grandes routes de commerce maritimes qui sillonnèrent l'océan Indien et l'histoire des compagnies des Indes. La Réunion, étape incontournable pour les navires français, n'échappe pas à cet appétit de l'« or blanc », en particulier les « bleu et blanc » appréciés pour leurs décors au bleu de cobalt. Le goût européen et le phénomène de commande déterminent la réalisation par les artisans chinois de pièces spécifiques et originales dans les formes, les styles et les décors pour répondre aux exigences d'une clientèle étrangère. La porcelaine se retrouve aussi dans les mutations des habitudes culinaires et alimentaires notamment avec l'essor des boissons chaudes aux XVII^e et XVIII^e siècles.

L'exposition s'articulerait autour de cinq thématiques :

- 1/ Le voyage des porcelaines chinoises
- 2/ Le goût européen ou la porcelaine de commande
- 3/ Thé, café ou chocolat
- 4/ Les porcelaines chinoises de La Réunion

5/ La fabrication de la porcelaine

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

LES JOURNEES DU CAFÉ - 30 avril au 4 mai 2024

Dans la perspective d'une meilleure mise en valeur du domaine et de renforcer son identité agricole autour du café, le musée souhaiterait s'insérer dans cette manifestation nationale initiée par le collectif café. Il s'agirait de mettre en place un nouveau rendez-vous des passionnés du café. Ces journées s'adressent aux professionnels du monde du café (torréfacteur, producteur, barista, etc.) et au grand public, l'objectif étant d'aborder les enjeux de cette filière en France et à travers le monde, les spécificités du Bourbon Pointu et de cette filière de niche de l'agriculture réunionnaise, les notions d'agroforesterie et d'agriculture durable, etc.

LA NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES – Samedi 18 mai 2024

Dans le cadre de la Nuit Européenne des musées, nous présentons en collaboration avec le service de la DAC, de l'Académie de la Réunion le dispositif de « la classe l'œuvre ».

La programmation est la suivante :

- Atelier conte
- Concert
- Visite guidée de l'exposition et du domaine en nocturne

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE – Du 21 au 22 septembre 2024

Dans le cadre des JEP 2024, nous proposons la programmation suivante :

- Atelier d'initiation au cannage et de ferblanterie : découverte d'un savoir-faire et d'un métier « lontan ».
- Atelier autour du métier de restaurateur avec démonstration.
- Visite guidée de l'exposition, de la caféière et du Domaine de Maison Rouge.
- Atelier des vertus du café.
- Atelier et concours de cerfs-volants à l'effigie d'animaux réels et fantastiques.

LES NOCTURNES DU MADOI

Ce RDV initié en 2021 puis devenu incontournable dans l'agenda du musée est renouvelé pour cette année 2024. Ces soirées se déroulent selon un triptyque : visite guidée de l'exposition, apéro dînatoire et spectacle. L'objectif étant de créer une soirée festive et culturelle autour de l'exposition et de ses thématiques en les mettant en résonances avec un large éventail de disciplines artistiques (danse, chant, musique, conte, théâtre, etc.).

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU CAFÉ – LA FÊTE DU CAFÉ – 6 octobre 2024

L'objectif de cette année est de sensibiliser le public à l'histoire riche et plurielle du café avec un focus sur le Bourbon Pointu ainsi qu'à la diversité des variétés à travers le monde. Un focus sera mis sur l'aspect gustatif (les différents modes de préparation, etc.) et l'art culinaire autour du café et toutes les déclinaisons possibles. Il s'agit d'un évènement festif clôturé par un concert.

LA SEMAINE DU GOÛT – Du 16 au 22 octobre 2024

Mise en place d'actions de promotion, de dégustation et d'échange avec les fournisseurs autour des produits de la boutique.

LA SEMAINE CRÉOLE – octobre 2024

Mise en place d'animations autour des arts et de la langue créoles.

LE 20 DÉSANM

Cette date est inscrite depuis 2022 dans l'agenda du musée. Maison Rouge en tant qu'ancienne « habitation » coloniale a toute sa place pour commémorer l'abolition de l'esclavage à La Réunion. À cette occasion, le musée organise des ateliers et des représentations artistiques (moringue, concert maloya, etc.) ainsi que des médiations invitant à un regard croisé sur la vie des esclaves au sein de ces « habitations » agricoles avant l'abolition ;

LES ATELIERS VACANCES

Le MADOI poursuit sa politique de mise en place de divers ateliers en lien avec l'exposition à destination des plus jeunes durant les vacances scolaires.

LES CONFERENCES

Le musée organise également des conférences autour de la nouvelle exposition sur la porcelaine de la Compagnie des Indes : « Bleu de Chine » à La Réunion avec un focus sur les résultats des fouilles archéologiques ayant mis en évidence la présence de ce type de vaisselle dans l'île, les routes maritimes vers les Indes Orientales, la place de la porcelaine dans le commerce des Compagnies des Indes, etc.

LES « GUÉTALI »

Le MADOI accueille dans le cadre du « Guétali », un dispositif de spectacles gratuits et de valorisation de la scène artistique locale porté par la Région Réunion, un large panel de spectacles mêlant théâtre, danse, musique et cinéma invitant à découvrir autrement un lieu historique et muséal.

4- FICHE PROGRAMMATION 2025-2028

EXPOSITIONS

20 septembre 2024 - 31 janvier 2026

PORCELAINE DES « COMPAGNIES DES INDES » OU PORCELAINES D'EXPORTATION, LE GOÛT DE L'OR BLANC.

20 avril 2026 - 30 juin 2027

L'ART DE L'ÉBÉNISTERIE À LA RÉUNION, AU CARREFOUR DES INFLUENCES.

20 septembre 2027 - 31 janvier 2029

LE GOÛT DE L'EXOTISME OU LA MODE DES INDIENNES, TISSUS DE TOILES PEINTES, IMPRIMÉES ET TEINTES DE L'INDE.

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

CYCLE DE CONFÉRENCES

Chacune de ces expositions est accompagnée de conférences permettant d'approfondir les sujets et les thèmes présentés dans le parcours de visite.

2024-2026 | L'exposition sur la porcelaine permettra d'aborder des thèmes liés aux techniques de fabrication et de décor sous couverte et sur couverte, à la présence et à l'usage des porcelaines de Chine à La Réunion aux 18e-19e siècles à travers l'archéologie, sur la Compagnie des Indes et les expéditions maritimes, les fouilles subaquatiques et l'état de la recherche sur les épaves en lien avec ce commerce des Indes orientales dans la zone océan Indien occidental, etc.

2026-2027 | L'exposition sur l'ébénisterie permettra d'aborder les sujets sur l'art de vivre à La Réunion aux 18e et 19e siècles à travers l'évolution du bâti, de l'ameublement et des décors intérieurs. Il s'agira aussi d'explorer les essences de bois et leur utilisation tout en abordant les défrichements de la forêt primitive aux premiers temps de l'installation humaine sur l'île. Celle-ci produisait le Bois de fer (pour la charpente et la menuiserie), le Bois puant, le Benjoin (charpenterie), etc., permettant de répondre aux besoins en matériau de construction et à la fabrication des meubles et autres outils.

2027-2029 | L'exposition sur les indiennes évoquera des sujets de conférence liés aux méthodes de fabrication de ces tissus que ne maîtrisaient pas encore l'Europe au 17e siècle, l'histoire de la prohibition qui frappa l'importation de ce textile dans le Royaume de France et le marché noir qui se développa en conséquence, comment l'indiennage favorisa le développement de l'industrie chimique dans le secteur du textile notamment pour fixer les couleurs sur la fibre de coton ou encore l'attrait pour ce textile et ces motifs à La Réunion, etc.

LES NOCTURNES DU MADOI

Le musée poursuit en 2025, 2026, 2027 et 2028, la mise en place de ces rendez-vous mensuels les derniers vendredis du mois toujours selon le même principe : une visite guidée de l'exposition en cours, un apéro dînatoire et un spectacle (danse, concert instrumental et/ou chant, théâtre, DJ set, etc.) en lien avec le thème de l'exposition. Le musée organise 7 nocturnes par an (le nombre varie en fonction du calendrier des fermetures pour démontage/montage).

LA NUIT EUROPÉENNE DES MUSÉES

Cette soirée s'organise au MADOI autour de visites guidées de l'exposition temporaires, de balades contées dans le domaine, de la mise en place d'un atelier auquel participe le public et généralement l'évènement est clôturé par un concert.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

De 2025 à 2028, le musée organise les JEP qui constitue l'un des points d'orgue de l'année. Le musée propose des ateliers autour de l'exposition en cours et du domaine de Maison Rouge : ateliers sur les vertus du café, conférence sur l'histoire de cette culture à La Réunion et les différents cafés cultivés sur l'île depuis le 18e siècle, etc. Ce week-end est également ponctué au musée par une représentation artistique (concert, danse, chant, etc.).

LA FÊTE DU CAFÉ

Cet évènement est organisé de 2025 à 2028 les premiers dimanches du mois d'octobre pour coïncider avec la journée mondiale du café, le 1er octobre. Il s'agit de mettre en avant le domaine de Maison Rouge, dernier domaine caféier de l'île qui possède 1,5 hectares de verger planté en Arabica Bourbon Pointu. Les visiteurs sont amenés à découvrir les métiers autour de cette filière, du producteur au barista en passant par le torréfacteur et les techniciens du café tout en pouvant déguster différents cafés de qualité (non industriels) et mets autour du café (plats salés/sucrés).

Cette journée festive est précédée d'une semaine spéciale pendant laquelle sont organisées des conférences, des rencontres et des tables rondes avec les professionnels afin de mettre avant les enjeux de cette filière et de sensibiliser le public vers les cafés de qualité issus d'une agriculture écoresponsable et équitable.

LES ATELIERS VACANCES

Tous les ans, le musée s'engage à programmer des ateliers vacances hors temps scolaires à destination des plus jeunes. L'objectif est d'initier les enfants à des pratiques artistiques et artisanales de qualité : l'art de la céramique, du décor sur céramique, du cannage, du tissage et de la teinture, se familiariser avec le travail du bois (le tour à bois, sculpter du bois, etc.), reconnaître les essences locales, etc.

LE 20 DÉSANM

Le musée renouvelle de 2025 à 2028 la programmation du 20 décembre. A cette occasion, l'accent est mis sur l'histoire du domaine de Maison Rouge qui a connu l'esclavage. Il s'agit d'explorer les conditions de vie et de travail dans les habitations de ce type où l'économie et la force de production reposent sur une main d'œuvre servile dans un système colonial.

LA SEMAINE DU GOÛT / LA SEMAINE CRÉOLE

Le musée s'insère davantage pour les 5 ans à venir dans ses manifestations à la fois à travers des ateliers d'écriture, Fond'Ker et des visites en créole. Le goût sera mis à l'honneur au travers des produits de la boutique et en particulier le café puisque le musée proposera à la dégustation un café de qualité ou de spécialité différent tous les deux mois en plus du Bourbon Pointu.

LES GUÉTALI

Tout au long de chaque année, le musée accueille des artistes aux univers variés dans le cadre du dispositif Guétali Région qui permet de renouveler et de diversifier la programmation du musée.

DES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE LA FAUNE/FLORE DU DOMAINE

Le musée souhaite développer davantage les thématiques liées à l'environnement et à la protection de la biodiversité. Niché sur un domaine dans un écrin de verdure de 4,5 hectares, le site présente un fort potentiel en termes de protection des essences végétales et naturelles (essences endémiques et exotiques : Benjoin, Bois puant, Bois noirs, Palmiste Blanc, etc.) et de la faune des parcs et des jardins (une variété d'oiseaux dont la Veuve Dominicaine, de caméléons et de lézards, d'insectes pollinisateurs, etc.). Cette nouvelle orientation démarre en 2024 avec l'organisation d'une soirée en avril en partenariat avec le Parc national de La Réunion qui comprend des ateliers d'observation des chauves-souris dans la caféière au pied du banian.

ANNEXE 4 : PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2024/2028 STELLA MATUTINA (synthèse)

1- ETAT DES LIEUX

L'identité du musée

Le musée de Stella Matutina est l'un des cinq musées réunionnais bénéficiant du label Musée de France. Créé en 1991, agrandi en 2015, il est considéré aujourd'hui comme un musée d'histoire en lien avec le développement de la canne à sucre à La Réunion, mais aussi un lieu évoquant le « tan lontan » de l'île (années 1930-années 1970). Ses collections en témoignent mêlant objets en lien avec le monde industriel sucrier et ceux en rapport avec la vie quotidienne des Réunionnais de la première moitié du XXe siècle. Cette identité est unique dans l'île.

Contexte historique

En 1988, la Région Réunion acquiert auprès des Sucrieries de Bourbon l'ancienne sucrerie de Stella Matutina en vue de la création d'un musée. Celui-ci ouvre en 1991, il est alors le 4^e musée créé à La Réunion. Le premier parcours innove alors en présentant l'histoire de la mise en valeur de l'île depuis son peuplement, de l'évolution de son économie avec les grandes cultures coloniales qui se sont succédées, de sa mise en valeur par des infrastructures. L'agriculture contemporaine en lien avec la canne à sucre, la culture de la vanille et celles du géranium ont été aussi abordées, comme l'élevage, la pêche et les cultures hydroponiques qui au début des années 1990 débutaient à La Réunion. Histoire générale de la mise en valeur de l'île, actualités de l'agriculture réunionnaise, laissait de côté les hommes et femmes de Stella Matutina, dimension qui n'as pas été prise en compte dans le projet initial. Elle a fait l'objet depuis l'objet d'enquêtes, de collectes, de campagnes de portraits, ... qui se poursuivent en 2023. Par ailleurs, peu d'objets de collections étaient présentés dans les salles. Des dispositifs scénographiques forts rythmaient cependant le parcours, éléments contribuant à son originalité (un bateau du XVIIIe siècle à quai, une boutique de bonbon, un espace pour les sentir les huiles essentielles, le théâtre du Dodo, ...)

De 2012 à 2015, le musée de Stella Matutina fait l'objet d'une refonte complète et d'agrandissements donnant naissance à l'institution actuelle. Le parcours permanent évoque toujours le peuplement et la colonisation de l'île, mais en se recentre sur la canne à sucre. Il est considéré aujourd'hui comme un musée de l'histoire de la canne à sucre à La Réunion, la part histoire étant très forte dans la perception du musée auprès des publics. Le nouveau musée propose aussi une section ethno-historique.

Contexte géographique

Le site exceptionnel de Stella Matutina constitue un promontoire permettant d'apprécier une large partie de la côte Ouest de la Pointe de l'Hermitage à la Pointe au Sel. Ce point de vue est un atout majeur pour le musée, participe de sa renommée et son potentiel est susceptible d'être développé.

Les bâtiments bénéficient de la proximité de la Route des Tamarins/route nationale 1 rendant son accès aisé tant en venant du nord que du sud. Cet axe relie plusieurs institutions culturelles étalées entre Saint-Paul au nord (ville d'art et d'histoire, musée de Villèle, théâtre

de plein air, aquarium) Saint-Leu (Mascarins, Kelonia, Stella, musée du Sel, le Séchoir), Etang-Salé (théâtre des Sables), Saint-Louis (MADOI), Saint-Pierre (Centre d'art, ville d'art et d'histoire) et enfin Le Tampon (CDV, théâtre)

Avec une forte concentration d'équipements culturels sur son territoire, Saint-Leu est un territoire culturel et touristique majeur de La Réunion.

Enfin, le musée est depuis les années 2000 cœur d'un bassin de population important, la population de Saint-Leu, à titre d'exemple ayant doublé durant ces dix dernières années.

Les bâtiments et les abords

Généralités :

Points forts	Points faibles
Les bâtiments sont implantés dans un site exceptionnel. Leur état de conservation ne pose pas de problèmes majeurs	La signalétique directionnelle est à améliorer depuis les accès routiers.
	La possibilité de se restaurer (restaurant, snack, ...) sur le site mérite d'être améliorée afin de répondre aux exigences en lien avec les musées d'aujourd'hui.
	Le site ne dispose pas de bureaux, d'espaces de repas pour le personnel, de douches, ... conformes à la législation du travail

Le musée dispose des espaces suivants, mis à disposition des publics :

Points forts	Points faibles
Le musée (2922 m²) Le musée est vaste. La muséographie est aérée et ménagée dans la partie ancienne de l'usine des points de vue spectaculaires. La configuration des salles permet d'envisager une évolution du contenu scientifique	L'orientation des publics reste à améliorer. Le contenu scientifique oppose des salles très denses en information à des espaces qui mériteraient d'être développés. Nombre de pièces lourdes ne peuvent plus aujourd'hui être déplacées dans les réserves et leur présentation à long terme dans un propos renouvelé pose un problème.
Ateliers pédagogiques (120,38 m²) Ils sont vastes, bien équipés, dotés de sanitaires propres.	Ces deux ateliers mériteraient d'être rafraîchi. Peut-être nécessitent-ils une évolution pour mieux s'adapter aux besoins.
Salle d'expo temporaire (342,29 m²) Bien équipée, c'est l'une des deux plus grandes salles de ce type à La Réunion	Le renouvellement des panneaux est à prévoir afin d'optimiser les accrochages sur les murs en périphérie.

Elle permet la présentation d'exposition d'envergure	Le devenir des baies vitrées derrière certaine cloison est à réfléchir : à maintenir ou à combler pour bénéficier d'une plus grande sureté dans l'accrochage
Centre de doc (240,81 m²) Une importante collection de livres et de documents divers s'y trouve. Le lieu est agréable et bien doté en mobilier.	Cet espace doit être repensé : mobilier non conçu pour une bibliothèque, éclairage à revoir, baies vitrées trop importantes nuisant à la conservation des collections.
Cinéma 4D (63,39 m²) Constitue une attraction ludique sans lien pour le moment avec le contenu du musée.	Nombre de places limitées Matériel obsolète nécessitant une importante mise à jour.
Amphithéâtre (770,96 m²) L'amphithéâtre bénéficie d'une jauge qui permet l'organisation de manifestations diverses. Très sollicité, sa fréquentation est soutenue depuis 2015.	La modernisation des équipements de cette salle doit être programmée ainsi que le passage à l'éclairage à led afin d'économiser l'énergie.
Jardin (1,4 ha.) Il permet d'apprécier le musée et les points de vue sur le paysage alentour. La rénovation de 2015 a permis de supprimer la friche au sud du musée et de concevoir un jardin paysager et des parkings. Vaste, il est depuis la réouverture un lieu événementiel qui participe à la politique culturelle du musée	L'entretien des jardins n'est pas optimal en raison d'un réseau d'arrosage obsolète ou inexistant. L'éclairage nocturne des manifestations est sous-dimensionné, voire inexistant La surface des parkings sud, principale entrée depuis 2015, s'avère insuffisante lors de grandes manifestations. Le manque de bancs ou leur positionnement loin des lieux d'usage des publics ne permet pas une expérience confortable des jardins.

Les collections

Points forts	Points faibles
Sucre et monde rural Les machines de l'ancienne sucrerie de Stella, les pièces en lien avec l'industrie sucrière entrées depuis 1991, les collections d'outils agricoles, les collections ethnographiques forme un ensemble cohérent évoquant le monde rural réunionnais. Il permet d'aborder aussi la vie quotidienne dans sa notion réunionnaise de « tan Lontan »	Certaines collections à caractère industriel ont un lien faible avec le passé industriel cannier de l'île. L'état de conservation de certaines pièces posent la question de la nécessité de leur restauration. L'analyse du fonds est nécessaire pour orienter dans les années à venir la politique d'enrichissement des collections

<p>Collection ethnographique</p> <p>Le musée a rassemblé depuis sa création des collections en lien avec la vie quotidienne à La Réunion durant la première moitié du XXe siècle. En partie présentées au public dans le parcours permanent, ces objets interpellent les publics et constituent un atout pour le musée.</p>	<p>Ces collections doivent faire l'objet d'une analyse scientifique pour dégager des ensembles plus cohérents. Si elles doivent être enrichies il faut tenir compte des critères objets manufacturés et importés / objets fabriqués localement, pour conforter l'orientation prise depuis 2015.</p>
<p>Collections iconographiques</p> <p>Le musée possède un riche fonds d'images sur supports divers illustrant le passé agricole, industriel et la vie quotidienne à La Réunion.</p>	<p>Il s'agit souvent de reproductions de fonds privés soumis à droits d'utilisation.</p>
<p>Fonds d'archives industrielles</p> <p>Il provient des archives des Sucreries de Bourbon et concerne Stella Matutina et d'autres sites ayant appartenu à cette société disparue. La rareté des archives industrielles à La Réunion fait tout l'intérêt de cette collection de documents.</p>	<p>La conservation de ces documents au musée de Stella Matutina a fait l'objet d'un avis du ministère de la culture qui souhaite leur transfert vers les archives départementales de La Réunion non réalisé à ce jour. Cependant, il conviendrait de mieux les analyser, certains items pouvant présenter un intérêt pour les projets scientifiques du musée.</p>

L'action culturelle, événementielle, pédagogique (depuis 2015)

En 2022, le musée de Stella Matutina a accueilli 88 412 visiteurs, attestant de la reprise de sa fréquentation après l'épisode COVID. Outre la découverte du musée, ces derniers ont participé aux actions de médiation culturelle planifiées et mise en œuvre par le musée en lien avec le parcours permanent des collections, les expositions temporaires, et les événementiels qui sont organisés sur site.

Points forts	Points faibles
<p>Visites pédagogiques scolaires</p> <p>Elles sont assurées par le service de la médiation culturelle composé de trois personnes. Le musée dispose aussi à nouveau depuis septembre 2023 d'un professeur relais. Des pré visites, des outils pédagogiques sont mis à dispositions des enseignants.</p> <p>Le jeune public représente en 2022 8% de la fréquentation du musée.</p>	<p>Le parcours scientifique reste difficile et complexe pour les enseignants. Les outils de médiation doivent être repensés.</p> <p>La part de visites scolaires non guidées reste importante faute de médiateurs.</p>

<p>Visites guidées grand public Autrefois libres, une le matin et une autre l'après-midi, elles sont proposées au public depuis juin 2023 sous la forme de réservations préalables et sont devenues payantes.</p>	
<p>Expositions temporaires Depuis 2015, et à l'exception de l'année 2020, le musée a proposé aux publics des expositions soit dans la salle dédiée (Dagorah) soit dans l'espace permanent du musée.</p>	<p>Ces expositions n'ont pas été produites par le musée, ce dernier mettant à disposition ses espaces, auprès de partenaires, ou faisant la location d'exposition auprès de prestataires. Le contenu de ces expositions relevait souvent de présentation d'art contemporain. Seules deux expositions sur 21 présentaient un lien avec le contenu scientifique du musée. Sur la base du projet scientifique, une ligne directrice doit être proposée.</p>
<p>Action culturelle Ces actions, en lien avec la programmation scientifique ou venant l'enrichir, ont classées en 3 grandes catégories depuis 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les actions portées par le musée lui-même comme Nout l'Héritaz, les ateliers mensuels, ... ➤ Les événements culturels déployés au musée par la Région Réunion comme le Village Maloya ; ➤ Les manifestations nationales émanant principalement du ministère de la culture et déclinées localement <p>Ces manifestations sont</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ périodiques (Ateliers-vacances, Soirée Astronomie, JEP, Nuit des Musées, Semaine créole, Culturissimo...), ➤ ou ponctuelles (Projections, conférences, balades créatives, festivals divers...). 	<p>Il convient de s'interroger dans certains cas de la pertinence de leur organisation à Stella Matutina en tenant compte des orientations scientifiques en cours de définition.</p>

<p>Spectacle vivant Disposant d'un amphithéâtre depuis 2015, le musée de Stella Matutina est devenu un des lieux de diffusion de spectacles vivants de La Réunion.</p> <p>Des partenariats se sont développés depuis 2017, concernant la programmation avec des partenaires comme Le Séchoir, les "Nuits des Virtuoses", le théâtre Luc Donat, le festival Opus Pocus, le CRR, La Réunion des Talents ... qui intègrent la programmation du musée.</p>	<p>La programmation des arts vivants (musique, théâtre, chants, danse, ...) fait l'objet d'une nouvelle réflexion avec la réorganisation du service.</p>
---	--

Les réseaux

Points forts	Points faibles
<p>Le musée de Stella Matutina a su tisser depuis sa réouverture des partenariats sur le long terme avec divers partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariats autour d'expositions temporaires avec le PRMA, les TAAF, le FRAC, les musées départementaux, le musée du Louvre ➤ Partenariat régulier avec le Rectorat de La Réunion à l'occasion de manifestations nationales en lien avec le jeune public ➤ Partenariat avec le CRR permettant de valoriser les élèves de cette institution 	<p>Les partenariats scientifiques sont à développer.</p>

2- PROJET

Une décennie après sa réouverture, le propos scientifique du musée de Stella Matutina et ses dispositifs muséographiques doivent muter pour une offre enrichie et renouvelée. Il s'agit d'affirmer la dimension historique de Stella en inscrivant son propos dans le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, les années 1980, période de très grande mutation pourraient être la date limite.

Le musée de Stella Matutina doit-il aller au-delà de cette limite ? Doit-il évoquer le contemporain et aujourd'hui ? Le parcours actuel le propose, mais le discours est diffus dans un musée perçu surtout depuis sa réouverture comme un musée historique.

Cette mutation du propos du musée ne fera pas table rase du projet de 2015 : dans une architecture contrainte où certaines collections sont inamovibles, l'évolution doit être subtile et s'insérer en harmonie avec les lieux.

Présentation muséographique

➤ **Niveau – 1 : L'histoire du sucre et ses premiers développements à La Réunion avant l'arrivée de la vapeur.**

Les thèmes suivants seraient à développer :

- Les origines de la plante et sa diffusion dans le monde
- Les variétés de cannes à sucre
- Du sucre rare et précieux au sucre produit de consommation courante à la fin du XVIIIe siècle
- Les régions productrices de sucre avant La Réunion (jusqu'à la fin du XVIIIe siècle)
- Sucre, colonisation et esclavage
- Les objets en lien avec le sucre avant le XIXe siècle (orfèvrerie, porcelaine, ...)
- Les techniques sucrières avant la vapeur
- Les débuts de la canne à sucre à La Réunion avant la généralisation de la vapeur

Certains contenus déjà existant sont à développer et la présentation de certaines collections maintenues.

La présentation actuelle qui intègre l'histoire de La Réunion (découverte, premières cultures coloniales, ...) / histoire du sucre pourrait être maintenue, mais nécessite une clarification muséographique.

➤ **R+ 3 : Concession, domaines, parcelles SAFER d'aujourd'hui : l'évolution de la propriété rurale à La Réunion. // Du champ à l'usine**

- la propriété sucrière de Stella Matutina et son territoire à Saint-Leu et plus généralement l'organisation des propriétés sucrières au XIXe et XXe siècle

(formation des domaines, particularités sur la côte ouest, démembrement SAFER, ...).

- du champ à l'usine : culture aux champs et transport de la canne en lien avec la plateforme sucrière
- les ouvriers des champs et de la plateforme de Stella : récits de vie et photographies

La question du maintien des collections en lien avec le tabac et le géranium dans cet espace est à poser.

- **R + 2 : l'évolution des sucreries réunionnaises des années 1820 aux années 1970.** Ce plateau pourrait être entièrement consacré à l'évolution des sucreries réunionnaises des années 1820 à 1978, cette dernière date étant celle de la fermeture de la sucrerie de Stella. 150 ans d'histoire industrielle qui mêleraient :
 - L'évolution des machines industrielles : l'adoption et la généralisation de la vapeur,
 - la part des innovations réunionnaises dans les techniques sucrières,
 - les améliorations de la seconde moitié du XIXe siècle, la concentration du XXe siècle, etc. ;
 - l'évolution de l'architecture des usines : l'évolution de trois bâtiments distincts vers un bâtiment unique ;
 - la part des ingénieurs dans ces évolutions ;
- **Passerelles :** Il s'agira de rendre plus lisible le parcours du jus de canne jusqu'à sa transformation en sucre à l'intérieur, mais surtout de positionner les portraits des anciens travailleurs de Stella dans ce parcours pour le rendre plus humain.
- **R + 1 : des hommes et du sucre :** C'est le niveau le plus vaste du musée qui comprend deux parties : la salle « car courant d'air » et le secteur rhum. C'est ici que pourraient être évoqués et amplifiés les liens entre les hommes et l'histoire de l'industrie sucrière selon les axes suivants :
 - Le peuplement de l'île ;
 - Sucre et mise en valeur de l'île (transport, déplacements, ...) ;
 - Les marqueurs identitaires de la société de plantation : habitat, religion, nourriture, langue, musique, ...
- **Rez-de-chaussée : du sucre et du rhum :** Étape finale du circuit du sucre dans l'ancienne usine, cette partie du musée garderait une grande partie de ces thèmes actuels : que fait-on des deux principaux sous-produits de la canne que sont le sucre et la mélasse ?
 - Les usages du sucre : Confiserie / Boissons / Pâtisserie
 - Le Rhum

Travaux envisagés

Parcours permanent des collections / Muséographie	Evolution de la scénographie selon un programme pluriannuel basé sur un cahier des charges en amont déterminant la nature du mobilier, la typographie, les dispositifs de présentation à modifier, ... afin de garder une cohérence sur l'ensemble des salles. Une des idées majeures est de déployer de nouveaux contenus et de faire migrer les informations aujourd'hui disposées sur le sol vers une lecture à hauteur de vue.	Déterminer les interventions à l'aide d'une AMO Programmer sur plusieurs années le renouvellement du parcours Relamping LED
Espaces extérieur / jardins	Améliorer le confort des publics et leur expérience du site : restructuration du jardin, création d'espace de repos supplémentaire, améliorer l'éclairage, augmentation de la capacité du parking sud. Il s'agit aussi de modifier certains accès afin de sécuriser les déplacements des publics. La question du maintien du bassin à proximité de l'entrée du musée pourrait faire l'objet d'une évolution.	Restructuration du jardin (murets, réseau d'eau, poubelles, bancs, ...) Eclairage du jardin et parkings Extension du parking SUD 528m² et création d'une voie technique VL 220m² Remplacement du platelage bois en béton désactivé (340m²) Reprise du bassin
Salle des expositions temporaire	Contribuer à réduire la facture énergétique et consolider et améliorer les panneaux sur les murs de salle et mise aux normes anti-incendie.	Relamping LED Remplacement des panneaux de la salle
Amphithéâtre	Contribuer à réduire la facture énergétique et mises aux normes en lien avec la sécurité.	Relamping LED Mise aux normes du système de levage Mise aux normes du système de diffusion CTS et Loge arrière amphithéâtre
Locaux destinés au personnel	Création de bureaux supplémentaires, créations de vestiaires, et autres espaces contribuant à la qualité de vie des agents au travail	Aménagement du centre de documentation Aménagement de locaux modulaires Création de vestiaires pour le personnel
Espaces commerciaux	L'espace de la boutique pourrait être optimiser afin d'améliorer l'offre de vente. L'amélioration et la mise aux normes de la zone dédiée à une restauration rapide sur le site doit également être envisagée ainsi que l'esplanade du parvis où le public trouve un espace de repos	Boutique Espace restauration et parvis pour le public

Conservation et restauration des collections

Les collections du musée de Stella se distinguent des autres musées de France par leur côté « hors norme ». Une attention particulière devra être accordée à l'entretien des pièces in situ des pièces de l'ancienne sucrerie et des éléments de gros volumes ayant été ajouté en 2015.

Une ligne directrice claire devra être définie pour orienter à l'avenir les achats du musée à l'issue du deuxième récolement d'inventaire en cours. Stella ne peut être le réceptacle de toutes les « vieilles machines » se trouvant dans l'île. Par ailleurs, l'orientation donnée en 2015 d'enrichir les collections d'objets fabriqués localement est pertinente, la plupart des outils et machines étant importés et pouvant se retrouver ailleurs et en meilleur état dans d'autres collections de musée de France.

L'enrichissement des fonds iconographiques, orientation historique depuis la création du musée en 1991, pourrait être une piste à consolider afin de conforter cette section des collections.

Développement des publics et programmation culturelle

Le renouvellement du parcours permanent du musée est une étape importante des 5 prochaines années : la muséographie se doit d'être plus didactique.

La mise en place d'exposition aux thématiques en lien avec l'histoire agricole mais aussi avec l'évolution de l'île au XIXe et XXe siècle constituent des pistes pour attirer le public : le peuplement, comme une exposition sur l'engagisme, les croyances et religions présentes dans l'île, la cuisine, le maloya, l'architecture créole. Le musée pourrait aussi être le lieu de découverte des cultures de l'océan Indien dans leur relation avec La Réunion.

La production d'expositions temporaires annuelles par le musée, ou en co-production avec d'autres institutions culturelles locale, régionale ou nationale, constitue un axe fort de la programmation scientifique dans les années à venir. Ces expositions auront un caractère historique et ethnographique fort, déclinant et enrichissant les principaux thèmes présents dans le parcours permanent.

Afin de satisfaire les publics, la programmation culturelle s'articulera principalement autour de ces expositions : séminaires, en partenariat avec le Rectorat, conférences à l'attention des publics, publications, événementiels.

Les manifestations locales ou nationales constituent aussi des rendez-vous réguliers au musée depuis sa réouverture : Nuit des musées, Journées du Patrimoine, Fête de la Science, Village maloya, Nout L'Héritaz, ... Elles restent aussi une priorité avec pour certaines d'entre elles, comme Nout l'héritaz, la volonté d'évoluer vers des thématiques annuelles plus rigoureuses : le musée doit se démarquer.

Lieu de découverte, le musée est aussi un lieu d'enseignement. Il devra s'attacher à développer ses parcours, ses documents pédagogiques, ses liens avec les enseignants et les scolaires qui forment une grande partie de son public. La nomination d'un professeur relais depuis septembre 2023 est un atout pour relier le musée et son contenu aux programmes de l'Éducation nationale.

Le musée, lieu de diffusion pour le spectacle vivant depuis 2015, doit se questionner sur la place du spectacle dans son offre culturelle. Le partenariat avec le Séchoir est à consolider ; la recherche d'autres partenariats avec d'autres lieux de diffusion est à développer pour une offre plus diverse à moindre coût ; d'autres pistes, notamment celle de l'audiovisuel sont à chercher pour l'instauration des rendez-vous réguliers ; les champs de la création artistique doivent être mieux explorés. Un à deux rendez-vous mensuels pourraient être proposés, voire des temps fort sur plusieurs jours en cours d'année.

Enfin, afin de suivre sa fréquentation, le musée devra s'attacher à mieux quantifier et analyser sa fréquentation afin d'élaborer sa programmation culturelle et événementielle, envisager d'autres partenariats, ...

Les réseaux

Le musée doit inscrire son développement culturel dans une mise en réseau nécessaire à son rayonnement.

Avec l'université de La Réunion : il doit avoir la capacité d'initier ou d'accompagner des chercheurs en histoire, géographie, ethnographie en vue de l'élaboration de contenus susceptibles d'être déclinés en expositions fixe ou itinérantes, publications, documents pédagogiques. La mise en relation et la valorisation des collections du centre de documentation du musée avec celles du fonds local de la bibliothèque universitaire contribuerait au rayonnement de Stella Matutina.

Avec les autres musées réunionnais : sur le thème de l'histoire de l'île, du peuplement, des techniques industrielles, du rhum, le musée de Stella n'est plus le seul comme en 1991. Il devra trouver sa place dans ses futurs contenus, mais surtout dans l'élaboration de projets communs.

Avec les musées de la zone océan Indien : des prospections seront à faire.

Le développement de contenus en ligne est à développer : le musée diffuse ses collections iconographiques sur le site de l'Iconothèque Historique de l'Océan Indien (IHOI / Département de La Réunion) depuis 2022-2023 et il pourrait envisager à participer à des portails avec des partenaires locaux comme le musée de Villèle (Portail esclavage et bientôt engagisme) ou nationaux, comme la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

3- FICHE PROGRAMMATION 2024



EXPOSITIONS

BAL TAMOUL (fin le 21 avril 2024).

Dans le cadre de l'exposition, une dernière représentation est programmée le 7 avril 2024.

SAINT-LEU, DU CAFE AUX MUSEES (19 mars 2024 au 30 mars 2025).

Stella, ancienne sucrerie devenue musée, les Colimaçons, ancien domaine rural devenu conservatoire botanique, Kélonia, ancien four à chaux transformé en centre d'étude des tortues et enfin les salines de la Pointe au sel, valorisée par un musée, ces quatre lieux patrimoniaux devenus lieu de culture et participant au rayonnement du tourisme réunionnais font du territoire de Saint-Leu un cas unique à La Réunion. L'exposition a pour objectif de resituer le passé de ces quatre lieux dans une histoire qui débute au XVIIIe siècle et se poursuit aujourd'hui.

Divisée en trois sections, le temps du café, le temps du sucre et le temps des musées, l'exposition permettra au public de découvrir l'histoire du peuplement de la commune, sa mise en valeur et son développement économique et de montrer le rayonnement de Saint-Leu à travers la reconversion de lieux patrimoniaux. L'exposition est programmée avant la Nuit des musées (mai 2024) afin que le public puisse bénéficier d'une nouvelle exposition temporaire. Sa durée permettra la mise en place d'action culturelle en lien avec les partenaires culturels de Saint-Leu. Cette exposition ne fera pas l'objet d'un catalogue, mais tous les contenus sur l'histoire de Stella et de son quartier, enrichit la partie collection, se retrouveront dans un ouvrage financé par le mécénat de la Fondation Clément et dont la sortie est programmée fin 2024.

VISAGE DE STELLA (décembre 2024, sous réserve de budget)

Dans la prolongation de la principale exposition ci-dessus et afin de renouveler auprès des publics la présentation du parcours permanent des collections, le musée envisage de mettre en situation les portraits des anciens ouvriers de l'usine ou les ouvriers des champs, faits en 1994 à Yan Arthus-Bertrand et en 2006 à François-Louis Athénas, avec les postes de travail qu'ils occupaient dans la sucrerie.

Cette mise en relation apporterait une plus grande humanité au parcours essentiellement axé sur les machines. Cette présentation s'accompagnerait d'une exposition dossier qui mettrait en valeur les archives du personnel conservées à Stella, des objets personnels, les enregistrements de témoignages réalisés par l'équipe scientifique du musée auprès des anciens travailleurs et une troisième campagne

auprès de travailleurs non pris en photographie en 1994 et 2007. Cette exposition pourrait être accompagnée d'un catalogue, celui édité en 1994, épuisé, étant encore cité en référence dans le milieu de l'édition. Cette série de portraits est particulièrement appréciée du public.

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

Elles s'établissent en lien avec les expositions mais aussi avec trois types de manifestations qui reviennent annuellement :

MANIFESTATIONS NATIONALES

Le musée participera aux principales manifestations nationales réparties tout au long de l'année 2024 :

8 mars / Journées des droits des femmes, un focus pourrait être mis sur l'histoire des femmes de Stella en lien avec la programmation de l'exposition sur l'histoire de Saint-Leu ;

Mai / Nuit des musées, outre l'ouverture au public, le musée participera au dispositif La classe l'œuvre qui permet la mise en valeur d'une action menée avec une classe ayant travaillé sur un élément de la collection. En outre, en 2024, le musée innovera en collaborant au dispositif de la Nuit des chercheurs en partenariat avec la faculté des sciences de l'Université La Réunion valorisant les jeunes chercheurs de l'île qui seront présents au musée pour parler de leurs recherches dans le parcours permanent ;

Juin / Rendez-vous au jardin, le public sera amené à découvrir les espaces du jardin et ses machines. Un partenariat est envisagé avec le FRAC Réunion et son jardin paysagé labellisé Jardin remarquable ;

Juin / Fête de la musique, une programmation détaillée sera communiquée ultérieurement ;

Septembre / Journées européennes du patrimoine, une programmation sera mise en place en lien avec la thématique nationale ;

Novembre / Fête de la science, le musée poursuivra sa collaboration avec l'association Sciences réunion porteuse de cet événement, dont le thème cette année est l'eau.

MANIFESTATIONS STELLA

Toute l'année, des ateliers en lien avec la programmation ou les collections seront proposés au grand public, avec une attention particulière en faveur du jeune public durant les périodes de vacances ;

Mai / Culturissimo (8e édition), manifestation en partenariat avec Les Espaces Culturels Leclerc pour sensibiliser les publics à la lecture et au plaisir de lire. Un invité extérieur accompagné d'une personnalité locale et d'un musicien rythme ces soirées depuis 6 éditions à Stella.

Mai et Septembre / Soirée astronomie (8e édition), ces deux événements sont devenus des rendez-vous réguliers dans la programmation de Stella Matutina. Le public peut visiter librement le musée, l'exposition temporaire en cours, observer le ciel avec des médiateurs, assister à des conférences-diaporamas sur la thématique de l'Univers, participer aux ateliers créatifs sur la thématique « Astronomie » ;

Octobre / Somèn Kréol, des rencontres avec des auteurs et une programmation spectacle sont prévus ;

Novembre / Séminaire histoire en partenariat avec le Rectorat (3e édition), organisé durant deux jours, il permet de mettre en relation professeurs et grand public autour de communications sur la connaissance du patrimoine réunionnais ;

Décembre / Nout' Léritaz (6e édition), dans la suite de la 5e édition, dont la thématique principale a été le patrimoine immatériel de La Réunion, en lien avec l'exposition Bal Tamoul, le musée souhaite développer une programmation en lien avec l'exposition sur l'histoire de Saint-Leu.

MANIFESTATIONS REGION

Octobre / Village maloya, après une pause en 2023, le musée prévoit de recevoir à nouveau en 2024 la 9e édition du « Village maloya » durant 3 jours.

STELLA EN SCENE

GUETALI RMR/STELLA (10 événements programmés de mai à novembre)

Une programmation de spectacles gratuits et variés (musique, danse, cinéma, ...) sera proposée au public à partir du mois de mai. Les spectacles et autres manifestations culturels inscrits dans ce dispositif seront plus nombreux en juillet-août, période de vacances scolaires.

SPECTACLES STELLA (10 événements programmés de février à novembre)

Il s'agit de spectacles complémentaires de la programmation Guétali faisant l'objet d'une billetterie. Ces sont des manifestations propres ou en partenariat avec des acteurs locaux comme Le Séchoir. Leu Tempo festival sera dans ce cadre un moment important au mois de mai 2024.

4- FICHE PROGRAMMATION 2025-2028

EXPOSITIONS

2025 LES ENGAGÉS DU SUCRE

Cette exposition permettra de faire le point sur la diversité de l'engagisme et sa particularité à La Réunion dans le temps et son héritage dans la société réunionnaise. Les origines de cette migration, sa dimension indienne et africaine, les parcours des individus, les lieux de vies, les apports culturels, la fusion des apports dans le creuset créole, tels sont les quelques objectifs qui sont visés par cette exposition

2026 LA KAZ KRÉOL, LA MAISON CRÉOLE TRADITIONNELLE

L'habitat, est un marqueur identitaire, correspondant à un art de vivre. Les savoir-faire autour de la construction des maisons, leur évolution dans le temps, la hiérarchie sociale des maisons, les cours et jardins, la symbolique et l'imaginaire de la case créole traditionnelle dans la littérature, la promotion touristique, etc... sont les pistes à développer dans cette exposition

2027 BONDIEÉS, LES RELIGIONS À LA RÉUNION

Croiser dans une exposition ce qui relève du fait religieux à La Réunion en ayant pour perspective de mettre en évidence les originalités certes, mais aussi les parallèles des univers spirituels. Histoires, architectures, pratiques, croyances populaires, syncrétismes créoles, sont des pistes à explorer.

2028 TABLISSEMENT (LA COUR DE L'USINE), LES SUCRERIES RÉUNIONNAISES AUX XIX^e ET XX^e SIÈCLES

Les usines et leur évolution/concentration, le monde ouvrier des usines à sucre avec ses hiérarchies, ses luttes, l'univers des cours des établissements sucriers, l'évolution de l'architecture des usines et le machinisme serait autant de pistes à explorer dans cette exposition. Son contenu pourrait par la suite être inséré dans le parcours permanent pour renouveler le niveau R+2

ACTIONS CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES

Une programmation culturelle annuelle spécifique à ces expositions permettra d'enrichir le propos : colloques, conférences, rencontres artistiques, programmations spécifiques lors des événements nationaux ou locaux.

Par ailleurs, il conviendrait d'instaurer des temps forts :

- en maintenant et développant une programmation mensuelle de spectacles vivants éclectiques (musique, danse, théâtre, humour, ..) avec une organisation thématique par trimestre (12 à 15 spectacles par an)
- en poursuivant les programmations Guétali -RMR et Région- (une vingtaine de spectacles par an)
- en établissant des collaborations et partenariats au sein du réseau des salles de diffusion de La Réunion pour accueillir des spectacles au sein de l'auditorium
- en développant une nouvelle orientation en lien avec l'audiovisuel autour de deux temps forts : au premier semestre la manifestation Festival du court-métrage ; au second semestre un accent sur le cinéma d'animation en lien avec des partenaires locaux
- en développant de nouvelles pistes concernant les arts visuels dans le cadre de la convention avec le Frac-Réunion, dont le rendez-vous annuel pourrait se situer en octobre. Dans le cadre de ce partenariat il s'agirait aussi de poursuivre le projet

Escap'art dont la configuration serait évolutive

- enfin, en élaborant une programmation spécifique aux manifestations nationales, régionales et mise en œuvre par le musée de Stella (13 événements dans le courant de l'année), programmation à bâtir en fonction des thématiques, notamment les événements nationaux (NDM, JEP, fête de la Sciences, ...)

ANNEXE 5 : FICHES PROJET

NOTE D'INTENTION

Projet de centre d'interprétation sur le volcanisme littoral à Sainte-Rose

La SPL-RMR propose d'étudier le déploiement d'un Centre d'Interprétation du Volcanisme Littoral sur deux sites, relié par un circuit entre Sainte-Rose et Piton Sainte-Rose. Ce centre compléterait l'offre de la Cité du Volcan de façon cohérente.

Le projet serait décomposé de la façon suivante :

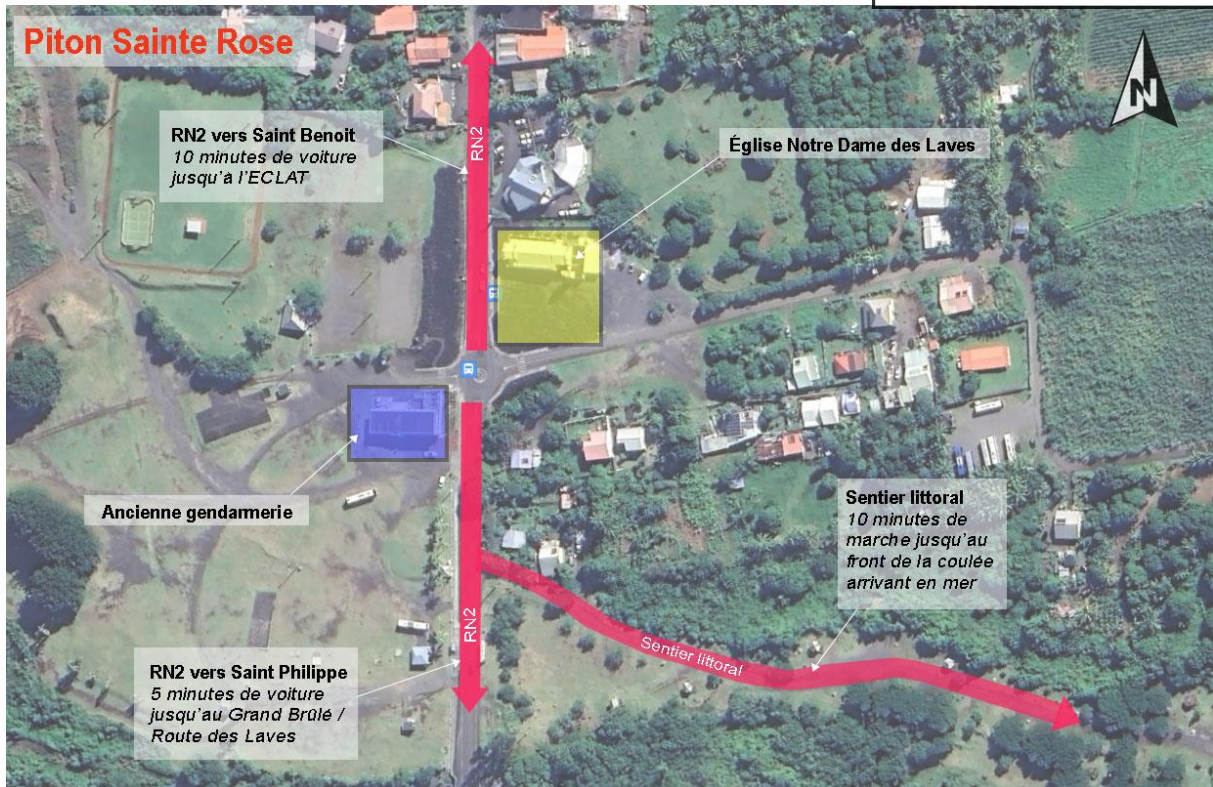
- Un espace d'exposition complété par une offre de restauration et une boutique dans le bâtiment municipal situé dans l'ancienne gendarmerie, face à l'église Notre Dame des Laves de Piton Sainte-Rose. L'espace d'exposition actuel d'une superficie estimée à 70m² présente une exposition « Mémoires des jours de feu » sur le thème de l'éruption de 1977. Il est proposé de faire évoluer cette exposition, sous réserve de pouvoir gagner en superficie.
- Une exposition sur les phénomènes volcaniques et post-volcaniques associés à l'éruption de 1977, mais aussi aux éruptions littorales, située au R+1 du bâtiment situé en face de la Mairie de Sainte Rose, bâtiment appelé l'ECLAT, *Espace Citoyen du Livre et des Arts pour Tous*. Le bâtiment est situé au N° 202, Route Nationale 2 - 97 439 Sainte-Rose et se développe sur une superficie de 2446 m². La surface qui est allouée pour cette exposition est de 250 m².
- Le circuit incluant, la Route des laves entre Saint-Philippe et Sainte-Rose, l'église Notre Dame des laves, site historique, située sur la Route Nationale 2 à Piton-Sainte-Rose et le sentier littoral entre la Route Nationale 2 à Piton Sainte-Rose et le littoral. Ce circuit pourrait être complété par des partenariats privés (visites de tunnels de lave).

Sous réserve d'une étude de faisabilité et d'une évaluation du risque pour la SPL-RMR, la Cité du Volcan serait chargée de l'exploitation du bâtiment de Piton Sainte-Rose et de l'espace d'exposition du bâtiment ECLAT autour du volcanisme littoral, ainsi que la conception voire la gestion des circuits.

Des réunions de travail avec les services de la Région et de la Mairie de Sainte-Rose seront nécessaires pour bien évaluer la conception de ce projet sur :

- L'élaboration du contenu scientifique par les équipes de la Cité du Volcan, la mairie de Sainte-Rose et le tissu associatif local. Un comité scientifique pourrait être mis en place.
- Les financements, le modèle d'exploitation ainsi que le suivi budgétaire
- La conception du projet muséographique et scénographique
- Les modalités juridiques et contractuelles, sur le contrat qui liera la SPL-RMR et la Mairie, voire la Région
- Collaboration étroite avec l'Office de tourisme et des partenaires privés afin de capter au mieux les flux touristiques

Sous réserve de financement complémentaire, il conviendra de budgéter une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet financier et le montage contractuel à hauteur de 25 000 € afin d'évaluer la participation au projet. Le cas échéant un avenant au contrat de DSP sera conclu.



SAINTE-ROSE, bâtiment ECLAT « Bibliothèque municipale de Sainte-Rose »



NOTE D'INTENTION

Restauration du public sur le site du Musée STELLA MATUTINA

I / Etat des lieux

Le musée de Stella Matutina dispose depuis sa réouverture en 2015 d'un bar à jus, aménagé à la sortie du parcours permanent et de la boutique, dans un espace non prévu à cet effet dans le plan général du musée.

Dans le projet de réaménagement de Stella Matutina, l'intention initiale était de proposer au public un lieu de restauration légère sous la forme d'un snack dans le jardin. Livré un an après l'ouverture du musée, ce bâtiment, à proximité de toilettes du jardin, présente les qualités requises pour un bar/restauration rapide mais tous les prestataires consultés par la RMR à sa livraison pour une exploitation ont relevé les difficultés d'exploitation commerciale compte-tenu du positionnement trop éloigné de la sortie du musée et de l'absence d'une vue sur le paysage environnant qui est un des atouts du site de Stella.

Depuis 9 ans, le bar à jus à la sortie du musée est la seule offre « restauration » sur site. Il est loué à un prestataire qui propose des boissons, des glaces, des gâteaux, et quelques plats préparés sur place (crêpes, sandwiches).

POINTS FORTS	POINTS A AMELIORER
<p>Le bar à jus se situe à proximité d'une esplanade dominant la baie de Saint-Leu, proposant un panorama unique sur la côte, ombragé naturellement par un arbre de grande envergure</p>	<p>Le comptoir et les installations du bar ne sont pas optimales, mise en place au fur et à mesure du temps dans un lieu non équipé pour ce type de prestation. Les matériaux et équipements sont disparates et nuisent à l'image du musée. L'hygiène du lieu nécessite d'être améliorée.</p> <p>L'offre de restauration proposée par le prestataire actuel (sandwich, paninis, galettes et crêpes) ne présente pas un caractère original, et n'est pas en cohérence avec l'esprit du musée.</p> <p>L'accessibilité de l'esplanade extérieure aux PMR et au public en général n'est pas aux normes. Le sol est en terre battue et pose souci lors des intempéries entraînant l'installation de tables à l'abri juste à la sortie du musée. Le mobilier mis à disposition du public est disparate, peu solide et n'est pas adapté à l'extérieur</p>

2 / Propositions : deux options

Option 1 : Maintien des installations actuelles améliorées

L'offre actuelle pourrait être maintenue aux conditions suivantes :

- Réagencer l'espace à l'intérieur du musée en concevant un nouveau mobilier, des espaces de rangement, une zone de cuisson, une zone de stockage et optimiser l'hygiène alimentaire et la sécurité pour réduire l'impact des nuisances ;
- Réagencer l'espace extérieur en concevant un accès aux normes, un sol plat, un mobilier adéquat et plus important, des attentes électriques en lien avec l'activité événementielle de cette partie du jardin ;
- Proposer une gamme de produits à consommer qui valorise les produits de La Réunion et qui soit en adéquation avec les thèmes du musée.

Il convient de noter que la transformation et la préparation d'aliments doit respecter des normes précises : respect de la chaîne du froid, local de préparation, local poubelle, ... peut-être incompatible avec l'espace actuel. Le retour à la vocation initiale de bar délivrant strictement des boissons avec une option d'aliments déjà préparés serait à envisager.

Option 2 : Maintien des installations actuelles améliorées et création d'un restaurant

Une seconde option pourrait être envisagée :

- **Retrouver la vocation initiale du bar actuel** en ne proposant que des boissons et des aliments préparés dont la composition valoriserait les produits de La Réunion et qui soit en adéquation avec les thèmes du musée. Toute cuisson et préparation serait cependant exclue. Son aménagement serait toutefois à revoir selon les indications de l'option 1, sans la zone de cuisson ;
- **Proposer une vraie offre de restauration dans un bâtiment à créer.**

Pour que ce restaurant soit attractif auprès d'un locataire/restaurateur il conviendrait

- de le construire dans le périmètre immédiat du musée (jardin, esplanade) sans que le chantier de construction gêne le fonctionnement du musée ;
- de le positionner de telle sorte afin qu'il puisse bénéficier d'un point de vue, d'une perspective (sur le musée ou sur la côte, ...) ;
- de le situer à proximité de sanitaires et d'un réseau d'évacuation des eaux usées déjà existant ;
- de le rendre accessible facilement à la livraison des fournisseurs et à l'évacuation des déchets

L'esprit d'un nouveau restaurant serait en adéquation avec l'image moderne du musée pour qu'une cohérence existe entre les deux lieux : plus vision d'avenir que « Tan lontan », plus architecture industrielle de métal et acier que de bois et lambrequins. L'exemple du restaurant du Jardin de l'Etat à Saint-Denis pourrait être suivi : architecture ouverte sur son environnement.

Toutefois, ce lieu moderne valoriserait les produits issus de la canne à sucre (sucre, rhum, mélasse, ...), issus de l'agriculture réunionnaise dans une gamme déclinée de plats salés ou sucrés, de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ... Une carte originale, avec la signature d'un chef pourraient être envisagée. Ses horaires d'ouverture, tout en privilégiant les midis, seraient à harmoniser sur les manifestations nocturnes que le musée propose sous la forme d'une offre plus légère (tapas par exemple).

Une étude de marché devra être menée pour identifier les faiblesses et opportunités des deux options sur le territoire de Piton Saint-Leu. Elle est estimée à 15 000 €.

Il conviendra également de prévoir une AMO pour définir les usages et besoins afin de programmer les investissements nécessaires, estimée à 50 000 €.

Ces études devraient être portées par la maîtrise d'ouvrage.

NOTE D'INTENTION

Perspectives d'aménagement du Domaine de Maison Rouge – MADOI en vue de son développement

1/ Un site « inachevé » - prendre en compte les multiples contraintes du lieu

Depuis l'ouverture au public du MADOI sur le domaine de Maison Rouge en 2008, le site n'a bénéficié d'aucuns travaux d'ampleur visant à sa réhabilitation et à sa restauration globale.

La majorité des bâtiments ont disparu entre la fin des années 1980 et les années 2000. La dégradation de la maison de maître et du magasin à engrais s'est poursuivie au-delà de cette période car sans affectation ni programmation de rénovation. L'ampleur des travaux et le coût pour la rénovation du domaine a entraîné l'échec des divers projets d'aménagement dont le plus notable celui du Conservatoire agricole de Maison Rouge dans les années 2000. Seule la première phase de ce projet a été réalisée : réhabilitation des anciennes écuries en musée, le MADOI, et la plantation d'une caféière en bordure de la Ravine du Gol.

Aujourd'hui encore, le domaine de Maison Rouge est dans cette configuration, conférant un aspect « inachevé » entre des espaces valorisés et d'autres inexploitable au vu de leur état de conservation fortement dégradé et/ou enrichés (maison de maître et son jardin créole, les ruines des dépendances agricoles et vestiges sous la végétation, le magasin à engrais). L'engazonnement généralisé du verger en 1989 pour devenir un espace de loisir ouvert au public a contribué à la perte du paysage d'origine tout comme les installations techniques peu harmonieuses (compteurs et pylônes électriques, compteur d'eau, CTA⁵, etc.). L'occupation illégale de l'ancienne case du régisseur située en plein cœur historique du domaine et empiétant sur le parcours de visite renforce cette perte de lisibilité de l'organisation spatiale du site.

Maison Rouge ne pourra retrouver de sa superbe et s'inscrire dans la psyché collective comme un haut lieu de mémoire et de l'histoire réunionnaise qu'au prix d'un vaste projet de réhabilitation globale.

2/ Projet de valorisation et de réhabilitation de Maison Rouge : magasin à engrais et cour agricole

Redéfinir l'identité du site

Dans le cadre du PSC⁶ en cours d'élaboration, il est proposé de redéfinir l'identité du MADOI et de rétablir une synergie entre l'établissement et son site. Ceci implique d'élargir le concept initial du musée en dehors de la seule sphère des arts décoratifs et d'intégrer l'entièreté du domaine de Maison Rouge dans son périmètre. Ceci passe inévitablement par une réflexion sur le nom même de la structure. L'objectif étant que le MADOI devienne un musée de site, le « musée du domaine de Maison Rouge ».

Repenser l'aménagement du magasin à engrais et le circuit de visite

⁵ Centrale de Traitement d'Air

⁶ Programme Scientifique et Culturel, document obligatoire pour les musées de France en particulier quand l'établissement fait l'objet de travaux.

Il est prévu que le magasin à engrais devienne un espace d'exposition permanente où le visiteur pourra découvrir l'histoire de Maison Rouge : une histoire économique (des cultures vivrières et du café à la canne à sucre), une histoire humaine, sociale et du travail (de l'esclavage au post-engagisme) et une histoire du paysage (de la concession de 350 ha au démembrement des années 1960, etc.). L'aventure du café à La Réunion fera également l'objet d'un développement particulier et notamment les conséquences dans le défrichement des terres du Sud de l'île.

Le magasin à engrais accueillera également dans sa partie haute (l'adjonction nord) le pôle accueil/billetterie du musée. Le bâtiment du MADOI dans sa configuration actuelle, accessible par une seule entrée depuis la route et donnant sur une cour fermée, confère une impression de repli, « tournant le dos » au reste du domaine sur lequel il ne constitue pas une porte d'entrée. Depuis ce nouvel accueil, qui fait face à la maison de maître, le public se verra proposer différentes offres à travers plusieurs choix de visites thématiques : verger lointain et jardin créole (les essences, le rôle de ces espaces, etc.), l'architecture (de la maison de maître aux bâtiments agricoles), le fonctionnement d'une « habitation » telle que le Maison Rouge, découverte de la caféière, etc.

Toutefois, ces évolutions s'inscrivent dans le projet de réhabilitation globale dont la première phase pourra consister en la rénovation du magasin à engrais (intérieur/extérieur) et refonte du paysage de la cour agricole (argamasses et dépendances) comprenant la reprise des cheminements historiques.

3/ Les travaux à court/moyen termes 2024-2028

En dehors des travaux d'ampleur qui ne peuvent se faire que dans le cadre de la réhabilitation globale, le MADOI souhaite amorcer dès à présent des aménagements permettant de valoriser davantage le site, son identité agricole et accroître son rayonnement.

- *Ouverture de l'intégralité de la caféière à la visite*

La caféière de 1,5 ha plantée en Arabica Bourbon Pointu est l'un des atouts majeurs du site. Aujourd'hui, la partie haute est inaccessible aux publics et la partie basse est ouverte sur une infime portion sans déambulation possible. Un circuit de visite est à aménager afin de permettre aux visiteurs de découvrir pleinement la caféière plantée à la façon ancienne dans un climat de sous-bois. Ce circuit doit être accessible aux PMR.

Il s'agira de proposer une nouvelle offre de visite guidée axée sur la caféière : histoire du café à La Réunion du temps de la Compagnie des Indes à aujourd'hui (une histoire économique, du paysage et de son aménagement et une histoire humaine – sociale et du travail) tout en abordant les notions d'agroforesterie, de culture écologique et durable et de savoir-faire traditionnel de l'agriculture réunionnaise autour du Bourbon Pointu. Le musée proposera un billet de type « visite de la caféière + dégustation d'une tasse de Bourbon Pointu ».

- **Montant estimatif du projet : 70 000€**

- *Régénération de la caféière et relance de la cueillette du café de Maison Rouge*

La caféière plantée en 2001-2002 est vieillissante et n'est plus récoltée. Le MADOI a sollicité la Coopérative Bourbon Pointu (CBP) pour l'accompagner dans la régénération de son verger. Cette opération passe par la formation par le technicien de la CBP des agents espaces verts

aux différentes étapes clés du cycle de la plante : semis, plantation, fertilisation, taille, lutte contre les nuisibles et récolte du café. Il est prévu la reprise de la cueillette en 2027 si un recépage est nécessaire dans la mesure où le caféier produit des fruits au bout de 3 ans. Les cerises récoltées seront torréfiées par la CBP pour la vente du « café de Maison Rouge » sur le site. Cette opération doit être lancée en 2024 et peut faire l'objet d'une communication voire de la participation du public à certaines étapes.

- **Montant estimatif du projet : 1 000€**

- *Réfection du circuit de visite*

Aujourd'hui, le circuit de visite du domaine est fortement dégradé et peu soigné notamment en raison de l'absence d'un réseau d'évacuation des pluies et de non-investissement depuis 2008. Le circuit actuel reprend l'ancien chemin sans qu'il y ait eu d'aménagement lors de l'ouverture du musée. Il est plus que nécessaire de procéder à une reprise de ce circuit : définir un tracé, prévoir un nouveau revêtement plus esthétique que les graviers en vrac actuels et le rendre conforme à un accès PMR, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Cette réfection implique également le renouvellement des panneaux implantés sur le site depuis 2013 qui présentent l'histoire du domaine. Il s'agit renouveler ces dispositifs vieillissants et de revoir les contenus, notamment d'ajouter de la signalétique sur le verger qui actuellement est peu mis en valeur et non intégré au parcours.

Cette phase comprend aussi la reprise des entrées du site, marquées par des potelets en bois très abîmés.

L'ensemble de ces points est important quant à la perception du site par les publics en tant que lieu valorisé, entretenu et accueillant.

- **Montant estimatif du projet : 35 000€ (hors PMR)**

- *Mise en valeur du verger de 20 000 m²*

Aujourd'hui, le verger est peu mis en valeur. Le MADOI souhaite l'intégrer davantage dans ses offres. Il s'agira notamment de recenser les essences endémiques et exotiques ainsi que la faune locale. Un aménagement peut être mis en place : des cartels botaniques/historiques signalant les essences les plus emblématiques, réfection/installation de bancs permettant le repos et la contemplation. Cette signalétique abordera le rôle des vergers dans l'art de vivre créole ainsi que la flore et la faune locales présentent sur le site. Une visite spécifique sera aussi dédiée à cet espace.

- **Montant estimatif du projet : 3 500€**

- *Développer l'audioguide dans le cadre de la visite libre*

L'objectif est de développer une offre de visite guidée libre tarifée concernant le domaine hors salle d'exposition. L'équipe du musée travaillera à développer des contenus spécifiques pour alimenter l'audioguide (textes, images d'archives, photos, audio, etc.), voire de la réalité augmentée. Il s'agira d'utiliser le numérique pour palier à l'état actuel du domaine et ainsi restituer son histoire ainsi que son organisation spatiale.

- **Montant estimatif : 5 000€ (borne wifi + création de contenu et traduction)**

Cc : En conclusion, le musée souhaite engager un certain nombre d'actions sur la durée de la DSP (2024-2028) pour mieux mettre en valeur le domaine et accroître son rayonnement qui

passer par la possibilité de susciter l'intérêt du public. Ces actions nécessitent des aménagements pour certains coûteux (ouvrir la cafetière et la réfection du circuit) car le site n'a pas fait l'objet d'investissements d'envergure depuis 2008. Les aménagements en profondeur permettant de rendre accessible des bâtiments aux publics comme le magasin à engrais ne peuvent être déconnectés du projet de réhabilitation et de valorisation. Ces travaux relèvent du maître d'ouvrage.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET KELONIA 2

Sur l'initiative de la SPL-RMR, le projet KELONIA 2 a été soumis à l'arbitrage de la collectivité régionale.

Le projet a été présenté lors de la réunion que la SPL-RMR a organisée avec les services de la DBA et de la DCPC le 4 mars 2022. Il a été demandé à la SPL-RMR de rédiger une note d'opportunité pour arbitrage, ce qui a été fait le 27 septembre 2022, accompagnée d'un document détaillé et illustré.

La collectivité a ainsi inscrit ce projet dans sa PPI à la fin de l'année 2022. La PPI ne nous a pas été communiquée.

Lors de la réunion avec les services de la DBA et de la DCPC du 23 janvier 2023, un point a été fait sur l'avancée du projet et les étapes à venir. La DBA devait ensuite réaliser un « porté à connaissance » à la Mairie de Saint-Leu dans le cadre de la révision de son PLU, examiner les possibilités de passerelle (haute, basse, tunnel, etc...) et le pont existant sur la ravine (Département).

Dans la même période, la mairie de Saint-Leu étant en phase de diagnostic pour le réaménagement de son centre-ville, une réunion a eu lieu le 9 mars 2023 avec les services de la DBA, la Fabrique urbaine, le Département et le directeur de Kelonia. Une convergence de vues semble avoir été obtenue sur le projet.

Dans l'attente d'informations complémentaires, la SPL-RMR se tient à disposition du maître d'ouvrage pour participer à la rédaction du cahier des charges.

Lors de la phase de négociation, le maître d'ouvrage nous a informé de l'inscription prochaine d'autorisations de programme pour ce projet.

Note sur le projet de catalogue des expositions itinérantes de la SPL-RMR

Dans le cadre de sa mission de service public culturel et toujours dans la recherche de valorisation de ses collections et expositions, la SPL-RMR souhaite aller au-delà des murs des quatre musées régionaux dont elle assure l'exploitation et développer un volet hors les murs avec la mise en place d'un catalogue d'expositions en itinérance.

Une des missions de la SPL-RMR est d'assurer le développement territorial en valorisant la coopération et le partenariat avec les réseaux publics et professionnels existants, visant à contribuer à l'irrigation du territoire dans sa dimension patrimoniale et culturelle. Il s'agira de proposer nos expositions sur le territoire réunionnais, notamment celui de l'est de l'île et auprès de différents types de structures : les collectivités territoriales, les établissements scolaires, des écoles primaires aux lycées, les espaces culturels et médiathèques voire également des structures de santé. Une tarification abordable sera étudiée pour ce type de public.

La prospection sur la zone Océan Indien sera également une autre piste à explorer, avec les espaces muséaux de l'île Maurice notamment.

Des entreprises privées pourront enfin être démarchées dans une optique de diversification des financements.

Pour mener à bien ce projet, l'élaboration d'un catalogue d'expositions itinérantes est nécessaire, celui-ci comprendrait :

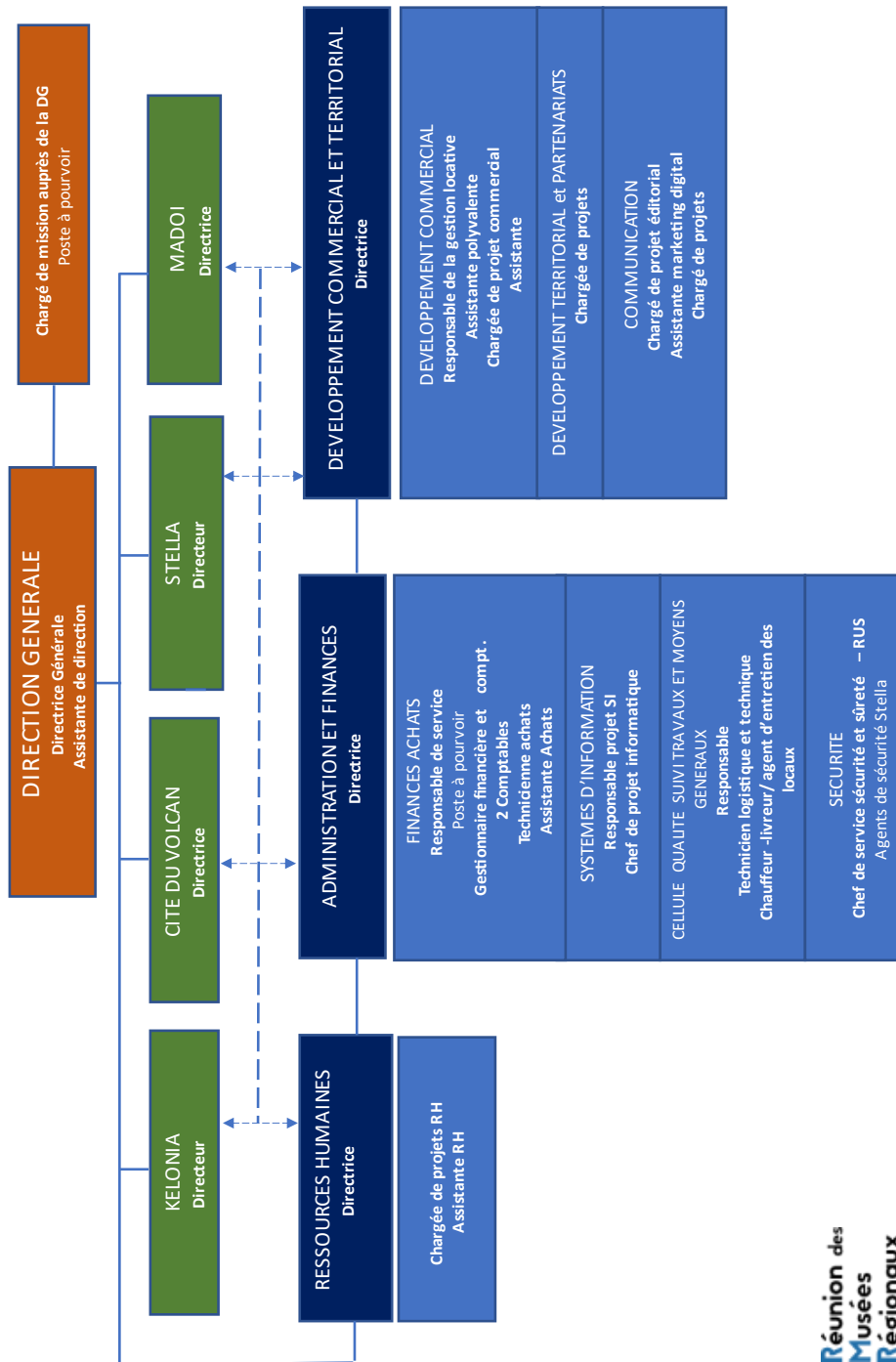
- Une présentation de chaque exposition
- Un volet technique
- Un volet financier
- Un volet communication avec notamment la revue de presse

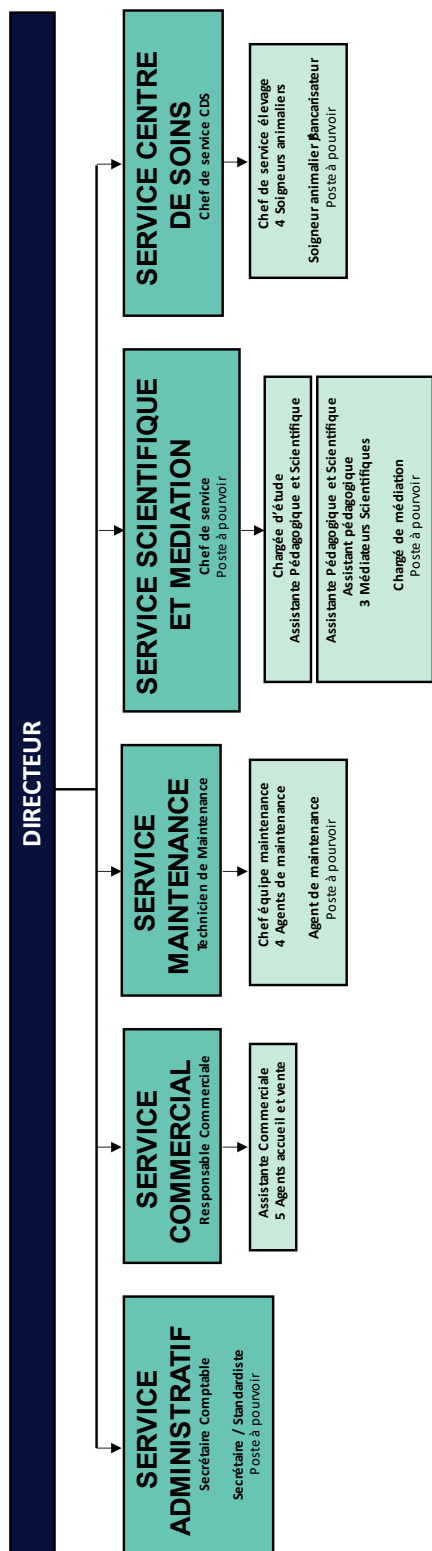
Il conviendra de budgéter une somme d'amorçage à hauteur de 30 000 € afin de pourvoir aux différents frais :

- Les frais scénographiques d'adaptation des expositions
- Les droits iconographiques
- Les éventuels coûts de transports et d'assurance
- Les coûts de montage et démontage
- Les frais de communication (lancement du nouveau concept, relai sur nos supports et réseaux sociaux)

Après une phase de prospection, les recettes potentielles pourront être estimées.

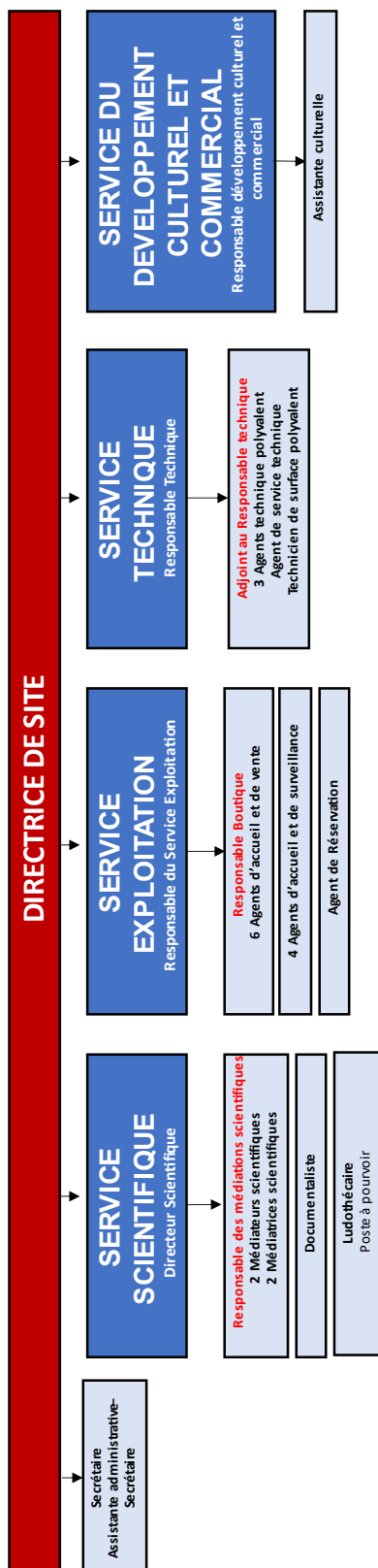
ANNEXE 6 : ORGANIGRAMMES



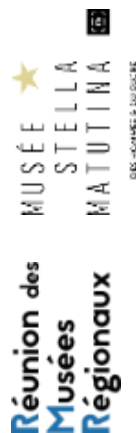
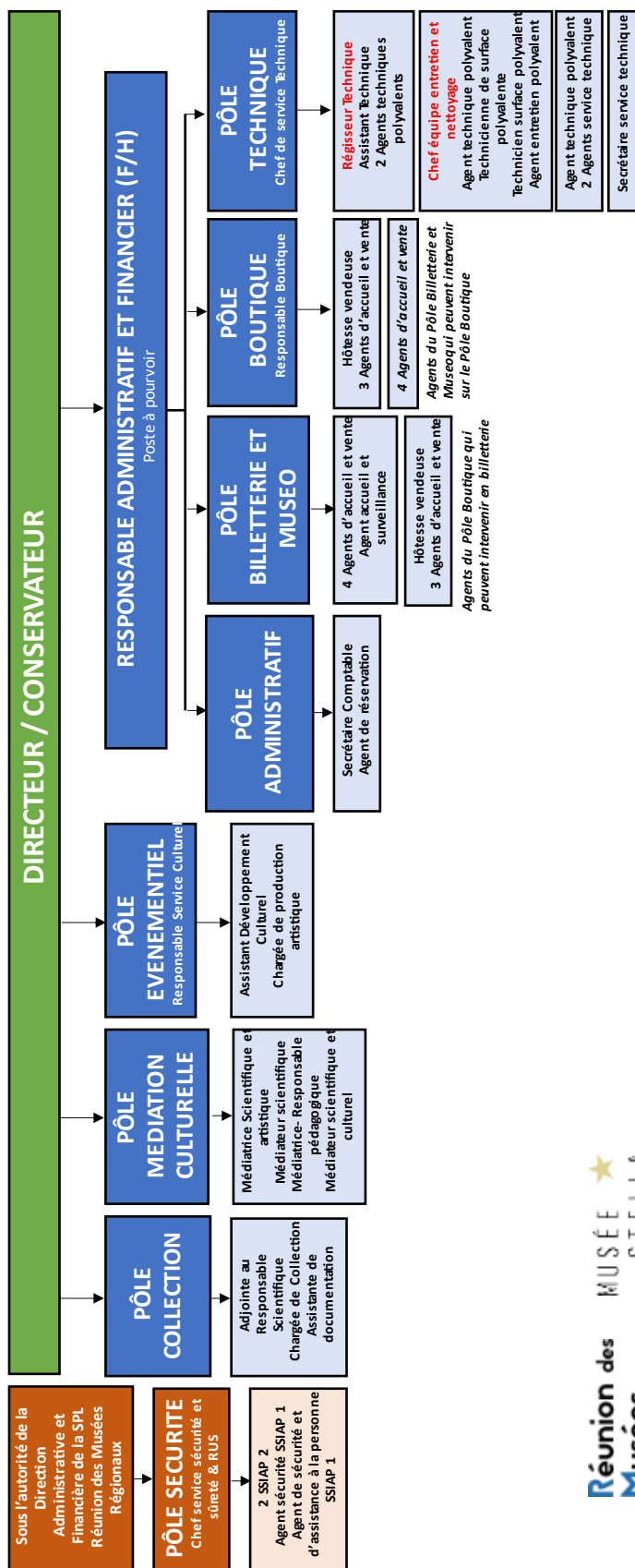


19/12/2023

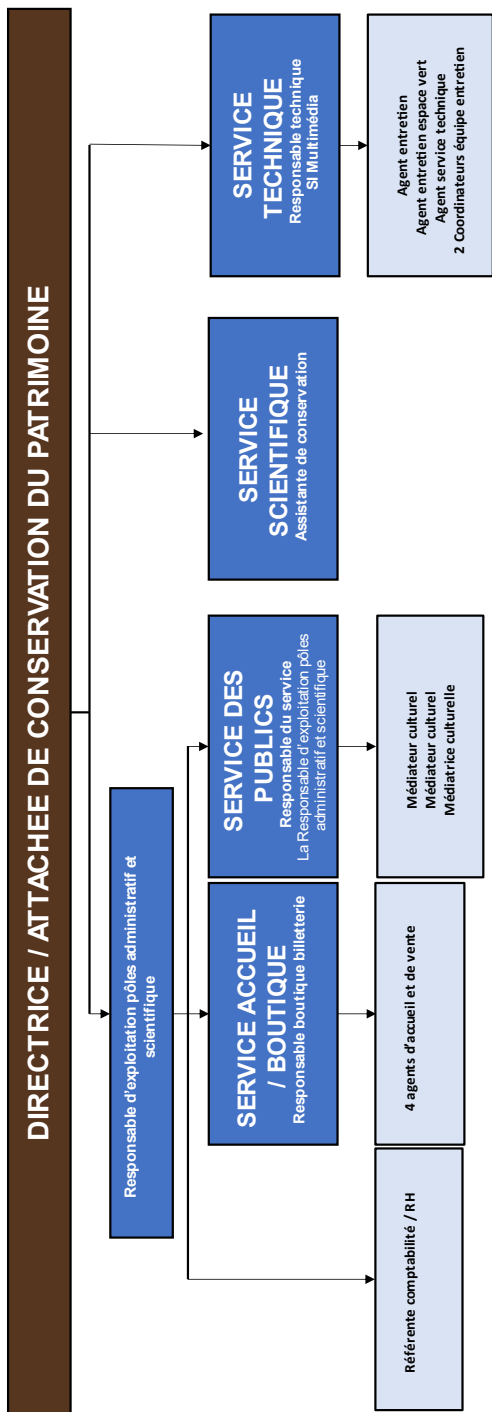




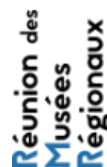
15/12/2023



19/12/2023



03/01/2024



ANNEXE 7 : EFFECTIFS PAR SITE, POSTE, STATUT, CONTRAT PROJETES 2024

Emploi	Statut professionnel	ETP	Nature du contrat
CITE DU VOLCAN			
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
DOCUMENTALISTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATEUR SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - SECRETAIRE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT D'ACCUEIL ET DE VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE DU SERVICE EXPLOITATION	Cadre	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	Employé	1	CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CDD)
MEDIATRICE SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMERCIAL	Cadre	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	Employé	1	CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CDD)
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE	Cadre supérieur	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE MEDIATIONS SCIENTIFIQUE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET SURVEILLANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SECRETAIRE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT SERVICE TECHNIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE BOUTIQUE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ASSISTANTE CULTURELLE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET SURVEILLANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE TECHNIQUE	Cadre supérieur	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT D'ACCUEIL ET DE VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ADJOINT AU RESP TECHNIQUE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATRICE SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET SURVEILLANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
DIRECTRICE DE SITE	Cadre	1	Contrat de travail à durée indéterminée
TECHNICIEN SURFACE POLYVALENT	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET SURVEILLANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT D'ACCUEIL ET DE VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE RESERVATION	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATEUR SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	0,33	Contrat de travail à durée déterminée / Remplacement
		32,33	
KELONIA			
CHEF EQUIPE MAINTENANCE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATEUR SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE MAINTENANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
CHEF SERVICE CENTRE DE SOINS	Cadre	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATEUR SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
DIRECTEUR	Cadre supérieur	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT D'ACCUEIL ET DE VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ASSISTANTE COMMERCIALE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	0,5	Contrat à durée déterminée / Accroissement (janvier - juillet - août - octobre - novembre - décembre)
AGENT D'ACCUEIL ET DE VENTE	Employé	0,5	Contrat à durée déterminée / Accroissement (janvier - juillet - août - octobre - novembre - décembre)
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SOIGNEUR ANIMALIER	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	0	Contrat à durée déterminée / Remplacement
SOIGNEUR ANIMALIER	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ASSISTANTE PEDAGOG ET SCIENT	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
MEDIATEUR SCIENTIFIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE MAINTENANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
ASSISTANT PEDAGOGIQUE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SOIGNEUR ANIMALIER	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
CHEF SERVICE ELEVAGE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SOIGNEUR ANIMALIER	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SECRETAIRE COMPTABLE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE MAINTENANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE MAINTENANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
RESPONSABLE COMMERCIALE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SOIGNEUR ANIMALIER / BANCARISATEUR	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
TECHNICIEN DE MAINTENANCE	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SOIGNEUR ANIMALIER	Employé	0,16	Contrat de travail à durée déterminée / Remplacement
AGENT ACCUEIL ET VENTE	Employé	0,33	Contrat de travail à durée déterminée / Remplacement
CHEF DU SERVICE SCIENTIFIQUE ET MEDIATION	Cadre supérieur	1	Contrat de travail à durée indéterminée
CHARGE DE MEDIATION	Agent de maîtrise	1	Contrat de travail à durée indéterminée
SECRETAIRE / STANDARDISTE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
AGENT DE MAINTENANCE	Employé	1	Contrat de travail à durée indéterminée
		32,49	

ANNEXE 8 : PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2024

Domaine de formation (obligat, dév't compétence)	Intitulé de la formation	Etablissement	Service	Nombre salarié par service	MODALITES						FINANCEMENT			
					Origine de la demande	Formation qualifiante, diplômante, certifiante...	Organisme	Durée (nombre d'heures)	Lieu	Intra/ Inter/ E-learning	Sur/Hors temps de travail	Coût pédagogique de la formation	Coût Horaire	Type de financement (OPCA, CPF,....)
Développement des compétences	P R A P	Stella	Technique - exploitation (boutique)	20	DU		Interne	14	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail			SPL
		Madoi	Technique - Exploitation	11										
		CDV	Technique - exploitation (boutique)	15										
		Kélonia	Soigneur - Exploitation	16										
Développement des compétences	Risque chimique	CDV	Scientifique	6	DU	Qualifiante	DCK	7	Locaux RMR	intra	Sur temps de travail	2 970,00 €	12,12 €	SPL
		Madoi	Technique	6										
			Scientifique	3										
		Stella	Technique	13										
Obligatoire	Habilitation électrique B2V BR BC HD	Stella	Technique	1	DU	Habilitante	ssa	21	Saint Pierre	Inter	Sur temps de travail	500,00 €	23,80 €	SPL
Obligatoire	Habilitation électrique B0 HD H0V BP	Stella	Technique / SSIAP	9	DU	Habilitante	ssa	7	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	2 200,00 €	12,57 €	SPL
		CDV	Technique	5										
		Madoi	Technique	3										
		Kélonia	Technique	5										
		Siège	Informatique	3										
Obligatoire	Travaux en hauteur	Madoi	Technique	7	DU	Qualifiante	Staraid	7	Locaux RMR	intra	Sur temps de travail	4 950,00 €	22,81 €	SPL
		Stella	Technique	11										
		Kélonia	Technique	6										
		CDV	Technique	7										
Obligatoire	Nacelle élévatrice	Stella	Technique	4	DU	Certifiante	AFCE formation	14	Stella	Intra	Sur temps de travail	1 820,00 €	32,50 €	SPL
Obligatoire	EPI	Madoi	Ensemble du site	18	DU		Interne	4	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail			SPL
		Stella	Ensemble du site	38										
		Siège	Ensemble du site	30										
		CDV	Ensemble du site	31										
		Kélonia	Ensemble du site	32										
Développement des compétences	Risque animalier	Madoi	Technique	6	DU									
		Stella	Ensemble du site	38										
		CDV	Technique	5										
Développement des compétences	Risque biologique 2024	Stella	Exploitation	4	DU	Certifiante	DCK	4	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	790,00 €	39,50 €	SPL
Développement des compétences 2024	Risque braquage	CDV	Exploitation	10	DU									
Développement des compétences	Risque bruit	Stella	Exploitation	9	DU									
Obligatoire	Equipe de protection individuel	Kélonia	Ensemble du site	31	DU	Qualifiante	DCK	4	Kélonia	Intra	Sur temps de travail	1 950,00 €	15,72 €	SPL
Développement des compétences	Travailleur isolé	Stella	Scientifique	11	DU	Qualifiante	DCK	4	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	2 250,00 €	16,07 €	SPL
			Exploitation	13										
		CDV	Technique	5										
			Scientifique	6										
			Administration	9										
Développement des compétences	Gestion de conflits et stress	Stella	Ensemble du site	31	DU	Qualifiante	DCK	14	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	16 166,50 €	18,62 €	SPL
		Siège	Ensemble du site	22										
		CDV	Scientifique	6										
Obligatoire	SST	CDV	Technique	5	Obligation employeur et DU	Certifiante		14	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail			SPL
		Stella	10%	10										
		Madoi	10%	11										
		Kélonia	10%	13										
		Siège	10%	4										
Développement des compétences 2024	Risque routier	Stella	Ensemble du site	38	DU	Certifiante	DCK	7	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	11 000,00 €	12,18 €	SPL
		CDV	Ensemble du site	21	DU									
		Kélonia	Ensemble du site	27	DU									
		Siège	Ensemble du site	25	DU									
		Madoi	Ensemble du site	18	DU									
Total DU												45 346,50 €		
Obligatoire	Conception et réalisation de procédures chirurgicales	Kélonia	Direction	1	Obligation employeur	Qualifiante	Cyroi	22	Cyroi - Sainte Clotilde	Inter	Sur temps de travail	1 500,00 €	68,18 €	Aidas
Obligatoire	Conception et réalisation de	Kélonia	Direction	1	Obligation employeur	Qualifiante	Cyroi	60,5	Cyroi - Sainte Clotilde	Inter	Sur temps de travail	4 600,00 €	38,01 €	Aidas
Obligatoire	Bien-être animalier et éthique appliquée à l'utilisation des	Kélonia	Direction	1	Obligation employeur	Qualifiante	Cyroi	21	Cyroi - Sainte Clotilde	Inter	Sur temps de travail	6 000,00 €	142,86 €	SPL
Développement des compétences	Hacking sécurité avancé	Siège	Informatique	1	Entretien professionnel	Certifiante	IB	35	Visio	Inter	Sur temps de travail	3 590,00 €	102,57 €	SPL
Obligatoire	Recyclage SSIAP 1	Stella	Sécurité	2	Obligation employeur	Certifiante	FFSR	14	Locaux FFSR	Inter	Sur temps de travail	2 800,00 €	28,57 €	Aidas
		CDV	Exploitation + technique	5										
Obligatoire	Recyclage SSIAP 2	Stella	Sécurité	2	Obligation employeur	Certifiante	FFSR	21	Locaux FFSR	Inter	Sur temps de travail	950,00 €	22,60 €	SPL
Développement des compétences	Recyclage SSIAP 3	Siège	Sécurité	1	Obligation employeur	Certifiante	FFSR	35	Locaux FFSR	Inter	Sur temps de travail	600,00 €	17,14 €	Aidas
Développement des compétences	Législation produits boutique	Stella		1	Demande des responsables boutique	Certifiante	Cadriformat	7	Locaux RMR	Intra	Sur temps de travail	1 725,15 €	41,07 €	SPL
		Kélonia	Exploitation	1										
		Kélonia		1										
		Madoi		1										
		CDV		1										
Total autres formations												21 765,15 €		
Total formation DU + autres												67 111,65 €		
Obligatoire	Obligation de santé et sécurité pour l'employeur													
Développement des compétences	Pas d'obligation pour l'employeur													

ANNEXE 10 : HORAIRES D'OUVERTURE

JOURS D'OUVERTURE	KELONIA	CITE DU VOLCAN	MADOI	STELLA MATUTINA
Lundi	9h00-18h00	13h00-17h00	Fermé	Fermé
Mardi	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
Mercredi	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
Jeudi	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
Vendredi	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
Samedi	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
Dimanche	9h00-18h00	9h30-17h00	9h00 -17h30	9h30-17h30
FERMETURE DES BILLETTERIES	17h00	16h15	17h00	16h45
FERMETURES ANNUELLES	1er janvier, 1er mai, 1er novembre et 25 décembre. Fermeture à 13h30 les 24 et 31 décembre.			

NOTE FINANCIERE DSP 2024/2028

OFFRE FINALE

A la suite des réunions de négociation, et de l'arbitrage d'une Contribution des Obligations de Service public (COS) à **6 584 926 HT par an et la non-facturation des redevances immobilières des sites pour 346 k€**, le CEP de l'offre final se présente comme suit :

Début de période	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	TOTAL	Offre initiale	Ecart	Moyenne an
Fin de période	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	4,58 ans			
RECETTES ANNUELLES	2 955 592	5 274 694	5 312 689	5 362 971	5 454 725	24 360 672	23 247 512	1 113 160	243 048
AUTRES PRODUITS	9 700	9 700	9 700	9 700	9 700	48 500	-	48 500	10 590
CHARGES D'EXPLOITATION	2 930 769	4 773 040	4 841 779	4 901 486	4 806 505	22 253 580	29 209 560	6 955 980	1 518 773
CHARGES DE PERSONNEL	3 868 740	6 681 433	6 767 644	6 858 984	6 954 694	31 131 496	31 860 738	729 242	159 223
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	3 874 665	6 599 426	6 599 426	6 599 426	6 599 426	30 272 369	38 901 038	8 628 669	1 883 989
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 448	429 346	312 392	211 627	302 652	1 296 466	1 078 253	218 213	47 645
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90 000	195 000	195 000	195 000	195 000	870 000	870 000	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652	426 466	208 253	218 213	47 645
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652	426 466	208 253	218 213	47 645
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)									
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652	426 466	208 253	218 213	47 645

Les recettes de la nouvelle DSP s'élèvent à **24 360 k€** avec une COS de **30 158 k€** sur les 4 ans et 7 mois de contrat, alors que la demande initiale était de 34 208 k€. Le résultat net se monte à **+ 426 k€** soit en moyenne 93 k€ par an.

Les principes points de variation de l'offre par rapport aux propositions initiales du délégataire sont résumés comme suit :

- Augmentation des recettes pour **+ 1 113 k€** soit 248 k€ en moyenne par an.
L'amélioration du chiffre d'affaires réside principalement dans l'augmentation du tarif de Kélonia et l'ajustement des recettes de Stella et du Madoi.
- Une baisse des charges de personnel est envisagée pour **729 K€, soit un effort moyen annuel de 159 K€**.
- Concernant la baisse des charges d'exploitation de **6 956 K€**, elle est liée à la non prise en compte de la redevance des sites facturée actuellement à hauteur 1 583 k€ et 4 000 k€ de charges liées à des

dotations non contractualisées (maintenance 4 et équipement), ainsi que des ajustements sur les budgets scientifiques.

Par ailleurs, toutes les charges liées aux nouveaux projets (hors itinérance des expositions) et diverses AMO dont le renouvellement MUSEO de Stella ont été supprimées du CEP.

Enfin, les aléas prévus par le délégataire pour 830 k€ viendront s'imputer à 100 % sur les résultats de la SPL.

- Important : les dotations maintenance et équipement (point 5.8 et 5.9 du contrat) étant définies chaque année en concertation avec le délégant, aucune somme n'est contractualisée. Ces dotations ne peuvent être inscrites en produit du CEP et donc les charges associées ne sont pas inscrites non plus.

Les projections annuelles en maintenance de niveau 4 et les besoins en équipement figurent en annexe du CEP.

Enfin, les provisions de grosses réparations et gros entretien (voir ci avant) sont absentes du CEP car le renouvellement des biens et la maintenance de niveau 4 sont définies en concertation avec le délégant.

En conséquence, les autres charges et produits baissent de 8 626 k€, dont la baisse de la COS initialement demandée.

En conclusion, les prestations ont été ajustées au niveau des ressources attribuées.

**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXE 6 – GRILLES DE TARIFICATION DES
ÉTABLISSEMENTS**

ANNEXE 9 : GRILLE TARIFAIRE

Visiteurs individuels

	KELONIA	STELLA MATUTINA	CITE DU VOLCAN	MADOI
INDIVIDUEL TARIF PLEIN				
Collection permanente	9 €	9 €	9 €	5 €
Collection permanente + exposition temporaire ou Collection permanente + Cinémas 4D		11 €		
Exposition temporaire + Cinémas 4D		7€		
Collection permanente + exposition temporaire + cinéma 4D		16 €		
Exposition seule		5 €		
Évènement (en dehors des tarifs habituels)	Tarifs variables			
Carte d'abonnement 1 an **	24 €	24 €	24 €	16 €
INDIVIDUEL TARIF RÉDUIT*				
Collection permanente	6 €	6 €	6 €	2 €
Collection permanente + exposition temporaire		8 €		
Collection permanente + exposition temporaire + cinéma 4D		10 €		
Exposition temporaire seule		2 €		
Évènement (en dehors des tarifs habituels)	Tarifs variables			
Carte d'abonnement 1 an **	19 €	19 €	19 €	10 €
GRATUITÉ***				
Voir ci-dessous***				

***Les bénéficiaires du tarif réduit :**

- Enfant de 4 à 12 ans
- Groupe de plus de 10 personnes
- Personne en situation de handicap et son accompagnant
- Etudiant
- Comité d'entreprise détenteur de la carte privilège
- Personnes de + de 65 ans
- Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA
- Fermeture exceptionnelle d'une partie des collections
- Offres promotionnelles exceptionnelles
- Partenariats négociés
- Détenteurs de la carte comité d'entreprise - PRIVILEGE et 1 accompagnant

**** Les avantages de la carte d'abonnement :**

- Entrée libre et gratuité pour le titulaire dans le musée concerné.
- Durée : 1 an à partir de la date d'achat (hors manifestation payante et/sur réservation, hors cinémas 4D)
- Tarif réduit pour l'accompagnant (jusqu'à 6 personnes)
- Le titulaire bénéficie du tarif réduit en vigueur sur les autres sites sur présentation de la carte en cours de validité.
- Le titulaire est invité sur les événements gratuits (vernissage, exposition temporaire...)

*****Les bénéficiaires de la Gratuité :**

- Enfant de moins de 4 ans
- Journaliste
- Évènement et dispositifs nationaux
- Enseignant avec projet pédagogique / prévisite enseignants / accompagnateurs visite scolaire (1 accompagnateur gratuit pour 8 élèves de moins de 6 ans /1 accompagnateur gratuit pour 12 élèves de plus de 6 ans / Pour tout accompagnateur supplémentaire : 2€)
- Porteur d'une contremarque : gagnant d'un jeu concours, public identifié par le biais une convention culturelle et/ou éducative, partenariat (promotion culturelle et communication), billets gratuits.
- Offres proposées dans le cadre des opérations gratuites des musées Régionaux
- Accompagnateur des bénéficiaires du tarifs agence
- Détenteur de la carte ICOM

Visiteurs en groupe

	KELONIA	STELLA MATUTINA	CITE DU VOLCAN	MADOI
GRAND PUBLIC				
Visite guidée sur réservation - Plus de 10 personnes	25€ + prix du billet d'entrée			
Visite guidée sur réservation - Moins de 10 personnes	20€ + prix du billet d'entrée		Pas de visite guidée pour moins de 10 personnes	
Visite guidée sans réservation - Moins de 10 personnes tarif plein	Visite guidée uniquement sur réservation		> Visite du musée ou visite du domaine : 8€ > Musée + domaine : 16€ > Visite du domaine + tasse café : 11€ > Visite caféière + tasse café : 9€	
Visite guidée sans réservation - Moins de 10 personnes tarif réduit	Visite guidée uniquement sur réservation		> Visite du musée ou visite du domaine : 6€ > Musée + domaine : 12€ > Visite du domaine + tasse café : 9€ > Visite caféière + tasse café : 7€	
Visite guidée incluse dans le prix du billet	5 visites par jour : 10h-11h30-14h- 15h15-16h30	Pas de visite incluse dans le prix du billet		
SCOLAIRES				
Visite libre du musée ou de l'exposition temporaire / par élève	2 €	2 €	2 €	2 €
Visite guidée du musée ou de l'exposition temporaire/ par élève	3 €	3 €	3 €	3 €
Visite animé / atelier / par élève	5 €	5 €	5 €	5 €
Accompagnateur supplémentaire	2 €	2 €	2 €	2 €
AGENCES				
Agence Tarif plein	7 €	8 €	8 €	4 €
Agence Tarif réduit	4 €	5 €	5 €	1 €

VENTE EN GROS	
Collectivités (CE, CCAS...) achat en nombre à tarif dégressif sur la base d'une convention	Carte CE privilège : 2€ : donne accès au tarif réduit sur l'ensemble des structures - valable 1 an et 5% de réduction à partir de 100 billets achetés 10% de réduction à partir de 500 billets achetés 15% de réduction à partir de 1 000 billets achetés
Frais administratifs et d'envoi ou de livraison (ajustement possible en fonction de la hausse des tarifs et de la distance de livraison)	10€ à partir de 100 billets 20€ à partir de 500 billets 35€ à partir de 1 000 billets

Compléments à la visite

	KELONIA	STELLA MATUTINA	CITE DU VOLCAN	MADOI
Application mobile (tarif par langue)	2 €			
Ciné 4D tarif plein	Ne dispose pas de cinéma 4D	4 €	Non disponible	Ne dispose pas de cinéma 4D
Ciné 4D tarif réduit : si achat d'une entrée musée ou appliqué lors des évènements signalés et organisés par le musée.	Ne dispose pas de cinéma 4D	2 €	2 €	Ne dispose pas de cinéma 4D
Photocall	Ne dispose pas de photocall	Ne dispose pas de photocall	3 €	Ne dispose pas de photocall

**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXE 7 – COMPTES D’EXPLOITATION
PRÉVISIONNELS ET BUDGETS PRÉVISIONNELS DES
ÉTABLISSEMENTS**



Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

Les montants sont à exprimer en euros hors taxe et en euros constants

Les cellules à compléter sont en bleu

Dans l'onglet CEP, les charges sont à présenter avec un signe négatif (-) et les produits avec un signe positif (+)

Les onglets CEP sont en partie câblés aux autres onglets d'input

Les montants en onglet 1, 2 et 3 sont à inscrire en positif



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

RECETTES

Début de période

Fin de période

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028

Cité du Volcan

Tarifs unitaires Billeterie (€)

Plein tarif	
Tarif réduit	
Scolaire	
Agences de voyages	
Autre (à préciser)	
Autre (à préciser)	

9	9	9	9	9
6	6	6	6	6
2	2	2	2	2
7	7	7	7	7

Nombre entrées Billeterie

Plein tarif	
Tarif réduit	
Scolaire	
Exonérés	
Agences de voyages	
Developpt culturel +Evènementiel(concerts, nocturnes, ateliers, spectacles, guetalis...)	

66 447	114 628	115 370	115 876	116 636
31 255	53 848	54 116	54 318	54 591
16 225	28 643	28 785	28 893	29 038
7 662	12 603	12 665	12 713	12 777
2 660	4 583	4 606	4 623	4 646
1 995	3 437	3 454	3 467	3 485
6 650	11 514	11 744	11 862	12 099

Chiffre d'affaires Billeterie

Plein tarif	
Tarif réduit	
Scolaire	
Agences de voyages	
Autre (à préciser)	
Autre (à préciser)	

407 934	705 755	709 262	711 915	715 496
281 295	484 632	487 044	488 862	491 319
97 350	171 858	172 710	173 358	174 228
15 324	25 206	25 330	25 426	25 554
13 965	24 059	24 178	24 269	24 395
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-

Chiffre d'affaires Boutique

Chiffre d'affaires Boutique	
Autre (à préciser)	

236 250	407 025	410 000	412 025	414 000
236 250	407 025	410 000	412 025	414 000

Chiffre d'affaires Gestion Locative

Chiffre d'affaires Gestion Locative	
Autre (à préciser)	

11 667	20 500	21 000	23 000	25 000
11 667	20 500	21 000	23 000	25 000

Chiffre d'affaires Cinema 4D (Tarif: 2 €)

Cinema 4D	
Developpt culturel+évènementiel(concerts, nocturnes, spectacles, ateliers , guetalis..)	

119 165	205 300	206 300	207 400	208 440
73 548	126 700	127 300	128 000	128 640
45 617	78 600	79 000	79 400	79 800

TOTAL RECETTES CITE DU VOLCAN

775 016

1 338 580

1 346 562

1 354 340

1 362 936

Kélonia

Tarifs unitaires Billeterie (€)

Plein tarif

Tarif réduit

Scolaire

exonéré

Agences

Autre (à préciser)

9

9

9

9

9

6

6

6

6

6

3

3

3

3

3

-

-

-

-

-

5

5

5

5

5

Nombre entrées Billeterie

Plein tarif

Tarif réduit

Scolaire

exonéré

Agences

Autre (à préciser)

127 902

219 261

220 275

221 336

222 447

66 543

114 073

114 073

114 073

114 073

35 419

60 719

60 719

60 719

60 719

10 242

17 557

18 435

19 357

20 324

12 523

21 468

21 468

21 468

21 468

903

1 548

1 587

1 626

1 667

2 273

3 896

3 993

4 093

4 196

Chiffre d'affaires Billeterie

Plein tarif

Tarif réduit

Scolaire

Autre (à préciser)

Autre (à préciser)

Autre (à préciser)

842 432

1 444 169

1 446 624

1 449 198

1 451 895

598 883

1 026 657

1 026 657

1 026 657

1 026 657

212 517

364 314

364 314

364 314

364 314

26 272

45 037

47 289

49 654

52 136

-

-

-

-

-

4 760

8 160

8 364

8 574

8 788

-

-

-

-

-

Chiffre d'affaires Boutique

Chiffre d'affaires Boutique

Autre (à préciser)

571 667

980 000

999 600

1 019 592

1 039 984

571 667

980 000

999 600

1 019 592

1 039 984

Chiffre d'affaires Gestion Locative

Chiffre d'affaires Gestion Locative

Autre (à préciser)

2 917

5 000

5 000

5 000

5 000

2 917

5 000

5 000

5 000

5 000

-

-

-

-

-

Chiffre d'affaires Autre

Prestation Scientifique

Autre (prestation,animation)

26 833

46 000

46 920

47 858

48 816

4 667

8 000

8 160

8 323

8 490

22 167

38 000

38 760

39 535

40 326

TOTAL RECETTES KELONIA

1 443 848

2 475 169

2 498 144

2 521 648

2 545 694

MADOI

Tarifs unitaires Billeterie (€)

1. Recettes

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
 Reçu en préfecture le 30/05/2024
 Publié le 30/05/2024
 ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



Plein tarif	
Tarif réduit	
Tarif Scolaire	
Tarif scolaire visite + atelier	
Tarif visite guidée expo temporaire et Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée Domaine + tasse café	
Tarif réduit visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif réduit visite guidée expo + Domaine - 10 pers.	
Tarif réduit visite guidée Domaine + tasse café - 10 pers.	
Tarif exonérés (JEP, NDM, 20 Décembre, Guétali, exonérés classiques : journalistes, -de 4 ans, ICOM)	
Fête du café	
Nocturnes	
Ateliers vacances	

5	5	5		
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
5	5	5	5	5
16	16	16	16	16
8	8	8	8	8
11	11	11	11	11
6	6	6	6	6
12	12	12	12	12
9	9	9	9	9
-	-	-	-	-
2	2	2	2	2
28	28	28	28	28
12	12	12	12	12

Nombre entrées Billeterie	
Plein tarif	
Tarif réduit	
Scolaire	
Tarif scolaire visite + atelier	
Tarif visite guidée expo temporaire et Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée Domaine + tasse café	
Tarif réduit visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif réduit visite guidée expo + Domaine - 10 pers.	
Tarif réduit visite guidée Domaine + tasse café - 10 pers.	
Tarif exonérés (JEP, NDM, 20 Décembre, Guétali, exonérés classiques : journalistes, -de 4 ans, ICOM)	
Tarif évènementiels/activités (Fete du café, Nocturnes, ateliers vacances) (10% des visiteurs)	

10 200	16 670	14 254	14 254	16 670
2 856	2 834	1 853	1 853	2 834
1 020	834	1 425	1 425	834
1 530	3 334	2 138	2 138	3 334
306	500	428	428	500
816	834	1 140	1 140	834
1 020	2 501	2 138	2 138	2 501
102	500	285	285	500
102	333	285	285	333
102	333	143	143	333
102	333	143	143	333
1 224	2 167	2 138	2 138	2 167
1 020	2 167	2 138	2 138	2 167

Chiffre d'affaires Billeterie	
Plein tarif	
Tarif réduit	
Scolaire	
Tarif scolaire visite + atelier	
Tarif visite guidée expo temporaire et Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif visite guidée Domaine + tasse café	
Tarif réduit visite guidée expo temporaire ou Domaine - 10 pers	
Tarif réduit visite guidée expo + Domaine - 10 pers.	
Tarif réduit visite guidée Domaine + tasse café - 10 pers.	
Tarif exonérés (JEP, NDM, 20 Décembre, Guétali, exonérés classiques : journalistes, -de 4 ans, ICOM)	
Tarif évènementiels/activités (Fete du café, Nocturnes, ateliers vacances) (10% des visiteurs)	

57 732	97 853	85 241	85 241	97 853
14 280	14 170	9 265	9 265	14 170
2 040	1 668	2 850	2 850	1 668
4 590	10 002	6 414	6 414	10 002
1 530	2 500	2 140	2 140	2 500
13 056	13 344	18 240	18 240	13 344
8 160	20 008	17 104	17 104	20 008
1 122	5 500	3 135	3 135	5 500
612	1 998	1 710	1 710	1 998
1 224	3 996	1 716	1 716	3 996
918	2 997	1 287	1 287	2 997
10 200	21 670	21 380	21 380	21 670

Chiffre d'affaires Boutique
Chiffre d'affaires Boutique

28 000	50 000	35 000	28 000	50 000
28 000	50 000	35 000	28 000	50 000

1. Recettes

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE

Autre (à préciser)

Chiffre d'affaires Gestion Locative
Chiffre d'affaires Gestion Locative
Autre (à préciser)

Chiffre d'affaires Autre
Autre (à préciser)
Autre (à préciser)

TOTAL RECETTES MADOI

	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000

	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---

	90 732	157 853	130 241	123 241	157 853
--	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Stella Matutina

Tarifs unitaires Billeterie (€)
Plein tarif
Tarif réduit
Scolaire
Autre (à préciser)
Autre (à préciser)
Autre (à préciser)

Nombre entrées Billeterie
Plein tarif
Tarif réduit
Scolaire
Exonérés
Developpement culturel+événementiel (concerts, nocturnes, spectacles, ateliers , guetalis..)
Autre (à préciser)

Chiffre d'affaires Billeterie
Plein tarif
Tarif réduit
Scolaire
Autre (à préciser)
Autre (à préciser)

Chiffre d'affaires Boutique
Chiffre d'affaires Boutique
Autre (à préciser)

Chiffre d'affaires Gestion Locative
Chiffre d'affaires Gestion locative
Bar à jus

	9	9	9	9	9
	6	6	6	6	6
	2	2	2	2	2

	34 200	69 000	71 500	73 500	75 500
	15 200	33 000	34 000	34 500	35 000
	5 100	9 500	10 000	10 500	11 000
	7 200	10 000	10 500	11 000	11 500
	4 200	9 500	9 500	9 500	9 500
	2 500	7 000	7 500	8 000	8 500

	181 800	374 000	387 000	395 500	404 000
	136 800	297 000	306 000	310 500	315 000
	30 600	57 000	60 000	63 000	66 000
	14 400	20 000	21 000	22 000	23 000
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-

	150 000	314 000	323 500	333 000	342 000
	150 000	314 000	323 500	333 000	342 000

	228 116	454 192	464 192	469 192	474 192
	226 020	450 000	460 000	465 000	470 000
	2 096	4 192	4 192	4 192	4 192

1. Recettes

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE

Chiffre d'affaires Autre
Visite guidée (20 ou 25 euros)
Cinéma 4 D (4 et 2 euros)
Agence de voyage (PT 8 ; TR 5)
Developpement culturel+événementiel (concerts, nocturnes, spectacles, ateliers , guetalis..)

31 080	50 900	53 050		
1 500	3 000	3 000	3 000	3 000
14 000	17 000	19 000	22 000	24 000
580	900	1 050	1 050	1 050
15 000	30 000	30 000	30 000	30 000

TOTAL RECETTES STELLA MATUTINA

590 996 1 193 092 1 227 742 1 253 742 1 278 242

Budget

Siège

Chiffre d'affaires Siège
Produits activités annexes et ventes CE
Autre (à préciser)

55 000	110 000	110 000	110 000	110 000
55 000	110 000	110 000	110 000	110 000

TOTAL RECETTES SIEGE

55 000 110 000 110 000 110 000 110 000

238 749 419 559 421 399 424 966 431 253



REGION REUNION

CHARGES

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

Début de période

Fin de période

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028

Cité du Volcan

(*) présentation des charges issue du rapport de gestion 2021

Charges d'exploitation
Exploitation
Technique de 1 à 3
Informatique
Culturel et médiation
Scientifique
Communication
Honoraires
Impôts et taxes
Services bancaires
Mise à disposition
Assurances
Aléas
Redevance
Equipements à renouveler
Maintenance niveau 4

517 896	851 057	855 162	905 449	857 706
159 867	289 465	291 500	293 715	295 900
184 842	316 872	316 872	316 872	316 872
29 079	50 150	52 150	50 150	50 150
50 566	90 000	90 000	90 000	90 000
45 000	30 000	30 000	80 000	30 000
32 083	55 000	55 000	55 000	55 000
12 200	12 200	12 200	12 200	12 200
4 083	7 070	7 141	7 212	7 284
175	300	300	300	300

Kélonia

Charges d'exploitation
Exploitation
Technique de 1 à 3
Informatique
Culturel et médiation
Scientifique
Communication
Honoraires
Impôts et taxes
Services bancaires
Mise à disposition
Assurances
Aléas
Redevance
Equipements à renouveler
Maintenance niveau 4

816 701	1 389 052	1 390 463	1 400 611	1 413 001
353 500	608 000	619 760	631 755	643 990
226 200	387 772	387 772	387 772	387 772
43 750	56 550	46 050	44 050	44 050
69 125	120 000	120 000	120 000	120 000
103 250	180 000	180 000	180 000	180 000
8 451	15 000	15 000	15 000	15 000
2 042	3 500	3 500	3 500	3 500
8 750	15 150	15 302	15 455	15 609
1 633	3 080	3 080	3 080	3 080

MADOI

2. Charges

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
 Reçu en préfecture le 30/05/2024
 Publié le 30/05/2024
 ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE

Charges d'exploitation
Exploitation
Technique
Informatique
Culturel et médiation
Scientifique
Communication
Honoraires
Impôts et taxes
Services bancaires
Mise à disposition
Assurances
Aléas
Redevance
Equipements à renouveler
Maintenance niveau 4

400 410	594 010	654 510	649 310	581 510
22 300	40 000	31 000	24 300	40 000
172 202	288 060	288 060	288 060	288 060
41 650	54 950	44 450	45 950	42 450
55 708	100 000	100 000	100 000	100 000
70 000	50 000	130 000	130 000	50 000
28 000	50 000	50 000	50 000	50 000
10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
550	700	700	700	700
	300	300	300	300

Stella Matutina

Charges d'exploitation
Exploitation
Technique
Informatique
Culturel et médiation
Scientifique
Communication
Honoraires-amo
Impôts et taxes
Services bancaires
Mise à disposition
Assurances
Aléas
Redevance
Equipements à renouveler
Maintenance de niveau 4

848 902	1 461 613	1 462 335	1 468 807	1 476 979
225 542	455 900	467 100	475 550	483 700
339 044	593 533	593 533	593 533	593 533
56 850	69 650	59 150	57 150	57 150
100 000	145 000	145 000	145 000	145 000
58 333	100 000	100 000	100 000	100 000
32 667	60 000	60 000	60 000	60 000
35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
1 167	2 200	2 222	2 244	2 267
300	330	330	330	330

Siège

Charges d'exploitation
Exploitation
Technique
Informatique
Culturel et médiation
Scientifique
Communication
Honoraires
Impôts, taxes et versements assimilés


346 859	477 309	479 309	477 309	477 309
33 000	66 000	66 000	66 000	66 000
95 225	75 000	75 000	75 000	75 000
56 933	86 900	88 900	86 900	86 900
30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
5 833	10 000	10 000	10 000	10 000
60 801	90 000	90 000	90 000	90 000
6 500	16 500	16 500	16 500	16 500

Services bancaires
Mise à disposition
Assurances
Aléas
Redevance
Equipements à renouveler
Maintenance niveau 4
Autres

2. Charges

9 333	16 000	16 000		
22 225	41 909	41 909	41 909	41 909
27 008	45 000	45 000	45 000	45 000

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
 Reçu en préfecture le 30/05/2024
 Publié le 30/05/2024
 ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE





REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028

Cité du Volcan

ETP
Direction
Secrétariat
Développement culturel et commercial
Scientifique
Technique
Exploitation

32,33	32,33	32,33	32,33	32,33
2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
13,33	13,33	13,33	13,33	13,33

Rémunération brute
Direction
Secrétariat
Développement culturel et commercial
Scientifique
Technique
Exploitation

663 822	1 147 332	1 163 527	1 179 954	1 196 618
73 528	127 308	129 218	131 156	133 123
43 537	75 381	76 512	77 659	78 824
47 282	81 867	83 095	84 341	85 607
118 422	203 009	205 039	207 089	209 160
133 156	230 550	234 008	237 518	241 081
247 897	429 217	435 655	442 190	448 823



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Charges sociales
Direction
Secrétariat
Développement culturel et commercial
Scientifique
Technique
Exploitation

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
135 647	234 689	238 122	241 605	245 141
36 646	63 451	64 403	65 369	66 349
4 900	8 484	8 611	8 740	8 872
14 870	25 747	26 133	26 525	26 923
10 196	17 478	17 653	17 829	18 008
29 343	50 805	51 567	52 341	53 126
39 692	68 724	69 755	70 801	71 863

Kélonia

ETP
Direction
Secrétariat
Commercial
Scientifique et médiation
Technique
Centre des soins

32,49	32,49	32,49	32,49	32,49
1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
8,33	8,33	8,33	8,33	8,33
7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
7,16	7,16	7,16	7,16	7,16



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Rémunération brute
Direction
Secrétariat
Commercial
Scientifique et médiation
Technique
Centre de soins

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
664 538	1 112 253	1 127 599	1 143 166	1 158 948
45 337	78 498	79 675	80 871	82 084
37 927	65 668	66 653	67 653	68 668
151 312	261 986	265 916	269 905	273 953
176 552	267 339	270 012	272 713	275 440
119 593	207 067	210 173	213 326	216 525
133 817	231 695	235 170	238 698	242 278

Charges sociales
Direction
Secrétariat
Commercial
Scientifique et médiation
Technique
Centre de soins

130 438	225 370	228 513	231 700	234 933
22 431	38 838	39 421	40 012	40 612
7 344	12 716	12 907	13 100	13 297
24 233	41 958	42 587	43 226	43 875
27 769	47 604	48 080	48 561	49 046
18 622	32 243	32 727	33 218	33 716
30 039	52 011	52 791	53 583	54 387

MADOI



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

ETP
Direction
Secrétariat/Administration
Commercial
Scientifique
Technique

Rémunération brute
Direction (coût)
Secrétariat/Administration
Commercial
Scientifique
Technique
Autre (à préciser)

Charges sociales

01/06/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2026 31/12/2026	01/01/2027 31/12/2027	01/01/2028 31/12/2028
19,53	19,53	19,53	19,53	19,53
1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
1,12	1,12	1,12	1,12	1,12
6,41	6,41	6,41	6,41	6,41
5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
6,00	6,00	6,00	6,00	6,00

342 915	607 227	615 278	623 363	635 586
32 934	70 517	70 517	70 431	74 360
18 607	32 216	32 699	33 190	33 688
102 371	177 248	179 907	182 605	185 344
80 805	139 908	142 007	144 137	146 299
108 198	187 338	190 148	193 000	195 895

45 787	79 279	80 468	81 675	82 900



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Direction
Secrétariat/Administration
Commercial
Scientifique
Technique

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
2 962	5 129	5 206	5 284	5 363
15 805	27 365	27 775	28 192	28 615
13 565	23 488	23 840	24 198	24 561
13 455	23 297	23 646	24 001	24 361

Stella Matutina

ETP
Direction
Pôle administratif
Secrétariat
Evènementiel
Médiation culturelle
Collection
Billetterie Muséo
Boutique
Technique
Sécurité

41,83	41,83	41,83	41,83	41,83
1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
13,83	13,83	13,83	13,83	13,83
4,00	4,00	4,00	4,00	4,00



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Rémunération brute
Direction (coût pmad)
Pôle administratif
Secrétariat
Evènementiel
Médiation culturelle
Collection
Billetterie Muséo
Boutique
Technique
Sécurité

Charges sociales
Pôle administratif
Secrétariat
Evènementiel
Médiation culturelle
Collection
Billetterie Muséo

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
780 767	1 377 297	1 395 472	1 414 851	1 433 565
60 174	130 686	130 686	131 621	131 621
58 981	102 122	103 654	105 209	106 787
13 707	23 732	24 088	24 449	24 816
69 715	120 707	122 518	124 355	126 221
61 087	104 720	105 767	106 825	107 893
68 708	118 963	120 747	122 559	124 397
82 964	143 647	145 802	147 989	150 209
83 858	145 195	147 373	149 584	151 827
215 664	373 408	379 009	384 694	390 465
65 909	114 117	115 829	117 566	119 330
88 790	153 623	155 872	158 155	160 470
9 984	17 286	17 545	17 808	18 076
1 568	2 715	2 756	2 797	2 839
12 438	21 535	21 858	22 186	22 519
6 439	11 038	11 148	11 260	11 372
8 660	14 994	15 219	15 447	15 679
7 640	13 228	13 426	13 628	13 832



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Boutique
Technique
Sécurité

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
10 592	18 339	18 614	18 893	19 177
23 958	41 482	42 104	42 736	43 377
7 511	13 006	13 201	13 399	13 600

Siège

ETP
Direction
Secrétariat
Administration et finances
Dévelop commercial et territorial
Ressources humaines

28,12	28,12	28,12	28,12	28,12
5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
1,12	1,12	1,12	1,12	1,12
12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Rémunération brute
Direction
Secrétariat
Administration et finances
Dévelop commercial et territorial
Ressources humaines

740 556	1 284 698	1 301 517	1 318 564	1 335 841
243 708	421 963	428 292	434 717	441 238
27 154	47 015	47 720	48 436	49 163
281 761	490 326	495 229	500 182	505 183
149 686	259 172	263 060	267 005	271 011
38 247	66 222	67 215	68 224	69 247

Charges sociales
Direction
Secrétariat
Administration et finances

196 114	340 986	345 597	350 272	355 013
105 952	183 449	186 201	188 994	191 829
4 854	8 405	8 531	8 659	8 789
57 474	100 719	101 726	102 743	103 771



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

ETP et charges de personnel

Début de période

Fin de période

Développement commercial et territorial
Ressources humaines

01/06/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2026 31/12/2026	01/01/2027 31/12/2027	01/01/2028 31/12/2028
25 557	44 470	45 137	45 814	46 501
2 277	3 943	4 002	4 062	4 123

Autre frais de personnel

Taxes
Taxes sur salaires
AGEFIP

21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
21 000	21 000	21 000	21 000	21 000

Autres frais de personnel
Formation
Recrutement
Médecine / Infirmerie
Médaille du travail
CPF
Budget du CSE et activités

58 366	97 679	94 679	94 679	94 679
25 000	45 000	45 000	45 000	45 000
10 033	18 000	18 000	18 000	18 000
5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
3 000	3 000			
15 333	26 679	26 679	26 679	26 679



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CITE DU VOLCAN

	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
Début de période					
Fin de période					
RECETTES ANNUELLES	775 016	1 338 580	1 346 562	1 354 340	1 362 936
Billetterie	407 934	705 755	709 262	711 915	715 496
Boutique	236 250	407 025	410 000	412 025	414 000
Gestion locative	11 667	20 500	21 000	23 000	25 000
Autre	119 165	205 300	206 300	207 400	208 440
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS (REMBOURSEMENT)	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200
CHARGES D'EXPLOITATION	517 896	851 057	855 162	905 449	857 706
Exploitation	- 159 867	- 289 465	- 291 500	- 293 715	- 295 900
Technique 1 à 3	- 184 842	- 316 872	- 316 872	- 316 872	- 316 872
Informatique	- 29 079	- 50 150	- 52 150	- 50 150	- 50 150
Développement culturel et médiation	- 50 566	- 90 000	- 90 000	- 90 000	- 90 000
Scientifique	- 45 000	- 30 000	- 30 000	- 80 000	- 30 000
Ccommunication	- 32 083	- 55 000	- 55 000	- 55 000	- 55 000
Honoraires	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	- 12 200	- 12 200	- 12 200	- 12 200	- 12 200
Services bancaires	- 4 083	- 7 070	- 7 141	- 7 212	- 7 284
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Assurances	- 175	- 300	- 300	- 300	- 300
Aléas	-	-	-	-	-
Redevance	-	-	-	-	-
Maintenance niveau 4	-	-	-	-	-
Equipement à renouveler	-	-	-	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	799 469	1 382 021	1 401 649	1 421 559	1 441 759
Rémunérations brutes	- 663 822	- 1 147 332	- 1 163 527	- 1 179 954	- 1 196 618
Charges sociales	- 135 647	- 234 689	- 238 122	- 241 605	- 245 141
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	608 825	997 418	1 053 045	1 104 831	973 314
Compensation fixe dont GUETALI	608 825	997 418	1 053 045	1 104 831	973 314
Compensation variable	-	-	-	-	-
Dotations entretien maintenance	-	-	-	-	-
Dotation équipement	-	-	-	-	-
Remboursement de la part variable	-	-	-	-	-
GUETALI	-	-	-	-	-
Remboursement Taxe OM	-	-	-	-	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	70 676	107 121	146 996	136 363	40 985
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dotations aux amortissements (-)	- 25 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	45 676	57 121	96 996	86 363	9 015
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	45 676	57 121	96 996	86 363	9 015
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
A détailler (-)					
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	45 676	57 121	96 996	86 363	9 015



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL KELONIA

	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
Début de période					
Fin de période					
RECETTES ANNUELLES	1 443 848	2 475 169	2 498 144	2 521 648	2 545 694
Billetterie	842 432	1 444 169	1 446 624	1 449 198	1 451 895
Boutique	571 667	980 000	999 600	1 019 592	1 039 984
Gestion locative	2 917	5 000	5 000	5 000	5 000
Autre	26 833	46 000	46 920	47 858	48 816
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS (REMBOURSEMENT*)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
CHARGES D'EXPLOITATION	816 701	1 389 052	1 390 463	1 400 611	1 413 001
Exploitation	- 353 500	- 608 000	- 619 760	- 631 755	- 643 990
Technique 1 à 3	- 226 200	- 387 772	- 387 772	- 387 772	- 387 772
Informatique	- 43 750	- 56 550	- 46 050	- 44 050	- 44 050
Culturel et Médiation	- 69 125	- 120 000	- 120 000	- 120 000	- 120 000
Scientifique	- 103 250	- 180 000	- 180 000	- 180 000	- 180 000
Communication	- 8 451	- 15 000	- 15 000	- 15 000	- 15 000
Honoraires	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	- 2 042	- 3 500	- 3 500	- 3 500	- 3 500
Services bancaires	- 8 750	- 15 150	- 15 302	- 15 455	- 15 609
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Aléa	-	-	-	-	-
Assurances	- 1 633	- 3 080	- 3 080	- 3 080	- 3 080
Redevance	-	-	-	-	-
Equipements à renouveler	-	-	-	-	-
Maintenance niveau 4	-	-	-	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	794 976	1 337 623	1 356 112	1 374 866	1 393 881
Rémunérations brutes	- 664 538	- 1 112 253	- 1 127 599	- 1 143 166	- 1 158 948
Charges sociales	- 130 438	- 225 370	- 228 513	- 231 700	- 234 933
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	185 714	416 098	500 162	444 250	417 398
Compensation fixe	183 089	411 598	495 662	439 750	412 898
Compensation variable	-	-	-	-	-
Remboursement de la compensation variable	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance	-	-	-	-	-
Remboursement Taxe OM	-	-	-	-	-
Dotation équipement	-	-	-	-	-
DEAL	2 625	4 500	4 500	4 500	4 500
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	19 385	166 092	253 232	191 921	157 711
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	25 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dotations aux amortissements (-)	- 25 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 615	116 092	203 232	141 921	107 711
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 615	116 092	203 232	141 921	107 711
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
A détailler (-)					
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 615	116 092	203 232	141 921	107 711



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL MADOI

Début de période

Fin de période

	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
RECETTES ANNUELLES	90 732	157 853	130 241	123 241	157 853
Billetterie	57 732	97 853	85 241	85 241	97 853
Boutique	28 000	50 000	35 000	28 000	50 000
Gestion locative	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Autre	-	-	-	-	-
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS (REMBOURSEMENT)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
CHARGES D'EXPLOITATION	- 400 410	- 594 010	- 654 510	- 649 310	- 581 510
Exploitation	- 22 300	- 40 000	- 31 000	- 24 300	- 40 000
Technique 1 à 3	- 172 202	- 288 060	- 288 060	- 288 060	- 288 060
Informatique	- 41 650	- 54 950	- 44 450	- 45 950	- 42 450
Culturel et médiation	- 55 708	- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 100 000
Scientifique	- 70 000	- 50 000	- 130 000	- 130 000	- 50 000
communication	- 28 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
Honoraires	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	- 10 000	- 10 000	- 10 000	- 10 000	- 10 000
Services bancaires	- 550	- 700	- 700	- 700	- 700
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Assurances	-	- 300	- 300	- 300	- 300
Aléa	-	-	-	-	-
Redevance	-	-	-	-	-
Equipements à renouveler	-	-	-	-	-
Maintenance niveau 4	-	-	-	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	- 388 702,0	- 686 506,0	- 695 745,8	- 705 038,3	- 718 486,4
Rémunérations brutes	- 309 981,0	- 536 710,0	- 544 760,7	- 552 932,1	- 561 226,0
Charges sociales	- 45 787,0	- 79 279,0	- 80 468,2	- 81 675,2	- 82 900,3
mise à disposition	- 32 934,0	- 70 517,0	- 70 517,0	- 70 431,0	- 74 360,0
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	625 742,7	1 090 873,3	984 319,8	1 196 145,5	1 146 373,9
Compensation fixe	625 742,7	1 090 873,3	984 319,8	1 196 145,5	1 146 373,9
Compensation variable	-	-	-	-	-
Remboursement part variable	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance	-	-	-	-	-
Dotation équipement	-	-	-	-	-
Remboursement Taxe OM	-	-	-	-	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 71 637,3	- 30 789,7	- 234 695,0	- 33 961,8	- 5 230,6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- 10 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0
Dotations aux amortissements (-)	- 10 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0	- 25 000,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 81 637,3	- 55 789,7	- 259 695,0	- 58 961,8	- 19 769,4
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 81 637,3	- 55 789,7	- 259 695,0	- 58 961,8	- 19 769,4
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
A détailler (-)					
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 81 637,3	- 55 789,7	- 259 695,0	- 58 961,8	- 19 769,4



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL STELA MATUTINA

	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Début de période	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
Fin de période	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
RECETTES ANNUELLES	590 996	1 193 092	1 227 742	1 253 742	1 278 242
Billetterie	181 800	374 000	387 000	395 500	404 000
Boutique	150 000	314 000	323 500	333 000	342 000
Gestion locative	228 116	454 192	464 192	469 192	474 192
Autre	31 080	50 900	53 050	56 050	58 050
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS (REMBOURSEMENT)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION	848 902	1 461 613	1 462 335	1 468 807	1 476 979
Exploitation	- 225 542	- 455 900	- 467 100	- 475 550	- 483 700
Technique	- 339 044	- 593 533	- 593 533	- 593 533	- 593 533
Informatique	- 56 850	- 69 650	- 59 150	- 57 150	- 57 150
Culturel et médiation	- 100 000	- 145 000	- 145 000	- 145 000	- 145 000
Scientifique	- 58 333	- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 100 000
Communication	- 32 667	- 60 000	- 60 000	- 60 000	- 60 000
Honoraires	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	- 35 000	- 35 000	- 35 000	- 35 000	- 35 000
Services bancaires	- 1 167	- 2 200	- 2 222	- 2 244	- 2 267
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Assurances	- 300	- 330	- 330	- 330	- 330
Aléas	-	-	-	-	-
Redevance	-	-	-	-	-
Equipement à renouveler	-	-	-	-	-
Maintenance niveau 4	-	-	-	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	869 557	1 530 920	1 551 344	1 573 005	1 594 035
Rémunérations brutes	- 720 593	- 1 246 611	- 1 264 786	- 1 283 230	- 1 301 944
Charges sociales	- 88 790	- 153 623	- 155 872	- 158 155	- 160 470
Autres, à détailler	- 60 174	- 130 686	- 130 686	- 131 621	- 131 621
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	1 132 118	1 940 451	1 925 310	1 680 607	1 866 541
Compensation fixe	1 132 118	1 940 451	1 925 310	1 680 607	1 866 541
Compensation variable	-	-	-	-	-
Remboursement compensation variable	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance	-	-	-	-	-
Dotation équipement	-	-	-	-	-
Remboursement taxe OM	-	-	-	-	-
GUETALI	-	-	-	-	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 654	144 011	142 373	104 463	76 769
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dotations aux amortissements (-)	- 20 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 346	94 011	92 373	154 463	26 769
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	12 346	94 011	92 373	154 463	26 769
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
A détailler (-)					
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	12 346	94 011	92 373	154 463	26 769



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL SIEGE

Début de période

01/06/2024 01/01/2025 01/01/2026 01/01/2027 01/01/2028

Fin de période

31/12/2024 31/12/2025 31/12/2026 31/12/2027 31/12/2028

RECETTES ANNUELLES

Produits activités annexes et vente CE (siège)

Autres, à détailler

	55 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Produits activités annexes et vente CE (siège)	55 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Autres, à détailler					

CHARGES D'EXPLOITATION

Exploitation

Technique

Informatique

Culturel et médiation

Scientifique

Communication

Honoraires

Impôts et taxes

Services bancaires

Mise à disposition

Assurances

Loyer

Autres charges

Autres, à détailler

	346 859	477 309	479 309	477 309	477 309
Exploitation	33 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Technique	95 225	75 000	75 000	75 000	75 000
Informatique	56 933	86 900	88 900	86 900	86 900
Culturel et médiation	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Scientifique	-	-	-	-	-
Communication	5 833	10 000	10 000	10 000	10 000
Honoraires	60 801	90 000	90 000	90 000	90 000
Impôts et taxes	6 500	16 500	16 500	16 500	16 500
Services bancaires	9 333	16 000	16 000	16 000	16 000
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Assurances	22 225	41 909	41 909	41 909	41 909
Loyer	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Autres, à détailler	27 008	45 000	45 000	45 000	45 000

CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel

Charges sociales et fiscales

Taxes

Autres charges de personnel

	1 016 036	1 744 363	1 762 793	1 784 515	1 806 533
Charges de personnel	740 556	1 284 698	1 301 517	1 318 564	1 335 841
Charges sociales et fiscales	196 114	340 986	345 597	350 272	355 013
Taxes	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
Autres charges de personnel	58 366	97 679	94 679	94 679	94 679

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Compensation fixe

Compensation variable

Remboursement part variable

	1 322 266	2 154 584	2 136 589	2 173 592	2 195 799
Compensation fixe	1 312 266	2 144 584	2 126 589	2 163 592	2 185 799
Compensation variable	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Remboursement part variable	-	-	-	-	-

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

	14 371	42 912	4 487	21 768	21 957
--	--------	--------	-------	--------	--------

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Dotations aux amortissements (-)

	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Dotations aux amortissements (-)	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000

RESULTAT D'EXPLOITATION

	4 371	22 912	15 513	1 768	1 957
--	-------	--------	--------	-------	-------

RESULTAT FINANCIER

Produits financiers

A détailler (+)

A détailler (+)

	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					

Charges financières

Autres, à détailler (-)

Autres, à détailler (-)

	-	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
Autres, à détailler (-)					

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

	4 371	22 912	15 513	1 768	1 957
--	-------	--------	--------	-------	-------

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels

A détailler (+)

A détailler (+)

	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
A détailler (+)					

Charges exceptionnelles

A détailler (-)

A détailler (-)

	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
A détailler (-)					

IMPOT SUR LES SOCIETES (-)

--	--	--	--	--	--

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

	4 371	22 912	15 513	1 768	1 957
--	-------	--------	--------	-------	-------



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL PAR MUSEE

Début de période

Fin de période

	01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
RECETTES ANNUELLES	2 955 592	5 274 694	5 312 689	5 362 971	5 454 725
Recettes Cité du Volcan	775 016	1 338 580	1 346 562	1 354 340	1 362 936
Recettes Kélonia	1 443 848	2 475 169	2 498 144	2 521 648	2 545 694
Recettes MADOI	90 732	157 853	130 241	123 241	157 853
Recettes Stella Matutina	590 996	1 193 092	1 227 742	1 253 742	1 278 242
Recettes siège	55 000	110 000	110 000	110 000	110 000
AUTRES PRODUITS	9700	9700	9700	9700	9700
TEOM	9 700	9 700	9 700	9 700	9 700
CHARGES D'EXPLOITATION	- 2 930 769	- 4 773 040	- 4 841 779	- 4 901 486	- 4 806 505
Charges Cité du Volcan	- 517 896	- 851 057	- 855 162	- 905 449	- 857 706
Charges Kélonia	- 816 701	- 1 389 052	- 1 390 463	- 1 400 611	- 1 413 001
Charges MADOI	- 400 410	- 594 010	- 654 510	- 649 310	- 581 510
Charges Stella Matutina	- 848 902	- 1 461 613	- 1 462 335	- 1 468 807	- 1 476 979
Charges siège	- 346 859	- 477 309	- 479 309	- 477 309	- 477 309
CHARGES DE PERSONNEL	- 3 868 740	- 6 681 433	- 6 767 644	- 6 858 984	- 6 954 694
Charges personnel Cité du Volcan	- 799 469	- 1 382 021	- 1 401 649	- 1 421 559	- 1 441 759
Charges personnel Kélonia	- 794 976	- 1 337 623	- 1 356 112	- 1 374 866	- 1 393 881
Charges personnel MADOI	- 355 768	- 615 989	- 625 229	- 634 607	- 644 126
Charges personnel Stella Matutina	- 809 383	- 1 400 234	- 1 420 658	- 1 441 384	- 1 462 414
Charges personnel siège	- 936 670	- 1 625 684	- 1 647 114	- 1 668 836	- 1 690 854
Taxes	- 21 000	- 21 000	- 21 000	- 21 000	- 21 000
Autres frais de personnel	- 58 366	- 97 679	- 94 679	- 94 679	- 94 679
	- 32 934	- 70 517	- 70 517	- 70 431	- 74 360
	- 60 174	- 130 686	- 130 686	- 131 621	- 131 621
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	3 874 665	6 599 426	6 599 426	6 599 426	6 599 426
Compensation fixe Cité du Volcan	608 825	997 418	1 053 045	1 104 831	973 314
Compensation fixe Kélonia	183 089	411 598	495 662	439 750	412 898
Compensation fixe MADOI	625 743	1 090 873	984 320	1 196 145	1 146 374
Compensation fixe Stella Matutina	1 132 118	1 940 451	1 925 310	1 680 607	1 866 541
Compensation fixe siège	1 312 266	2 144 584	2 126 589	2 163 592	2 185 799

5.a. CEP total par musée

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE

Compensation variable Cité du Volcan	-	-	-	-	-
Compensation variable Kélonia	-	-	-	-	-
Compensation variable MADOI	-	-	-	-	-
Compensation variable Stella Matutina	-	-	-	-	-
Compensation variable siège	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance Cité du Volcan	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance Kélonia	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance MADOI	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance Stella Matutina	-	-	-	-	-
Dotation équipement Cité du Volcan	-	-	-	-	-
Dotation équipement Kélonia	-	-	-	-	-
Dotation équipement MADOI	-	-	-	-	-
Dotation équipement Stella Matutina	-	-	-	-	-
Autres Cité du Volcan	-	-	-	-	-
Autres Kelonia	2 625	4 500	4 500	4 500	4 500
Autres Madoi	-	-	-	-	-
Autres Stella Matutina	-	-	-	-	-
Autres Siège	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 448	429 346	312 392	211 627	302 652
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90 000	195 000	195 000	195 000	195 000
Dotation Cité du Volcan	- 25 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
Dotation Kélonia	- 25 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
Dotation MADOI	- 10 000	- 25 000	- 25 000	- 25 000	- 25 000
Dotation Stella Matutina	- 20 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000	- 50 000
Dotation Siège	- 10 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000	- 20 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					


IMPOT SUR LES SOCIETES (-)

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

5.a. CEP total par musée

-	49 552	234 346	117 392	16 627	107 652

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 30/05/2024
ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE





REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées régionaux

COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNEL PAR TYPOLOGIE

	01/06/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2026 31/12/2026	01/01/2027 31/12/2027	01/01/2028 31/12/2028
Début de période					
Fin de période					
RECETTES ANNUELLES	2 955 592	5 274 694	5 312 689	5 362 971	5 454 725
Billetterie	1 489 898	2 621 777	2 628 127	2 641 854	2 669 244
Boutique	985 917	1 751 025	1 768 100	1 792 617	1 845 984
Gestion locative	247 700	489 692	500 192	507 192	514 192
Autre	177 078	302 200	306 270	311 308	315 306
Produits activités annexes et vente CE (siège)	55 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Autres, à détailler					
AUTRES PRODUITS (REMBOURSEMENT)*	9 700	9 700	9 700	9 700	9 700
TEOM	9 700	9 700	9 700	9 700	9 700
CHARGES D'EXPLOITATION	- 2 930 769	- 4 773 040	- 4 841 779	- 4 901 486	- 4 806 505
Exploitation	- 794 209	- 1 459 365	- 1 475 360	- 1 491 320	- 1 529 590
Technique (maintenance de 1 à 3)	- 1 017 512	- 1 661 236	- 1 661 236	- 1 661 236	- 1 661 236
Informatique	- 228 263	- 318 200	- 290 700	- 284 200	- 280 700
Culturel et médiation	- 305 400	- 485 000	- 485 000	- 485 000	- 485 000
Scientifique	- 276 583	- 360 000	- 440 000	- 490 000	- 360 000
communication	- 107 035	- 190 000	- 190 000	- 190 000	- 190 000
Honoraires	- 60 801	- 90 000	- 90 000	- 90 000	- 90 000
Impôts et taxes	- 65 742	- 77 200	- 77 200	- 77 200	- 77 200
Services bancaires	- 23 883	- 41 120	- 41 364	- 41 611	- 41 860
Mise à disposition	-	-	-	-	-
Assurances	- 24 333	- 45 919	- 45 919	- 45 919	- 45 919
Equipements à renouveler	-	-	-	-	-
Maintenance niveau 4	-	-	-	-	-
Autres	- 27 008	- 45 000	- 45 000	- 45 000	- 45 000
CHARGES DE PERSONNEL	- 3 868 740	- 6 681 433	- 6 767 644	- 6 858 984	- 6 954 694
Rémunérations brutes	- 3 192 598	- 5 528 807	- 5 603 392	- 5 679 898	- 5 760 558
Charges sociales	- 596 776	- 1 033 947	- 1 048 572	- 1 063 407	- 1 078 457
Taxes	- 21 000	- 21 000	- 21 000	- 21 000	- 21 000
Autres frais de personnel	- 58 366	- 97 679	- 94 679	- 94 679	- 94 679
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	3 874 665	6 599 426	6 599 426	6 599 426	6 599 426
Compensation fixe dont GUETALI	3 862 040	6 584 926	6 584 926	6 584 926	6 584 926
Compensation variable	-	-	-	-	-
Remboursement de la part variable	-	-	-	-	-
Dotation entretien maintenance	-	-	-	-	-
Dotation équipement	-	-	-	-	-
GUETALI	-	-	-	-	-
Autres	12 625	14 500	14 500	14 500	14 500
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 448	429 346	312 392	211 627	302 652
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- 90 000	- 195 000	- 195 000	- 195 000	- 195 000
Dotations aux amortissements (-)	- 90 000	- 195 000	- 195 000	- 195 000	- 195 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 49 552	234 346	117 392	16 627	107 652
RESULTAT FINANCIER	-	-	-	-	-
Produits financiers	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
Charges financières	-	-	-	-	-
Autres, à détailler (-)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 49 552	234 346	117 392	16 627	107 652
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
A détailler (+)					
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
A détailler (-)					
IMPOT SUR LES SOCIETES (-)	-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 49 552	234 346	117 392	16 627	107 652



REGION REUNION

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Début de période
Fin de période

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028

Cité du Volcan

Total subventions d'exploitation	608 825	997 418	1 053 045	1 104 831	973 314
Compensation fixe dont Guetali	608 825	997 418	1 053 045	1 104 831	973 314
Compensation variable (*)					
Remboursement part variable					
Dotation entretien maintenance					
Dotation équipement					
GUETALI					

(*) fixé à 5% de la compensation fixe au sein des cadres financiers afin que la somme des compensations fixe et variable soit égale à 100% du déficit d'exploitation

Kélonia

Total subventions d'exploitation	185 714	416 098	500 162	444 250	417 398
Compensation fixe	183 089	411 598	495 662	439 750	412 898
Compensation variable					
Remboursement part variable					
Dotation entretien maintenance					
Dotation équipement					
Remboursement de la Taxe OM					
DEAL	2 625	4 500	4 500	4 500	4 500

MADOI

Total subventions d'exploitation	625 743	1 090 873	984 320	1 196 145	1 146 374
Compensation fixe	625 743	1 090 873	984 320	1 196 145	1 146 374
Compensation variable					
Remboursement de la part variable					
Dotation entretien maintenance					
Dotation équipement					

Stella Matutina

Total subventions d'exploitation	1 132 118	1 940 451	1 925 310	1 680 607	1 866 541
Compensation fixe dont Guetali	1 132 118	1 940 451	1 925 310	1 680 607	1 866 541
Compensation variable					
Dotation entretien maintenance					
Dotation équipement					
Remboursement de la Taxe OM					
GUETALI					

Siège

Total subventions d'exploitation	1 322 266	2 154 584	2 136 589	2 173 592	2 195 799
Compensation fixe	1 312 266	2 144 584	2 126 589	2 163 592	2 185 799
Contrat aidé	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000



REGION REUNION

Cadre de construction du CEP pour la SPL Réunion des Musées Régionaux

Autres produits

Début de période

Fin de période

TOTAL AUTRES PRODUITS
Remboursement de la Taxe OM CDV
Remboursement de la Taxe OM Kelonia
Remboursement de la Taxe OM Madoi
Remboursement de la Taxe OM STELLA

01/06/2024	01/01/2025	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028
31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028
9 700	9 700	9 700	9 700	9 700
4 200	4 200	4 200	4 200	4 200
1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 974-239740012-20240524-DCP2024_0216-DE



**REGION REUNION - SPL RMR / Gestion des 4 structures muséales
Kélonia, Madoi, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina**

**CONTRAT DE CONCESSION
EXPLOITATION DES MUSEES REGIONAUX
2024 - 2028**

**ANNEXES 8/9/10 – PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DE
MAINTENANCE 1 À 4 ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL
DE RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS**



1	DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
					2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		NIVEAU 4
			MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI
		Façades									
		Vitres									
		Étanchéité								Reprise étanchéité dalle-terrasse	15 000,00 €
		Toitures									
		Terrasses	1 000,00 €	entretien	10 000,00 €					Renouvellement platelage bois	
		Eaux Pluviales								Gestion ruissellement eaux de pluie	55 000,00 €
		Eaux de pluie pyramide									
		Menuiseries et serrureries extérieures	1 500,00 €	Entretien serrures et portes							
		Structure métallique									
		Dalle parement									
		Photovoltaïques et panneaux solaires									
		Peinture	5 000,00 €		15 000,00 €					Renouvellement peinture	
				Façades int. / ext. - maintenance pb d'humidité							
		Nettoyage pyramide + Verrière									
		Nettoyage mur moustache									
		Sols carrelage									
		Sols moquette									
		Sols souple									
		Reprise sols galerie									
		Orgue à feux									
		Mur béton									
		pergolas bois									
2	Les aménagements extérieurs										
		Voirie - parking	1 500,00 €	Entretien si travaux réalisés						Reprise du sol, pose d'une bordure à l'entrée du parking pour l'évacuation des eaux de pluie.	18 000,00 €
		Accès pompier	2 000,00 €	Entretien suite à la pluie (si travaux réalisés)	10 000,00 €					Reprise en grave par compactage du sol réparation des poteaux bois abimés - Minéralisation et reprise de l'accès pompier et reprise des abords	
		Chemineements piétons	2 000,00 €	Entretien suite à la pluie (si travaux réalisés)	25 000,00 €					Traitement du sol, signalétique déjà très dégradée -	
		Clôtures, portails, portillons									



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4					COMMENTAIRES	REGION DBP
				2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		
		MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	NIVEAU 4	NIVEAU 4
1 Le clos & couvert du bâtiment										
	Arrosage	4 500,00 €	Maintenance réseau d'irrigation SAPHIR	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Renouvellement irrigation	
	Réseau AEP (Réseau d'eaux potables) Réseaux EU (Réseaux d'eaux usées)	1 000,00 €	Entretien fosse septique				25 000,00 €		renouvellement épandage fosse septique	
	Réseaux EP (Réseaux d'eaux pluviales) Réseaux incendie		Compris dans dispositions réglementaires	10 000,00 €					Réfection EP écurie (refaire le drainage)	
	Fosses de séparation hydrocarbures Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)									
	Éclairages extérieurs scénographiques Mobilier									
	Bassins Mains courantes, garde-corps									
	Escaliers									
	Jardins, espaces verts	1 000,00 €	Entretien suite à la pluie (si travaux réalisés)	15 000,00 €					Réfection entrée caféière partie basse déjà ouverte aux publics (travaux de VRD et pose de grava) : sécurisation et mise en accessibilité PMR	
	Jardins, élagage	10 000,00 €	forfait annuel							
	Jardins - murs moellon Jardin entré sud Voiles, pergolas, stores, toiles tendues					5 000,00 €				
3 Les aménagements intérieurs										
	Dépoussiérage et nettoyage exposition permanente (bâtiment) Exposition permanente Expo permanente Peinture									
	Menuiseries et serrureries intérieures				20 000,00 €				Remplacement des menuiseries (portes en aluminium) du bâtiment 2025 -bureau	
	Murs, plafonds et cloisons								Reprise de l'enduit des façades (surtout dans les bureaux/accueil) et intervention (reprise enduit ou placo sur mur en façade intérieure).cf humidité	50 000,00 €
	Faux plafonds									
4 Les installations de plomberie sanitaire										
	Eau froide : compteurs, disconnecteurs, vannes, clapets antiretour..	600,00 €	Entretien							
	Traitement d'eau : filtration, bassins, pompes ... Eau chaude sanitaire : chauffe-eau, vannes, tuyauteries ... Appareils sanitaires : cuvettes et réservoirs, robinets ,chasses, urinoirs, lavabos, siphons ...			10 000,00 €	10 000,00 €				changement de l'ensemble des appareils sanitaires (datent de 2003)	
5 Les installations d'électricité CFO et CFA										



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP	
				2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		NIVEAU 4	NIVEAU 4
1 Le clos & couvert du bâtiment		MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	
Courant fort	Poste transformateur HT/BT Batterie de condensateur Raccordement réseau distribution public, TGBT, armoires divisionnaires, chemins de câbles, circuits et boîtes de dérivation, appareillage	-	€ Sur plus entretien magasin à engrain	15 000,00 €					Renouvellement installation électrique		
	Éclairage intérieur, extérieur, de sécurité			850,00 €					Renouvellement		
	Éclairage décoratif (façades, éclairage de mise en valeur ...)			10 000,00 €					Onduleur		
	Onduleur Batteries onduleur										
	Groupe électrogène										
	Amphithéâtre remplacement luminaire plafond Groupe électrogène	500,00 €	Entretien								
Courant faible	Câblage informatique (FO/Cu) et Wifi Câblage téléphonique Système de sécurité incendie et sonorisation Autocommutateur (KD) Interphonie Baies de brassage					3 500,00 €				Sécurisation des réserves et locaux techniques sensibles (baie informatique)	
	Eléments actifs										
	Eléments passifs										
6 Les installations de climatisation – ventilation											
Production de froid	Groupe frigorifique, générateur d'eau glacée,								Renouvellement de la production et de la diffusion du froid	150 000,00 €	
Distribution de froid	Filtres Pompes										
	Organes de sécurité et de réglage Expansion et accessoires Calorifuge, revêtement extérieurs et pare vapeur										
Terminaux	Ventilo convecteurs, cassettes plafonniers										
Installations aérauliques	CTA, systèmes de diffusion Ventilateurs d'extraction, VMC (DUERP) Gaines, volets de réglage, calorifuges										
Installations dites autonomes	Climatiseurs, split système, multi-split										
	VRV Roof top Déshumidificateur Brasseurs d'air										
Régulation et mesures	GTC, régulation centralisée, régulations terminales										
	Organes de contrôle et de signalisation										



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
				2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		
1 Le clos & couvert du bâtiment		MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI
Désenfumage – protection incendie	Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage									
7 Les appareils élévateurs										
	Ascenseurs et monte charges Nacelle									
8 Les portes automatiques, rideaux stores motorisés										
Portes automatiques intérieures	Portes coupe-feu automatiques Porte automatique Portail automatique									
Portes et Protections extérieures	Rideau métallique à lames ou grilles à enroulement Stores extérieurs ou volets roulants									
9 Les systèmes de sûreté										
	Centrale intrusion Détection intrusion Alarme intrusion + balise Contrôle d'accès Sécurité baie informatique Vidéosurveillance Enregistreur vidéo Lecteur de badge									
10 Les systèmes de sécurité										
Protection incendie	Centrale de détection incendie Réseaux d'alarme Sonorisation Portes coupe-feu Portes hublot coupe-feu (DUERP) Détecteur de fumée Tableau répéteur Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage DAE									
Extinction incendie	Réseaux de poteau incendie Bâches incendie Réseau de poste incendie armé (RIA) Installations de colonnes sèches Extincteurs portatifs Extincteur CO2 2KG Extincteur CO2 5KG Extincteur EAU 6L Signalétique sécurité incendie et accessibilité									
11 Les équipements scénographiques amphithéâtre /										
Éclairage scénographique	Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...) Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, Illumination scénographique Relamping LED Expo perm rail éclairage R+3 Exposition temporaire (restant) Batiment exposition permante (restant) relamping Expo temporaire									
Equipement audio-visuels/multimédia muséo	Vidéo projecteurs Renouvellement lecteur Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, Amélioration couverture wifi Mise en place gestion centralisée Renouvellement multimedia Ecran 12" tactile Ecran 17" tactile Ecran 24"									



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
				2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		NIVEAU 4
1 Le clos & couvert du bâtiment		MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI	MADOI
	Ecran 26" tactile									
	Ecran 42"									
	Ecran 42" tactile									
	Ecran 55" tactile									
	Ecran 70"									
	Ecran 85"									
	Dalle vibrante (buttkicker)									
	Brightsign									
	PC / Ecran intégré									
	PC Graphique									
	PC Multimédia									
	Hologramme									
	Caméra 3D									
	Switch réseau (KD)									
	Vidéo projecteur									
	Robot									
	Projecteur DMX RGB									
	Serveur									
Equipement auditorium	Modernisation / mise aux normes									
	Vidéo Projecteur									
	Elements actifs									
	Amplificateur Audio									
	Armoire gradateur									
	Automate AMX									
	Console lumière									
	Spot motorisé									
	Ecran motorisé									
	Table mixage audio									
	Équipements de levage, Moteurs écran, patience									
	Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)									
Equipement cinéma 4D	Emetteur 3D									
	Bloc électrovanne pneumatique									
	Verin pneumatique									
	Projecteur DMX RGB (salle 4D)									
	Ventilateur air chaud cinéma 4D									
	Ecran IHM 4D									
	Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur)									
	Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)									
Équipements muséographiques inventoriés	Équipements industriels et rampes collections									
Équipements mobiliers	Vitrines, fauteuils									
	Fauteuils amphithéâtre									
	Vitrines exposition permanente									
Signalétique muséographique	Marquages, panneaux, cimaise ...									
12 Equipements spécifiques										
Installation de pompage	Pompes 600m3									
	Pompes 250m3									
	Pompes 75m3									
	filtres UV									
	filtre à sable									
	vannes									
Aquariums et bassins	Étanchéité									
	Bassin									
	sécurisation zones de travail									
Installation de pompage	Pompes, filtres ...									
Aquariums et bassins	Étanchéité									
Air comprimer	Compresseur, organe pneumatique									
	Cuve									
	Filtre FRL									
Tourniquet	Tripode									
Outils spécifique	Echafaudage (DUERP)									
	Manutention / transpalette									
13 DIVERS										
CRT VERF OBLIGATOIRE		21 000,00 €								
Fonctionnement du service technique	Achat de petites fournitures	27 600,00 €								
	Fournitures nettoyages	12 000,00 €								
Panneau à réaliser aux normes routier + demande autorisation mairie	Signalétique routière			2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Signalétique routière	
		91 200,00 €		118 500,00 €	51 350,00 €	12 000,00 €	32 000,00 €	7 000,00 €		288 000,00 €

1	DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
					2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		NIVEAU 4
			STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA
	1 Le clos & couvert du bâtiment										
		Façades		Nettoyage				25 000,00 €			
		Vitres	3 500,00 €	Nettoyage		4 000,00 €				Reprise fuites solin expo perm	
		Étanchéité									
		Toitures	1 500,00 €	Vérification (cordiste ou drone)							
		Terrasses	2 500,00 €	Inspection dalles-terrasse recherche de fuites						Reprise étanchéité	58 500,00 €
		Eaux Pluviales	7 500,00 €	Entretien réseau EP toiture (cordiste)	4 500,00 €						
		Eaux de pluie pyramide									
		Menuiseries et serrureries extérieures	3 500,00 €	Réparation portes extérieures + peinture			33 000,00 €				
		Structure métallique									
		Dalle parement									
		Photovoltaïques et panneaux solaires									
		Peinture									
		Nettoyage pyramide + Verrière									
		Nettoyage mur moustache									
		Sols carrelage									
		Sols moquette									
		Sols souple									
		Reprise sols galerie									
		Orgue à feux									
		Mur béton									
		pergolas bois									
	2 Les aménagements extérieurs										
		Voirie - parking	1 500,00 €	Reprise des trous		8 500,00 €				Reprise des murs moellons	
		Accès pompier									
		Chemins piétons		Plus d'entretien du bois si tout béton						Suppression platelage bois	80 000,00 €
		Clôtures, portails, portillons	1 500,00 €	Réparation portails, portillons	9 500,00 €					Reprise portails et portillons	



1	DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4					COMMENTAIRES	REGION DBP
					2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		
			STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	NIVEAU 4	NIVEAU 4	
	1 Le clos & couvert du bâtiment										
		Arrosage	1 500,00 €	Petit remplacement	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	Renouvellement irrigation	
		Réseau AEP (Réseau d'eaux potables) Réseaux EU (Réseaux d'eaux usées)									
		Réseaux EP (Réseaux d'eaux pluviales) Réseaux incendie	1 500,00 €	Provision pour vandalisme sur poteaux incendie souvent dégradé							
		Fosses de séparation hydrocarbures Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)		Entretien éclairage ext. si travaux réalisés						Éclairage extérieur	100 000,00 €
		Éclairages extérieurs scénographiques Mobilier	2 500,00 € 2 500,00 €	Remplacement LED HS Saturateur sur bois	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 € 5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Renouvellement mobilier ext	
		Bassins Mains courantes, garde-corps	600,00 € 650,00 €	Pièces détachées et entretien Forfait de réparation	25 000,00 €						
		Escaliers	3 500,00 €	Traitement fissures béton escalier 11, 12,13							
		Jardins, espaces verts	10 000,00 €	Entretien du talus	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €		
		Jardins, élagage Jardins - murs moellon Jardin entré sud Voiles, pergolas, stores, toiles tendues	4 500,00 €	Réparation murs moellon en pierre sèche							
	3 Les aménagements intérieurs										
		Dépoussiérage et nettoyage exposition permanente (bâtiment) Exposition permanente Expo permanente Peinture	15 500,00 € 6 000,00 € 2 700,00 € 30 000,00 €	Provision pour intempéries Entretien Reprise de peinture	36 000,00 €	18 000,00 €				Remplacements	150 000,00 €
		Menuiseries et serrureries intérieures	6 500,00 €	Petite réparation	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Remplacement de portes	
		Murs, plafonds et cloisons Faux plafonds	3 200,00 €	Remplacement faux plafond HS							
	4 Les installations de plomberie sanitaire										
		Eau froide : compteurs, disconnecteurs, vannes, clapets antiretour.. Traitement d'eau : filtration, bassins, pompes ... Eau chaude sanitaire : chauffe-eau, vannes, tuyauteries ... Appareils sanitaires : cuvettes et réservoirs, robinets ,chasses, urinoirs, lavabos, siphons ...									
						7 500,00 €					
	5 Les installations d'électricité CFO et CFA										

1	Le clos & couvert du bâtiment	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4					COMMENTAIRES	REGION DBP
					2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		
			STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	NIVEAU 4	NIVEAU 4	
									STELLA	STELLA	
	Courant fort	Poste transformateur HT/BT Batterie de condensateur Raccordement réseau distribution public, TGBT, armoires divisionnaires, chemins de câbles, circuits et boîtes de dérivation, appareillage		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	24 000,00 €						
		Éclairage intérieur, extérieur, de sécurité Éclairage décoratif (façades, éclairage de mise en valeur ...) Onduleur Batteries onduleur Groupe électrogène		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	34 120,00 €					Tout le site remplacement BAES (Qté :226)	
		Amphithéâtre remplacement luminaire plafond Groupe électrogène			20 000,00 €					Cordiste obligatoire	
	Courant faible	Câblage informatique (FO/Cu) et Wifi Câblage téléphonique Système de sécurité incendie et sonorisation Autocommutateur (KD) Interphonie Baies de brassage		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)				8 500,00 €			
		Eléments actifs Eléments passifs		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							
6	Les installations de climatisation – ventilation										
	Production de froid	Groupe frigorifique, générateur d'eau glacée,		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							
	Distribution de froid	Filtres Pompes		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	3 800,00 € 3 000,00 €						
		Organes de sécurité et de réglage Expansion et accessoires Calorifuge, revêtement extérieurs et pare vapeur		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							
	Terminaux	Ventilo convecteurs, cassettes plafonniers		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							
	Installations aérauliques	CTA, systèmes de diffusion Ventilateurs d'extraction, VMC (DUERP) Gaines, volets de réglage, calorifuges		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	15 000,00 €						
	Installations dites autonomes	Climatiseurs, split système, multi-split		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Provisioàn pour panne et remplacement	
		VRV Roof top Déshumidificateur Brasseurs d'air		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	3 150,00 €	3 150,00 €					
	Régulation et mesures	GTC, régulation centralisée, régulations terminales		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	3 200,00 €						
		Organes de contrôle et de signalisation		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
				2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		
1 Le clos & couvert du bâtiment		STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	NIVEAU 4 STELLA	NIVEAU 4 STELLA
Désenfumage – protection incendie	Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)							
7 Les appareils élévateurs										
	Ascenseurs et monte charges Nacelle							80 000,00 € 16 000,00 €	renouvellement renouvellement	
8 Les portes automatiques, rideaux stores motorisés										
Portes automatiques intérieures	Portes coupe-feu automatiques Porte automatique Portail automatique	500,00 €	quincaillerie							
Portes et Protections extérieures	Rideau métallique à lames ou grilles à enroulement Stores extérieurs ou volets roulants	5 500,00 €	entretien volet roulant							
9 Les systèmes de sûreté										
	Centrale intrusion Détection intrusion	2 500,00 €	Pièce de rechange entretien complémentaire							
	Alarme intrusion + balise Contrôle d'accès Sécurité baie informatique Vidéosurveillance Enregistreur vidéo Lecteur de badge	1 500,00 €	Entretien si réparation Prévu par service informatique	3 000,00 € 6 000,00 €					Remplacement	
10 Les systèmes de sécurité										
Protection incendie	Centrale de détection incendie Réseaux d'alarme Sonorisation		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)		10 500,00 € 16 900,00 €					
	Portes coupe-feu Portes hublot coupe-feu (DUERP) Détecteur de fumée Tableau répéteur Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage									
	Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage DAE		Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13)	2 099,00 €						
Extinction incendie	Réseaux de poteau incendie Bâches incendie Réseau de poste incendie armé (RIA) Installations de colonnes sèches Extincteurs portatifs Extincteur CO2 2KG Extincteur CO2 5KG Extincteur EAU 6L Signalétique sécurité incendie et accessibilité	650,00 € 250,00 € 150,00 € 250,00 €	Provision pour vandalisme Manomètres, accessoires Accessoires Maintenance prévue dans dispositions réglementaires obligatoires (voir13) Renouvellement		5 200,00 €					
11 Les équipements scénographiques amphithéâtre /										
Éclairage scénographique	Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...) Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, illumination scénographique) Relamping LED Expo perm rail éclairage R+3 Exposition temporaire (restant) Batiment exposition permante (restant) relamping Expo temporaire									
Equipement audio-visuels/multimédia muséo	Vidéo projecteurs Renouvellement lecteur Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, Amélioration couverture wifi Mise en place gestion centralisée Renouvellement multimedia Ecran 12" tactile Ecran 17" tactile Ecran 24"	5 500,00 €	Entretien - Elements actifs							



1	Le clos & couvert du bâtiment	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRES	REGION DBP
					2024	2025 (10ans)	2026	2027	2028		NIVEAU 4
			STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA	STELLA
		Ecran 26" tactile Ecran 42" Ecran 42" tactile Ecran 55" tactile Ecran 70" Ecran 85" Dalle vibrante (buttkicker) Brightsign PC / Ecran intégré PC Graphique PC Multimédia Hologramme Caméra 3D Switch réseau (KD) Vidéo projecteur Robot Projecteur DMX RGB Serveur									
	Equipement auditorium	Modernisation / mise aux normes Vidéo Projecteur Elements actifs Amplificateur Audio Armoire gradateur Automate AMX Console lumière Spot motorisé Ecran motorisé Table mixage audio									
		Équipements de levage, Moteurs écran, patience Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)									
	Equipement cinéma 4D	Emetteur 3D Bloc électrovanne pneumatique Verin pneumatique Projecteur DMX RGB (salle 4D) Ventilateur air chaud cinéma 4D Ecran IHM 4D Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur) Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)	3 500,00 € 6 500,00 €	Entretien Entretien							
	Équipements muséographiques inventoriés	Équipements industriels et rampes collections									
	Équipements mobiliers	Vitrines, fauteuils Fauteuils amphithéâtre Vitrines exposition permanente	2 048,22 €	Campagne de nettoyage vapeur							
	Signalétique muséographique	Marquages, panneaux, cimaise ...	1 600,00 €	Forfait reprise vandalisme							
12	Equipements spécifiques										
	Installation de pompage	Pompes 600m3 Pompes 250m3 Pompes 75m3 filtres UV filtre à sable vannes									
	Aquariums et bassins	Étanchéité Bassin sécurisation zones de travail	3 500,00 €	Entretien annuel							
	Installation de pompage	Pompes, filtres ...									
	Aquariums et bassins	Étanchéité									
	Air comprimer	Compresseur, organe pneumatique Cuve Filtre FRL									
	Tourniquet	Tripode									
	Outils spécifique	Echafaudage (DUERP) Manutention / transpalette									
13	DIVERS										
	CRT VERF OBLIGATOIRE		68 401,78 €	Comprends l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoires							
	Fonctionnement du service technique	Achat de petites fournitures Fournitures nettoyages	30 000,00 € 20 000,00 €								
	Panneau à réaliser aux normes routier + demande autorisation mairie	Signalétique routière									
			265 000,00 €		145 499,00 €	188 270,00 €	96 550,00 €	68 900,00 €	131 400,00 €		388 500,00 €



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	REGION DBP
				2025	2026	2027	2028	2028
1 Le clos & couvert du bâtiment		CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV
	Façades							
	Vitres							
	Étanchéité							
	Toitures							
	Terrasses							
	Eaux Pluviales							
	Eaux de pluie pyramide							
	Menuiseries et serrureries extérieures							
	Structure métallique				10 000,00 €			
	Dalle parement			5 000,00 €				
	Photovoltaïques et panneaux solaires							
	Peinture	25 000,00 €						
	Nettoyage pyramide + Verrière	5 000,00 €						
	Nettoyage mur moustache	1 000,00 €						
	Sols carrelage							
	Sols moquette						9 000,00 €	
	Sols souple						40 000,00 €	
	Reprise sols galerie							
	Orgue à feux			20 000,00 €	20 000,00 €			
	Mur béton							
	pergolas bois							
2 Les aménagements extérieurs								
	Voirie - parking				5 000,00 €			
	Accès pompier							
	Chemins piétons							
	Clôtures, portails, portillons			15 000,00 €				

DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	REGION DBP
				2025	2026	2027	2028	
1 Le clos & couvert du bâtiment		CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV
	Arrosage							
	Réseau AEP (Réseau d'eaux potables) Réseaux EU (Réseaux d'eaux usées)	500,00 €	Vidange et entretien fosse septique					
	Réseaux EP (Réseaux d'eaux pluviales) Réseaux incendie	1 900,00 € 500,00 €	Contrôle et nettoyage des EP (cordiste) Forfait réparation vandalisme					
	Fosses de séparation hydrocarbures Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)		NC Éclairage extérieur					45 000,00 €
	Éclairages extérieurs scénographiques Mobilier	500,00 €						
	Bassins Mains courantes, garde-corps	500,00 €	Nc Entretien courant					
	Escaliers							
	Jardins, espaces verts	2 000,00 €	Entretien - élagage du site	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
	Jardins, élagage Jardins - murs moellon Jardin entré sud Voiles, pergolas, stores, toiles tendues			33 600,00 €				
3 Les aménagements intérieurs								
	Dépoussiérage et nettoyage exposition permanente (bâtiment) Exposition permanente Expo permanente Peinture	1 000,00 €	Entretien et réparations de portes					
	Menuiseries et serrureries intérieures							
	Murs, plafonds et cloisons							
	Faux plafonds	1 700,00 €	Remplacement de faux plafond					
4 Les installations de plomberie sanitaire								
	Eau froide : compteurs, disconnecteurs, vannes, clapets antiretour..	250,00 €	Entretien courant					
	Traitement d'eau : filtration, bassins, pompes ... Eau chaude sanitaire : chauffe-eau, vannes, tuyauteries ...	250,00 €	Entretien courant					
	Appareils sanitaires : cuvettes et réservoirs, robinets, chasses, urinoirs, lavabos, siphons ...	2 000,00 €	Entretien					
5 Les installations d'électricité CFO et CFA								



1	Le clos & couvert du bâtiment	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	REGION DBP
					2025	2026	2027	2028	2028
			CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV
	Courant fort	Poste transformateur HT/BT Batterie de condensateur Raccordement réseau distribution public, TGBT, armoires divisionnaires, chemins de câbles, circuits et boîtes de dérivation, appareillage	2 500,00 €	Sur plus entretien	2 000,00 €				
		Éclairage intérieur, extérieur, de sécurité Éclairage décoratif (façades, éclairage de mise en valeur ...) Onduleur Batteries onduleur Groupe électrogène			9 000,00 € 8 200,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	13 200,00 €	
		Amphithéâtre remplacement luminaire plafond Groupe électrogène						50 000,00 €	
	Courant faible	Câblage informatique (FO/Cu) et Wifi Câblage téléphonique Système de sécurité incendie et sonorisation Autocommutateur (KD) Interphonie Baies de brassage	1 000,00 € 1 000,00 €						
		Eléments actifs Eléments passifs							
6	Les installations de climatisation – ventilation								
	Production de froid	Groupe frigorifique, générateur d'eau glacée,							
	Distribution de froid	Filtres Pompes Organes de sécurité et de réglage Expansion et accessoires Calorifuge, revêtement extérieurs et pare vapeur							
	Terminaux	Ventilo convecteurs, cassettes plafonniers							
	Installations aérauliques	CTA, systèmes de diffusion Ventilateurs d'extraction, VMC (DUERP) Gainés, volets de réglage, calorifuges							
	Installations dites autonomes	Climatiseurs, split système, multi-split			13 500,00 €		13 500,00 €		
		VRV Roof top Déshumidificateur Brasseurs d'air			25 000,00 €				
	Régulation et mesures	GTC, régulation centralisée, régulations terminales							
		Organes de contrôle et de signalisation							



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	REGION DBP
				2025	2026	2027	2028	
1 Le clos & couvert du bâtiment		CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	2028
Désenfumage – protection incendie	Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage							
7 Les appareils élévateurs								
	Ascenseurs et monte charges Nacelle	2 500,00 €						
8 Les portes automatiques, rideaux stores motorisés								
Portes automatiques intérieures	Portes coupe-feu automatiques Porte automatique Portail automatique							
Portes et Protections extérieures	Rideau métallique à lames ou grilles à enroulement Stores extérieurs ou volets roulants	1 500,00 €						
9 Les systèmes de sûreté								
	Centrale intrusion Détection intrusion							
	Alarme intrusion + balise Contrôle d'accès Sécurité baie informatique Vidéosurveillance Enregistreur vidéo Lecteur de badge			5 000,00 €				
10 Les systèmes de sécurité								
Protection incendie	Centrale de détection incendie Réseaux d'alarme Sonorisation			7 000,00 €		13 500,00 €		
	Portes coupe-feu Portes hublot coupe-feu (DUERP) Détecteur de fumée Tableau répéteur Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage			17 500,00 € 10 200,00 € 1 500,00 €				
	Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage DAE							
Extinction incendie	Réseaux de poteau incendie Bâches incendie Réseau de poste incendie armé (RIA) Installations de colonnes sèches Extincteurs portatifs Extincteur CO2 2KG Extincteur CO2 5KG Extincteur EAU 6L Signalétique sécurité incendie et accessibilité						2 000,00 € 3 000,00 €	
11 Les équipements scénographiques amphithéâtre /								
Éclairage scénographique	Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...) Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, Illumination scénographique Relamping LED Expo perm rail éclairage R+3 Exposition temporaire (restant) Batiment exposition permante (restant) relamping Expo temporaire							
Equipement audio-visuels/multimédia muséo	Vidéo projeteurs Renouvellement lecteur Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, Amélioration couverture wifi Mise en place gestion centralisée Renouvellement multimedia Ecran 12" tactile Ecran 17" tactile Ecran 24"							



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	REGION DBP
				2025	2026	2027	2028	2028
1 Le clos & couvert du bâtiment		CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV	CDV
	Ecran 26" tactile							
	Ecran 42"							
	Ecran 42" tactile							
	Ecran 55" tactile							
	Ecran 70"							
	Ecran 85"							
	Dalle vibrante (buttkicker)							
	Brightsign							
	PC / Ecran intégré							
	PC Graphique							
	PC Multimédia							
	Hologramme							
	Caméra 3D							
	Switch réseau (KD)							
	Vidéo projecteur							
	Robot							
	Projecteur DMX RGB							
	Serveur							
Equipement auditorium	Modernisation / mise aux normes							
	Vidéo Projecteur							
	Elements actifs							
	Amplificateur Audio							
	Armoire gradateur							
	Automate AMX							
	Console lumière							
	Spot motorisé							
	Ecran motorisé							
	Table mixage audio							
	Équipements de levage, Moteurs écran, patience							
	Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)							
Equipement cinéma 4D	Emetteur 3D							
	Bloc électrovanne pneumatique							
	Verin pneumatique							
	Projecteur DMX RGB (salle 4D)							
	Ventilateur air chaud cinéma 4D							
	Ecran IHM 4D							
	Cinéma 4D Vidéo projection (VP + serveur)							
	Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)							
Équipements muséographiques inventoriés	Équipements industriels et rampes collections							
Équipements mobiliers	Vitrines, fauteuils							
	Fauteuils amphithéâtre							
	Vitrines exposition permanente							
Signalétique muséographique	Marquages, panneaux, cimaise ...							
12 Equipements spécifiques								
Installation de pompage	Pompes 600m3							
	Pompes 250m3							
	Pompes 75m3							
	filtres UV							
	filtre à sable							
	vannes							
Aquariums et bassins	Étanchéité							
	Bassin							
	sécurisation zones de travail							
Installation de pompage	Pompes, filtres ...							
Aquariums et bassins	Étanchéité							
Air comprimer	Compresseur, organe pneumatique							
	Cuve							
	Filtre FRL							
Tourniquet	Tripode							
Outils spécifique	Echafaudage (DUERP)							
	Manutention / transpalette							
13 DIVERS								
CRT VERF OBLIGATOIRE		46 392,78 €						
Fonctionnement du service technique	Achat de petites fournitures	20 000,00 €						
	Fournitures nettoyages	15 000,00 €						
Panneau à réaliser aux normes routier + demande autorisation mairie	Signalétique routière							
		131 992,78 €		136 500,00 €	89 000,00 €	46 000,00 €	83 200,00 €	95 000,00 €



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4					COMMENTAIRE	REGION DBP	
				2024	2025	2026	2027	2028		2028	2028
1 Le clos & couvert du bâtiment		KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	
	Façades			8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	reprises peintures		
	Vitres	3 500,00 €	Reprise des joints d'étanchéité du vitrage		35 000,00 €				remplacement vitres cassées et films		
	Étanchéité										
	Toitures		Nettoyage par zone et vérification de la toiture	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	Reprise du zinc abimé		
	Terrasses								plots-terrasse dalle R+1 - Etanchéité	3 200,00 €	
	Eaux Pluviales				500,00 €		500,00 €		Gouttières		
	Eaux de pluie pyramide										
	Menuiseries et serrureries extérieures	1 050,00 €	Entretien	10 000,00 €					portes antipincedoigts à changer (ERP)		
	Structure métallique	6 500,00 €	traitement anti rouilles des structures						traitement anti rouilles des structures		
	Dalle parement										
	Photovoltaïques et panneaux solaires										
	Peinture										
	Nettoyage pyramide + Verrière										
	Nettoyage mur moustache										
	Sols carrelage										
	Sols moquette										
	Sols souple										
	Reprise sols galerie										
	Orgue à feux										
	Mur béton		reprises des éclats de béton						reprises des éclats de béton		
			Entretien par cordiste						Reprise des pergolas vétustes (au-dessus salle vidéo, tour..) Estimation	30 000,00 €	
	pergolas bois										
2 Les aménagements extérieurs											
	Voirie - parking	500,00 €	réparation après les pluies								
	Accès pompier										
	Cheminevements piétons	14 000,00 €	Entretien platelage bois environ 700m²						Rénovation platelage bois fin du chantier	18 000,00 €	
	Clôtures, portails, portillons			4 500,00 €	15 000,00 €				Remplacement portail accès personnel / Rénovation clôture		



1	Le clos & couvert du bâtiment	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRE	REGION DBP
					2024	2025	2026	2027	2028		2028
			KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA
		Arrosage	250,00 €	Entretien		2 000,00 €				maintien arrosage manuel et remise en fonctionnement réseau parking	
		Réseau AEP (Réseau d'eaux potables) Réseaux EU (Réseaux d'eaux usées)	3 250,00 €	Entretien	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	Pompes de relavage : renouvellement tous les 5 ans (remplacement 3/5)	
		Réseaux EP (Réseaux d'eaux pluviales) Réseaux incendie	200,00 €	Contrôle réseau EP Fous à chaux							
		Fosses de séparation hydrocarbures Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)			4 500,00 €					Remplacement cheminement LED	4 500,00 €
		Éclairages extérieurs scénographiques Mobilier	150,00 €	Entretien	1 500,00 €					Rénovation banc sur le circuit de visite	
		Bassins Mains courantes, garde-corps	650,00 €	Entretien	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Reprise sur garde-corps par zone	
		Escaliers	1 600,00 €	Entretien		15 000,00 €	15 000,00 €			Rénovation escaliers extérieurs	
		Jardins, espaces verts	2 500,00 €	Entretien - élagage	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Renouvellement végétal	
		Jardins, élagage Jardins - murs moellon Jardin entré sud Voiles, pergolas, stores, toiles tendues	750,00 €	Entretien - réparation							
3	Les aménagements intérieurs										
		Dépoussiérage et nettoyage exposition permanente (bâtiment) Exposition permanente Expo permanente Peinture	8 000,00 €	Reprise de peintures						Rénovation de peintures	50 000,00 €
		Menuiseries et serrureries intérieures	200,00 €	entretien	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Remplacement portes intérieures	
		Murs, plafonds et cloisons			3 500,00 €						
		Faux plafonds			7 000,00 €					Remplacement dalle HS	
4	Les installations de plomberie sanitaire										
		Eau froide : compteurs, disconnecteurs, vannes, clapets antiretour..	1 200,00 €	Vérification et recherche de fuites	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Forfait de remplacement petites pièces	
		Traitement d'eau : filtration, bassins, pompes ... Eau chaude sanitaire : chauffe-eau, vannes, tuyauteries ... Appareils sanitaires : cuvettes et réservoirs, robinets ,chasses, urinoirs, lavabos, siphons ...			3 500,00 €		3 500,00 €			Renouvellement sanitaires	
5	Les installations d'électricité CFO et CFA										



1	Le clos & couvert du bâtiment	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRE	REGION DBP
					2024	2025	2026	2027	2028		2028
			KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA
	Courant fort	Poste transformateur HT/BT Batterie de condensateur Raccordement réseau distribution public, TGBT, armoires divisionnaires, chemins de câbles, circuits et boîtes de dérivation, appareillage	1 100,00 €	Prévu dans disposition réglementaires obligatoires Prévu dans disposition réglementaires obligatoires	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Sécurisation de l'installation électrique	16 000,00 €
		Éclairage intérieur, extérieur, de sécurité Éclairage décoratif (façades, éclairage de mise en valeur ...) Onduleur Batteries onduleur Groupe électrogène									
		Amphithéâtre remplacement luminaire plafond Groupe électrogène	500,00 €	Entretien							
	Courant faible	Câblage informatique (FO/Cu) et Wifi Câblage téléphonique Système de sécurité incendie et sonorisation Autocommutateur (KD) Interphonie Baies de brassage						3 000,00 €	3 000,00 €	2 armoires de brassage 42U - réalisation local informatique sécurisé	
		Eléments actifs Eléments passifs									
6	Les installations de climatisation – ventilation										
	Production de froid	Groupe frigorifique, générateur d'eau glacée,			3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Hors devis transmis en octobre 2023	75 000,00 €
	Distribution de froid	Filtres Pompes									
		Organes de sécurité et de réglage Expansion et accessoires Calorifuge, revêtement extérieurs et pare vapeur									
	Terminaux	Ventilo convecteurs, cassettes plafonniers									
	Installations aérauliques	CTA, systèmes de diffusion Ventilateurs d'extraction, VMC (DUERP) Gainés, volets de réglage, calorifuges			25 000,00 €		5 000,00 €			split labo à remplacer avant fin contrat	
	Installations dites autonomes	Climatiseurs, split système, multi-split									
		VRV Roof top Déshumidificateur Brasseurs d'air									
	Régulation et mesures	GTC, régulation centralisée, régulations terminales									
		Organes de contrôle et de signalisation									



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRE	REGION DBP
				2024	2025	2026	2027	2028		2028
1 Le clos & couvert du bâtiment		KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA
Désenfumage – protection incendie	Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage									
7 Les appareils élévateurs										
	Ascenseurs et monte charges Nacelle									
8 Les portes automatiques, rideaux stores motorisés										
Portes automatiques intérieures	Portes coupe-feu automatiques Porte automatique Portail automatique									
Portes et Protections extérieures	Rideau métallique à lames ou grilles à enroulement Stores extérieurs ou volets roulants									
9 Les systèmes de sûreté										
	Centrale intrusion Détection intrusion				6 500,00 €				Remplacement détecteurs	
	Alarme intrusion + balise Contrôle d'accès Sécurité baie informatique Vidéosurveillance Enregistreur vidéo Lecteur de badge									
10 Les systèmes de sécurité										
Protection incendie	Centrale de détection incendie						4 900,00 €		Remplacement équipement	
	Réseaux d'alarme Sonorisation			400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Remplacement avertisseur sonore	
	Portes coupe-feu Portes hublot coupe-feu (DUERP) Détecteur de fumée Tableau répéteur Clapets coupe-feu, trappes de désenfumage			500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	système de désenfumage à entretenir + qq remplacements à prévoir	
	Extracteurs/ ventilateurs de désenfumage DAE						2 099,00 €		Remplacement DAE	
Extinction incendie	Réseaux de poteau incendie Bâches incendie Réseau de poste incendie armé (RIA) Installations de colonnes sèches Extincteurs portatifs Extincteur CO2 2KG Extincteur CO2 5KG Extincteur EAU 6L Signalétique sécurité incendie et accessibilité			800,00 €				800,00 €	remplacement signalétique exposé au soleil	
11 Les équipements scénographiques amphithéâtre /										
Éclairage scénographique	Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...) Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, Illumination scénographique Relamping LED Expo perm rail éclairage R+3 Exposition temporaire (restant) Batiment exposition permante (restant) relamping Expo temporaire									
Equipement audio-visuels/multimédia muséo	Vidéo projeteurs Renouvellement lecteur Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, Amélioration couverture wifi Mise en place gestion centralisée Renouvellement multimedia Ecran 12" tactile Ecran 17" tactile Ecran 24"	3 500,00 €	Entretien							



DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	NIV 1 à 3 / AN	COMMENTAIRES	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	NIV 4	COMMENTAIRE	REGION DBP
				2024	2025	2026	2027	2028		2028
1 Le clos & couvert du bâtiment		KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA
	Ecran 26" tactile									
	Ecran 42"									
	Ecran 42" tactile									
	Ecran 55" tactile									
	Ecran 70"									
	Ecran 85"									
	Dalle vibrante (buttkicker)									
	Brightsign									
	PC / Ecran intégré									
	PC Graphique									
	PC Multimédia									
	Hologramme									
	Caméra 3D									
	Switch réseau (KD)									
	Vidéo projecteur									
	Robot									
	Projecteur DMX RGB									
	Serveur									
Equipement auditorium	Modernisation / mise aux normes									
	Vidéo Projecteur									
	Elements actifs									
	Amplificateur Audio									
	Armoire gradateur									
	Automate AMX									
	Console lumière									
	Spot motorisé									
	Ecran motorisé									
	Table mixage audio									
	Équipements de levage, Moteurs écran, patience									
	Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)									
Equipement cinéma 4D	Emetteur 3D									
	Bloc électrovanne pneumatique									
	Verin pneumatique									
	Projecteur DMX RGB (salle 4D)									
	Ventilateur air chaud cinéma 4D									
	Ecran IHM 4D									
	Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur)									
	Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)									
Équipements muséographiques inventoriés	Équipements industriels et rampes collections									
Équipements mobiliers	Vitrines, fauteuils	4 500,00 €	Entretien							
	Fauteuils amphithéâtre									
	Vitrines exposition permanente									
Signalétique muséographique	Marquages, panneaux, cimaise ...									
12 Equipements spécifiques										
Installation de pompage	Pompes 600m3	35 000,00 €	Contrat de maintenance							
	Pompes 250m3									
	Pompes 75m3									
	filtres UV									
	filtre à sable									
	vannes									
Aquariums et bassins	Étanchéité									
	Bassin									
	sécurisation zones de travail									
Installation de pompage	Pompes, filtres ...									
Aquariums et bassins	Étanchéité									
Air comprimer	Compresseur, organe pneumatique									
	Cuve									
	Filtre FRL									
Tourniquet	Tripode									
Outils spécifique	Echafaudage (DUERP)									
	Manutention / transpalette									
13 DIVERS										
CRT VERF OBLIGATOIRE		30 000,00 €								
Fonctionnement du service technique	Achat de petites fournitures	27 000,00 €								
	Fournitures nettoyages									
Panneau à réaliser aux normes routier + demande autorisation mairie	Signalétique routière									
		145 900,00 €								
				96 900,00 €	103 199,00 €	58 600,00 €	35 500,00 €	32 900,00 €		196 700,00 €

Désignation		KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA	KELONIA		
Les équipements scénographiques amphithéâtre / Expo temporaire / Musées halles / Ciné 4D		2024	2025	2026	2027	2028	COMMENTAIRES	
Éclairage scénographique	Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	sécurisation du système (voir évacuation armoire gradateur) Un devis a été réalisé : le montant total est de 7200€	
	Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, rubans led, ...)							
	Illumination scénographique							
	Relamping LED	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		Luminaires à remplacer : relamping LED
	Expo perm rail éclairage R+3							
	Exposition temporaire (restant)							
Équipement audiovisuel/multimédia muséo	Batiment exposition permante (restant) relamping LED							
	Expo temporaire							
	Vidéo projecteurs	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Remplacement VP et remplacement-écran sur la période macminis muséo	
	Renouvellement lecteur		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		
	Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle							
	Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, cimaises...							
	Amélioration couverture wifi		8 000,00 €				couverture sécurisée du site	
	Mise en place gestion centralisée							
	Renouvellement multimedia				1 000,00 €	1 000,00 €	Renouvellement périphérique divers	
	Ecran 12" tactile							
	Ecran 17" tactile	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Renouvellement écran tactile 1 borne tactile par an	
	Ecran 24"							
	Ecran 26" tactile							
	Ecran 42"							
	Ecran 55" tactile	2 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 grands > 46pouces et 10 petits > 22 pouces	
Ecran 70"								
Ecran 85"								
Dalle vibrante (buttckicker)								
Brightsign								
PC / Ecran intégré								
PC Graphique								
PC Multimédia								
Hologramme	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Miroir interactif ; hologramme		
Caméra 3D								
Switch réseau (KD)								
Vidéo projecteur								
Robot								
Projecteur DMX RGB								
Serveur								
Remplacement de la technique de diffusion de la maquette naissance de l'île								
Remplacement des 8 hublots du Bathyscaphe								
remplacement de l'écran du simulateur d'éruption								
Remplacement du grand plan mural dans le hall 270, par une grand mur en dalle LED								
Remplacement de la technique de diffusion de la salle panoramique 270 : grande surface LED courbe au lieu de 4 VP utilisant onlyview.								
renforcement de l'expérience visuelle et sonore du tunnel de lave : Dalle LED au sol + enceintes directionnelles								
Remplacement de la technique de diffusion du dôme interactif volcan dans le monde : Ecran LED sphérique au lieu d'un VP en douche								
Remplacement de la technique de diffusion des 3 bumpers : Dalles LED transparentes ou vitres holographiques avec VP								
Équipement auditorium	Modernisation / mise aux normes							
	Vidéo Projecteur							
	Elements actifs		5 000,00 €	5 000,00 €			Renouvellement salle vidéo - nota : La salle aura 20ans en 2026	
	Amplificateur Audio							
	Armoire gradateur							
	Automate AMX							
	Console lumière							
	Spot motorisé							
	Ecran motorisé							
	Table mixage audio							
Équipements de levage, Moteurs écran, patience – câbles, chaînes et accessoires	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €			
Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)								
Équipement cinéma 4D	Emetteur 3D							
	Bloc électrovanne pneumatique							
	Verin pneumatique							
	Projecteur DMX RGB (salle 4D)							
	Ventilateur air chaud cinéma 4D							
	Ecran IHM 4D							
	Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur)							
Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)								
Équipements mobiliers	Vitrines, fauteuils	2 000,00 €	1 000,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	3fauteuils 360 à chiffrer; casques obulus; balance muséo	
	Fauteuils amphithéâtre							
Signalétique muséographique	Vitrines exposition permanente							
	Marquages, panneaux, cimaise ...	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	mur d'expressions + panneaux divers	
Équipements spécifiques								
Installation de pompage	Pompes 600m3	49 000,00 €		31 000,00 €			x1	
	Pompes 250m3		10 000,00 €				x1	
	Pompes 75m3				7 000,00 €		x2	
	filtres UV	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Remplacement des éléments (lampes, quartz, pièces électriques...)	
	filtre à sable	3 500,00 €			3 500,00 €		Remplacement de 4Tonnes de sables tous les 3 ans	
	vannes	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	remplacement total sur la période (attente devis)	
	Compresseur, organe pneumatique							
Aquariums et bassins	Tripode , tourniquet							
	Étanchéité	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Entretien courant d'étanchéité de bassins Gros travaux prévus en 2025 réalisation de zones de travail sécurisé selon préconisations DUER	
	Bassin réparation et mise à neuf		30 000,00 €					
	sécurisation zones de travail	6 000,00 €						
	Renouvellement parcours muséo							
	RDJ							
	R+3							
R+2								
R+1 + passerelles et mezzanine alternateur								
RDC								
		77 450,00 €	71 450,00 €	54 250,00 €	29 750,00 €	29 250,00 €		



Désignation	MADOI 2024	MADOI 2025	MADOI 2026	MADOI 2027	MADOI 2028	COMMENTAIRES
Les équipements scénographiques amphithéâtre / Expo temporaire / Musées halles / Ciné 4D						
Éclairage scénographique	5 000,00 €					Rail d'éclairage salle expo à revoir (datant de 2008)
Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, rubans led, ...)	9 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	Renouvellement spots
Illumination scénographique		4 500,00 €		2 500,00 €		Parcours de visite extérieur
Relamping LED			3 500,00 €			
Expo perm rail éclairage R+3						
Exposition temporaire (restant)						
Batiment exposition permante (restant) relamping LED						
Expo temporaire						
Équipement audiovisuel/multimédia muséo		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	Renouvellement VP
Vidéo projecteurs						
Renouvellement lecteur		500,00 €				
Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle	1 800,00 €					
Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, cimaises...		5 000,00 €		1 500,00 €		Renouvellement signalétique parcours de visite extérieur
Amélioration couverture wifi		3 000,00 €			500,00 €	
Mise en place gestion centralisée						
Renouvellement multimedia						
Ecran 12" tactile						
Ecran 17" tactile						
Ecran 24"						
Ecran 26" tactile						
Ecran 42"						
Ecran 42" tactile						
Ecran 55" tactile						
Ecran 70"						
Ecran 85"						
Dalle vibrante (buttckicker)						
Brightsign						
PC / Ecran intégré						
PC Graphique						
PC Multimédia						
Hologramme						
Caméra 3D						
Switch réseau (KD)						
Vidéo projecteur						
Robot						
Projecteur DMX RGB						
Serveur						
Remplacement de la technique de diffusion de la maquette naissance de l'île						
Remplacement des 8 hublots du Bathyscaphe						
remplacement de l'écran du simulateur d'éruption						
Remplacement du grand plan mural dans le hall 270, par une grand mur en dalle LED						
Remplacement de la technique de diffusion de la salle panoramique 270 : grande surface LED courbe au lieu de 4 VP utilisant onlyview.						
renforcement de l'expérience visuelle et sonore du tunnel de lave : Dalle LED au sol + enceintes directionnelles						
Remplacement de la technique de diffusion du dôme interactif volcan dans le monde : Ecran LED sphérique au lieu d'un VP en douche						
Remplacement de la technique de diffusion des 3 bumpers : Dalles LED transparentes ou vitres holographiques avec VP						
Équipement auditorium						
Modernisation / mise aux normes						
Vidéo Projecteur						
Elements actifs						
Amplificateur Audio						
Armoire gradateur						
Automate AMX						
Console lumière						
Spot motorisé						
Ecran motorisé						
Table mixage audio						
Équipements de levage, Moteurs écran, patience – câbles, chaînes et accessoires						
Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)						
Équipement cinéma 4D						
Emetteur 3D						
Bloc électrovanne pneumatique						
Verin pneumatique						
Projecteur DMX RGB (salle 4D)						
Ventilateur air chaud cinéma 4D						
Ecran IHM 4D						
Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur)						
Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)						
Équipements mobiliers						
Vitrines, fauteuils						
Fauteuils amphithéâtre						
Vitrines exposition permanente						
Marquages, panneaux, cimaise ...						
Signalétique muséographique						
Équipements spécifiques						
Installation de pompage						
Pompes 600m3						
Pompes 250m3						
Pompes 75m3						
filtres UV						
filtre à sable						
vannes						
Compresseur, organe pneumatique						
Tripode , tourniquet						
Aquariums et bassins						
Étanchéité						
Bassin réparation et mise à neuf						
sécurisation zones de travail						
Renouvellement parcours muséo						
RDJ						
R+3						
R+2						
R+1 + passerelles et mezzanine alternateur						
RDC						
	15 800,00 €	18 000,00 €	13 500,00 €	10 000,00 €	10 500,00 €	

Désignation	CDV 2024	CDV 2025	CDV 2026	CDV 2027	CDV 2028	COMMENTAIRES
Les équipements scénographiques amphithéâtre / Expo temporaire / Musées halles / Ciné 4D						
Éclairage scénographique			10 000,00 €			
Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...)						
Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, rubans led, ...)						
Illumination scénographique						
Relamping LED						
Expo perm rail éclairage R+3						
Exposition temporaire (restant)						
Batiment exposition permante (restant) relamping LED						
Expo temporaire						
Équipement audiovisuel/multimédia muséo						
Vidéo projecteurs						
Renouvellement lecteur						
Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle						
Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, cimaises...						
Amélioration couverture wifi		10 000,00 €				
Mise en place gestion centralisée						
Renouvellement multimedia						
Ecran 12" tactile	2 800,00 €	2 800,00 €				
Ecran 17" tactile			1 800,00 €			
Ecran 24"			900,00 €			
Ecran 26" tactile	3 750,00 €	3 750,00 €				
Ecran 42"	3 000,00 €	4 000,00 €				
Ecran 42" tactile	10 000,00 €		10 000,00 €			
Ecran 55" tactile	3 000,00 €	3 000,00 €				
Ecran 70"			3 000,00 €			
Ecran 85"					4 000,00 €	
Dalle vibrante (buttckicker)	2 000,00 €	2 000,00 €				
Brightsign	3 500,00 €		3 500,00 €			
PC / Ecran intégré				1 500,00 €		
PC Graphique	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €			
PC Multimédia	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Hologramme	3 000,00 €	2 000,00 €				
Caméra 3D	1 000,00 €					
Switch réseau (KD)		40 000,00 €				
Vidéo projecteur						
Robot		8 000,00 €				
Projecteur DMX RGB	1 400,00 €	1 400,00 €	700,00 €			
Serveur						
Remplacement de la technique de diffusion de la maquette naissance de l'île		25 000,00 €				
Remplacement des 8 hublots du Bathyscaphe		10 000,00 €				
remplacement de l'écran du simulateur d'éruption			15 000,00 €			
Remplacement du grand plan mural dans le hall 270, par une grand mur en dalle LED				20 000,00 €		
Remplacement de la technique de diffusion de la salle panoramique 270 : grande surface LED courbe au lieu de 4 VP utilisant onlyview.				120 000,00 €		
renforcement de l'expérience visuelle et sonore du tunnel de lave : Dalle LED au sol + enceintes directionnelles	30 000,00 €					
Remplacement de la technique de diffusion du dôme interactif volcan dans le monde : Ecran LED sphérique au lieu d'un VP en douche					40 000,00 €	
Remplacement de la technique de diffusion des 3 bumpers : Dalles LED transparentes ou vitres holographiques avec VP	10 000,00 €					
Équipement auditorium	40 000,00 €					
Modernisation / mise aux normes						
Vidéo Projecteur						
Elements actifs						
Amplificateur Audio	5 000,00 €	5 000,00 €				
Armoire gradateur					10 000,00 €	
Automate AMX			10 000,00 €			
Console lumière	2 000,00 €					
Spot motorisé	10 000,00 €		10 000,00 €			
Ecran motorisé					3 000,00 €	
Table mixage audio						
Équipements de levage, Moteurs écran, patience – câbles, chaînes et accessoires						
Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)						
Équipement cinéma 4D						
Emetteur 3D	4 000,00 €					
Bloc électrovanne pneumatique	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	
Verin pneumatique					5 000,00 €	
Projecteur DMX RGB (salle 4D)	4 000,00 €					
Ventilateur air chaud cinéma 4D		6 000,00 €				
Ecran IHM 4D				3 000,00 €		
Cinéma 4D Vidéoprojection (VP + serveur)						
Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)						
Équipements mobiliers						
Vitrines, fauteuils						
Fauteuils amphithéâtre						
Vitrines exposition permanente						
Marquages, panneaux, cimaise ...						
Signalétique muséographique						
Équipements spécifiques						
Installation de pompage						
Pompes 600m3						
Pompes 250m3						
Pompes 75m3						
filtres UV						
filtre à sable						
vannes						
Compresseur, organe pneumatique	15 585,00 €					
Tripode , tourniquet	8 000,00 €					
Aquariums et bassins						
Étanchéité						
Bassin réparation et mise à neuf						
sécurisation zones de travail	10 000,00 €					
Renouvellement parcours muséo						
RDJ						
R+3						
R+2						
R+1 + passerelles et mezzanine alternateur						
RDC						
	185 035,00 €	137 850,00 €	78 500,00 €	163 500,00 €	68 000,00 €	

Désignation	STELLA 2024	STELLA 2025	STELLA 2026	STELLA 2027	STELLA 2028	COMMENTAIRES
Les équipements scénographiques amphithéâtre / Expo temporaire / Musées halles / Ciné 4D						
Éclairage scénographique						
Réseaux éclairage scéno (câblage, rails, ...)						
Matériels d'éclairages scéno (spot, projecteurs, rubans led, ...)						
Illumination scénographique						
Relamping LED		40 000,00 €				
Expo perm rail éclairage R+3		25 000,00 €				
Exposition temporaire (restant)		6 000,00 €				
Batiment exposition permante (restant) relamping LED		65 000,00 €				Remplacement rail HS (pluie) Relamping LED Déjà réalisé le hall D celui concerne le reste du musée Panneaux cimaises en périphérie
Expo temporaire		20 000,00 €				
Équipement audiovisuel/multimédia muséo						
Vidéo projecteurs			4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	VP Circuit de visite
Renouvellement lecteur		10 000,00 €	10 000,00 €			
Sonorisation, amplification, Enceinte directionnelle						
Signalétique muséographique : Marquage, panneaux, cimaises...						
Amélioration couverture wifi		7 500,00 €		3 000,00 €		Audio-guide (Application) Allumage et extinction du musée Divers renouvellements Muséo écrans etc
Mise en place gestion centralisée						
Renouvellement multimedia		10 000,00 €				
Ecran 12" tactile						
Ecran 17" tactile						
Ecran 24"						
Ecran 26" tactile						
Ecran 42"						
Ecran 42" tactile						
Ecran 55" tactile		12 500,00 €	12 500,00 €			Cartes interactives
Ecran 70"						
Ecran 85"						
Dalle vibrante (buttckicker)						
Brightsign						
PC / Ecran intégré						
PC Graphique						
PC Multimédia						
Hologramme						
Caméra 3D						
Switch réseau (KD)			50 000,00 €			
Vidéo projecteur				25 000,00 €		Renouvellement VP chaine des moulins
Robot						
Projecteur DMX RGB						
Serveur						
Remplacement de la technique de diffusion de la maquette naissance de l'île						
Remplacement des 8 hublots du Bathyscaphe						
remplacement de l'écran du simulateur d'éruption						
Remplacement du grand plan mural dans le hall 270, par une grand mur en dalle LED						
Remplacement de la technique de diffusion de la salle panoramique 270 : grande surface LED courbe au lieu de 4 VP utilisant onlyview.						
renforcement de l'expérience visuelle et sonore du tunnel de lave : Dalle LED au sol + enceintes directionnelles						
Remplacement de la technique de diffusion du dôme interactif volcan dans le monde : Ecran LED sphérique au lieu d'un VP en douche						
Remplacement de la technique de diffusion des 3 bumpers : Dalles LED transparentes ou vitres holographiques avec VP						
Équipement auditorium	40 000,00 €					Amphithéâtre mis en place d'un limiteur (mise aux normes) Renouvellement équipement Renouvellement équipement
Modernisation / mise aux normes						
Vidéo Projecteur		75 000,00 €				
Elements actifs		50 000,00 €				
Amplificateur Audio						
Armoire gradateur						
Automate AMX						
Console lumière						
Spot motorisé						
Ecran motorisé						
Table mixage audio						
Équipements de levage, Moteurs écran, patience – câbles, chaînes et accessoires						
Amphithéâtre faux grill (mise aux normes)	150 000,00 €					Suivant rapport technique
Équipement cinéma 4D						
Emetteur 3D						
Bloc électrovanne pneumatique						
Verin pneumatique						
Projecteur DMX RGB (salle 4D)						
Ventilateur air chaud cinéma 4D						
Ecran IHM 4D						
Cinéma 4D Vidéo projection (VP + serveur)	70 000,00 €					Renouvellement
Cinéma 4D Système dynamique (lumière siège etc)	25 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Réparation et Achat de pièces détaché et remis en fonction
Équipements mobiliers						
Vitrines, fauteuils						
Fauteuils amphithéâtre						
Vitrines exposition permanente		12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	Reprise mal façon vitrines
Marquages, panneaux, cimaise ...		6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	Repise cimaises abimées Panneaux cimaises en périphérie
Équipements spécifiques						
Installation de pompage						Non concerné
Pompes 600m3						
Pompes 250m3						
Pompes 75m3						
filtres UV						
filtre à sable						
vannes						
Compresseur, organe pneumatique						
Tripode , tourniquet						
Aquariums et bassins						
Étanchéité						
Bassin réparation et mise à neuf	25 000,00 €					Rénovation
sécurisation zones de travail						
Renouvellement parcours muséo						
RDJ		120 000,00 €				
R+3						
R+2			70 000,00 €	90 000,00 €		
R+1 + passerelles et mezzanine alternateur					260 000,00 €	
RDC					250 000,00 €	
	310 000,00 €	475 000,00 €	180 500,00 €	156 000,00 €	548 000,00 €	

DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	TRAVAUX INDISPENSABLES MADOI	COMMENTAIRES MADOI
Les aménagements extérieurs			
Création de vestiaires extérieurs pour le personnel			
Aménagement parvis sortie musée			
AMO programme bureau			
Création d'un modulaire bureau et locaux du personnel			
Étude aménagement boutique billetterie galerie artisans			
Aménagement-terrasse auditorium			
Enrochement contre stationnement pirate			
Aménagement parking véhicule électrique			
Aménagement emplacement vélo			
Réalisation d'un portail pour accès technique amphi			
Clôtures, portails, portillons		40 000,00 €	Réalisation d'une clôture grillagée légère afin de limiter les intrusions (verger + caféière)
	Arrosage	150 000,00 €	Remplacement et sécurisation du réseau Saphir (réenfouir le réseau SAPHIR - dessert la caféière, le verger et le bas-côté caféière) qui affleure en surface depuis le compteur situé à 800 m en amont du domaine.
	Borne foraine		
Réalisation d'un circuit de visite dans la caféière partie haute pour les publics adaptés aux PMR		70 000,00 €	Ouverture de la caféière haute pour la mise en place d'un circuit de visite dédié spécifiquement au café (élargir l'offre du MADOI).
Domaine (aire des drapeaux + argamasse)		8 000,00 €	Extension du réseau d'irrigation
Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)		60 000,00 €	Ajout éclairage extérieur solaire
Mobilier		3 000,00 €	réalisation de cache poubelle pour améliorer l'esthétique du site (bennes visibles sur le domaine)
Jardin entré sud	Réalisation d'un mur bahut (33ml côté gauche en rentrant)		
Réalisation d'un abris pour la pluie	entrée pyramide		
Les aménagements intérieurs			
Amélioration temporaire du Magasin à engrais - maintenance après renouvellement		125 000,00 €	Rénovation de l'installation électrique existante, réalisation de vestiaires, d'un atelier (mobilier scéno) et d'un espace de stockage (boutique) ; intervention comprenant un traitement des baies (infiltration eau de pluie) en partie haute et grilles. l'installation électrique existante, réalisation de vestiaires et d'un atelier. La répartition de 2000 € / an concerne la maintenance
Aménagement salle 2	Aménagement salle 2		
Réalisation espace bureau manquants (CDS)	Réalisation espace bureau manquants (CDS)		
	Réalisation vestiaires loge amphi		
	Refonte de la boutique (mobilier et signalétique)		
	Aménagement du centre de documentation (bureaux)		
	Aménagement bureau administration (DUERP)		
Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER	Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER		
Les installations de climatisation – ventilation			
	Traitement d'air des espaces non chauffés (DUERP)		
		456 000,00 €	TOTAL

DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	TRAVAUX INDISPENSABLES STELLA	COMMENTAIRES STELLA
Les aménagements extérieurs			
Création de vestiaires extérieurs pour le personnel		20 000,00 €	
Aménagement parvis sortie musée		25 000,00 €	
AMO programme bureau		10 000,00 €	définir un programme de travaux pour les locaux du personnel (Bureau - Vestiaires)
Création d'un modulaire bureau et locaux du personnel		180 000,00 €	
Étude aménagement boutique billetterie galerie artisans			
Aménagement-terrasse auditorium			
Enrochement contre stationnement pirate		5 000,00 €	Passerelle accès sud (drapeaux)
Aménagement parking véhicule électrique		9 000,00 €	Pas de borne électrique pour véhicule
Aménagement emplacement vélo		3 500,00 €	Pas d'emplacement pour vélo
Réalisation d'un portail pour accès technique amphi		15 000,00 €	Problème stationnement voitures
Clôtures, portails, portillons			
	Arrosage		
	Borne foraine		
Réalisation d'un circuit de visite dans la caféière partie haute pour les publics adaptés aux PMR			
Domaine (aire des drapeaux + argamasse)			
Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)			
Mobilier			
Jardin entré sud	Réalisation d'un mur bahut (33ml côté gauche en rentrant)	12 500,00 €	Réalisation d'un mur bahut (33ml côté gauche en rentrant)
Réalisation d'un abris pour la pluie	entrée pyramide		
Les aménagements intérieurs			
Amélioration temporaire du Magasin à engrais - maintenance après renouvellement			
Aménagement salle 2	Aménagement salle 2		
Réalisation espace bureau manquants (CDS)	Réalisation espace bureau manquants (CDS)		
	Réalisation vestiaires loge amphi	30 000,00 €	
	Refonte de la boutique (mobilier et signalétique)	50 000,00 €	
	Aménagement du centre de documentation (bureaux)	50 000,00 €	
	Aménagement bureau administration (DUERP)		
Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER	Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER		
Les installations de climatisation – ventilation	Traitement d'air des espaces non chauffés (DUERP)		
		410 000,00 €	TOTAL

DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	TRAVAUX INDISPENSABLES CDV	COMMENTAIRES CDV
Les aménagements extérieurs			
Création de vestiaires extérieurs pour le personnel			
Aménagement parvis sortie musée			
AMO programme bureau			
Création d'un modulaire bureau et locaux du personnel			
Étude aménagement boutique billetterie galerie artisans		50 000,00 €	2024 phase étude et conception / 2025 phases travaux
Aménagement-terrasse auditorium		33 600,00 €	Pergola bio climatique pour 60m ² à 560€ 2
Enrochement contre stationnement pirate			
Aménagement parking véhicule électrique		9 000,00 €	Pas de borne électrique pour véhicule
Aménagement emplacement vélo		3 500,00 €	Pas d'emplacement pour vélo
Réalisation d'un portail pour accès technique amphi			
Clôtures, portails, portillons			
	Arrosage		
	Borne foraine	11 250,00 €	Installation de bornes foraines
Réalisation d'un circuit de visite dans la caféière partie haute pour les publics adaptés aux PMR			
Domaine (aire des drapeaux + argamasse)			
Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)			
Mobilier			
Jardin entré sud	Réalisation d'un mur bahut (33ml côté gauche en rentrant)		
Réalisation d'un abris pour la pluie	entrée pyramide	7 000,00 €	Réalisation d'un abri pour la pluie
Les aménagements intérieurs			
Amélioration temporaire du Magasin à engrais - maintenance après renouvellement			
Aménagement salle 2	Aménagement salle 2		
Réalisation espace bureau manquants (CDS)	Réalisation espace bureau manquants (CDS)		
	Réalisation vestiaires loge amphi		
	Refonte de la boutique (mobilier et signalétique)		
	Aménagement du centre de documentation (bureaux)		
	Aménagement bureau administration (DUERP)	10 000,00 €	Conditions travaux du personnel
Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER	Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER		
Les installations de climatisation – ventilation	Traitement d'air des espaces non chauffés (DUERP)	60 000,00 €	
		184 350,00 €	TOTAL

DÉSIGNATION	LOT TECHNIQUE	TRAVAUX INDISPENSABLES KELONIA	COMMENTAIRES KELONIA
Les aménagements extérieurs			
Création de vestiaires extérieurs pour le personnel			
Aménagement parvis sortie musée			
AMO programme bureau			
Création d'un modulaire bureau et locaux du personnel			
Étude aménagement boutique billetterie galerie artisans			
Aménagement-terrasse auditorium			
Enrochement contre stationnement pirate			
Aménagement parking véhicule électrique		9 000,00 €	Pas de borne électrique pour véhicule
Aménagement emplacement vélo		3 500,00 €	Pas d'emplacement pour vélo
Réalisation d'un portail pour accès technique amphi			
Clôtures, portails, portillons			
	Arrosage		
	Borne foraine		
Réalisation d'un circuit de visite dans la caféière partie haute pour les publics adaptés aux PMR			
Domaine (aire des drapeaux + argamasse)			
Éclairages extérieurs (cheminement Hand, mâts)			
Mobilier			
Jardin entré sud	Réalisation d'un mur bahut (33ml côté gauche en rentrant)		
Réalisation d'un abris pour la pluie	entrée pyramide		
Les aménagements intérieurs			
Amélioration temporaire du Magasin à engrais - maintenance après renouvellement			
Aménagement salle 2	Aménagement salle 2	350 000,00 €	Aménagement salle 2
Réalisation espace bureau manquants (CDS)	Réalisation espace bureau manquants (CDS)	27 000,00 €	Réalisation espace bureau manquants (CDS)
	Réalisation vestiaires loge amphi		
	Refonte de la boutique (mobilier et signalétique)		
	Aménagement du centre de documentation (bureaux)		
	Aménagement bureau administration (DUERP)		
Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER	Refonte de la billetterie / caisse boutique (mobilier et signalétique) DUER	22 000,00 €	Demande DUER ergonomie personnel meilleure gestion du flux
Les installations de climatisation – ventilation	Traitement d'air des espaces non chauffés (DUERP)		
		411 500,00 €	TOTAL